LES FEMMES ET LA POLITIQUE CANADIENNE

Volume 6 d'une collection d'études
réalisées pour le compte de la Commission royale
sur la réforme électorale et le financement des partis,
dans le cadre de son programme de recherche.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE CANADIENNE

POUR UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

Sous la direction de
Kathy Megyery

Volume 6 de la collection d'études

COMMISSION ROYALE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
ET LE FINANCEMENT DES PARTIS
ET
GROUPE COMMUNICATION CANADA
ÉDITION, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

DUNDURN PRESS
TORONTO ET OXFORD

WILSON & LAFLEUR
MONTRÉAL

© Ministre d'Approvisionnements et Services Canada, 1991
Imprimé et relié au Canada
ISBN 1-55002-125-7
ISSN 1188-2751
Catalogue Z1-1989/2-41-6F

Publié par Dundurn Press Limited et Wilson & Lafleur Limitée en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système informatique ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre — sauf de courts passages pour la critique) sans la permission écrite du ministre des Approvisionnements et Services.

Données de catalogage avant publication

Vedette principale au titre :
Les femmes et la politique canadienne

(Collection d'études; 6)
Publ. aussi en anglais sous le titre : Women in Canadian Politics.
ISBN 1-55002-125-7

1. Femmes en politique — Canada. 2. Femmes politiques — Canada. I. Megyery, Kathy, 1962– . II. Canada. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. III. Collection : Collection d'études (Canada. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis); 6.

HQ1391.C3W6414 1991 305.43'32'0971 C91-090543-6

Dundurn Press Limited
2181, rue Queen est
Bureau 301
Toronto (Canada)
M4E 1E5

Dundurn Distribution
73 Lime Walk
Headington
Oxford, England
0X3 7AD

Wilson & Lafleur Limitée
40, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec)
H2Y 1B9

92-07343/

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS xi
INTRODUCTION xiii
PRÉFACE xix

1. LES FEMMES ET LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU CANADA
JANINE BRODIE, AVEC LE CONCOURS DE CÉLIA CHANDLER 3

La sous-représentation des femmes : vue d'ensemble 3
Les femmes en démocratie libérale 10
Les femmes au sein de l'électorat canadien 17
Les femmes au sein des partis 28
Les femmes candidates 36
Conclusion 53
Recommandations 55
Annexe 56
Notes 59
Bibliographie 59

2. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PARTIS POLITIQUES
SYLVIA BASHEVKIN 67

Les activités locales des partis 68
Les activités de niveau intermédiaire 73
Au-delà de la candidature politique 78
Surmonter les obstacles 81
Une comparaison des perspectives 84
Notes 86
Références 87

3. L'INCIDENCE DU TAUX DE ROULEMENT DES DÉPUTÉS SUR L'ÉLECTION DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES
LISA YOUNG 89

L'élection des femmes au Canada 90
L'effet des vacances et de l'occupation des sièges sur l'élection des femmes 94

Conclusion 105
Notes 106
Références 107

4. LES CANDIDATURES DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES
LYNDA ERICKSON 111

Les partis et les candidates 112
Les femmes candidates aux élections générales de 1988 115
La sélection des femmes et le processus d'investiture 119
Comment augmenter la participation des femmes ? 126
Notes 132
Références 136

5. L'IMAGE DES FEMMES POLITIQUES DANS LES MÉDIAS — ANALYSE DES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS
GERTRUDE J. ROBINSON, ARMANDE SAINT-JEAN, AVEC LE CONCOURS DE CHRISTINE RIOUX 139

Les effets sur les médias du statut de minoritaires des femmes dans les partis politiques canadiens 144
L'évolution des reportages sur les femmes politiques 147
Les formes éventuelles du discours des médias et le défi sociopolitique des femmes 166
Recommandations 180
Annexe 182
Bibliographie 183

FIGURES

1. LES FEMMES ET LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU CANADA

1.1 Candidates élues à la Chambre des communes, 1921–1988 6

3. L'INCIDENCE DU TAUX DE ROULEMENT DES DÉPUTÉS SUR L'ÉLECTION DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

3.1 Modèle de l'incidence du taux de roulement des députés et députées 98

3.2 Pourcentage de représentation des femmes parmi tous les députés canadiens (divers scénarios) 102

TABLEAUX

1. LES FEMMES ET LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU CANADA

1.1 Candidates et femmes élues aux élections fédérales canadiennes, 1921–1988 4

1.2 Représentation des femmes par province et territoire, élection fédérale de 1988 7

1.3 Candidates élues et candidats élus aux élections fédérales canadiennes, 1972–1988 7

1.4 Représentation politique des femmes dans le monde, Chambre basse 9

1.5 Participation électorale selon le sexe, études électorales canadiennes, 1965–1988 20

1.6 Opinions politiques selon le sexe et l'année 21

1.7 Opinions sur diverses questions selon le sexe, Étude électorale canadienne, 1988 26

1.8 Opinions sur le système électoral selon le sexe, 1988 27

1.9 Obstacle le plus important à la première victoire électorale, selon le sexe 46

1.10 Situation des candidates à l'élection fédérale canadienne de 1988 47

1.11 Profil démographique des candidates élues, 1988 48

1.12 Obstacles à la victoire électorale des candidates, élection fédérale de 1988 49

1.13 Obstacle cité comme le plus important par les candidates, élection fédérale de 1988 50

1.14 Opinions sur les dépenses d'investiture des candidates, élection fédérale de 1988 51

1.15 Encouragement des candidatures féminines 51

2. LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PARTIS POLITIQUES

2.1 Participation des femmes aux organisations locales des partis au Canada, palier fédéral, 1990 70
2.2 Participation des femmes aux organisations locales des partis en Ontario, palier provincial 72
2.3 Femmes déléguées aux congrès des partis au Canada 73
2.4 Charges occupées par des femmes dans les partis fédéraux au Canada, 1983 et 1990 74
2.5 Participation des femmes au palier provincial en Ontario 75
2.6 Participation des femmes canadiennes aux campagnes électorales fédérales, 1984 et 1988 76
2.7 Participation des femmes aux campagnes électorales en Ontario, palier provincial, 1981–1990 76
2.8 Participation des femmes aux campagnes électorales en Ontario, par parti provincial et par élection provinciale 77

3. L'INCIDENCE DU TAUX DE ROULEMENT DES DÉPUTÉS SUR L'ÉLECTION DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

3.1 Candidates et femmes élues aux élections générales de 1980, 1984 et 1988 91
3.2 Pourcentage des candidats élus et des candidates élues aux élections générales de 1980, 1984 et 1988 93
3.3 Accès des femmes aux sièges libres 94
3.4 Taux de vacance et d'occupation à la Chambre des communes du Canada, 1980–1988 96
3.5 Pourcentage de représentation des femmes parmi les députés élus — au Canada 101
3.6 Pourcentage de représentation des femmes parmi les représentants élus — aux États-Unis 103

4. LES CANDIDATURES DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

4.1 Candidatures féminines aux élections générales de 1988, par province 115
4.2 Candidatures féminines au sein des grands partis fédéraux 116
4.3 Candidatures dans des circonscriptions gagnables 118
4.4 Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation 120
4.5 Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation dans le cas d'associations locales sans député sortant 121
4.6 Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation dans le cas d'associations locales et selon le niveau de compétitivité de l'association 122

4.7 Présence de comités de recrutement locaux et aspirantes ou candidates 123
4.8 Présence de comités de recrutement locaux selon le parti 124
4.9 Présence de comités de recrutement et aspirantes ou candidates 124
4.10 Aspirantes et encouragement offert par la direction des partis 125

AVANT-PROPOS

LA COMMISSION ROYALE sur la réforme électorale et le financement des partis a été créée en novembre 1989 pour enquêter sur les principes et procédures qui devraient régir l'élection des députés et députées à la Chambre des communes et le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Pour procéder à une telle analyse exhaustive de notre système électoral, nous avons mené un vaste programme de consultations publiques et conçu un programme de recherche étoffé, afin que nos recommandations s'appuient sur des études et analyses empiriques solides.

L'étude approfondie du régime électoral à laquelle s'est livrée la Commission constitue une première dans l'histoire de la démocratie canadienne. Elle s'imposait d'autant plus que les changements d'ordre constitutionnel, social et technologique des dernières décennies ont profondément transformé la société canadienne et modifié les attentes des citoyens et citoyennes envers le processus politique. Qu'il suffise de mentionner l'adoption, en 1982, de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui a fortement sensibilisé les Canadiens et Canadiennes à leurs droits démocratiques et politiques ainsi qu'au fonctionnement de leur système électoral.

On ne saurait surestimer l'importance d'une réforme électorale. Alors que les travaux de la Commission se poursuivaient, les Canadiens se sont montrés vivement préoccupés par des questions constitutionnelles de nature à modifier en profondeur la Confédération. Au-delà de leurs opinions ou de leurs allégeances politiques, les Canadiens et Canadiennes conviennent que toute réforme constitutionnelle doit être animée par un souci de justice et de respect des règles démocratiques; nous ne pouvons supposer que le régime électoral actuel répondra toujours à ce critère ni qu'il ne saurait être amélioré. Il est essentiel que la légitimité du Parlement et du gouvernement fédéral ne puisse être mise en doute; dans ce contexte, la réforme électorale peut à la fois affermir la légitimité des institutions politiques et renforcer leur capacité à projeter une vision de l'avenir du Canada qui suscite la confiance et l'adhésion des citoyens et citoyennes de ce pays et qui promeut l'intérêt national.

Durant son travail, la Commission a veillé à protéger nos acquis démocratiques, sans nécessairement écarter les valeurs nouvelles qui insufflent une nouvelle dynamique à notre régime électoral. Pour que

celui-ci reflète véritablement les valeurs politiques contemporaines, un simple rafistolage des lois et pratiques électorales actuelles ne suffira pas.

Étant donné la portée de notre mandat, nous nous devions d'examiner attentivement la gamme d'options possibles. Nous avons commandé plus d'une centaine d'études, réunies dans une collection comportant 23 volumes. Convaincus que le Canada doit se doter d'un régime électoral qui se compare avantageusement aux meilleurs régimes contemporains, nous avons étudié les lois et processus électoraux de nos provinces et territoires, ainsi que ceux adoptés par d'autres nations démocratiques. La somme impressionnante de données empiriques et d'avis spécialisés ainsi recueillis ont incontestablement enrichi nos délibérations. Nous nous sommes constamment efforcés de voir à ce que les recherches effectuées pour la Commission soient rigoureuses sur le plan intellectuel, mais aient aussi une portée pratique. Toutes les études ont été commentées par des pairs, et plusieurs auteurs ont pu soumettre leurs résultats provisoires à des experts politiques et universitaires à l'occasion de colloques nationaux consacrés aux principaux aspects du régime électoral.

La Commission a confié son programme de recherche à la tutelle compétente et avisée de M. Peter Aucoin, professeur de science politique et d'administration publique à l'Université Dalhousie. Nous avons la conviction que le travail du professeur Aucoin de même que celui des coordonnateurs de recherche et des chercheurs dont les résultats figurent dans ce volume et dans les autres de la collection seront pour longtemps une source précieuse d'information pour les historiens, les politicologues, les parlementaires et les fonctionnaires chargés de l'administration de notre législation électorale. Nous croyons que ces recherches intéresseront également de nombreux Canadiens et Canadiennes qui se préoccupent de nos pratiques électorales ainsi que la collectivité internationale.

Je me joins aux autres commissaires pour exprimer ma profonde reconnaissance envers le personnel de la Commission pour la détermination et le dévouement dont il a fait preuve. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos colloques, ainsi que les membres des équipes de recherche et des groupes consultatifs dont les conseils nous ont été d'un grand secours.

Le président,

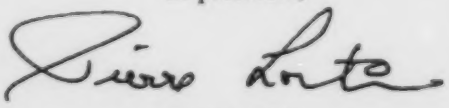

Pierre Lortie

INTRODUCTION

LE PROGRAMME DE RECHERCHE de la Commission royale a embrassé tous les aspects du régime électoral canadien. L'ampleur même du mandat confié à la Commission commandait un programme de recherche d'envergure, susceptible d'enrichir concrètement les délibérations des commissaires.

Destiné à fournir aux commissaires une analyse détaillée des facteurs qui ont façonné notre démocratie électorale, ce programme fut axé principalement sur la législation électorale fédérale, bien que nos recherches se soient également attardées à la Constitution canadienne, aux institutions parlementaires, aux pratiques des partis politiques, aux organes de presse, aux organisations politiques non partisanes et au rôle des tribunaux vis-à-vis les droits constitutionnels des citoyens. Nous nous sommes constamment efforcés d'envisager nos recherches sous un angle historique, de façon à situer les phénomènes contemporains dans le contexte de la tradition politique canadienne.

Nous savions que notre étude des facteurs influant sur la démocratie électorale canadienne, tout comme notre évaluation des propositions de réforme, serait incomplète sans un examen attentif de la situation des provinces et territoires canadiens et d'autres démocraties. Voilà pourquoi le programme de recherche a mis l'accent sur l'étude comparée des principales questions soumises à notre attention.

Outre les coordonnateurs de recherche, les agents de recherche et le personnel de soutien de la Commission, plus de 200 spécialistes provenant de 28 universités canadiennes, du secteur privé et, dans plusieurs cas, de l'étranger ont participé aux études. La plupart des chercheurs étaient des spécialistes en science politique, mais nous avons aussi eu recours à des experts d'autres domaines, notamment du droit, de l'économie, de la gestion, des sciences informatiques, de l'éthique, de la sociologie et des communications.

En plus de préparer des rapports de recherche pour la Commission, nous avons été amenés à contribuer à une série de colloques et d'ateliers auxquels ont participé, outre les commissaires, des chercheurs, des représentants des partis politiques et de la presse, et d'autres personnes possédant une expérience pertinente des partis politiques, des campagnes électorales et des affaires publiques. Ces rencontres ont permis aux participants de discuter de divers thèmes inhérents au

mandat de la Commission; elles auront aussi fourni l'occasion à des personnes ayant une connaissance intime du monde politique de jeter un regard critique sur nos travaux de recherche.

Cet examen public a été suivi de l'évaluation interne et externe de chaque étude par des spécialistes du domaine concerné. Dans chaque cas, la décision de publier l'étude dans la collection ne fut prise que si l'évaluation des pairs s'avérait favorable.

La Direction de la recherche de la Commission a été divisée en plusieurs secteurs, placés sous la tutelle de coordonnateurs de recherche responsables des études relevant de leur domaine, dont voici la liste :

F. Leslie Seidle	Le financement des partis politiques et des élections
Herman Bakvis	Les partis politiques
Kathy Megyery	Les femmes, les groupes ethnoculturels et les jeunes
David Small	Le redécoupage électoral; la délimitation des circonscriptions; l'inscription des électeurs
Janet Hiebert	L'éthique des partis
Michael Cassidy	Les droits démocratiques; l'organisation du scrutin
Robert A. Milen	La participation et la représentation électorales des Autochtones
Frederick J. Fletcher	Les médias et la couverture des élections
David Mac Donald (coordonnateur de recherche adjoint)	La démocratie directe

Ces coordonnateurs ont dans un premier temps recruté des chercheurs qualifiés, ont géré les projets de recherche et ont préparé les manuscrits pour publication. Ils ont également participé de près à l'organisation des colloques et ateliers de leur domaine de recherche, en plus de préparer des exposés et des synthèses pour appuyer les commissaires dans leurs délibérations et faciliter la prise de décisions. Ils ont, enfin, apporté leur concours à la rédaction du rapport final de la Commission.

Au nom de la Commission, je désire remercier les personnes ci-après qui ont généreusement contribué, chacune selon ses compétences particulières, à l'exécution du programme de recherche.

Qu'il me soit permis de souligner en premier lieu l'excellent ouvrage des coordonnateurs de recherche, qui ont contribué de façon notable aux travaux de la Commission. Confrontés à des délais serrés, ils ne se sont jamais départis de leur bonne humeur et de leur gentillesse, et je les remercie tous et toutes de leur appui et de leur coopération indéfectibles.

Je tiens en particulier à exprimer ma reconnaissance à Leslie Seidle, coordonnateur principal de recherche, qui a supervisé le travail de nos agents de recherche et du personnel de soutien à Ottawa. Son zèle, sa détermination et son professionnalisme ont été un modèle pour les autres membres de l'équipe. Je remercie de même Kathy Megyery, qui a assumé des fonctions semblables à Montréal avec autant de talent et de résolution. Son enthousiasme et son dévouement ont été une source d'inspiration pour nous tous.

Au nom des coordonnateurs de recherche et en mon nom personnel, je tiens à remercier nos agents et agentes de recherche, Daniel Arsenault, Eric Bertram, Cécile Boucher, Peter Constantinou, Yves Denoncourt, David Docherty, Luc Dumont, Jane Dunlop, Scott Evans, Véronique Garneau, Keith Heintzman, Paul Holmes, Hugh Mellon, Cheryl D. Mitchell, Donald Padget, Alain Pelletier, Dominique Tremblay et Lisa Young. Leur aptitude à effectuer des recherches dans une foule de domaines, leur curiosité intellectuelle et leur esprit d'équipe ont été d'un précieux secours à la Direction de la recherche.

Sans le professionnalisme et la coopération inestimables du personnel de la Direction de la recherche dont les noms suivent, la tâche des coordonnateurs et des analystes aurait été beaucoup plus ardue : Paulette LeBlanc, adjointe administrative qui a géré le cheminement des diverses études; Hélène Leroux, secrétaire des coordonnateurs de recherche, qui a produit les notes de synthèse destinées aux commissaires et qui s'est chargée, avec Lori Nazar, de surveiller l'avancement des projets vers la fin du programme; Kathleen McBride et son adjointe, Natalie Brose, qui ont créé et mis à jour la base de données des mémoires et des comptes rendus d'audiences; et Richard Herold et son adjointe, Susan Dancause, qui ont géré notre centre de documentation. Nous remercions aussi Jacinthe Séguin et Cathy Tucker, nos réceptionnistes, qui ont fait plus que leur devoir en nous aidant de nombreuses manières à respecter nos délais.

Nous avons eu la chance d'obtenir le concours de chercheurs hors pair, provenant aussi bien du milieu universitaire que du secteur privé. Leurs contributions forment la trame de ce volume et des 22 autres de

la collection. Je tiens à souligner l'excellence de leur travail, et je les remercie sincèrement d'avoir su se plier de bonne grâce à des délais toujours très serrés.

Nous avons bénéficié, pour notre programme de recherche, des conseils avisés de Jean-Marc Hamel, conseiller spécial du président de la Commission et ex-directeur général des élections du Canada, dont les connaissances et l'expérience se sont avérées un atout irremplaçable.

De nombreux autres spécialistes ont accepté d'évaluer les études, ce qui a permis non seulement d'améliorer leur teneur, mais aussi d'obtenir maints conseils précieux dans une foule de domaines. Mentionnons en particulier les professeurs Donald Blake, Janine Brodie, Alan Cairns, Kenneth Carty, John Courtney, Peter Desbarats, Jane Jenson, Richard Johnston, Vincent Lemieux, Terry Morley et M^me^ Beth Symes ainsi que Joseph Wearing.

Préparer, en vue de leur publication, un nombre aussi élevé d'études en moins d'un an exige une maîtrise absolue des métiers de l'édition, et nous avons eu la chance à ce chapitre de pouvoir compter sur le directeur des communications de la Commission, Richard Rochefort, et sur la directrice adjointe, Hélène Papineau, épaulés à leur tour d'une équipe talentueuse composée de Patricia Burden, Louise Dagenais, Caroline Field, Claudine Labelle, France Langlois, Lorraine Maheux, Ruth McVeigh, Chantal Morissette, Sylvie Patry, Jacques Poitras et Claudette Rouleau-O'Toole.

Pour mener à bien le projet, la Commission a aussi fait appel à plusieurs entreprises spécialisées. Nous sommes ainsi profondément reconnaissants à Ann McCoomb (vérification des références et des citations), à Marthe Lemery, Liette Petit, Pierre Chagnon et au personnel des Communications Com'ça (contrôle de la qualité des textes français), à Norman Bloom, Pamela Riseborough et aux associés de B&B Editorial Consulting (adaptation et contrôle de la qualité des textes anglais) et à Mado Reid de Quio (production des textes français). Al Albania et son équipe de la société Acart Graphics se sont chargés de la conception graphique des volumes et ont produit quelque 2 400 tableaux et figures.

La publication des études de la Commission constitue le plus vaste projet d'édition réalisé au Canada en 1991, projet que nous n'aurions pu mener à terme sans la coopération étroite des secteurs public et privé. Du côté du secteur public, nous tenons en particulier à souligner l'excellent service que nous ont fourni la section du Conseil privé du Bureau de la traduction du Secrétariat d'État du Canada, sous la

direction de Michel Parent, ainsi que Ruth Steele et Terry Denovan, du Groupe Communication Canada, du ministère des Approvisionnements et Services.

À titre de coéditeur des études de la Commission, la société Dundurn Press, de Toronto, s'est acquittée avec brio de sa tâche, ce dont nous lui sommes reconnaissants. La société Wilson & Lafleur, de Montréal, a de son côté collaboré avec le Centre de documentation juridique du Québec pour faire un travail tout aussi admirable en ce qui concerne la publication de la version française des études.

Des équipes de rédacteurs, de réviseurs et de correcteurs d'épreuves ont travaillé avec la Commission et avec les éditeurs, dans des délais souvent impitoyables, pour préparer quelque 20 000 pages de texte en vue de leur composition, de leur mise en page et de leur impression. Toutes ces personnes, citées ailleurs dans ce volume, ont fourni un travail qui fut grandement apprécié.

Nous adressons nos remerciements au directeur exécutif de la Commission, Guy Goulard, et aux équipes de soutien administratif et exécutif composées de Maurice Lacasse, Denis Lafrance et Steve Tremblay (finances); Thérèse Lacasse et Mary Guy-Shea (personnel); Cécile Desforges (adjointe au directeur exécutif); Marie Dionne (administration); Anna Bevilacqua (dossiers); et Michelle Bélanger, Roch Langlois, Michel Lauzon, Jean Mathieu, David McKay et Pierrette McMurtie (personnel de soutien); ainsi que Denise Miquelon et Christiane Séguin (bureau de Montréal).

Nous devons des remerciements spéciaux à Marlène Girard, adjointe au président, qui a grandement contribué au succès de notre tâche en supervisant les aspects logistiques du travail de la Commission, au milieu des horaires chargés du président et des commissaires.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à ma secrétaire, Liette Simard, dont le sens aigu de la gestion et la patience exemplaire ont réussi à contenir le côté désordonné de mon style de travail, propre à tant d'universitaires. Elle a également assuré la coordination administrative de la révision des dernières versions des volumes 1 et 2 du Rapport final de la Commission. Je dois beaucoup à ses efforts et à son aide inlassable.

Finalement, au nom des coordonnateurs de recherche et en mon nom personnel, je tiens à remercier le président de la Commission, Pierre Lortie, les membres Pierre Fortier, Robert Gabor, William Knight et Lucie Pépin, et les ex-membres Elwood Cowley et le sénateur Donald Oliver. Ce fut un honneur de travailler auprès de personnes aussi éminentes et éclairées, dont les connaissances et l'expérience nous ont

tellement apporté. Nous tenons en particulier à souligner l'esprit créateur, la rigueur intellectuelle et l'énergie du président, qualités qu'il a su insuffler à toute l'équipe. Sa direction exceptionnelle, qui nous incitait sans cesse à l'excellence, restera longtemps une source d'inspiration pour chacun de nous.

Le directeur de la recherche,

Peter Aucoin

PRÉFACE

BIEN QUE LES CANADIENNES aient obtenu, voilà près de soixante ans, le droit de vote et celui d'accéder à la députation, elles demeurent encore sous-représentées à la Chambre des communes où, en 1988, elles n'occupaient que 13 % des sièges. Les conséquences de cette sous-représentation persistante sont loin de n'être que symboliques. Elle prive en effet l'entité fédérale chargée de formuler et d'actualiser les politiques canadiennes de la perception et des opinions d'une partie importante de l'électorat. Nous ne voulons aucunement prétendre que les femmes partagent des opinions monolithiques sur des questions d'intérêt public, ou qu'elles peuvent se soustraire aux considérations partisanes. Mais on ne peut par ailleurs empêcher que soit remise en cause la légitimité d'institutions démocratiques, si elles s'avèrent au fil du temps impuissantes à traduire adéquatement les intérêts d'une population.

Comment expliquer la faible participation des femmes sur la scène politique fédérale ? Pour répondre à cette question, la Commission a commandé cinq études, réunies dans le présent volume. Bien que chaque auteure ait mis l'accent sur un aspect de cette problématique, il est étonnant de constater à quel point leurs conclusions et propositions de réforme convergent. La somme de leurs réflexions aura inspiré les recommandations de la Commission.

Sylvia Bashevkin évalue en premier lieu la place que réservent aux femmes les partis politiques, en relevant notamment le nombre de femmes présentes aux divers niveaux hiérarchiques des formations nationales et les tâches qu'elles y assument. Son étude corrobore les données de recherches antérieures, à savoir que le nombre de femmes diminue à mesure que l'on s'élève dans les échelons du pouvoir, là où les postes sont hautement compétitifs. Elle signale notamment qu'au niveau local, il est fréquent de confier aux femmes des postes de soutien administratif plutôt que des postes de commande. Et s'il est vrai que le nombre de femmes a augmenté aux échelons intermédiaires — à l'exécutif d'un parti ou à la tête d'une campagne électorale, par exemple —, elles n'y représentent encore qu'une infime minorité. Largement sous-représentées parmi les candidates, les femmes, par le truchement de groupes féministes ou d'action politique, plaident aujourd'hui ouvertement en faveur d'une réforme fondamentale du

régime électoral, note Sylvia Bashevkin. Que les partis visent une plus grande représentation des femmes dans le système politique canadien serait dans l'ordre des choses, conclut-elle, l'électorat étant tout à fait enclin à considérer les femmes comme participantes à part entière du système politique.

Janine Brodie brosse un portrait de la place des femmes en politique fédérale et du rôle qu'elles y jouent. Depuis vingt ans, note-t-elle, le pourcentage de femmes en politique active a augmenté considérablement : la proportion de candidates est passée de 6 % en 1972 à 19 % en 1988, et celle des députées de 2 % à 13 % respectivement. L'auteure attribue ces gains à l'évolution des mentalités face au rôle social des femmes ainsi qu'aux efforts de féministes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des partis, pour rehausser la présence féminine dans les instances politiques canadiennes. Quoique réels, ces gains demeurent modestes, estime Janine Brodie, et rien n'indique qu'ils soient permanents ou suffisants.

Selon Brodie, les coûts associés aux campagnes d'investiture ainsi que la tendance des partis à cantonner les candidates dans des circonscriptions marginales demeurent les principaux obstacles à l'entrée des femmes dans l'arène politique. En soi, la levée des barrières juridiques ne suffira pas à rétablir l'équilibre dans la représentation des sexes : seules des mesures concrètes permettront de rattraper le retard historique à ce chapitre.

Décrié chez nos voisins américains comme le premier obstacle à l'entrée des femmes en politique active, entre autres au Congrès, le taux de roulement des élus dans le contexte canadien a été étudié par Lisa Young. À partir de projections, elle conclut que le taux élevé de roulement qui caractérise le système canadien représente en réalité un atout pour les femmes qui cherchent à se faire élire à la Chambre des communes. Il faut, ajoute-t-elle, chercher ailleurs les causes de la sous-représentation des femmes, chez les candidats comme chez les élus. L'augmentation du nombre de femmes députées ne sera possible que si les partis, qui contrôlent l'accès au processus politique, modifient leurs méthodes de recrutement et d'investiture.

L'incidence du mode de sélection des candidats et candidates sur la composition de la Chambre des communes constitue le sujet de l'étude de Lynda Erickson. Perçu comme l'une des principales entraves à la juste représentation des sexes, le processus d'investiture en vigueur au Canada n'a pas permis d'accroître de façon notable le nombre de femmes candidates et députées, en dépit des mesures adoptées par les partis depuis une dizaine d'années. L'auteure évalue notamment les mécanismes qui régissent la sélection des candidats et candidates au sein

des partis et les chances qu'ont les femmes d'obtenir l'investiture dans des circonscriptions sûres. Après avoir passé en revue diverses propositions visant à accroître le nombre de femmes briguant avec succès l'investiture d'un parti, Erickson propose de limiter les dépenses des campagnes d'investiture, de créer un fonds d'aide à l'intention des aspirantes et de réformer les mœurs politiques et parlementaires du pays, de manière à rendre l'arène politique plus accueillante aux femmes.

Gertrude J. Robinson et Armande Saint-Jean traitent enfin, dans leur étude, de l'image des femmes politiques dans les médias, retraçant l'évolution des stéréotypes appliqués à leur endroit depuis trente ans. Dans l'ensemble, ont-elles constaté, ces femmes font rarement les manchettes comparées à leurs homologues masculins; qui plus est, les reportages à leur sujet s'attardent souvent à des détails subjectifs, comme leur attrait physique ou leur situation familiale, facteurs rarement présents dans les reportages consacrés aux politiciens. En dépit du courant journalistique actuel qui cherche à donner une image plus juste des femmes en politique, les médias persistent à traiter ces dernières différemment et à exprimer à leur endroit, des attentes distinctes quant à leur comportement politique. À titre de catalyseur du changement social, les médias ont pourtant un rôle crucial à jouer pour légitimer et soutenir la cause des femmes en politique.

Qu'il me soit permis, en dernier lieu, de remercier vivement les commissaires de leur persévérance dans la recherche de solutions à cette question, ainsi que Peter Aucoin, pour son appui enthousiaste et indéfectible.

La coordonnatrice de recherche,

Kathy Megyery

LES FEMMES ET LA POLITIQUE CANADIENNE

1

LES FEMMES ET LE PROCESSUS ÉLECTORAL AU CANADA

Janine Brodie
avec le concours de
Celia Chandler

SELON L'IDÉOLOGIE DÉMOCRATIQUE populaire, tout citoyen a le droit de participer au processus de la prise démocratique des décisions et de solliciter une charge publique. Dans les faits, cependant, de nombreux groupes sociaux ne sont pas représentés au sein des organes de décision. Seule une petite partie de la population se présente aux élections, et les élus sont encore moins nombreux. Si la loi autorise toutes les personnes habilitées à voter à poser leur candidature à des élections démocratiques, certaines pratiques subtiles d'ordre structurel, social et politique font que seule une petite élite peut aspirer au pouvoir.

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES : VUE D'ENSEMBLE

Parmi les groupes sociaux les plus systématiquement exclus des rangs de l'élite politique figurent les pauvres, les minorités ethniques et religieuses et les femmes. Du point de vue statistique, les femmes constituent néanmoins le groupe le plus sous-représenté au sein des assemblées élues dans le monde (Putnam 1976, 32). Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes;

pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

Les démocraties occidentales ont débattu le problème de la représentation politique des femmes avec plus ou moins de vigueur tout au long du XX[e] siècle. Dès le début du siècle, les femmes ont mené leur première lutte en faveur de la reconnaissance de l'égalité des sexes en matière de citoyenneté. L'obtention du droit de vote ne leur a cependant pas ouvert les portes du pouvoir politique. Comme le signalait en 1970 la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, les femmes ont représenté moins de 1 % de toutes les personnes élues aux niveaux fédéral et provincial dans les cinquante années qui ont suivi l'obtention du droit de vote par les femmes. D'après la commission, les femmes n'avaient obtenu qu'une reconnaissance symbolique de leur droit de représentation au Parlement. La formulation des lois régissant le développement social, économique et politique du Canada demeurait le privilège exclusif des hommes (Canada, Commission 1970, 339 et 355).

Tableau 1.1
Candidates et femmes élues aux élections fédérales canadiennes, 1921–1988
(en pourcentage)

Année	Candidates	Élues
1921–1967	2,4	0,8
1968	3,5	0,4
1972	6,4	1,8
1974	9,4	3,4
1979	13,8	3,6
1980	14,4	5,0
1984	14,5	9,6
1988	19,2	13,4

Source : Canada, Élections Canada.

Depuis la publication du rapport de la commission, les énergies se sont de nouveau mobilisées au Canada en faveur du règlement définitif de la question de l'égalité des sexes. Outre qu'elle a provoqué d'importants revirements d'attitude et de comportement chez les individus, la deuxième vague de féminisme a fait naître une volonté commune de faire tomber les obstacles qui se dressent toujours sur la voie de l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie au Canada, notamment dans le cadre du processus électoral. Comparativement au

faible progrès enregistré dans les cinquante premières années qui ont suivi l'obtention du droit de vote, la participation féminine aux élections fédérales s'est considérablement accrue depuis vingt ans. De 6 % qu'il était en 1972, le pourcentage des candidatures féminines au niveau fédéral atteignait 19 % en 1988. Dans le même intervalle, la représentation des femmes à la Chambre des communes est passée de 2 à 13 %.

Un virage aléatoire

Aux yeux de nombreux analystes, le terrain gagné depuis dix ans par les Canadiennes sur le plan de leur représentation politique montre que le virage tant attendu est bien amorcé. À partir des élections fédérales de 1984, chacun des grands partis politiques met tout en œuvre pour désigner un nombre record de candidates. En 1984, pour la première fois, les chefs des trois principaux partis prennent part à un débat télévisé portant exclusivement sur les enjeux qui intéressent directement les femmes. Toujours la même année, 27 femmes sont élues à la Chambre des communes, soit près du double du record établi en 1980, et 6 femmes entrent au Cabinet fédéral, soit le double du record établi précédemment. À mesure qu'avance la décennie, la représentation des femmes continue de s'accroître de façon impressionnante. À l'issue des élections fédérales de 1988, le Parlement compte 39 femmes (Gotell et Brodie 1991). La même tendance se manifeste dans les assemblées législatives provinciales et territoriales (voir la figure 1.1). À l'heure actuelle, les femmes y détiennent 15 % des sièges et cette proportion dépasse 20 % dans trois provinces et un territoire (voir le tableau 1.2).

Cependant, il est à la fois prématuré et déraisonnable de conclure que ces modestes premiers pas doivent inévitablement et naturellement mener à la parité des sexes au sein de nos assemblées élues. Les progrès accomplis tiennent au changement d'attitude de la population canadienne à l'égard du rôle de la femme, ainsi qu'au travail collectif des féministes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des partis, en faveur de l'accroissement de la représentation des femmes sur la scène politique canadienne. Compte tenu des pressions ainsi exercées et de l'éveil de l'opinion publique, les partis politiques canadiens ne peuvent plus se permettre de présenter une liste de candidatures dont les femmes sont totalement exclues, ou presque. L'analyse des données statistiques révèle cependant que les candidates continuent d'être désavantagées par rapport aux candidats. Malgré les progrès enregistrés à ce chapitre, le pourcentage des candidates élues est toujours environ moitié moindre que celui des candidats (voir le tableau 1.3).

Si les candidates sont moins souvent élues, c'est en partie parce qu'elles choisissent souvent de défendre les couleurs d'un plus petit

parti. Mais ce qui compte encore plus, c'est la tradition que continuent de perpétuer les grands partis fédéraux de ne désigner des candidates que dans des circonscriptions où leurs chances sont faibles. Il est intéressant de noter que bon nombre des victoires remportées par des femmes ces dix dernières années l'ont été dans des circonscriptions où leur parti était en mauvaise posture en début de campagne. Mises en candidature dans des circonscriptions jugées imprenables au moment du déclenchement des élections, ces femmes avaient remporté la victoire parce que l'électorat était d'humeur très changeante dans les années 80 et qu'un revirement de l'opinion était survenu en cours de campagne. Les élections fédérales de 1984 et les élections ontariennes de 1990 illustrent bien ce genre de situation. Il convient donc de tempérer avec une bonne dose de réalisme politique tout débordement d'optimisme concernant le caractère inéluctable de l'accroissement de la représentation des femmes. Pour que les femmes soient mieux représentées sur la scène politique canadienne, on ne peut se contenter de désigner des candidates dans des circonscriptions vraisemblablement perdues d'avance, en espérant qu'un changement d'humeur de l'électorat les porte au pouvoir.

Figure 1.1
Candidates élues à la Chambre des communes, 1921–1988

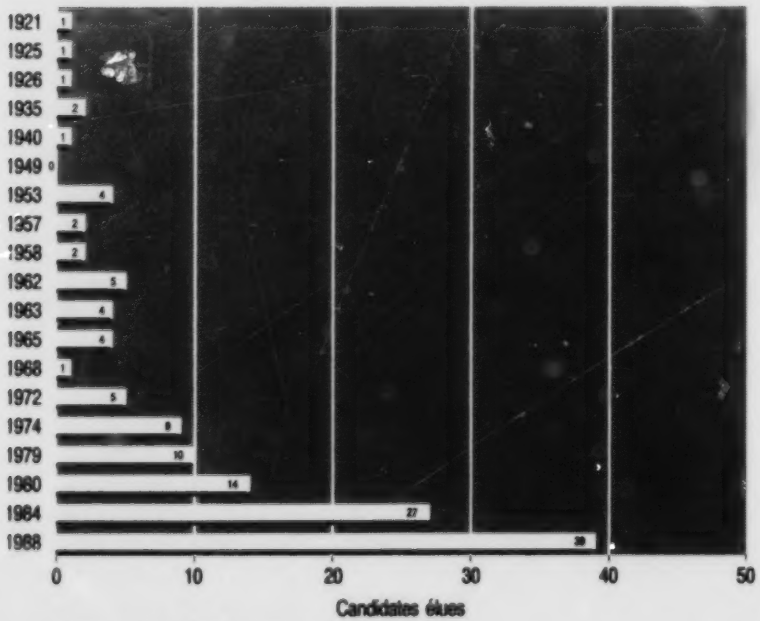

Source: Canada, Élections Canada.

Tableau 1.2
Représentation des femmes par province et territoire, élection fédérale de 1988
(en pourcentage)

Province	Femmes parmi les élus	Femmes candidates
Colombie-Britannique	13,0	21,0
Alberta	15,0	18,0
Saskatchewan	8,0	25,0
Manitoba	18,0	21,0
Ontario	22,0	23,0
Québec	22,0	18,0
Nouveau-Brunswick	12,0	16,0
Nouvelle-Écosse	6,0	21,0
Île-du-Prince-Édouard	22,0	25,0
Terre-Neuve	2,0	8,0
Territoires du Nord-Ouest	8,0	—
Yukon	31,0	—

Source : Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

Tableau 1.3
Candidates élues et candidats élus aux élections fédérales canadiennes, 1972–1988
(en pourcentage)

Année	Candidates élues	Candidats élus
1972	7,6	25,6
1974	7,2	20,4
1979	5,1	22,1
1980	6,4	20,0
1984	12,8	20,6
1988	12,9	20,1

Source : Canada, Élections Canada.

Certains changements dans les pratiques électorales au Canada donnent à penser que le laisser-aller n'est pas de mise. Au cours des dix dernières années, les coûts des campagnes d'investiture ainsi

que les dépenses préalables à la convocation des élections ont considérablement augmenté au niveau fédéral. Les dispositions législatives fédérales régissant les dépenses électorales ne s'appliquent à aucune de ces deux catégories de dépenses, ce qui désavantage nettement les femmes, qui n'ont généralement pas accès à autant de ressources financières que les hommes. S'il est vrai que les femmes désirent davantage se présenter aux élections, il reste que sans une réglementation des dépenses, le manque de fonds les exclura de plus en plus de la course. Sur le plan de la représentation politique, la hausse des dépenses de campagne compromet en fait les gains potentiels de tous les groupes situés au bas de l'échelle socio-économique.

L'expérience d'autres pays prouve par ailleurs que l'accroissement de la proportion des femmes élues n'a rien de naturel ni d'automatique. D'après l'Union interparlementaire, par exemple, le pourcentage des femmes élues dans le monde a baissé depuis un an et stagne de façon frappante depuis quinze ans. En juillet 1989, les femmes constituaient 12,7 % des membres des assemblées représentatives dans le monde, comparativement à 12,5 % en 1975 (*Globe and Mail*, 25 août 1989, A12).

Le Canada se range à peu près à mi-chemin dans le classement des principales démocraties libérales en ce qui concerne la proportion des femmes élues. Dans les années 80, il a devancé à cet égard les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la France. Mais l'élection de femmes au Canada demeure en deçà des niveaux atteints en Suède, en Norvège et en Finlande, trois pays où des efforts concertés ont été déployés pour faire élire davantage de femmes, et qui ont adopté le scrutin proportionnel (voir le tableau 1.4).

Les modestes progrès enregistrés au Canada sur la voie de la parité entre les sexes ne devraient pas nous amener à penser qu'il s'agit d'améliorations inévitables, permanentes ou suffisantes. Nos assemblées législatives demeurent un bien mauvais miroir de la société. La constatation de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, selon laquelle la voix du gouvernement est masculine, demeure encore vraie aujourd'hui. Les femmes continuent d'être gouvernées plutôt que de gouverner; elles sont soumises aux lois mais elles ne participent pas à leur élaboration. Les décisions économiques, politiques et sociales prises par des corps élus où les femmes sont mal représentées ne tiennent que très peu compte des répercussions des nouvelles mesures sur les femmes.

La sous-représentation permanente des femmes sur la scène politique canadienne nous amène à nous interroger tant sur la légitimité de nos institutions démocratiques que sur l'impartialité du processus électoral. Peu de gens doutent que cette sous-représentation soit

directement reliée au statut subordonné des femmes dans la société en général. Bien que le phénomène s'atténue quelque peu, la société canadienne est caractérisée par une division du travail selon les sexes, qui valorise moins les femmes que les hommes. Les emplois dits « féminins » sont nettement moins bien payés que les emplois équivalents considérés comme « masculins ». Les hommes continuent d'être mieux rémunérés et d'avoir de meilleures possibilités d'avancement que les femmes qui font le même travail qu'eux, sans parler d'un travail d'une valeur égale.

Tableau 1.4
Représentation politique des femmes dans le monde, Chambre basse

Pays	Femmes (%)	Année
Canada	13,4	1988
Australie	6,1	1987
Belgique	7,5	1986
Royaume-Uni	6,3	1987
États-Unis	5,7	1988
Suède	28,9	1986
Suisse	10,2	1986
Norvège	34,9	1987
Finlande	30,5	1986
Danemark	25,7	1986
Allemagne de l'Ouest	15,0	1987
France	4,4	1986
Nouvelle-Zélande	14,4	1987

Sources : Canada, Conseil 1987, 17; Hill et Roberts 1990.

Tous les indicateurs montrent que les femmes sont traitées en groupe subalterne au sein de la société canadienne; pour elles comme pour tous les autres groupes subalternes, la recherche de la représentation politique pose un dilemme apparemment sans issue. La politique et la représentation politique revêtent une importance cruciale pour les groupes socialement défavorisés. Le processus politique permet que leurs préoccupations deviennent des revendications sur lesquelles se penchent les législateurs. En l'absence d'encadrement, le

recrutement des élites en démocratie libérale favorise néanmoins la représentation des groupes socialement favorisés. Les plus faibles ont besoin d'accéder au pouvoir politique pour corriger le désavantage dont ils sont victimes; or c'est précisément ce désavantage qui les maintient à l'écart du pouvoir politique véritable. Cela revient à dire qu'en démocratie libérale, les inégalités sociales et politiques se renforcent les unes les autres pour former un système d'admission et d'exclusion.

La présente étude offre une vue d'ensemble des recherches les plus récentes sur la place de la femme dans le processus électoral. Elle se divise en quatre parties; la première traite du rôle de l'homme et de la femme en démocratie libérale, et les suivantes, de la participation électorale des femmes, de la place que leur réservent les partis politiques et de leur candidature aux élections fédérales. L'étude aboutit à la conclusion que l'égalité de principe, c'est-à-dire le retrait des obstacles législatifs à la participation des femmes à la vie politique, n'a pas permis et ne permettra pas de créer la parité entre les sexes au regard de la représentation politique. Il faudra d'autres mesures pour compenser le désavantage historique subi par les femmes en démocratie libérale (Clark 1988, 271). Des recommandations en ce sens sont énoncées à la suite de la conclusion.

LES FEMMES EN DÉMOCRATIE LIBÉRALE

L'exclusion des femmes

Tout récemment encore, ni les politicologues ni la société en général ne s'étonnaient du fait qu'en démocratie libérale, le groupe majoritaire était à toutes fins utiles exclu de l'exercice du pouvoir politique. La domination des hommes en politique était soit jugée naturelle, et donc sans intérêt des points de vue de la recherche ou de l'action politique, soit justifiée par l'incapacité présumée des femmes de l'emporter sur les hommes aux élections.

Plusieurs explications ont été avancées à propos de la sous-représentation politique des femmes. Par exemple, en se plaçant au niveau macrohistorique, certaines personnes soutiennent que l'intégration proportionnelle des femmes (et de tous les groupes nouvellement admis à voter) dans les structures décisionnelles démocratiques comporte deux étapes distinctes et nécessairement consécutives. Il faut d'abord que la participation électorale des groupes jouissant depuis peu du droit de vote atteigne le niveau de celle des groupes faisant déjà partie de l'électorat. Ce n'est qu'une fois cette première étape franchie qu'il est normal de voir ces nouveaux groupes accéder à une représentation un tant soit peu importante au niveau politique. D'après

ce raisonnement, il faut d'abord que les femmes votent en aussi grand nombre que les hommes — lesquels constituent l'électorat « établi » — pour être bien représentées au niveau politique.

D'autres explications se fondent sur la présumée incapacité des femmes de briguer les suffrages. D'après la thèse de la « socialisation », par exemple, les femmes ne cherchent pas à se faire élire parce que le rôle social qui leur est assigné est d'ordre apolitique. En d'autres termes, si les femmes n'exercent pas de pouvoir politique, c'est qu'elles ne le souhaitent pas. Dans le même ordre d'idée, le rôle dévolu à la femme ou sa situation particulière servent à expliquer que les femmes ne se tiennent pas volontairement à l'écart de la vie politique mais sont plutôt empêchées d'y participer par des obligations dites féminines, en particulier celles de la maternité (Brodie 1985, chapitre 1).

Les faiblesses des femmes

Ces raisonnements que l'on retrouve dans certains ouvrages de recherche reposent néanmoins sur deux postulats qu'il convient de mettre en doute. Commençons par le plus important, celui selon lequel la sous-représentation des femmes serait liée à leur présumée faiblesse. C'est parce qu'elles sont incapables d'atteindre le niveau de participation, d'intérêt ou d'expérience de vie des hommes que les femmes n'accèdent pas au Parlement. Il ne reste qu'un pas à faire pour conclure que les femmes doivent agir comme les hommes si elles souhaitent être représentées. On part du principe que le caractère distinct des femmes ne saurait être intégré aux structures de pouvoir ni y être représenté. C'est précisément ce caractère distinct des femmes qui sert à expliquer leur exclusion du pouvoir. Autrement dit, tout en étant étroitement définies en termes neutres applicables aux deux sexes, les règles de la vie politique sont en fait des règles masculines auxquelles les femmes doivent se plier si elles veulent accéder au pouvoir. En termes encore plus directs, pour que la parité entre les sexes puisse être atteinte, c'est l'attitude des femmes qui doit changer, et non le système électoral.

Le caractère apparemment immuable du système électoral constitue l'élément clé du second postulat. En bref, on part du principe qu'en démocratie, le processus électoral ne favorise ni les hommes ni les femmes et échappe à l'influence de l'histoire. Ce processus est présenté comme un ensemble de règles qui n'ont aucun rapport avec le partage du travail entre les hommes et les femmes et qui s'appliquent indifféremment aux deux sexes. Or, face à l'histoire des démocraties libérales, cette description tient difficilement. Le sens même de la démocratie a été continuellement remis en question, et le processus des

élections démocratiques n'a cessé d'évoluer. Notre perception de la démocratie et de ses règles n'est pas purement abstraite, mais procède plutôt de l'évolution historique, de l'action politique et, en bout de ligne, des politiques gouvernementales. Autrement dit, les règles qui régissent les élections démocratiques ne servent pas simplement à assurer un terrain neutre pour les affrontements politiques. Souvent, ces règles sont elles-mêmes l'objet des affrontements.

Ces deux conceptions opposées du processus électoral vu tantôt comme immuable, tantôt comme influencé par l'histoire, ont d'importantes incidences sur le plan politique. D'après la première, la démocratie se ramène essentiellement à un ensemble de règles figées auxquelles la population est tenue de se conformer sous peine d'être exclue des institutions politiques. Ce genre de démocratie ne tient aucunement compte des besoins particuliers des nouveaux groupes sociaux qui ne possèdent ni les moyens ni l'expérience nécessaires pour se plier aux règles établies, tout en niant la nécessité d'adapter le système aux nouveaux besoins et priorités de l'État. En revanche, la démocratie envisagée sous l'angle de l'histoire repose sur des règles variables, modifiables, qui s'adaptent aux nouveaux besoins politiques de la société et à de nouvelles visions de la démocratie. Dans cette optique, les processus électoraux découlent d'un contexte politique donné et d'un choix de gouvernement et reflètent l'idée qu'une société se fait de la démocratie.

Les origines de la démocratie libérale

Si les origines du scrutin considéré comme un mode de décision démocratique remontent à la *polis* de la Grèce antique, les élections démocratiques au sens couramment admis sont relativement récentes dans l'histoire des institutions gouvernementales. Dans l'antiquité grecque, la démocratie représente simplement l'exercice du pouvoir par les citoyens. Ni l'esclavage ni l'exclusion de la majorité de la population, dont les femmes, de la participation à ces démocraties naissantes ne constituaient un problème parce qu'il était entendu que les règles ne s'appliquaient qu'aux citoyens. Selon cette conception de la démocratie, il était naturel que les gens ne soient pas égaux et que la citoyenneté soit réservée à une élite exclusivement masculine (Clark 1988, 264).

Les origines des élections démocratiques modernes et du principe sous-jacent de l'égalité politique sont relativement récentes et indissociables des rapports entre le capitalisme et le gouvernement démocratique libéral. La plupart des démocraties libérales se sont édifiées en deux étapes distinctes : d'abord libérales, elles se doteront beaucoup plus tard d'institutions et de règles démocratiques populaires. Le système

canadien de démocratie parlementaire s'inspire du système britannique. Résolus de se libérer du joug féodal, les marchands et les industriels britanniques constituèrent la principale force sociale qui imposa les nouveaux principes libéraux de l'organisation sociale et de la pensée politique tels la libre entreprise, l'individualisme, la reconnaissance des droits politiques et le gouvernement responsable (Brodie et Jenson 1989, chapitre 1).

Dans la plupart des pays occidentaux, le pouvoir monarchique fut progressivement remplacé par des institutions démocratiques libérales. Cette évolution fondamentale donna cependant lieu à d'intenses luttes politiques entre la bourgeoisie en voie de s'imposer et l'ordre ancien, luttes qui prendront souvent la forme de révolutions. À l'époque, la définition de l'égalité démocratique était très étroite. Seuls les hommes propriétaires jouissaient du droit de vote[1]. Si ces nouveaux régimes démocratiques libéraux se fondaient sur le principe suivant lequel tous les hommes sont égaux, certains hommes l'étaient de toute évidence plus que d'autres. Ce n'est qu'après de longues et dures luttes entre les détenteurs du pouvoir politique (appartenant à la classe capitaliste) et la nouvelle classe ouvrière issue du capitalisme industriel que s'imposeront le suffrage universel masculin, les élections régulières et la liberté garantie d'expression et d'association.

La question des femmes

L'idéologie du libéralisme a établi un nouvel ordre politique reposant sur les valeurs de l'individualisme, de l'égalité politique officielle et de l'égalité des chances. Ces valeurs règlent encore aujourd'hui le fonctionnement des sociétés occidentales. Il était cependant présumé au départ qu'elles ne s'appliquaient pas aux femmes. Les premiers théoriciens libéraux faisaient valoir que l'égalité fondamentale entre les citoyens découlait soit de l'état naturel, soit du contrat social (Clark 1988, 267). Cependant, l'individualisme libéral niait aux femmes le droit à la citoyenneté. Hobbes, par exemple, recommandait que la famille ne soit représentée dans la vie politique que par une seule personne, en l'occurrence le mari, seul habilité à interpréter et à défendre les intérêts de tous les membres. Locke, par contre, était d'avis que la femme renonçait volontairement à son indépendance en contractant un mariage et en soumettant légitimement sa volonté, de ce fait, à celle de son époux.

Bien que l'on soit porté à penser que les théoriciens libéraux de la première heure ne se sont tout simplement pas arrêtés à la « question des femmes », il est difficile de confirmer cette impression à l'aide de preuves. En réalité, c'est autour des rôles dévolus à l'homme et à la

femme que s'est implanté le libéralisme (Scott 1986, 1069). La question de la situation et des droits politiques des femmes, en particulier celle de leur exclusion du nouvel ordre politique libéral, revêtait une importance cruciale aux yeux des théoriciens classiques. À quelques exceptions près, ceux-ci sont arrivés à la conclusion que les femmes ne devraient pas jouir des droits conférés par la citoyenneté. Invoquant le déterminisme biologique ou la ségrégation et la subordination des femmes sur le plan domestique, ils ont conclu que celles-ci étaient empêchées en permanence d'acquérir les connaissances indispensables à l'exercice démocratique des droits conférés par la citoyenneté (Jones 1988, 11 et 15). C'est ainsi que les femmes se sont vu interdire par la loi de participer à la vie politique et aux institutions démocratiques libérales.

Le libéralisme a entraîné une révolution de l'ordre social et politique qui, comme Walzer (1984) le signale avec justesse, se fondait sur l'art de la séparation. La société féodale comprenait différentes sphères administrées chacune selon ses propres règles. L'Église était séparée de l'État. La première était dirigée par une théocratie et le second, par une démocratie libérale. La vie politique et l'activité économique étaient elles aussi séparées de façon à ce qu'un marché libre puisse se constituer selon les principes du capitalisme, à l'abri des interventions de l'État. L'État était également séparé de la monarchie à des degrés divers, ouvrant la voie, au sein du gouvernement et de la bureaucratie, au jeu de la concurrence politique et de la méritocratie. Finalement, une distinction était établie entre la vie publique et la vie privée. Le domaine privé — les affaires personnelles et la vie familiale — constituait un champ sacré où l'État ne pouvait intervenir (Walzer 1984).

Évidemment, de nombreux critiques de la démocratie libérale ne manquent pas de souligner que la ligne de démarcation entre les affaires de l'Église et celles de l'État, entre la vie économique et la vie politique et entre le domaine public et le domaine privé n'a jamais été très nette. De fait, à mesure qu'évoluaient le suffrage universel masculin et les élections de masse, il s'est imposé à l'évidence que l'égalité politique théoriquement garantie aux hommes perdait une bonne partie de son sens face aux injustices flagrantes tolérées sur le plan économique. Les élites économiques jugeaient normal de transposer à l'échelle politique les profits tirés de leur richesse, ce qui avait pour effet de renverser les données fondamentales de l'égalité politique théorique et du processus des élections démocratiques. Avec le recul historique, les lois régissant le déroulement des élections démocratiques se révèlent être une suite de tentatives visant à limiter l'influence des forces du marché sur le processus démocratique. Le vote secret, les restrictions visant l'achat de

voix et d'autres pratiques frauduleuses, les lois sur la vente des boissons alcooliques et celles sur le financement des élections sont autant de moyens mis en œuvre pour réduire le pouvoir de l'argent dans le contexte électoral. En d'autres termes, partout dans le monde, les démocraties libérales ont tour à tour reconnu la nécessité d'atténuer les grandes inégalités créées par *une* seule des séparations issues du libéralisme — la séparation entre l'activité économique et l'activité politique — de façon à conserver une apparence d'intégrité au processus démocratique.

La séparation entre les domaines public et privé

À bien des égards, cependant, la séparation entre les domaines public et privé en démocratie libérale aura eu un effet encore plus profond et permanent dans le domaine électoral, tant au chapitre de l'adoption des lois qu'au chapitre de la représentation. Elle a institutionnalisé la distinction entre les rôles masculins et féminins dans le monde du travail et elle a placé les hommes et les femmes dans des mondes différents. Malgré la présence de nombreuses femmes pauvres sur le marché du travail, cette séparation des domaines public et privé posait en principe que le domaine public de la politique et de l'économie revenait aux hommes, et que le domaine privé du foyer et de la famille revenait aux femmes. Celles-ci ont ainsi été confinées au domaine privé par un déterminisme biologique transposé au niveau politique par l'institutionnalisation des domaines public et privé (Eisenstein 1981, 14).

Les domaines public et privé étaient soumis à des règles différentes, de la même manière que l'étaient l'Église et l'État ou les sphères politique et économique. Les règles de la démocratie libérale et les normes de l'universalisme, de l'égalité et de la raison s'appliquaient à la vie publique, le domaine privé se caractérisant par l'injustice, la soumission et l'émotivité (Siim 1988, 163). On partait tout simplement du principe que la femme était soumise au pouvoir de l'homme « dans son château » — un lieu où l'État n'osait pénétrer. Pateman (1985, 192) a donc raison de soutenir que la démocratie libérale renferme en elle-même une certaine contradiction entre les idéaux de la liberté individuelle et de l'égalité dans le domaine public, et la notion de soumission naturelle de la femme à l'homme dans le contexte familial. Ainsi tenues dans un état de dépendance et de soumission, les femmes étaient jugées inaptes à jouir des droits démocratiques associés à la citoyenneté (Clark 1988, 274). Bien que notre conception de ce qui constitue le domaine public et le domaine privé ait complètement changé par rapport à ce qu'elle était aux premiers jours de la démocratie libérale, la distinction que nous continuons de faire entre ces deux sphères influe

encore grandement sur notre façon d'envisager la démocratie libérale et d'organiser notre vie (Burt 1986, 114).

La distinction entre les rôles masculins et féminins établie par la démocratie libérale a eu et continue d'avoir de profondes incidences sur la place qu'occupent les femmes sur la scène politique. C'est à cause de cette distinction que les femmes se sont vu nier jusqu'à une époque relativement récente des droits politiques aussi élémentaires que celui de voter et de se présenter aux élections. Malgré l'obtention du droit de vote, les femmes demeurent désavantagées par la séparation des domaines public et privé. L'idéologie populaire et l'expérience pratique continuent de renforcer l'idée que l'action politique convient mieux aux hommes qu'aux femmes, ces dernières ayant toutes des traits de caractère qui ne devraient pas se manifester dans la vie publique. Et même quand les femmes s'élèvent contre cette interdiction culturelle implicite, peu d'entre elles disposent de moyens suffisants pour se mesurer aux hommes dans l'arène politique. Pour reprendre l'observation de deux analystes, le pouvoir de la femme au foyer est comme une devise faible sur le marché international : elle n'est pas « convertible » dans le domaine public (Jonasdottir 1988, 46).

Il va de soi que la très grande majorité des Canadiennes ne sont plus confinées au domaine privé. Aujourd'hui, les femmes concilient obligations familiales et travail rémunéré à l'extérieur du foyer. Or la distinction établie entre les rôles masculins et féminins s'étend au monde du travail. Les femmes occupent surtout des emplois mal payés — travail manuel, de soutien ou de soins — autant de tâches jugées adaptées au caractère « féminin ». Une minorité d'entre elles occupent un emploi valorisant, c'est-à-dire susceptible de procurer des connaissances et des relations sociales, et d'offrir un accès privilégié à des compétences générales et sociales culturellement recherchées (Lovenduski 1986, 209). Encore plus rares sont celles qui ont la sécurité financière personnelle ou les réseaux financiers sans lesquels il est de moins en moins possible d'aspirer à faire carrière en politique.

La séparation des domaines public et privé institutionnalisée par le libéralisme s'est révélée être un désavantage historique et structurel pour les femmes sur le plan électoral. Ce qui importe tout autant, c'est que cette séparation a aussi pour conséquence d'écarter les questions jugées d'intérêt féminin de l'examen politique, donc de masquer les intérêts politiques des femmes. Le libéralisme se fonde sur l'idée que la vie publique est essentiellement distincte de la vie privée et personnelle (Jones 1988, 12). Il s'agit là d'un obstacle structurel qui exclut certaines questions de l'examen public. C'est ainsi que les enjeux concernant la famille, le partage du travail selon le sexe, la garde des

enfants, la reproduction, la sexualité et d'autres domaines connexes sont généralement considérés comme n'étant pas de nature politique, donc comme ne se prêtant pas à des solutions gouvernementales, ou encore, qu'ils sont parfois simplement traités comme des « problèmes féminins » sans importance qu'il est facile de repousser assez loin dans l'ordre des priorités législatives. Cette séparation, devenue un facteur d'exclusion, amène par ailleurs de nombreuses femmes à penser que la politique n'a aucun rapport avec une bonne partie de leur vie. Celles-ci peuvent ainsi en venir à manifester moins d'intérêt que les hommes pour la vie parlementaire parce qu'elle ne répond pas à leurs préoccupations et ne correspond pas à leur vécu.

LES FEMMES AU SEIN DE L'ÉLECTORAT CANADIEN

La condition féminine et l'électorat

Après la Seconde Guerre mondiale, les recherches sur la place de la femme en politique électorale ont surtout porté sur le comportement féminin au sein de l'électorat. Cela s'explique en partie par l'évolution des tendances en science politique et aussi par le simple fait que fort peu de femmes faisaient alors carrière en politique. Mais ce qu'il convient surtout de souligner, c'est que les politicologues étaient portés à expliquer l'énorme sous-représentation des femmes dans les rangs du pouvoir, au sein des partis et dans les assemblées élues par les différences observées entre l'électorat féminin et l'électorat masculin. D'après les théories tant macrohistoriques que microsociologiques de la participation à la vie politique, il existerait un lien de cause à effet entre le comportement politique de masse et le recrutement des élites (Brodie 1985, chapitre 1). Les tenants de la théorie macrohistorique étudient la façon dont les groupes nouvellement admis à voter s'intègrent à l'activité politique. Ils affirment qu'il est indispensable que les femmes votent en aussi grand nombre que les hommes — lesquels constituent l'électorat établi — pour accéder à des charges publiques (Means 1976, 382 et 383).

La hiérarchie de l'engagement politique établie par Lester Milbrath illustre fort bien le rapport établi entre le comportement politique de masse et le recrutement des élites dans les théories microsociologiques de la participation politique. D'après Milbrath (1965, chapitre 1), il est possible de classer les citoyens et les citoyennes de n'importe quel État démocratique selon une échelle d'activité politique. L'échelle en question comporte quatre échelons. Au bas se trouvent les « apathiques », qui ne manifestent aucun intérêt pour la politique et ne prennent même pas la peine de voter. Viennent ensuite les « spectateurs », qui

s'intéressent modérément à la vie politique et se contentent d'exercer leurs droits de citoyen en allant voter ou en installant une pancarte électorale devant leur domicile. Le troisième échelon est occupé par les « citoyens en transition », parmi lesquels se retrouvent les personnes qui assistent aux assemblées politiques, communiquent avec leurs représentants et représentantes ou versent des contributions financières à un parti. Enfin, les « gladiateurs » occupent le sommet de la hiérarchie (l'emploi du terme gladiateur montre implicitement que le sommet de l'appareil est occupé par des hommes); ils regroupent les militants, les stratèges, les collecteurs de fonds et les candidats des partis.

Selon cette hiérarchie, la participation politique serait cumulative. Pour Milbrath (1965), il existe un lien entre la participation populaire et l'élection à une charge publique. Dans ce contexte, la participation est « cumulative » : les personnes qui se trouvent à un certain échelon de la hiérarchie exécutent aussi les actes politiques attribués aux échelons inférieurs. Ainsi, il faut d'abord avoir été « spectateur » avant d'être en transition, de la même manière que les « gladiateurs » ont d'abord franchi la phase transitoire de participation. Vue sous un autre angle, la phase transitoire produit le bassin des candidats et candidates aux élections. Le caractère partial du recrutement des élites en démocratie libérale s'expliquerait simplement par la faiblesse de la participation de certains groupes sociaux aux échelons inférieurs de la hiérarchie de l'engagement politique — particulièrement au niveau du « bassin » d'où proviennent les élus à temps plein.

Aux niveaux tant macro que micro, les explications des écarts entre la représentation politique des femmes et celle des hommes se fondent sensiblement sur les mêmes données. Dans un cas comme dans l'autre, on s'appuie sur les distinctions femmes-hommes en matière de comportement politique, et l'on part du principe que l'élection des femmes dépend de leur degré de participation politique. Les premières études sur le vote indiquaient que les femmes étaient moins portées que les hommes à exercer leur droit de vote. Cette constatation a servi à maintes reprises à démontrer que les femmes n'avaient pas encore franchi la première étape indispensable à l'intégration politique des groupes nouvellement admis à participer à la vie politique en démocratie libérale. Les premières études sur la participation politique montraient par ailleurs que les femmes étaient moins susceptibles de gravir les échelons de la hiérarchie de l'engagement politique jusqu'au niveau transitoire. En micro-analyse, le désavantage subi par les femmes sur le plan de la représentation politique pourrait aussi être attribué à l'apparente incapacité des électrices d'accéder au bassin des « éligibles » dans les mêmes proportions que les électeurs.

Les deux explications fournies à la domination masculine au sein de l'élite politique donnent l'impression que ce sont les « victimes » elles-mêmes qui sont responsables de la faiblesse de leur pouvoir politique. Ni l'une ni l'autre ne fait entrer en ligne de compte l'idée que les femmes se heurtent peut-être à des obstacles d'ordre structurel en cherchant à accroître leur représentation politique, ou que le système pourrait avantager un sexe au détriment de l'autre. Mais surtout, ces explications se fondent sur des preuves empiriques particulièrement minces. Les plus petits écarts entre la participation électorale des femmes et celle des hommes sont utilisés pour expliquer l'exclusion des femmes des rangs du pouvoir. Il aura fallu que des femmes politicologues se penchent sur les chiffres cités pour que ce genre d'explications soit jugé dépassé ou faussé au départ par des préjugés sexistes. De nombreuses études ont maintenant permis d'établir que le niveau de participation électorale des femmes se compare à celui des hommes, surtout quand on tient compte de facteurs sociodémographiques pertinents (Chandler 1990; Evans 1980; Randall 1987).

La participation au scrutin

Les écarts relevés entre la participation des femmes et celle des hommes aux élections fédérales canadiennes ne suffisent certes pas à expliquer la très faible représentation féminine à la Chambre des communes. En fait, d'après les données des enquêtes nationales sur les élections qui couvrent la période allant de 1965 à 1988, l'écart enregistré à cet égard n'a été qu'une seule fois statistiquement significatif à l'issue des sept dernières élections fédérales (voir le tableau 1.5). Selon ces résultats, 87 % des hommes auraient voté aux élections fédérales de 1984 comparativement à 84 % des femmes. Rien ne semble justifier cet écart statistiquement significatif, qui pourrait tout simplement s'expliquer par une erreur d'échantillonnage. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'invoquer un écart de 3 % dans la participation électorale pour expliquer que 90 % des personnes élues à la Chambre des communes aux élections de 1984 étaient des hommes. En 1988, de fait, le pourcentage des femmes qui ont participé au scrutin a été plus élevé que celui des hommes et, pourtant, la représentation masculine aux Communes atteignait les 87 %.

Si l'écart entre la participation des hommes et celle des femmes aux élections fédérales a été infime au cours des vingt-cinq dernières années, d'autres enquêtes ont néanmoins permis d'établir que plusieurs facteurs d'ordre démographique influent sur le niveau de participation politique des Canadiennes. Par exemple, Terry (1984) a constaté que ce niveau est plus élevé chez les femmes qui travaillent à l'extérieur

du foyer et qui ont de l'instruction. L'enquête de Black et McGlen (1979) sur les résultats des élections fédérales tenues entre 1965 et 1974 confirme également que la présence des femmes sur le marché du travail a des effets positifs sur leur niveau de participation politique. Cette première enquête ainsi que celle de Kay *et al.* (1988) indiquent toutefois que la présence d'enfants à la maison a une influence négative sur le niveau de participation politique des femmes, que celles-ci travaillent ou non à l'extérieur (voir aussi Chandler 1990, 21).

Tableau 1.5
Participation électorale selon le sexe, études électorales canadiennes, 1965–1988
(en pourcentage)

Année	*N*	Hommes	Femmes
1965	1 983	86,8	83,9
1968	2 767	86,8	84,2
1974	2 461	86,5	83,9
1979	2 697	90,2	88,5
1980	1 747	88,8	86,6
1984*	3 375	87,4	84,2
1988	2 919	87,2	89,0

Source : Chandler 1990.

*Écart significatif sur le plan statistique à ,01.

Depuis vingt-cinq ans, l'écart entre la participation des femmes et celle des hommes aux élections fédérales a été en moyenne de 2,5 %. Par contre, quand on compare les opinions des Canadiens et des Canadiennes à l'égard du système politique pendant la même période, l'écart s'élargit considérablement. Le tableau 1.6 présente les réponses à différentes questions posées à des électeurs et électrices en 1965 et en 1984 pour connaître leurs opinions au sujet du système. Un certain nombre d'observations générales peuvent en être tirées. Premièrement, les écarts notés entre les réponses des hommes et celles des femmes sont beaucoup plus grands dans les années 60 que dans les années 80. Deuxièmement, pendant cette période, le degré de désaffection croît tant chez les hommes que chez les femmes, qui estiment en majorité, par exemple, que le gouvernement ne les écoute pas et que les parlementaires ne mettent pas longtemps à se désintéresser des préoccupations de leur électorat. Les opinions politiques des femmes et des hommes diffèrent néanmoins considérablement sur certains plans.

Dans les années 60 et à nouveau dans les années 80, les femmes sont moins portées que les hommes à s'intéresser à la politique et plus portées à considérer celle-ci comme « trop compliquée » pour elles.

Tableau 1.6
Opinions politiques selon le sexe et l'année
(en pourcentage)

	Études électorales canadiennes			
	1965		1984	
	Femmes (*N* = 1 033)	Hommes (*N* = 1 075)	Femmes (*N* = 1 910)	Hommes (*N* = 1 467)
A. Je m'intéresse à la politique*				
Beaucoup	20,2	31,4	15,5	22,5
Un peu	43,2	44,1	40,7	48,3
Pas tellement	36,6	24,5	43,8	29,2
B. Je fais confiance au gouvernement fédéral				
Toujours	9,6	9,8	10,5	13,1
La plupart du temps	51,7	51,0	52,5	50,0
Parfois	38,7	39,2	37,0	37,0
C. Le gouvernement n'attache aucune importance à mon opinion				
D'accord	52,0	47,0	65,7	64,0
En désaccord	48,0	53,0	34,3	36,0
D. La politique est trop compliquée à comprendre				
D'accord	79,5	64,7	71,8	60,5
En désaccord	20,5	35,3	28,2	39,5
E. Les gens comme moi n'ont pas leur mot à dire en politique				
D'accord	55,1	48,8	64,8	64,0
En désaccord	44,9	51,2	35,2	36,0
F. Une fois élus, les députés se désintéressent rapidement de nos préoccupations				
D'accord	58,5	61,0	76,9	75,0
En désaccord	41,6	39,0	23,1	25,0

Source : Études électorales canadiennes, 1965 et 1984.

*Les variables de l'enquête de 1984 ont été ajustées en fonction de l'échelle ordinale de trois points utilisée en 1965.

Le fossé entre les sexes

Ces dix dernières années, les recherches universitaires sur la participation électorale des femmes ont davantage porté sur le « fossé entre les sexes » et les répercussions de la seconde vague du féminisme sur les orientations de l'électorat. La notion de « fossé entre les sexes » repose sur le principe voulant que les femmes constituent un bloc homogène au sein de l'électorat. Ce fossé peut exister sur trois plans. Premièrement,

le degré de participation électorale et la forme de cette participation peuvent varier considérablement entre les femmes et les hommes. Deuxièmement, les hommes et les femmes peuvent avoir des opinions divergentes à l'égard des grands enjeux politiques et, troisièmement, des différences marquées peuvent apparaître au regard du choix d'un parti.

On a longtemps pensé que les électeurs et électrices réagissaient sensiblement de la même manière face aux enjeux et aux partis politiques. Le fait que les femmes n'aient pas su constituer une force politique homogène après avoir obtenu le droit de vote a même amené de nombreux observateurs à présumer que les femmes se laissaient simplement guider par leur mari au moment de voter. On ne peut que spéculer sur le comportement des électrices immédiatement après l'obtention du droit de vote, vu l'absence de données pour cette période. Néanmoins, les résultats d'enquêtes effectuées dans les années 50, 60 et 70 ne permettent pas vraiment d'établir que les femmes formeraient un groupe monolithique relativement aux enjeux politiques ou au choix d'un parti. Au Canada, par exemple, un examen des opinions des femmes et des hommes à l'égard d'enjeux très divers pendant la période allant de 1960 à 1978 n'a fait ressortir que quelques écarts minimes (Fletcher et Drummond 1979).

À partir de la fin des années 70, cependant, les spécialistes des sondages dans de nombreuses démocraties occidentales commencent à noter que le fossé entre les sexes se creuse progressivement sur les plans tant des opinions politiques que du choix du parti. Les femmes semblent enfin constituer un bloc distinct au sein de l'électorat. En Grande-Bretagne, par exemple, on a constaté que les femmes étaient beaucoup moins susceptibles que les hommes d'appuyer le Parti conservateur de Margaret Thatcher et son programme politique néo-conservateur. Dans ce pays, les femmes tiennent beaucoup plus que les hommes au maintien des programmes d'assistance sociale et à l'accroissement des dépenses publiques pour l'éducation, la santé, les services sociaux et le logement (Rogers 1983, 158). En 1980, un fossé plus profond qu'on ne l'avait prévu apparaît entre les hommes et les femmes au moment des élections à la présidence américaine. Les maisons de sondage découvrent que 8 % moins de femmes que d'hommes ont voté pour Reagan et que, pour la première fois depuis que des chiffres sont établis à cet égard, les femmes ont voté en plus grand nombre que les hommes (Mueller 1988b, 16; Chandler 1990, 4). Des analyses plus poussées permettent par ailleurs d'établir que les Américaines sont beaucoup moins susceptibles que les Américains d'appuyer le programme néo-conservateur de Reagan et son rejet de

l'amendement relatif à l'égalité des droits. Aux élections à mi-mandat de 1982, le fossé s'est élargi au point où trois défaites de gouverneurs lui ont été attribuées (Mueller 1988a, 29).

L'apparition d'un fossé entre les sexes au sein de l'électorat américain a constitué à la fois un encouragement pour le mouvement des femmes et une menace pour l'administration républicaine au pouvoir. Les groupements de femmes ont révisé leur position électorale et orienté leur action de façon non pas à combler mais à élargir ce fossé. Le Women's Vote Project a vu le jour en 1982 autour de l'idée que le « monde sera dirigé par les hommes tant que les femmes ne voteront pas ». L'organisation entendait convaincre 1,5 million de femmes d'aller voter pour la première fois en vue des élections présidentielles de 1984. Le nombre de nouvelles électrices a dépassé effectivement de 300 000 cet objectif (Mendelson 1988, 69 et 75). Aux élections de 1984, les femmes représentaient 53,5 % de l'électorat, ce qui leur a donné un avantage de quelque 3 millions de voix sur les hommes (Mueller 1988a, 22). La National Organization of Women (NOW) s'est servie parallèlement du fossé entre les sexes comme d'un puissant outil stratégique pour convaincre le Parti démocrate de désigner une candidate à la vice-présidence aux élections de 1984 (*ibid.*, 29). La NOW est parvenue également à recueillir plus de 1,5 million de dollars, qu'elle a injectés dans la campagne de candidats et de candidates sympathiques à sa cause (Sapiro 1986, 136).

Conscients de l'importance du vote des femmes, le Parti démocrate et le Parti républicain sont passés tous deux aux actes. Le Parti démocrate désigna Geraldine Ferraro candidate à la vice-présidence en 1984 et adopta un programme propre à rallier l'appui des femmes. Le Parti républicain se trouva dans une position plus précaire. Les revendications du mouvement des femmes sont en effet incompatibles avec l'orientation et le programme néo-conservateurs du parti. Aux États-Unis (ainsi qu'au Canada et ailleurs), les néo-conservateurs cherchent à diminuer le rôle de l'État dans l'économie et à réduire les programmes d'aide sociale. Le mouvement des femmes souhaite une intervention accrue du gouvernement et une augmentation des dépenses dans plusieurs secteurs dont ceux de l'action positive, des soins aux enfants, de la lutte contre la pauvreté croissante des femmes, etc. Les républicains préfèrent donc réagir en augmentant la représentation des femmes dans leurs rangs au lieu de donner suite aux grandes revendications féministes. Tout de suite après les élections de 1980, Reagan confia plusieurs postes clés de son administration à des femmes qui partageaient ses vues. À la même époque, le Parti républicain demanda à des maisons de sondage de déterminer quels sous-groupes de l'électorat

féminin étaient les plus susceptibles de bien accueillir son message (Mueller 1988a, 18 et 32). L'objectif visé consistait non pas tant à s'adapter au fossé entre les sexes qu'à le miner.

Le même genre de comportement est signalé au sein de l'électorat canadien dès 1979, année où l'on constate que les femmes sont un peu plus portées que les hommes à appuyer, à l'échelon fédéral, le Parti libéral du Canada (PLC). L'écart atteindra 6 % en 1980 et 10 % en 1983, après l'inscription par le gouvernement libéral d'une clause sur l'égalité des sexes dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais au moment où le parti n'a pas de chef. Les élections fédérales de 1984 ont par ailleurs fait apparaître un fossé au niveau du choix du parti. Pendant la campagne, il a été établi que la proportion des femmes susceptibles de voter pour le PLC dépassait de 3 % celle des hommes (Chandler 1990, 29).

En 1984, l'expérience américaine et la persistance du fossé au sein de l'électorat canadien ont amené les partis fédéraux canadiens à courtiser directement l'électorat féminin. Chacun des grands partis a doublé le nombre de ses candidates, dont certaines se sont vu confier des circonscriptions importantes. De plus, tous les grands partis ont accordé davantage d'attention aux questions intéressant les femmes, ont inscrit des mesures en faveur des femmes dans leur programme électoral et ont participé à un débat télévisé des chefs portant exclusivement sur les questions intéressant les femmes.

La campagne de 1984 a par ailleurs mis en lumière l'instabilité du fossé au sein de l'électorat canadien. Avant le débat des chefs sur les questions intéressant les femmes, les sondages indiquaient que les intentions de vote des femmes favorisaient le PLC par une marge de 13 %. Cependant, une semaine avant les élections, soit après le fameux débat des chefs, cette marge est pratiquement disparue. Ce revirement s'explique probablement par le fait que, le soir du débat, les chefs du PLC et du Parti progressiste-conservateur du Canada ont adopté sensiblement la même position à l'égard de toutes les questions abordées, depuis l'action positive jusqu'aux garderies, en passant par le problème de l'accroissement de la pauvreté chez les femmes. Incapables de faire un choix clair entre les deux partis en tête, les femmes ont fini par voter comme l'ensemble de l'électorat plutôt que de manière homogène. En d'autres termes, quand les différences entre les partis ne sont pas nettes dans les dossiers intéressant les femmes, le vote des électrices se rapproche normalement de celui des électeurs (Carol 1988, 242).

Seul le Nouveau Parti démocratique (NPD) semble avoir profité de la politisation des femmes. Ce parti a commencé à courtiser

l'électorat féminin dès le milieu des années 70 en confiant à une organisatrice à temps plein le soin de voir à ce que le parti tienne compte des attentes des femmes. À l'occasion du débat des chefs sur les questions intéressant les femmes, ce sont les prises de position du leader néo-démocrate qui reflétèrent le mieux les revendications des organisations féminines. Cette stratégie s'est révélée profitable en 1984 et en 1988. Pendant longtemps, le NPD a recueilli davantage d'appuis chez les hommes que chez les femmes aux élections fédérales. En 1984, cependant, les voix obtenues par ce parti provenaient autant de l'électorat féminin que de l'électorat masculin, et en 1988, ses appuis chez les femmes ont augmenté de 5 % (Chandler 1990, 39; Gotell et Brodie 1991).

Dans son analyse détaillée du comportement des hommes et des femmes au moment des élections fédérales canadiennes de 1984 et de 1988, Chandler (1990) relève des écarts persistants dans les appuis que les partis récoltent chez les femmes et chez les hommes. En 1988, par exemple, cet écart a été de 7 % dans le cas du PLC. Mais c'est au niveau des opinions concernant certains enjeux politiques qu'apparaissent les écarts les plus marqués et les plus uniformes. En 1984 comme en 1988, les femmes étaient nettement moins susceptibles que les hommes d'appuyer le militarisme et nettement plus susceptibles d'appuyer les programmes sociaux et les mesures en faveur des femmes. En 1988, les femmes étaient également beaucoup moins portées que les hommes (par une marge de 16 %) à appuyer l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Chandler (1990) tente d'expliquer ces écarts en étudiant trois hypothèses qui sont avancées pour expliquer le fossé entre les opinions des hommes et celles des femmes dans bon nombre de démocraties occidentales. D'après la première de ces hypothèses, les femmes sont davantage portées à défendre les programmes sociaux parce qu'elles en sont souvent les bénéficiaires ou parce qu'elles y travaillent. D'après la deuxième hypothèse, si les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes opinions au sujet de questions clés, c'est que leur rôle dans la société et leur expérience de vie diffèrent. D'après la troisième hypothèse, la seconde vague du féminisme, en particulier la prise de conscience féministe, amène les femmes à poser sur les questions politiques un jugement différent de celui des hommes. Chandler constate que si aucune des trois hypothèses n'est très concluante, il reste que la prise de conscience féministe contribue nettement à expliquer que les femmes appuient davantage les programmes sociaux et les mesures axées sur l'égalité des sexes.

Un peu moins de la moitié des Canadiennes interrogées dans le cadre de l'enquête nationale sur les élections de 1988 déclarent avoir été

positivement influencées par le mouvement féministe. Ainsi que le montrent les tableaux 1.7 et 1.8, les féministes ont des opinions et un comportement politique qui diffèrent sensiblement de ceux des hommes et des autres femmes. Comme on peut le voir au tableau 1.7, l'électorat masculin et l'électorat féminin ont des opinions très divergentes concernant les choix en matière de reproduction, le militarisme et l'assistance gouvernementale aux pauvres, aux minorités ethniques et aux parents seuls. Les positions des féministes sur bon nombre de questions se démarquent par ailleurs nettement de celles des autres femmes. Par exemple, les féministes appuient bien plus facilement que l'ensemble des femmes le libre choix en matière de reproduction, le financement public des garderies et l'accroissement de l'aide gouvernementale à presque tous les sous-groupes mentionnés. Tout comme dans d'autres pays, les féministes semblent se situer politiquement plus à gauche que les hommes et les femmes qui déclarent ne pas avoir été influencés positivement par le mouvement féministe.

Tableau 1.7
Opinions sur diverses questions selon le sexe, Étude électorale canadienne, 1988
(pourcentage en accord avec l'énoncé)

	Femmes	Hommes	Féministes[a]
1. L'avortement est une question de choix personnel[b]	48,7	45,6	55,6[c]
2. Le gouvernement devrait financer les garderies	41,3	37,8	48,9[c]
3. Il faut s'opposer aux sous-marins nucléaires[b]	67,5	56,1	69,3
4. Le gouvernement devrait aider davantage			
les pauvres[b]	82,7	77,5	86,1[c]
les petites entreprises	66,7	69,0	66,4
les minorités ethniques[b]	35,5	31,7	44,6[c]
les parents seuls[b]	66,4	62,3	75,1[c]
les autochtones	50,3	47,6	58,3[c]
les personnes âgées	75,8	74,0	78,4
les femmes	44,9	39,2	55,1[c]

Source : Études électorales canadiennes, 1988.

[a]Sont classées « féministes » les femmes dont les réponses se situent au-dessus de la moyenne sur l'échelle des affinités avec le groupe féministe.

[b]Écart significatif sur le plan statistique entre les hommes et les femmes.

[c]Écart significatif sur le plan statistique entre les féministes et les autres femmes.

Tableau 1.8
Opinions sur le système électoral selon le sexe, 1988
(en pourcentage)

	Femmes (N = 1 481)	Hommes (N = 1 441)	Féministes[a] (N = 616)
1. Mon intérêt pour les élections est[b]			
élevé	35,3	42,1	39,9
moyen	42,7	40,1	42,9
faible	17,6	14,2	14,4
nul	4,5	3,7	2,8
2. J'ai voté aux élections de 1988	89,0	87,2	90,4
3. J'ai discuté de politique pendant la campagne[b]	74,7	79,5	79,1[c]
4. J'ai aidé un parti[b]	11,5	14,5	11,9[c]
5. J'ai regardé le débat des chefs[b]	58,6	67,8	61,4[c]
6. J'ai fait une contribution financière à un candidat ou à un parti	24,9	26,9	32,4[c]

Source : Étude électorale canadienne, 1988.

[a]Sont classées « féministes » les femmes dont les réponses se situent au-dessus de la moyenne sur l'échelle des affinités avec le groupe féministe.

[b]Écart significatif sur le plan statistique entre les hommes et les femmes.

[c]Écart significatif sur le plan statistique entre les féministes et les autres femmes.

Les écarts entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les féministes et les autres femmes en termes de participation politique en 1988 sont présentés au tableau 1.8. À en juger par ces résultats, le niveau d'intérêt et de participation politiques demeure plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Comparativement aux femmes, les hommes auraient ainsi été beaucoup plus enclins à déclarer qu'ils avaient trouvé la campagne fédérale de 1988 très intéressante, discuté de politique durant la campagne, aidé un parti et regardé le débat des chefs. Encore une fois, les féministes se révèlent être plus politisées que les autres femmes sur presque tous les plans et leur niveau de participation correspond presque à celui des hommes.

En résumé, l'examen du comportement des femmes au sein de l'électorat canadien indique que les écarts entre les hommes et les femmes en termes de participation politique ne suffisent pas à expliquer la quasi-absence de représentation féminine dans les assemblées élues. Les Canadiens et les Canadiennes sont tout aussi susceptibles d'exercer leur droit de vote, et il ne subsiste que de faibles écarts entre leurs comportements comme citoyen et citoyenne. Personne ne devrait s'étonner qu'il s'avère impossible d'établir un lien entre la participation au scrutin et le recrutement des élites. Le vote représente une

forme assez particulière de comportement politique : la majorité des gens votent mais sans en avoir souvent l'occasion, et les enjeux sont en bonne partie établis par les médias et les partis politiques. Quoi qu'il en soit, l'électorat a considérablement changé dans les années 80, au Canada comme ailleurs. Après des décennies de silence, les Canadiennes semblent être de plus en plus politisées; dans le contexte électoral, elles se distinguent tant par leurs opinions sur les questions d'actualité que par leur choix d'un parti. Si la plupart des partis ont fait peu de cas de la renaissance et des revendications du mouvement féministe, certains faits tendent à démontrer que de nombreuses électrices sont prêtes à accorder massivement leur appui à un parti qui défendra leurs intérêts politiques. Les partis déjà en place devront donc répondre aux attentes de la clientèle distincte que constituent les femmes au risque de perdre cette clientèle au profit d'un parti plus ouvert à ses revendications.

LES FEMMES AU SEIN DES PARTIS

Si le rapport qu'on peut établir entre la participation électorale et la représentation politique est à la fois fragile et discutable, il n'en va pas de même du lien entre les préjugés dont les femmes font l'objet au sein des partis et leur représentation au Parlement. Dans les régimes parlementaires comme le nôtre, les partis se réservent un important droit de regard sur les mises en candidature aux élections. Comme ils décident qui peut accéder au pouvoir législatif, tant sur la scène fédérale que provinciale, il va de soi que la représentation parlementaire des femmes au Canada est largement fonction du rôle que celles-ci jouent dans l'appareil des partis. Pendant une bonne part de notre siècle, les partis politiques canadiens n'ont pas jugé bon de défendre le droit des femmes à l'égalité, ni à l'intérieur de leur organisation ni auprès de la population en général. Judy LaMarsh l'avait déjà remarqué il y a vingt ans : « Aucun parti canadien ne peut se targuer d'accorder une attention particulière aux besoins de ses militantes, et encore bien moins des électrices en général. » (Cité dans Myers 1989, 49.)

La marginalité des militantes

La marginalisation politique des femmes s'est amorcée dès la création du régime des partis. Au Canada, à l'époque où les partis se sont constitués, la conception que l'on avait des rôles respectivement dévolus à l'homme et à la femme dans la société était on ne peut plus rigide. Selon cette idéologie populaire, qui reposait sur l'existence de sphères d'activité distinctes, la sphère publique du travail rémunéré et de la politique convenait mieux aux hommes, alors que la sphère

privée de la famille et du foyer était considérée comme le domaine des femmes. Outre qu'elle interdisait aux femmes de voter et de se présenter aux élections, cette notion de sphères distinctes délimitait ce qui était considéré comme le champ légitime du discours politique au moment où s'édifiait le régime des partis. La politique en vint ainsi à correspondre à l'activité publique à l'extérieur des cadres de la sphère domestique. Pour les partis canadiens, donc, les questions intéressant les femmes ne relevaient même pas du domaine de la politique (pour une discussion plus approfondie, voir Gotell et Brodie 1991).

Le mouvement canadien en faveur du vote des femmes n'a pas changé grand-chose à cette définition de la politique. Tout en regroupant de nombreuses idéologies, la « première vague » du féminisme n'en était pas moins dirigée par des féministes axées sur des préoccupations maternelles ou sociales. Ces femmes (et quelques hommes) acceptaient et propageaient le principe patriarcal de l'époque selon lequel les femmes, que la fonction reproductrice rendait plus morales, plus altruistes et plus pures que les hommes, contribueraient à assainir la politique et la société si elles obtenaient le droit de vote. L'obtention de ce droit constituait l'objectif à atteindre dans l'immédiat, les autres droits des femmes et leur affranchissement social étant relégués au second plan. Ajoutons qu'aux yeux de nombreuses suffragettes, les partis politiques représentaient des bastions de la corruption dans lesquels aucune femme « de bonne réputation » ne devait s'aventurer.

Les femmes auxiliaires

Après l'obtention du droit de vote par les femmes, les partis politiques canadiens accueillirent celles-ci dans leurs rangs d'une manière qui ne fera que renforcer l'idée de la distinction entre les sexes et de l'inégalité politique. Même avant d'être admises à voter, les femmes s'occupaient déjà assez souvent de tâches secondaires pour les organisations des partis. Leur présence est devenue plus visible lorsque les associations de femmes auxiliaires ont vu le jour; il s'agissait d'un prolongement de l'organisation centrale du parti. La première de ces associations a été mise sur pied en 1913, et la première organisation féminine nationale, la Fédération des femmes libérales du Canada (FFLC), a été créée en 1928. Le Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) ne mit pas longtemps à doter lui aussi son organisation d'une annexe féminine (Gotell et Brodie 1991; Bashevkin 1985, chapitre 5; Canada, Commission 1970, 345–350).

Investis de la mission de faire l'éducation politique des femmes nouvellement admises à voter, les regroupements de femmes auxiliaires se sont multipliés rapidement dans les organisations locales tant

conservatrices que libérales. Très tôt, le partage des tâches masculines et féminines s'imposera dans la structure organisationnelle des deux partis. Les femmes auxiliaires constituaient un excellent bassin de bénévoles dévouées en campagne électorale, mais leur présence même faisait obstacle à une participation des femmes au travail de fond des partis (Bashevkin 1985, 100–105). La direction des partis écartera pendant longtemps l'idée même que ces auxiliaires puissent défendre la cause des femmes au sein de l'appareil. Dans les années 50, Jack Pickersgill, un influent stratège du Parti libéral du Canada (PLC) alors au pouvoir, affirmait : « Une association de femmes dans un parti n'a pas ou du moins ne devrait pas avoir pour mission de défendre les intérêts des femmes. » Pour les dirigeants et dirigeantes des partis, les femmes auxiliaires représentaient encore en 1968 une main-d'œuvre sur laquelle ils pouvaient compter en période électorale. Par exemple, dans un document sur le « pouvoir des femmes », le PLC donnait à la direction de la campagne la consigne de faire appel aux femmes pour assister les comités et pour faire de la sollicitation téléphonique parce que celles-ci sont censées aimer les contacts avec le public et exceller dans ce genre de travail (Myers 1989, 46 et 55).

Avec la seconde vague du féminisme, les organisations de femmes auxiliaires affrontèrent des critiques de plus en plus nombreuses, dont certaines préconisaient leur disparition. On leur reprochait de confiner les femmes dans un rôle de soutien presque exclusivement lié à la bonne marche des réunions des comités, à la sollicitation, à des activités spéciales de financement, et à nombre d'autres tâches secondaires indispensables au bon fonctionnement des organisations des partis. Les femmes de ces associations, faisait-on valoir, étaient simplement des bénévoles qui aidaient le candidat désigné de leur parti, un homme, à se faire élire. Ce partage des tâches au sein même de l'organisation créait une situation où les hommes constituaient l'élite dans la structure de base des partis, c'est-à-dire assumaient la responsabilité de la stratégie électorale, des orientations politiques et de l'utilisation des fonds (Canada, Commission 1970, 346).

Inspirées par la seconde vague du féminisme, des personnes des milieux les plus divers, à l'intérieur et à l'extérieur des partis, ont exigé une réforme des structures des deux grands partis. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada ira jusqu'à qualifier les associations de femmes auxiliaires d'institutions sexistes et archaïques, et de nombreuses militantes, habituellement jeunes et instruites, exerceront des pressions à l'intérieur même de leur parti en faveur de leur dissolution. Au cours des deux dernières décennies, les trois grands partis ont réagi à ces pressions. Les associations féminines

distinctes que comptent toujours les partis nationaux ont vu leur rôle changer du tout au tout depuis dix ans. Contrairement aux clubs de femmes d'autrefois dont certains subsistent encore, surtout en milieu rural, la plupart de ces associations jouent à présent le rôle de groupes de pression chargés de recruter des candidates, d'organiser des séminaires de formation politique et de défendre de manière générale les intérêts des femmes au sein de leur parti.

Ni la Co-operative Commonwealth Federation ni son successeur, le Nouveau Parti démocratique (NPD), n'ont jamais eu d'organisations féminines distinctes. En 1969, cependant, les instances nationales ont chargé un comité spécial d'étudier les revendications des femmes en faveur d'une représentation accrue. Chaque province ou chaque territoire est représenté par une femme au sein de ce comité, qui se réunit généralement deux fois par année. Les membres du comité voient à ce que le parti tienne compte des préoccupations des femmes dans son programme et présente plus de femmes candidates aux élections. Au milieu des années 70, le NPD a en outre embauché une organisatrice qui s'occupe à temps plein de la clientèle féminine du parti.

C'est en 1973 que le PLC a amorcé sa réforme à ce chapitre. La FFLC a été dissoute et remplacée par la Commission libérale féminine, rebaptisée, en 1982, « Commission nationale féminine ». Celle-ci comprend une présidente nationale et 5 représentantes régionales élues à l'échelle nationale, de même que 12 présidentes provinciales ou territoriales dont dépendent 150 clubs de femmes de toutes les régions du pays. La commission s'est elle-même fixé le mandat de représenter et de promouvoir les intérêts des femmes au sein du PLC et d'encourager la participation directe des femmes aux activités du parti, à tous les échelons (Parti libéral 1986a).

Quant au PC, il est passé à l'action en 1981 en créant le « Bureau des femmes » à son siège national, à Ottawa. Ce parti compte différents genres de groupements de femmes où subsistent parfois des éléments du passé. Il y a d'abord la Fédération nationale des femmes progressistes-conservatrices (FNFPC), de qui relèvent tous les groupements de femmes du parti et qui assure officiellement la représentation des femmes au sein du parti. Ses composantes sont sensiblement les mêmes que celles de son pendant au PLC. Vient ensuite le « Bureau des femmes », qui effectue des recherches et s'acquitte de diverses fonctions administratives pour le compte de la FNFPC. Au troisième échelon viennent les 12 « caucus de femmes progressistes-conservatrices », situés dans des villes et chargés de recruter et de former des militantes, en particulier d'éventuelles candidates. Enfin, une soixantaine d'associations de femmes subsistent toujours à la base, dans les circonscriptions.

Celles-ci ressemblent beaucoup aux anciennes associations de femmes auxiliaires; plutôt que de s'occuper de formation politique ou d'assister d'éventuelles candidates, leurs membres exécutent de simples tâches de soutien à l'échelle des circonscriptions (Fédération nationale 1989).

Dans la majorité des cas, cependant, les organisations de femmes au sein du parti ont cessé d'aider des hommes à se faire élire pour chercher plutôt à accroître la représentation des femmes. Pourtant, comme le notait récemment une porte-parole du parti, les organisations de femmes sont encore loin de jouir du même degré de respect et de reconnaissance que les hommes. L'idée d'accroître l'importance du rôle des groupements de femmes se heurterait même à une certaine résistance au sein du PC, au point où bon nombre de membres souhaitent la disparition de tels groupements[2].

La participation des femmes au sein des partis

Bien que les groupements partisans de femmes concentrent maintenant leurs énergies sur l'amélioration de la situation de la femme au sein de leurs partis respectifs, bien des militantes passent à côté de ces associations pour s'intégrer directement à la structure centrale du parti. La plupart des témoignages indiquent néanmoins que leur participation, tout en prenant de l'ampleur, demeure limitée par un partage implicite des responsabilités selon le sexe. On dispose maintenant d'une impressionnante somme de recherches montrant comment les structures et les pratiques des partis canadiens empêchent les femmes d'accéder au pouvoir politique. La règle suivante s'applique à tous les partis : la participation des femmes est inversement proportionnelle à l'importance des divers postes au sein des partis, et à l'importance des partis sur l'échiquier politique (*Globe and Mail*, 11 mai 1989, 69; Brodie 1987). Depuis quelques années, les femmes accèdent en plus grand nombre à des postes de direction, en particulier au niveau des circonscriptions, mais comme l'a constaté Bashevkin, elles assument habituellement des fonctions de « col rose ». Ajoutons que la présidence de l'association de circonscription est plus volontiers confiée à une femme là où le parti a moins de chances de remporter les élections. Le partage des tâches et des pouvoirs selon les sexes fait partie intégrante de la dynamique interne de la plupart des organisations, y compris les partis politiques.

Selon la plupart des indicateurs, les partis politiques canadiens n'ont pas réagi rapidement aux revendications en faveur de l'égalité des sexes et sont aujourd'hui déphasés par rapport à l'électorat canadien. Parmi les rares séries de données disponibles permettant de comparer les militants et militantes des partis et la population en général,

figure une analyse, remontant au milieu des années 80, qui révèle l'existence d'un fossé profond entre les opinions de ces deux groupes en matière d'égalité des sexes. Les réponses à des questions posées à des délégués et déléguées au congrès à la direction du PC de 1983 et à celui du PLC de 1984 y sont comparées aux résultats d'un sondage mené par le réseau anglais de Radio-Canada à l'occasion des élections de 1984. Les personnes interrogées dans le cadre du sondage sont d'accord pour dire, dans des proportions de 80 % pour les hommes et de 85 % pour les femmes, qu'il conviendrait de multiplier les mesures destinées à assurer l'égalité des sexes. Par contre, seulement 28 % des hommes et 46 % des femmes parmi les délégués progressistes-conservateurs, et 38 % des hommes et 63 % des femmes parmi les délégués libéraux, sont du même avis (Brodie 1987).

La représentation des femmes

Le PLC et le PC ont également mis longtemps à adopter des mesures propres à garantir la représentation des femmes au sein de leur appareil. Le principe de la parité des sexes dans l'organisation est inscrit dans la constitution des deux partis. Cependant, les seules garanties explicites au chapitre de la représentation des femmes visent soit la représentation des groupements de femmes au sein du parti, soit la désignation de déléguées aux congrès nationaux. Par exemple, la constitution du PLC garantit la représentation de la Commission nationale féminine à l'exécutif national et au sein de 12 des 15 comités permanents du parti. Elle prescrit qu'au moins une femme doit siéger à deux autres de ces comités. Dans le cas du comité restant, celui de la plate-forme nationale, aucune garantie n'est donnée quant à la représentation de cette commission féminine ou de femmes individuelles. La constitution du PC renferme sensiblement les mêmes dispositions concernant la représentation des femmes dans l'appareil du parti. La représentation de la FNFPC est garantie au sein des trois principaux organes de direction — l'exécutif national, le comité exécutif et le comité directeur.

Les deux partis garantissent la représentation des femmes à leurs congrès nationaux. L'un et l'autre ont inscrit des garanties en ce sens dans leur constitution au milieu des années 60. Aux termes des dispositions adoptées à l'époque, la délégation de chaque circonscription devait compter au moins une femme. C'est ainsi que les femmes ont constitué respectivement 16,5 et 15,3 % des délégués au congrès à la direction du PC en 1967 et à celui du PLC en 1968 (Brodie 1987). Les règles de désignation des délégués ont été modifiées depuis. Au PLC, la représentation des femmes est garantie par l'intermédiaire des groupes de femmes et au sein des délégations de circonscription. Sur les

12 délégués auxquels chaque circonscription a droit, 4 doivent être des hommes, 4 des femmes, et 4 des jeunes — 2 hommes et 2 femmes (Parti libéral 1986b, 16 : g). La constitution du PC stipule qu'au moins 2 des 6 délégués de circonscription doivent être des femmes, et accorde le statut de déléguée aux présidentes des organisations de femmes progressistes-conservatrices. Sans constituer un engagement officiel en faveur de la parité des sexes, ces dispositions ont presque atteint cet objectif. Au congrès national du PC de 1989 et au congrès à la direction du PLC de 1990, environ 46 et 47 % respectivement des délégués étaient des femmes (Bashevkin 1991).

L'action positive

De nombreux faits tendent par ailleurs à démontrer que les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder aux échelons supérieurs du PLC et du PC. En 1990, par exemple, des femmes occupaient respectivement 38 et 43 % des postes de direction au sein de ces partis (Bashevkin 1991). Mais le NPD se distingue nettement à cet égard, où les femmes occupent 58 % des postes de direction. Bien qu'il ne garantisse pas la représentation des femmes à ses congrès nationaux, le NPD est le seul parti à avoir inscrit dans sa constitution une garantie visant la représentation égale des femmes aux différents échelons de sa hiérarchie. En 1983, le NPD est devenu le premier parti en Amérique du Nord à garantir la parité des sexes au sein de son exécutif et de tous ses organes de direction et comités. À la fin des années 80, sur les 12 postes à la vice-présidence du parti, 7 étaient occupés par des femmes. Qui plus est, une femme a été élue quatre fois à la présidence du parti au cours des douze dernières années.

Si les partis canadiens ne se sont pas montrés très favorables jusqu'à présent à l'idée d'adopter des mesures d'action positive ou des quotas, l'exemple donné par le NPD et l'expérience d'autres pays donnent l'impression que ce genre de solution est de plus en plus souvent envisagé pour compenser le désavantage historique subi par les femmes. Comme nous le verrons ci-après, bon nombre de partis européens ont maintenant des systèmes de quotas qui garantissent la représentation des femmes dans la composition de leurs organes de direction. Mais malgré ces quotas, des obstacles de taille se dressent encore sur la route des femmes qui aspirent à devenir chef de leur parti. Le chef du NPD fédéral est présentement une femme, et quatre femmes ont été élues chefs de partis provinciaux. Sauf peut-être dans le cas de l'actuel chef du NPD fédéral, toutes les femmes qui ont été chefs

de parti au Canada ont cependant été élues à une époque où leur parti ne recueillait pas la faveur de l'électorat. Plus un parti fédéral ou provincial a de chances d'être porté au pouvoir, plus les campagnes à la direction coûtent cher. Ces dépenses atteignent des proportions telles que peu de femmes disposent de moyens financiers suffisants pour se porter candidates à la direction de leur parti.

Ce n'est que tout récemment que les partis politiques canadiens ont rompu le silence entourant la question de la représentation des femmes. En même temps que s'imposait à l'évidence l'existence d'un fossé entre les hommes et les femmes dans l'électorat en général, les partis ont commencé à ouvrir leurs portes aux femmes. Les femmes jouissent maintenant de garanties inscrites dans la constitution des partis concernant leur représentation aux congrès nationaux et par l'entremise des groupements de femmes. Mais c'est le NPD fédéral qui a pris les engagements les plus fermes en garantissant aux femmes un nombre de sièges au moins égal à celui des hommes au sein de ses conseils et de ses comités. Des femmes néo-démocrates ont ainsi été plus en mesure de faire leur apprentissage de la politique et de se constituer un réseau de contacts, ce qui a facilité leur accession aux postes clés de présidente et de chef du parti (tous deux présentement occupés par des femmes).

Les partis politiques ne sont pas tenus de prendre en considération les opinions du mouvement des femmes. En réalité, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les partis néo-conservateurs ne disposent sans doute pas d'une grande marge de manœuvre à cet égard, bon nombre de revendications féministes allant à l'encontre de l'objectif avoué de ces partis de réduire le rôle de l'État. Quoi qu'il en soit, le silence des partis face aux questions intéressant les femmes les éloigne de plus en plus des préoccupations du public et devient ainsi l'un des facteurs qui contribuent à la désaffection de l'électorat. De plus, le fait que ni le PLC ni le PC ne parviennent à restreindre les coûts de financement des campagnes des aspirants et des aspirantes à leur direction, outre qu'il empêche la majorité des femmes d'entrer dans la course, alimente la croyance du grand public selon laquelle la politique est une affaire de riches. Bien qu'il n'entre pas dans le mandat de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de réglementer les politiques des partis, le moment est venu pour ces derniers de réviser leurs orientations à l'égard des femmes dans la société en général et au sein de leurs organisations en particulier.

LES FEMMES CANDIDATES

Bien qu'elles aient le droit de se présenter aux élections fédérales depuis soixante-dix ans, les femmes n'ont fait que très lentement leur entrée à la Chambre des communes (voir le tableau 1.1). Pendant les quarante premières années qui ont suivi l'obtention du droit de vote par les femmes, très peu d'entre elles ont réussi à obtenir l'investiture de leur parti aux élections, et celles qui sont parvenues à se faire élire ont été encore plus rares. En fait, de 1921 à 1968, moins de 1 % des élus à la Chambre des communes sont des femmes. Si certaines assemblées législatives provinciales accueillent plus de femmes les premières années, il reste que, même en 1983, les femmes ne représentent encore que 6 % de l'ensemble des 1 172 députés provinciaux (Brodie 1985, 2). Vers la fin des années 70, une « mini-révolution » s'amorce sur la scène fédérale en faveur de la représentation des femmes, si bien que, de 9 % qu'elle était en 1974, la proportion des candidatures féminines atteint 19 % en 1988. Dans le même intervalle, la représentation des femmes aux Communes passe de 3 à 13 %. Malgré l'accroissement sensible des candidatures féminines, la candidate moyenne a beaucoup moins de chances de l'emporter que n'en a le candidat moyen (voir le tableau 1.4). Deux facteurs sont en cause. D'une part, avant 1984, la plupart des candidates aux élections fédérales représentaient un plus petit parti et, d'autre part, la plupart des candidates des trois grands partis fédéraux se sont présentées dans des circonscriptions où les chances de victoire de leur parti étaient extrêmement minces.

Les causes perdues

L'expérience vécue au Canada depuis vingt ans se rapproche beaucoup de celle d'autres pays. Par exemple, au Royaume-Uni, le nombre de candidates aux élections nationales a pratiquement doublé de 1979 à 1983 (passant de 138 à 276), mais le nombre de femmes élues n'a *aucunement* augmenté. On attribue ce phénomène au fait que les candidates n'ont pu obtenir l'investiture de leur parti dans des circonscriptions sûres (Randall 1987, 139). Les candidates du Parti national néo-zélandais avaient elles aussi eu moins de chances d'être élues que leurs confrères à qui le parti avait réservé les meilleures circonscriptions (Hill et Roberts 1990, 62). Dans les démocraties libérales occidentales, les femmes ont presque toutes vécu la même expérience. Plus nombreuses à briguer les suffrages, elles ne voient leur représentation augmenter que lentement et de manière aléatoire.

Au Canada comme ailleurs, les femmes ont la possibilité d'être candidates surtout là où leurs chances de l'emporter sont faibles. Les partis allèguent habituellement qu'il n'y a pas assez de femmes

capables d'être candidates dans des circonscriptions intéressantes, ou encore, que la candidature d'une femme constitue un handicap et risque de faire perdre des voix au parti. Or les faits ne semblent pas corroborer leurs dires. Par exemple, d'après les données statistiques tirées d'une enquête sur les candidates aux élections provinciales et fédérales tenues entre 1945 et 1975, ni le niveau d'instruction ni la profession n'ont d'incidences sur les chances d'une femme d'obtenir l'investiture de son parti dans n'importe quelle circonscription. Dans les rares circonscriptions intéressantes confiées à une femme, la candidate est plus souvent qu'autrement une militante de longue date (Brodie 1985, 114).

Par ailleurs, il est loin d'être prouvé, contrairement à la croyance répandue, que les candidatures féminines constituent un handicap électoral. Des enquêtes menées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie démontrent que le parti qui désigne une femme candidate ne court aucun risque électoral. Leurs auteurs et auteures arrivent à la conclusion que les candidates à qui sont confiées de bonnes circonscriptions sont effectivement élues (Hill et Roberts 1990, 62; Hills 1981). L'expérience canadienne n'a fait l'objet d'aucune enquête de ce genre. Des experts et expertes en sondages s'entendent néanmoins pour dire que le fait qu'un parti fasse inscrire le nom d'une femme sur le bulletin de vote ne change rien au résultat de l'élection. Ils laissent même entendre qu'il pourrait s'agir d'un avantage étant donné l'intérêt croissant que suscitent les questions familiales (*Toronto Star*, 28 mai 1988). Les enquêtes faites aux États-Unis montrent en outre que l'électorat a une meilleure opinion des candidates que des candidats sur les plans de l'honnêteté, de l'intelligence et de la compréhension des besoins de la population, ce qui représente un net avantage à une époque où l'électorat se montre de plus en plus cynique (*Sun* (Vancouver), 9 juillet 1988).

Les facteurs d'exclusion

Pour expliquer l'exclusion des femmes de la direction des partis, les politicologues invoquent deux catégories de facteurs. La première se rapporte aux traits féminins qui empêchent les femmes de se présenter aux élections; la deuxième réunit des facteurs d'ordre structurel et systémique propres à désavantager les femmes. Ainsi, selon certains, les femmes sont naturellement moins portées que les hommes à vouloir s'affirmer, elles s'intéressent davantage au domaine privé de la famille qu'au domaine public de la politique et elles ne disposent pas des outils sociaux, c'est-à-dire des compétences et des réseaux de relations pouvant faciliter leur carrière politique. De plus, l'initiation à la vie politique inculquerait dès le départ aux jeunes filles l'idée que la

politique n'est pas une activité « féminine » convenable. Mais ce sont surtout des facteurs liés à leur situation de vie, en particulier le rôle de parent, qui sont le plus souvent invoqués pour expliquer qu'une femme a plus de difficulté qu'un homme à faire carrière en politique. Au Canada comme ailleurs, les femmes attendent normalement d'avoir élevé leurs enfants avant d'entreprendre une carrière politique. S'il est vrai que la carrière politique d'une femme peut être retardée par les inconvénients de la maternité dans une société où l'on admet à peine les services d'aide à l'enfance et aux parents, ce facteur ne suffit pas à expliquer pourquoi si peu de femmes attendent si longtemps avant de se lancer en politique à temps plein (Brodie 1985, 84; Randall 1987, 126). Le fait que les femmes retardent leur entrée en politique signifie toutefois qu'elles seront désavantagées dans la longue ascension vers le pouvoir, car pour atteindre le sommet il faut généralement commencer tôt (Randall 1987, 126).

La représentation proportionnelle

Les auteurs et auteures d'études qui traitent des obstacles aux candidatures féminines semblent tenir pour acquis que le système électoral lui-même n'écarte pas systématiquement les femmes. Les politicologues sont pourtant de plus en plus nombreux à citer des facteurs inhérents au système pour expliquer pourquoi les femmes ont de la difficulté à se faire élire. En particulier, d'après les analyses statistiques, la nature du système électoral serait le principal facteur susceptible d'expliquer les écarts d'un pays à l'autre en termes de représentation parlementaire des femmes (Norris 1985). Dans les pays qui ont adopté un mode de représentation proportionnelle, les femmes sont invariablement élues en plus grand nombre que dans les pays à scrutin majoritaire uninominal.

Plusieurs facteurs peuvent servir à expliquer pourquoi les femmes ont en principe moins de difficulté à se faire élire dans les pays à scrutin proportionnel. D'abord, dans les systèmes à scrutin majoritaire uninominal, les instances locales ont généralement le dernier mot sur la désignation des candidats et candidates. D'après certaines personnes, c'est à ce niveau que la discrimination à l'endroit des femmes est le plus susceptible de se manifester (Lovenduski et Norris 1989, 534). Si on ne dispose actuellement d'aucune preuve empirique à cet effet, il reste que le scrutin proportionnel autorise effectivement une surveillance plus centralisée des listes de candidats désignés, l'appareil national du parti étant ainsi en mesure d'établir des listes représentatives des principaux groupes sociaux (Randall 1987, 140–144). En outre, il est plus

difficile pour les partis d'exclure les femmes d'une liste globale de candidatures présentée à l'électorat que d'un bulletin de vote où ne sont inscrits que quelques noms, la sous-représentation étant plus évidente dans le premier cas (Vallance et Davies 1986, 36).

Tout porte donc à croire que les femmes sont élues en plus grand nombre dans les régimes à représentation proportionnelle (voir le tableau 1.5). L'efficacité du scrutin proportionnel à ce chapitre est confirmée par les résultats des élections au Parlement européen, dont les membres sont élus selon les règles de la proportionnelle. Tous les pays membres de la Communauté économique européenne ont en effet élu au Parlement de Strasbourg un pourcentage plus élevé de femmes que n'en compte leur assemblée nationale (Lovenduski 1986, 208). Dans certains cas, l'écart est particulièrement frappant. Dans celui de la France, par exemple, la délégation au Parlement européen est à 21 % féminine alors que les femmes ne représentent que 4 % des membres de l'Assemblée nationale, élus au scrutin majoritaire (Randall 1987, 140). (En Australie aussi, la représentation des femmes est plus élevée au Sénat, élu au scrutin proportionnel, qu'à l'Assemblée nationale, élue au scrutin majoritaire.) Le cas du Parlement européen pourrait tout aussi facilement servir à illustrer la règle voulant que la participation féminine soit plus élevée là où il y a moins de pouvoir. Le Parlement européen ne dispose pas d'autant de pouvoirs que les assemblées nationales; il ne peut adopter de lois, n'est pas dominé par un parti et ne prend des décisions que par compromis et consensus (Vallance et Davies 1986, 33).

La représentation proportionnelle n'est pas un mécanisme de réglementation neutre, mais plutôt le produit d'une culture. Ce mode de scrutin se retrouve surtout dans les pays où les partis de gauche sont bien enracinés. Ces partis sont généralement plus portés que ceux de droite à défendre les intérêts des femmes et à les accueillir dans leurs rangs (Randall 1987, 108; Gotell et Brodie 1991). Les femmes sont le mieux représentées dans les régimes à représentation proportionnelle où le mouvement des femmes a exercé des pressions sur les partis politiques en faveur de l'élection des femmes. L'expérience d'autres pays suggère que les femmes sont le mieux représentées dans les pays où des interventions ont été faites en faveur de l'élection des femmes et où l'objectif de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la loi (Epstein et Coser 1981, 6). S'il est vrai que le scrutin proportionnel peut faciliter la réalisation de cet objectif d'égalité, les pressions exercées par le mouvement des femmes demeurent la condition préalable à toute réforme (Fund 1988).

Le mouvement des femmes

C'est en Norvège, en 1967, qu'est signalé l'un des premiers cas où le mouvement des femmes a eu recours au mode de scrutin proportionnel pour faire augmenter le nombre de femmes élues. Dans le but de susciter la participation accrue de la population à la politique locale, les électeurs et électrices étaient autorisés à rayer des listes officielles des noms de candidats et de candidates pour les remplacer par d'autres noms de leur choix. À l'issue d'une campagne féministe en faveur de l'inscription de noms de femmes, plus de 50 % des sièges de trois municipalités ont été remportés par des femmes en 1971. Devant ces résultats, certaines personnes ont exigé que les partis récupèrent leur ancien pouvoir d'établir eux-mêmes la liste des candidats et candidates. Quand les règles antérieures ont été remises en vigueur en 1975, la proportion des femmes dans les administrations locales n'a pas tardé à chuter (Katzenstein 1984, 13). Le mode de scrutin proportionnel, qui accorde aux partis un certain nombre de sièges selon la teneur du vote populaire, a aussi été utilisé par les groupements de femmes pour lancer des partis féministes. C'est en Islande que cette stratégie s'est révélée le plus profitable. En 1987, le Parti de l'alliance des femmes y est devenu le premier parti féministe à faire son entrée au Parlement, en remportant un nombre suffisant de sièges, six au total, pour détenir la balance du pouvoir (Canada, Conseil 1988, 2).

L'action positive

La stratégie la plus couramment utilisée par les féministes et leurs alliés a consisté à mener au sein même des partis la lutte en faveur de l'établissement de quotas propres à garantir la représentation des femmes sur les listes de candidats. Par exemple, au début des années 70, les partis libéral, social-démocrate et communiste de Suède ont adopté des systèmes de quotas destinés à accroître la représentation des femmes. Le Parti socialiste français en a fait autant vers la fin de la même décennie. Les partis libéral et socialiste norvégiens et le Parti travailliste hollandais ont quant à eux établi qu'il devrait obligatoirement y avoir au moins 25 % de femmes à tous les échelons de leur appareil (Randall 1987, 147). En Allemagne, le Parti vert applique la règle de moitié-moitié, qui garantit la parité des sexes tant au sein du parti que sur ses listes de candidatures, les sociaux-démocrates ayant de leur côté adopté un quota de 30 % de représentation féminine dans leur hiérarchie. Mais c'est le Parti travailliste norvégien qui s'est signalé le plus en fixant un quota, qui a maintenant force de loi, aux termes duquel au moins 40 % de tous les postes du parti doivent être occupés par des femmes, la même proportion devant se retrouver dans les listes de candidatures

aux élections locales et nationales (Fund 1988). La Norvège est aujourd'hui à l'avant-garde des pays occidentaux au chapitre de l'élection des femmes.

Après bientôt vingt ans d'action positive, plusieurs estiment que la représentation des femmes au sein des partis et des assemblées élues ne saurait être assurée sans une forme quelconque d'intervention. Le Comité des droits de la femme du Parlement européen est par exemple d'avis que les mesures volontaires d'action positive ne donnent pas souvent, à elles seules, les résultats escomptés. À l'instigation de ce comité, le Parlement européen a donc adopté une résolution visant la création 1) de systèmes de quotas et de programmes d'action positive en faveur des femmes dans l'infrastructure des partis, *et* 2) d'un système transparent de quotas destiné à assurer l'égalité numérique entre les hommes et les femmes au sein de tous les organes politiques représentatifs dans un avenir prévisible (Fund 1988, 2).

Au Canada, le mode de scrutin majoritaire uninominal, où le choix des candidatures se fait à l'échelle des circonscriptions, constitue un obstacle énorme à la mise en application de quotas de ce genre. Chacun des grands partis fédéraux a néanmoins franchi en 1983–1984 une première étape sur la voie de l'action positive en créant un fonds spécial d'assistance aux candidates. Le Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) a ainsi créé le fonds Ellen Fairclough en l'honneur de la première femme nommée ministre au cabinet fédéral. Ce fonds distinct du budget du parti sert à offrir aux candidates des programmes de formation et de perfectionnement ainsi qu'une assistance financière. Le Parti libéral du Canada (PLC) a, pour sa part, son fonds Judy LaMarsh, qui sert à financer la poursuite d'objectifs semblables. Dans un cas comme dans l'autre, les contributions sont versées directement aux candidates afin de les aider à assumer certaines dépenses particulières, telles la garde des enfants et l'aide ménagère. Le montant de base avait été fixé aux environs de 500 $ en 1984 et de 800 $ en 1988. Le fonds Agnes MacPhail du Nouveau Parti démocratique (NPD) remet l'argent aux associations de circonscription plutôt que directement aux candidates, et les sommes versées sont fonction des besoins de chacune. En 1988, les candidates du NPD ont reçu entre 1 000 $ et 1 500 $. Les fonds des trois partis, qui constituent une reconnaissance symbolique des contraintes particulières des candidates, sont cependant aléatoires. Ils sont en effet alimentés au moyen de la sollicitation postale et de campagnes de financement des organisations de femmes.

Quelques partis provinciaux ont suivi l'exemple des partis fédéraux en se dotant de fonds spéciaux d'assistance aux candidates. En Ontario, par exemple, les libéraux ont leur fonds Margaret Campbell,

et les néo-démocrates, leur Fonds électoral des femmes (créé en 1976). Quant aux conservateurs, ils ont eu leur fonds *WIN '89* qui, contrairement aux deux autres, a servi à aider les aspirantes à l'investiture plutôt que les candidates aux élections provinciales. Quand on songe aux dépenses de plus en plus importantes qu'occasionne une campagne d'investiture et au fait que les dépenses d'élection sont en partie absorbées par le trésor public, le financement de la campagne d'investiture constitue probablement la meilleure façon d'utiliser des ressources somme toute limitées.

Parmi les partis politiques canadiens, c'est le NPD ontarien qui a adopté les mesures les plus progressistes en faveur de ses candidates. Le programme d'action positive dont ce parti s'est doté en 1989 est de nature volontaire. En plus de fixer le plafond des dépenses d'investiture à 5 000 $, le programme stipule que le parti devrait être représenté par une femme dans 50 % de l'ensemble des circonscriptions et que 75 % des circonscriptions prioritaires devraient être réservées à des groupes cibles de l'action positive, dont les femmes. Aux élections de 1990, le parti n'a pas atteint ses objectifs (des femmes n'ayant obtenu l'investiture du NPDO que dans 30 % des circonscriptions de la province), mais la nomination de candidates dans des circonscriptions en vue a permis à un bon nombre de femmes (20 des 74 députés élus du NPDO) de se retrouver à Queen's Park (Bashevkin 1991).

Les pressions de l'extérieur

Au Canada, les pressions en faveur de la cause des femmes sont généralement venues de l'extérieur plutôt que de l'intérieur des partis. La création des premiers groupements non partisans de défense des intérêts politiques des Canadiennes remonte aux années 60. On y retrouve la Voix des femmes (1960) et la Fédération des femmes du Québec (1966), ainsi que le Comité pour l'égalité des femmes (1966) qui convaincra le gouvernement fédéral d'instituer en 1970 la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Black 1988, 83). Le début des années 70 marque l'entrée en scène du Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCASF) et du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, qui protesteront sans relâche contre la sous-représentation des femmes en politique canadienne. En 1988, le CCASF a encouragé les femmes à voter pour les candidats et les candidates qui s'opposent à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qui prennent des engagements concernant le libre choix en matière de reproduction, le financement des garderies et la violence faite aux femmes. Le mouvement des Femmes pour l'action politique a été mis sur pied en 1972

dans le but d'accroître la proportion des femmes parlementaires par la présentation de candidates indépendantes. À partir des années 80, on assiste à une multiplication des groupements dont l'objectif exclusif est de faire élire des femmes. Se rangent dans cette catégorie le groupe des Canadian Women for Political Representation, le Committee for '94, qui vise la représentation égale des femmes et des hommes à la Chambre des communes avant 1994, l'organisation 52 % *Solution* établie dans les provinces de l'Atlantique, les femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique (FRAPPE), la Fédération des femmes du Québec et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, au Québec, et le groupement Winning Women, établi dans cinq provinces (Maillé 1990, 27 et 28).

Les groupements non partisans de femmes qui luttent pour accroître la représentation et l'influence des femmes au Canada ont leurs pendants aux États-Unis. Frustrées par l'inaction des partis et du gouvernement, les Américaines se sont regroupées au sein d'organismes importants comme la National Organization of Women, le National Women's Political Caucus, le Women's Campaign Fund et le Fund for the Feminist Majority, de création récente. À l'instar de leurs pendants canadiens, ces groupements ont compris que le financement constitue le principal obstacle à l'avancement politique des femmes, et ils parviennent à amasser d'importantes sommes, qui sont injectées dans les campagnes des femmes (Sapiro 1986). Au bout du compte, cependant, ces fonds ne peuvent se comparer aux sommes que les candidats et les candidates reçoivent d'autres sources telles que les entreprises privées et les comités d'action politique, ni compenser la montée en flèche des dépenses d'élection.

L'accumulation des obstacles

Dans les milieux tant politiques qu'universitaires, on reconnaît généralement qu'en l'absence de quotas, la meilleure façon de faciliter les candidatures féminines est de mettre l'accent sur le financement électoral. Confinées jusqu'ici au domaine privé et dans des ghettos d'emplois féminins, les femmes ne disposent ni des moyens financiers ni des réseaux de relations qui leur permettraient de se mesurer à armes égales aux hommes dans des campagnes électorales qui coûtent de plus en plus cher. Les enquêtes menées auprès de candidates révèlent toutes que l'obtention de l'investiture du parti et le financement de la campagne constituent pour elles les premiers obstacles à franchir.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les partis politiques canadiens ont été portés jusqu'à présent à ne confier à des femmes que des circonscriptions où celles-ci avaient peu de chances d'être élues. Avant les

années 80, par exemple, la majorité des candidates représentaient un petit parti, ou se présentaient à titre d'indépendantes. Celles qui représentaient l'un des trois principaux partis ont rarement obtenu l'investiture de leur parti dans une circonscription où la lutte risquait d'être serrée. À titre d'exemple, de 1945 à 1975, parmi un échantillon de candidates aux élections fédérales ou provinciales, pas moins de 63 % ont obtenu l'investiture dans des circonscriptions où leur parti n'avait jamais remporté la victoire lors des cinq élections précédentes. La même enquête a révélé par ailleurs que plus la circonscription était convoitée, plus l'aspirante à l'investiture risquait d'être victime de manigances : fraude électorale, opposition de l'appareil du parti, recrutement d'un adversaire masculin, etc. (Brodie 1985, 112 et 113).

Aux yeux de certains observateurs, les élections de 1984 et de 1988 ont marqué un virage dans la façon dont les partis fédéraux traitent leurs candidates. Tel que mentionné dans la partie portant sur les femmes au sein de l'électorat canadien, un écart entre les opinions des hommes et celles des femmes quant aux orientations politiques et au choix d'un parti apparaît dans l'électorat canadien au début des années 80. Les trois grands partis jugent alors opportun de courtiser l'électorat féminin en inscrivant dans leur programme des mesures destinées aux femmes, en participant à un débat des chefs sur les questions intéressant les femmes et en augmentant le nombre de leurs candidates. Aux élections fédérales de 1984, les trois grands partis présentent ensemble pour la première fois un nombre plus élevé de candidates que les petits partis. En 1980, le PLC avait présenté 22 candidates, le PC, 14, et le NPD, 33. En 1984, ces chiffres sont respectivement passés à 43, à 23 et à 65 (Brodie 1985, 125). Cette tendance s'est maintenue en 1988, où pas moins de 58 % des candidates représentaient alors l'un des trois grands partis. Cette année-là, le PLC a présenté 53 femmes, le PC, 37, et le NPD, 84. L'habitude de confier à des femmes une proportion anormalement élevée de circonscriptions difficiles se perpétue cependant. En 1984, par exemple, la majorité des candidates conservatrices se sont présentées au Québec, où leurs chances de se faire élire semblaient à peu près nulles au moment de leur investiture. Bon nombre de ces candidates se sont présentées à nouveau en 1988, ce qui a fait augmenter la proportion des femmes représentant leur parti dans des circonscriptions intéressantes, c'est-à-dire gagnables. Malgré tout, seulement 11 % des candidates des trois grands partis ont obtenu l'investiture de leur parti dans des circonscriptions jugées sûres comparativement à 25 % de leurs collègues masculins (Erickson 1991, tableau 2.2). Avec une justesse teintée de pessimisme, une porte-parole du FRAPPE décrit ainsi la situation actuelle : « Les partis ne peuvent pas se

permettre de ne pas présenter de femmes candidates, mais les faire élire, c'est autre chose[3]. »

Parce que l'investiture relève des associations de circonscription, les instances nationales des partis pèsent évidemment moins sur la désignation des candidats et candidates que dans les pays où le scrutin est proportionnel. Or même les instances locales des partis canadiens voient le contrôle des désignations leur échapper de plus en plus au profit des personnes qui ont les moyens d'absorber les coûts d'une campagne d'investiture. Dans les circonscriptions gagnables, ces coûts sont en effet devenus un obstacle de taille pour les personnes susceptibles de se lancer en politique. La plupart des partis ne limitent pas ces dépenses, dont le chiffre exact est difficile à calculer dans les circonscriptions où la lutte promet d'être chaude. Toutefois, il est généralement admis qu'une campagne d'investiture dans une circonscription où le parti a des chances de gagner peut coûter *au-delà de* 50 000 $ (*Globe and Mail*, 10 août 1989). On comprendra qu'une telle situation désavantage nettement bien des groupes qui ont toujours été sous-représentés sur la scène politique canadienne, en particulier les femmes, dont le revenu est en moyenne inférieur de 40 % à celui des hommes et qui ne peuvent compter sur autant d'appuis financiers. Ajoutons que les contributions à une campagne d'investiture ne peuvent être déduites du revenu imposable, et que les aspirants et aspirantes ne bénéficient d'aucun remboursement de leurs dépenses. Tout compte fait, bien peu de Canadiens, et encore moins de Canadiennes, ont aujourd'hui les moyens de courir l'énorme risque financier que représente une campagne d'investiture dans une circonscription intéressante.

Les obstacles financiers constituent un moyen non officiel, quoique efficace, de réserver à une petite élite l'accès aux institutions d'un gouvernement représentatif. Toutes les enquêtes menées auprès de candidates confirment d'ailleurs que le manque de fonds constitue pour elles le principal obstacle à franchir. Les candidates aux élections interrogées dans le cadre de l'enquête dont nous avons déjà fait mention pour la période 1945-1975 ont cité le manque de fonds comme le facteur ayant le plus contribué à retarder leur entrée en politique, bien avant les obligations professionnelles ou familiales (Brodie 1985, 87). Lors d'une autre enquête menée auprès d'hommes et de femmes élus et effectuée par Sylvie Arend, du Collège Glendon, les femmes étaient plus fortement portées que les hommes à considérer le manque de fonds et la difficulté à obtenir l'investiture comme les principaux obstacles à leur première victoire électorale (voir le tableau 1.9).

Les différences enregistrées entre les études précitées quant au financement et à l'obtention de l'investiture découlent peut-être des

dissemblances entre les populations étudiées. L'étude de Arend portait sur des personnes élues, dont la plupart se présentaient, peut-on supposer, dans des circonscriptions gagnables, là où l'investiture fait généralement l'objet d'une vive concurrence. Certes, l'obtention de l'investiture dans une circonscription gagnable ne peut se ramener à une simple question d'argent mais ce facteur joue certainement, surtout avec l'escalade actuelle des dépenses d'investiture.

Tableau 1.9
Obstacle le plus important à la première victoire électorale, selon le sexe
(en pourcentage)

Obstacle	Femmes	Hommes
Manque de fonds	17,2	11,7
Difficulté à obtenir l'investiture	56,2	41,2
Manque de bénévoles	4,8	9,7
Manque d'appui du parti	4,8	3,8
Manque d'appui du public	2,4	21,5
Préjugés sexistes du parti	2,4	1,9
Obligations familiales	9,7	7,8
Obligations professionnelles	2,4	3,8

Source : Arend, s.d., annexe 1.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons interrogé par téléphone 47 des 300 candidates aux élections fédérales de 1988 afin de savoir dans quelle mesure l'argent avait compté dans leur campagne. L'échantillon national comprenait des candidates des trois grandes formations politiques et d'autres partis (voir l'annexe). Avant d'aborder la question du financement, il apparaît opportun de formuler quelques observations générales (voir le tableau 1.10). Premièrement, la majorité des candidates interrogées, soit 56 %, se présentaient pour la première fois à une élection. Deuxièmement, les trois quarts d'entre elles avaient entre 31 et 50 ans. Troisièmement, à peu près les trois quarts avaient des enfants, pour la plupart déjà élevés. Dans 62 % des cas, le cadet de la famille avait plus de 15 ans au moment de la campagne. Enfin, à en juger par l'occupation de ces femmes, la plupart conjuguaient carrière politique, vie familiale et travail. Qui plus est, bon nombre des candidates interrogées travaillaient dans des domaines à prédominance féminine. Environ 29 % provenaient du milieu

juridique ou du monde des affaires, où sont souvent recrutés les candidats masculins, tandis que 45 % œuvraient dans l'enseignement, les services sociaux ou dans un domaine technique. Seulement 8 % déclaraient ne pas avoir eu d'emploi rémunéré avant de se présenter aux élections de 1988.

Tableau 1.10
Situation des candidates à l'élection fédérale canadienne de 1988
(en pourcentage)

A. Candidate avant 1988	
Oui	42,5
Non	57,5
B. Âge	
21–30 ans	4,5
31–40	42,2
41–50	33,3
51–60	13,3
60 ans ou plus	6,7
C. Mère	
Oui	72,3
Non	27,7
D. Âge du cadet de la famille au moment de la campagne	
Moins de 1 an	5,8
2–5	8,8
6–10	11,8
11–15	11,8
Plus de 15 ans	61,8
E. Occupation	
Profession juridique	2,6
Affaires	26,1
Enseignement	17,4
Services sociaux	17,4
Domaine technique	10,7
Fonction municipale	8,6
Agriculture	8,6
Ménagère	4,3
Chômeuse, retraitée	4,3

Source : Questionnaire en annexe.

Note : *N* = 47.

Bien qu'incomplètes, les données biographiques fournies dans le *Guide parlementaire canadien* permettent néanmoins d'établir certaines comparaisons entre les candidates et les femmes élues en 1988 (voir le tableau 1.11). Premièrement, les femmes élues cette année-là étaient plus âgées que la moyenne des candidates. Dans le cas des élues, c'est

le groupe des 51–60 ans qui est le plus nombreux, tandis que les candidates se situent majoritairement dans le groupe des 31–40 ans. Deuxièmement, le pourcentage des élues qui ont des enfants est moins élevé que celui des candidates dans la même situation. Ajoutons que si seulement 15 % des femmes élues ont moins de 40 ans, il est normal de présumer que peu de députées ont de jeunes enfants. Finalement, les élues proviennent davantage du milieu juridique ou du monde des affaires (46 %) que des secteurs de l'enseignement ou des services sociaux, où se retrouvent habituellement les femmes (23 %). En d'autres termes, comparativement aux candidates, les femmes élues ont un profil qui se rapproche davantage de celui des hommes élus.

Tableau 1.11
Profil démographique des candidates élues, 1988
(en pourcentage)

Âge*	
Moins de 40 ans	14,8
41 – 50	33,4
51 – 60	40,7
61 ou plus	11,1
Occupation	
Profession juridique	13,5
Affaires	32,4
Administration	24,3
Enseignement	10,8
Services sociaux	13,5
Autre	5,4
Députées avec enfants	48,7

Source : Guide parlementaire canadien.

*Les données manquantes sont exclues.

Les questions posées par téléphone visaient principalement à cerner les obstacles financiers auxquels les candidates se sont heurtées en 1988. Divers facteurs susceptibles de constituer un obstacle aux candidatures féminines sont énumérés dans le tableau 1.12. Les personnes interrogées devaient dire dans chaque cas s'il s'était agi pour elles d'un facteur très important, moyennement important ou sans importance. C'est le manque de fonds, suivi, loin derrière, du manque d'appui du public, de l'insuffisance de la couverture médiatique et du manque de bénévoles qui sont le plus souvent cités comme des obstacles très importants. Contrairement aux députées interrogées dans le cadre de l'enquête Arend, les candidates ont été beaucoup moins nombreuses à faire entrer dans cette catégorie la difficulté d'obtenir l'investiture du parti. Cet écart s'explique par le fait que seulement 15 des 47 candidates

interrogées ont dû faire campagne pour obtenir cette investiture. La plupart d'entre elles se sont présentées dans des circonscriptions perdues d'avance ou représentaient de plus petits partis. Finalement, les réponses obtenues indiquent que les obligations familiales n'ont pas constitué pour elles un obstacle important, contrairement aux femmes interrogées dans plusieurs autres études sur la question.

Tableau 1.12
Obstacles à la victoire électorale des candidates, élection fédérale de 1988
(en pourcentage)

Obstacle	Très important	Moyennement important	Sans importance
Manque de fonds	57,4 (27)	19,2 (9)	23,4 (11)
Difficulté à obtenir l'investiture	15,8 (3)	26,3 (5)	57,8 (11)
Manque de bénévoles	27,6 (13)	48,9 (23)	23,4 (11)
Manque d'appui du parti	6,4 (3)	19,2 (9)	74,4 (35)
Préjugés sexistes du parti	6,8 (3)	—	93,2 (41)
Préjugés sexistes du public	4,2 (2)	25,6 (12)	70,2 (33)
Insuffisance de la couverture médiatique	27,6 (13)	23,4 (11)	48,9 (23)
Manque d'appui du public	31,9 (15)	29,8 (14)	38,3 (18)
Obligations familiales	14,9 (7)	25,5 (12)	59,6 (28)
Obligations professionnelles	21,3 (10)	14,8 (7)	63,8 (30)

Source : Questionnaire en annexe.

Note : Le nombre de candidates ayant répondu à la question est indiqué entre parenthèses.

On a ensuite demandé aux candidates de dire quel obstacle avait été le plus important pour elles parmi la liste de facteurs énumérés dans le tableau 1.13. Le manque de fonds l'a encore une fois nettement emporté sur les autres. Au total, 37 % des candidates ont affirmé que la difficulté de trouver des sources de financement avait représenté le plus important obstacle à la bonne marche de leur campagne.

Suivaient le manque d'appui du public et l'insuffisance de la couverture médiatique, obstacles le plus souvent cités par des candidates de petits partis. Seulement 7 % des personnes interrogées plaçaient les obligations familiales en tête de liste.

Tableau 1.13
Obstacle cité comme le plus important par les candidates, élection fédérale de 1988
(en pourcentage)

1. Manque de fonds	37,0
2. Manque d'appui du public	18,5
3. Manque d'appui du parti	11,1
4. Insuffisance de couverture médiatique	11,1
5. Obligations familiales	7,4
6. Difficulté à obtenir l'investiture	3,7
7. Manque de bénévoles	3,7
8. Préjugés sexistes du parti	3,7
9. Obligations professionnelles	3,7

Source : Questionnaire en annexe.

Les questions suivantes portaient sur les obstacles financiers rencontrés pendant la campagne d'investiture (voir le tableau 1.14). Un peu plus de la moitié des candidates ont déclaré que le manque de fonds leur avait nui. Ce résultat est normal compte tenu du fait que la majorité des candidates ont été désignées sans opposition. Quoi qu'il en soit, pas moins de 94 % d'entre elles se sont déclarées en faveur de l'imposition par le gouvernement d'un plafond aux dépenses des aspirants et des aspirantes à l'investiture. Près de 80 % ont jugé que ce plafond devrait être fixé à moins de 5 000 $. Aucune n'a estimé qu'il devrait dépasser 10 000 $.

D'après les trois quarts des candidates interrogées, les femmes qui se présentent aux élections se heurtent à des obstacles financiers particuliers (voir le tableau 1.15). Plusieurs de ces dépenses ont été nommément citées. Bon nombre des personnes interrogées ont d'abord parlé des frais de garde, de l'aide ménagère et de l'achat de vêtements pour les besoins de leur campagne. Il a ensuite été question du fait que, comparativement aux hommes, les femmes sont généralement moins bien rémunérées, qu'elles ne jouissent pas d'une aussi grande sécurité financière et qu'elles ont plus de difficulté à obtenir un emprunt bancaire. Enfin, nombre de candidates ont exprimé l'opinion que les

hommes sont avantagés sur le plan des relations d'affaires et de l'accès au financement d'entreprises et aux réseaux financiers.

Tableau 1.14
Opinions sur les dépenses d'investiture des candidates, élection fédérale de 1988

	Répondantes	
	%	*N*
A. Le manque de fonds a constitué un obstacle pendant votre campagne d'investiture		
Oui	44,6	21
Non	55,4	26
B. Le manque de fonds a constitué un obstacle pour d'autres aspirantes à l'investiture		
Oui	53,3	8
Non	46,7	7
C. Le gouvernement devrait limiter les dépenses des aspirants et aspirantes à l'investiture		
Oui	93,6	44
Non	6,4	3
D. Plafond proposé pour les dépenses des aspirants et aspirantes à l'investiture		
Moins de 5 000 $	78,6	
Entre 6 000 $ et 10 000 $	21,4	
Plus de 10 000 $	—	

Source : Questionnaire en annexe.

Tableau 1.15
Encouragement des candidatures féminines
(en pourcentage)

A. Les candidates aux élections se heurtent à des obstacles financiers particuliers		
Oui		74,5
Non		25,5
B. Le gouvernement devrait inscrire dans la loi des mesures propres à encourager financièrement les candidatures féminines		
Oui		42,6
Non		57,4
C. Bénéficiaire, à titre de femme, de fonds spéciaux provenant du parti	Trois grands partis	Autres partis
Oui	93,3	—
Non	6,7	100,0

Source : Questionnaire en annexe.

Note : Les chiffres renvoient au pourcentage de candidates ayant choisi cette réponse.

Tout en estimant en majorité que les femmes sont désavantagées sur le plan du financement de leur campagne, 57 % des candidates ont rejeté l'idée que le gouvernement inscrive dans la loi des mesures propres à encourager financièrement les candidatures féminines. Pour justifier leur rejet, les personnes interrogées ont surtout mentionné qu'il incombe aux partis, et non au gouvernement, d'adopter des mesures d'action positive en faveur des femmes, et que de telles dispositions législatives ne feraient que stigmatiser les femmes. Par contre, celles qui se sont prononcées en faveur de telles dispositions (43 %) ont fait valoir que ces mesures étaient indispensables, du moins à court terme, à la poursuite de l'objectif de l'égalité entre les sexes sur la scène politique canadienne.

Presque toutes les candidates des grands partis (93 %) ont bénéficié de contributions tirées d'un fonds spécial de leur parti. Les candidates néo-démocrates ont indiqué avoir reçu de 1 000 à 1 500 $, et les candidates libérales et conservatrices, de 700 à 850 $. Tout en se déclarant heureuses d'avoir pu bénéficier de cette assistance financière, la majorité des candidates ont affirmé que la somme n'était pas assez importante pour influer sur le déroulement de leur campagne. Les fonds ont servi en partie à couvrir les frais de garde, les dépenses générales courantes et l'achat de vêtements. Personne ne s'est dit d'avis que les partis devraient laisser tomber ces fonds spéciaux constitués à l'intention des candidates.

En résumé, les femmes qui se présentent aux élections se heurtent toujours à de nombreux obstacles. S'il est vrai que le nombre des candidates désignées par les partis et des femmes élues est plus élevé que jamais au Canada, il reste que les femmes continuent de se voir confier des circonscriptions où leurs chances de l'emporter sont faibles. Sur le plan de la représentation politique, les gains des femmes ont été minces et imprévisibles. Rien ne permet de croire que la représentation des femmes continuera de progresser. D'après l'expérience d'autres pays, les programmes d'action positive contribuent à faire élire un plus grand nombre de femmes. En l'absence de ce genre d'engagement, le système perpétue le désavantage des femmes et des autres groupes qui n'ont pas les moyens de se lancer dans des campagnes électorales de plus en plus coûteuses. Signalons en particulier les coûts croissants des campagnes d'investiture, qui excluent bien des aspirantes et favorisent les candidats capables d'exercer les pressions financières nécessaires.

CONCLUSION

Les femmes ont de tout temps été sous-représentées au sein des institutions politiques des démocraties libérales et cette sous-représentation se manifeste sur un plan tant vertical qu'horizontal. Dans l'axe vertical, la proportion des femmes diminue progressivement à mesure que l'on gravit la hiérarchie des charges et des pouvoirs politiques, de qui relèvent les orientations et les décisions. Dans l'axe horizontal, les questions qui préoccupent quotidiennement bon nombre de femmes, en particulier sur le plan domestique, sont passées sous silence ou se heurtent à l'inertie des dirigeants politiques (Dahlerup 1982, 164). Ainsi, la sous-représentation des femmes se manifeste aussi bien au niveau de la *forme* (c'est-à-dire au sein des organes de décision publics) qu'au niveau du *fond* ou du *résultat* (c'est-à-dire des orientations fondamentales des pouvoirs politiques) (Jonasdottir 1988, 40).

On est souvent porté à croire qu'en matière de représentation politique des femmes, il y a peu de rapport entre le fond et la forme. Si tous s'entendent pour reconnaître que les décisions politiques sont rarement prises par des femmes au Canada, on estime généralement que ce déséquilibre fondamental dans le partage des pouvoirs politiques n'a que peu d'incidences sur l'issue du processus législatif. Il n'est pas rare d'entendre dire par exemple que les élus, hommes et femmes, représentent les intérêts de l'ensemble de l'électorat, y compris des femmes. Par ailleurs, certaines personnes font valoir que les femmes en tant que groupe n'ont pas d'intérêts particuliers ou d'objectifs distincts de ceux des hommes, de l'ensemble de l'économie ou de la famille, et n'ont donc pas à être représentées collectivement. Enfin, d'autres sont d'avis qu'il est impossible de représenter les intérêts des femmes parce que celles-ci ne s'expriment pas d'une seule et même voix politique.

Or toutes ces raisons invoquées pour minimiser l'importance de la sous-représentation politique des femmes sont discutables. Premièrement, la légitimité et l'efficacité de nos institutions de représentation et du processus électoral démocratique ne se ramènent pas exclusivement à la question de savoir dans quelle mesure les différents intérêts politiques de l'électorat sont défendus sur la place publique. Il importe tout autant que nos institutions reflètent la composition de la société canadienne et que notre mode de gouvernement n'empêche pas d'importants secteurs de cette société de participer au processus démocratique de prise de décisions. Deuxièmement, l'argument selon lequel il n'y a pas lieu d'assurer une représentation particulière des femmes parce que celles-ci ne partagent pas les mêmes intérêts objectifs ni les

mêmes opinions subjectives est fondamentalement sexiste. Il est facile de démontrer que les femmes constituent un groupe d'intérêt particulier au sein de la société, et les sondages révèlent de plus en plus l'existence d'une identité féminine collective. Mais le fait essentiel, c'est que les hommes ne font pas l'objet de ce genre d'examen. Les femmes devraient être admises au même titre que les hommes dans les hautes sphères du pouvoir politique afin de réaliser des objectifs généraux et de régler des différends politiques, que ceux-ci opposent des hommes et des femmes, ou des femmes entre elles. L'argument selon lequel les femmes doivent nécessairement former un bloc homogène avant d'obtenir une certaine forme de reconnaissance politique est sexiste dans la mesure où il ne tient aucun compte de la diversité de l'expérience des femmes. Il est également faux de prétendre que si la distinction femmes-hommes n'est pas un enjeu politique, elle ne saurait contribuer à la compréhension de la politique. Le déséquilibre flagrant entre les sexes dans le partage et l'exercice du pouvoir politique constitue toujours le fossé le plus important entre les Canadiens et les Canadiennes (Mueller 1988a, 10).

La question de savoir comment accroître la représentation politique des femmes est un problème à la fois complexe et pressant. L'histoire des démocraties libérales nous enseigne qu'il ne suffira pas de reconnaître aux femmes une égalité de principe avec les hommes et d'adopter des règles électorales supposément « neutres ». Les progrès des dix dernières années sur le plan de la représentation des femmes sont, au mieux, aléatoires. Au rythme actuel de l'augmentation du taux de représentation, il faudra attendre neuf autres élections, donc près de quarante-cinq ans, avant que les hommes et les femmes soient représentés également à la Chambre des communes (Maillé 1990, 10).

S'il y a une leçon à tirer de l'histoire, c'est que l'égalité de principe garantissant l'application de règles électorales justes ne peut assurer la parité entre les sexes au sein de nos assemblées élues tant que persistent les inégalités sociales et politiques. Si l'on se fie à l'expérience d'autres pays, la représentation des femmes progresse vraiment quand les partis politiques et les gouvernements interviennent pour donner aux femmes la place qu'elles auraient dû occuper aux premières heures de la démocratie libérale (Clark 1988, 271). Les mesures d'action positive en faveur de l'accroissement de la représentation politique des femmes vont tant dans le sens des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* que dans le sens des modifications apportées aux règles électorales canadiennes afin de préserver et d'affermir l'intégrité du processus démocratique. Les travaux de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis constituent une

occasion propice pour entreprendre de corriger les effets de l'héritage sexiste du régime démocratique canadien.

RECOMMANDATIONS

« Tout le monde admet que l'égalité est une bonne chose — qu'elle est souhaitable dans la mesure où elle ne coûte rien, où les changements nécessaires ne seront que superficiels, où nous pourrons nous contenter de prononcer de belles paroles et, advenant qu'il y ait un prix à payer, que ce soient les femmes qui le paient », affirmait l'ancienne présidente de la Commission suédoise sur l'égalité (Dahlerup 1982, 134).

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis n'a ni le pouvoir ni le mandat de remédier à des siècles de discrimination sexiste. Elle peut cependant recommander l'adoption de réformes propres à mettre en évidence et à abaisser les obstacles systémiques qui ont contribué à exclure les femmes du processus de la représentation démocratique. Les commissaires ont pris connaissance des mémoires de nombre de particuliers et d'organisations qui proposent différentes solutions, notamment des réformes systémiques telles que l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel pour les élections à la Chambre des communes (et au Sénat), l'interdiction pour les entreprises de verser des contributions aux partis politiques et la création de circonscriptions à scrutin binominal prévoyant l'élection à la Chambre des communes d'un homme et d'une femme par circonscription. Les auteurs et auteures de la plupart des mémoires ont mis l'accent sur la nécessité de réviser les règles de financement de façon à ce que les femmes et les hommes puissent se livrer une lutte plus ou moins à armes égales sur le champ de bataille électoral. La présente étude aboutit aussi à la conclusion que le manque de fonds demeure l'obstacle le plus important auquel les femmes se heurtent dans un système de scrutin majoritaire uninominal.

En conséquence, nous présentons à la Commission royale les recommandations suivantes :

1. Le plafond des dépenses pour les campagnes à la direction des partis devrait être fixé à environ 200 000 $.
2. Le plafond des dépenses pour les campagnes d'investiture au niveau des circonscriptions devrait être fixé à environ 5 000 $.
3. Les contributions aux aspirants et aspirantes à l'investiture devraient être déductibles du revenu imposable.
4. Toutes les dépenses de campagne d'investiture devraient être rendues publiques.
5. Les dépenses d'investiture devraient être remboursées si l'aspirant ou l'aspirante a recueilli un certain pourcentage d'appuis (15 %, par exemple) à l'assemblée d'investiture.

6. Les frais de garde et d'aide ménagère devraient faire partie des dépenses autorisées de campagne d'investiture et de campagne électorale.
7. Des mesures législatives devraient être adoptées afin que l'employeur d'une personne qui brigue l'investiture de son parti ou qui se présente aux élections soit tenu d'accorder à celle-ci un congé non payé.
8. La Commission devrait, dans une optique d'action positive, favoriser l'augmentation du nombre de femmes élues en recommandant que le plafond des dépenses de campagne remboursables d'un parti donné soit rajusté à la hausse à mesure que s'accroît la proportion des femmes *élues* parmi ses candidats et candidates. Une telle mesure, qui pourrait aussi servir à augmenter la représentation politique d'autres groupes désavantagés, encouragerait les partis à confier plus facilement à des femmes des circonscriptions où le parti a des chances de remporter la victoire.

ANNEXE
QUESTIONNAIRE TÉLÉPHONIQUE

En juillet 1990, 47 des 300 candidates aux élections fédérales de 1988 ont été interrogées par téléphone sur la question du financement. Voici le questionnaire utilisé.

1. Pour commencer, quel parti représentiez-vous aux élections générales de 1988 ?

   _____

   a) Aviez-vous déjà été candidate avant 1988 ? _____

      Le cas échéant, aux élections fédérales, provinciales ou municipales ? _____

   b) Aviez-vous été élue à l'époque ? _____

2. Quel âge aviez-vous pendant la campagne électorale de 1988 ?

   _____

3. Quelle était votre occupation à ce moment-là ?

   _____

4. Aviez-vous des enfants à la maison ?

   _____

5. Quel âge avait le cadet de la famille ?

_____

6. Avez-vous fait campagne pour obtenir l'investiture de votre parti, ou avez-vous été désignée sans concurrence ?

_____

7. Je vais vous nommer quelques facteurs qui sont parfois considérés comme des obstacles à une élection. Vous me direz dans chaque cas si vous pensez qu'il s'agit d'un obstacle très important, moyennement important ou sans importance.

		Très important	Moyennement important	Sans importance
a)	manque de fonds	❒	❒	❒
b)	difficulté à obtenir l'investiture	❒	❒	❒
c)	manque de bénévoles	❒	❒	❒
d)	manque d'appui du parti	❒	❒	❒
e)	préjugés sexistes du parti	❒	❒	❒
f)	préjugés sexistes du public	❒	❒	❒
g)	insuffisance de la couverture médiatique	❒	❒	❒
h)	manque d'appui du public	❒	❒	❒
i)	obligations familiales	❒	❒	❒
j)	obligations professionnelles	❒	❒	❒

8. Lequel de ces obstacles a été le plus important pour vous ?

_____

9. En 1988, qui vous a encouragé à vous présenter ?

		Oui	Non
a)	initiative personnelle	❒	❒
b)	l'association locale de votre parti	❒	❒
c)	un responsable du parti	❒	❒
d)	votre famille	❒	❒
e)	des amis		
f)	des collègues de travail	❒	❒

g) des organisations de femmes ❒ ❒

h) autres — préciser ❒ ❒

10. Quel a été l'obstacle le plus important à votre investiture dans votre circonscription ?

_____

11. D'après vous, dans quelle mesure le manque de fonds a-t-il constitué un obstacle à l'obtention de votre investiture ?

_____

12. Le gouvernement devrait-il limiter les dépenses des aspirants et aspirantes à l'investiture ?

❒ oui ❒ non

13. Qu'est-ce qui constituerait un plafond raisonnable à vos yeux ?

❒ moins de 5 000 $

❒ entre 5 000 et 10 000 $

❒ entre 11 000 et 15 000 $

❒ plus de 15 000 $

14. Pensez-vous que les candidates aux élections se heurtent à des obstacles financiers particuliers ?

_____

Pourriez-vous en nommer quelques-uns qui vous semblent importants ?

_____

Lequel est le plus important ?

_____

15. (Si la candidate est membre d'un petit parti) — Pensez-vous qu'il soit plus facile pour une femme d'obtenir l'investiture d'un parti comme le vôtre (son nom) plutôt que celle d'un des trois grands partis ?

_____

16. Croyez-vous que le gouvernement devrait inscrire dans la loi des mesures propres à encourager financièrement les partis à désigner davantage de candidates ?

❒ oui ❒ non

17. Quel genre de mesures, au juste ?

_____

18. Avez-vous bénéficié, à titre de femme, de fonds spéciaux provenant de votre parti ?

❒ oui ❒ non

a) Le cas échéant, de quel genre de financement s'agissait-il ?

- fonds spéciaux (par exemple, financement provenant du fonds Agnes MacPhail) _____
- autre — préciser _____

b) Dans quelle mesure ce financement a-t-il facilité votre campagne ?

_____

19. Auriez-vous des propositions à formuler pour qu'un plus grand nombre de femmes soient élues ?

_____

20. D'après vous, est-il important de faire élire plus de femmes ?

❒ oui ❒ non

Pourquoi ? _____

21. Dans quelle mesure avez-vous été influencée par le féminisme ?

❒ beaucoup ❒ moyennement ❒ pas tellement

Merci beaucoup de votre collaboration.

NOTES

1. Dans plusieurs de ces régimes électoraux, les femmes propriétaires jouissaient également du droit de vote, mais ce groupe privilégié ne représentait qu'un petit nombre de femmes et dans la plupart des cas, ce privilège leur était tôt ou tard enlevé.
2. Judith Hendin, présidente sortante de la Fédération nationale des femmes progressistes-conservatrices, a formulé ces observations (*Globe and Mail*, 11 mai 1989).
3. D. Debbas, FRAPPE, cité dans le *Globe and Mail*, 10 novembre 1988.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviation :
L.R.C. Lois révisées du Canada

Adamson, Nancy, Linda Briskin et Margaret McPhail, *Feminist Organizing for Change*, Toronto, Oxford University Press, 1988.

Andrew, Caroline, « Women and the Welfare State », *Revue canadienne de science politique*, vol. 17 (1984), p. 667–683.

Arend, Sylvie, « The Roads to Electoral Victory », Toronto, Université York, Collège Glendon, s.d.

Bacchi, Carol, *Liberation Deferred ? The Ideas of English Canadian Suffragists 1877–1918*, Toronto, University of Toronto Press, 1983.

Bashevkin, Sylvia, *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

——— , « Political Parties and the Representation of Women », dans Alain G. Gagnon et Brian Tanguay (dir.), *Canadian Parties in Transition : Discourse, Organization and Representation*, Scarborough, Nelson Canada, 1989.

——— , « La participation des femmes aux partis politiques », dans Kathy Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne : Pour une représentation équitable*, vol. 6 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Black, Jerome, et Nancy McGlen, « Male-Female Political Involvement Differentials in Canada, 1965–1974 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 12 (1979), p. 471–497.

Black, Naomi, « The Canadian Women's Movement : The Second Wave », dans S. Burt, L. Code et L. Dorney (dir.), *Changing Patterns : Women in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1988.

Brodie, Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

——— , « The Gender Factor in National Party Conventions », dans George Perlin (dir.), *Party Democracy in Canada*, Toronto, Prentice-Hall, 1987.

Brodie, Janine, et Jane Jenson, *Crisis, Challenge and Change : Party and Class in Canada Revisited*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.

Brodie, Janine, et Jill Vickers, *Canadian Women in Politics : An Overview*, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes, 1982.

Burt, Sandra, « Les questions féminines et le mouvement féministe au Canada depuis 1970 », dans A. Cairns et Cynthia Williams (dir.), *Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada*, vol. 34 des études de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1986.

——— , « Canadian Women's Groups in the 1980s : Organizational Development and Policy Influence », *Analyse de politiques*, vol. 16 (1990a), p. 17–28.

——— , « Rethinking Canadian Politics : The Impact of Gender », dans M. Whittington et G. Williams (dir.), *Canadian Politics in the 1990s*, 3e éd., Scarborough, Nelson Canada, 1990b.

——— , « The Second Wave of the Canadian Women's Movement », dans A. G. Gagnon et J. Bickerton (dir.), *Canadian Politics : An Introduction to the Discipline*, Peterborough, Broadview Press, 1990c.

Burt, Sandra, L. Code et L. Dorney, *Changing Patterns : Women in Canada*, Toronto, McClelland et Stewart, 1988.

Canada, *Charte canadienne des droits et libertés*, dans *Loi de 1982 sur le Canada*, L.R.C. (1985), appendice II, nº 44, annexe B, partie I.

——— , Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Les femmes et la politique : À quand une véritable égalité ?*, document de référence, Ottawa, Le Conseil, 1987.

——— , Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *L'écart des réalités*, Ottawa, Le Conseil, 1988.

——— , Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport*, Ottawa, Information Canada, 1970.

Carol, Susan, « Women's Autonomy and the Gender Gap : 1980 and 1982 », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap : The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Chandler, Celia, « Gender Gap : 1984 and 1988 Canadian General Elections », mémoire de maîtrise, Toronto, Université York, 1990.

Clark, L., « Liberty, Equality, Fraternity — and Sorority », dans Anne Bayefsky (dir.), *Legal Theory Meets Legal Practice*, Edmonton, Academic Printing and Publishing, 1988.

Cleverdon, Catherine, *Woman Suffrage Movement in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1974.

Costain, Anne, « Representing Women : The Transition from Social Movement to Interest Groups », dans Ellen Boneparth et Emily Stoper (dir.), *Women, Power and Policy : Toward the Year 2000*, New York, Pergamon Press, 1988.

Dahlerup, Drude, « Overcoming the Barriers : An Approach to the Study of How Women's Issues Are Kept from the Political Agenda », dans J. Stiehm (dir.), *Women's Views of the Political World of Men*, New York, Transitional Publishers, 1982.

Devere, H., « Women and the First Labor Government of New Zealand ». Mémoire présenté à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de science politique, Victoria, 1990.

Dumont, M., « Le Mouvement des femmes : hier et aujourd'hui », *Perspectives féministes*, nº 56, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes, 1986.

Duverger, M., *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955.

Eichler, Margrit, *Sex Equality and Political Participation of Women in Canada : Some Survey Results*, POW Canada Report (1), Toronto, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, 1979.

Eisenstein, Z., *The Radical Future of Liberal Feminism*, New York, Longman, 1981.

———, « The Sexual Politics of the New Right : Understanding the Crisis of Liberalism », *Feminist Theory*, vol. 7 (1982), p. 567–588.

Epstein, Cynthia Fuch, et Rose Laub Coser, *Access to Power : Cross National Studies of Women and Elites*, Boston, Allen and Unwin, 1981.

Erickson, Lynda, « Les candidatures de femmes à la Chambre des communes », dans Kathy Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne : Pour une représentation équitable*, vol. 6 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Montréal et Ottawa, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Evans, Judith, « Women and Politics : A Re-appraisal », *Political Studies*, vol. 28, nº 2 (1980), p. 210–221.

Fédération nationale des femmes progressistes-conservatrices, « Les initiatives : Un plan stratégique vers l'an 2000 », Ottawa, La Fédération, 1989.

Fletcher, F.J., et R.J. Drummond, « Canadian Attitude Trends 1960–1978 », *Document de travail 4*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1979.

Fund for the Feminist Majority, « The Feminization of Power : An International Comparison », Washington (D.C.), FFM, 1988.

Gelb, Joyce, « Feminism in Britain : The Politics of Isolation », dans Given Moore et Glenna Spitze (dir.), *Research in Politics and Society*, vol. 2, Londres, JAI Press, 1986.

Ginsberg, B., *The Consequences of Consent : Elections, Citizen Control and Popular Acquiescence*, Reading (Massachusetts), Addison-Wesley, 1982.

Globe and Mail, 10 novembre 1988, 11 mai 1989, 10 août 1989, 25 août 1989.

Goldfarb, Martin, et Thomas Axworthy, *Marching to a Different Drummer*, Toronto, Stoddard, 1988.

Gotell, Lise, et Janine Brodie, « Women and Politics : More Than an Issue of Numbers », dans Hugh Thorburn (dir.), *Party Politics in Canada*, 6e éd., Toronto, Prentice-Hall Canada, 1991.

Haavio-Mannila, Elina, *et al.* (dir.), *Unfinished Democracy : Women in Nordic Politics*, Toronto, Pergamon Press, 1985.

Hill, Roberta, et Nigel Roberts, « Success, Swing and Gender : The Performance of Women Candidates for Parliament in New Zealand, 1946–87 », *Politics*, vol. 25 (1990), p. 62–80.

Hills, Jill, « Candidates : The Impact of Gender », *Parliamentary Affairs*, vol. 34 (1981), p. 221–228.

Iglitzin, Lynne, et Ruth Ross (dir.), *Women in the World*, Santa Barbara, Clio Books, 1976.

Institut canadien de recherches sur les femmes, *Women's Involvement in Political Life : A Pilot Study*, Ottawa, L'institut, 1986.

Jonasdottir, Anna, « On the Concept of Interest, Women's Interests and the Limitations of Interest Theory », dans Kathleen Jones et Anna Jonasdottir (dir.), *The Political Interests of Gender*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Jones, Kathleen, « Toward the Revision of Politics », dans Kathleen Jones et Anna Jonasdottir (dir.), *The Political Interests of Gender*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Jones, Kathleen, et Anna Jonasdottir (dir.), *The Political Interests of Gender*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Katzenstein, M., « Feminism and the Meaning of the Vote », *Signs*, vol. 10, nº 1 (1984), p. 4–26.

Kay, Barry, Ronald Lambert, Steven Brown et James Curtis, « Gender and Political Activity in Canada, 1965–1984», *Revue canadienne de science politique*, vol. 20 (1987), p. 851–863.

——— , « Feminist Consciousness and the Canadian Electorate : A Review of the National Election Studies, 1965–1984 », *Women and Politics*, vol. 8, nº 2 (1988), p. 1–21.

Kealey, Linda (dir.), *A Not Unreasonable Claim : Women and Reform in Canada, 1880s–1920s*, Toronto, Women's Press, 1979.

Kirkpatrick, Jeane, *The New Presidential Elite*, New York, Russell Sage Foundation, 1976.

Kome, Penney, *Ce que femme veut — Guide d'action personnelle et politique*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1989.

Lovenduski, Joni, *Women and European Politics*, Londres, Wheatsheaf Books, 1986.

Lovenduski, Joni, et Pippa Norris, « Selecting Women Candidates : Obstacles to the Feminisation of the House of Commons », *European Journal of Political Research*, vol. 17 (1989), p. 533–562.

Mackerras, Malcolm, « Do Women Candidates Lose Votes ? Further Evidence », *The Australian Quarterly*, vol. 52 (1980), p. 450–455.

Macpherson, C.B., *The Life and Times of Liberal Democracy*, Toronto, Oxford University Press, 1977.

Maillé, Chantal, *Vers un nouveau pouvoir. Les femmes en politique au Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990.

McCormack, Thelma, « Examining the Election Entrails : Whatever Happened to the Gender Gap », *This Magazine*, mars-avril 1989, p. 31–35.

Means, Ingunn, « Scandinavian Women », dans Lynn Iglitzin et Ruth Ross (dir.), *Women in the World*, Santa Barbara (Californie), Clio Books, 1976.

Mendelson, Johanna, « The Ballot Box Revolution : The Drive to Register Women », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap : The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Milbrath, Lester, *Political Participation*, Chicago, Rand McNally, 1965.

Mishler, William, *Political Participation in Canada*, Toronto, Macmillan, 1979.

Molyneux, Maxine, « Mobilization Without Emancipation ? Women's Interests, State and Revolution », dans R. Fagen *et al.* (dir.), *Transition and Development : Problems of Third World Socialism*, New York, Monthly Review, 1986.

Mueller, Carol, « The Empowerment of Women : Polling and the Women's Voting Block », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap : The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988a.

——— , *The Politics of the Gender Gap : The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988b.

Myers, P., « A Noble Effort : The National Federation of Liberal Women of Canada, 1928–1973 », dans L. Kealey et J. Sangster (dir.), *Beyond the Vote : Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

Norris, P., « Women's Legislative Participation in Western Europe », *West European Politics*, vol. 4 (1985), p. 90–101.

Parti libéral du Canada, *The Story of the National Liberal Commission*, Ottawa, 1986a.

——— , *Constitution*, Ottawa, 1986b.

Pateman, Carole, « Women, Nature and Suffrage », *Ethics*, vol. 90 (juillet 1980), p. 564–575.

——— , *The Sexual Contract*, Cambridge, Polity Press, 1985.

Peattie, Lisa, et Martin Rein, *Women's Claims : A Study in Political Economy*, Londres, Oxford University Press, 1983.

Pitkin, Hanna, *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967.

——— , « Commentary : The Paradox of Representation », dans Roland Pennock (dir.), *Representation*, New York, Atherton Press, 1968.

Prentice, A., *et al.*, *Canadian Women : A History*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988.

Putnam, Robert, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1976.

Randall, Vicky, *Women and Politics : An International Perspective*, 2e éd., Londres, Macmillan, 1987.

Rogers, Barbara, *Getting Women's Power into Politics*, Londres, Women's Press, 1983.

Sapiro, Virginia, « The Women's Movement, Politics and Policy in the Reagan Era », dans D. Dahlerup (dir.), *The New Women's Movement*, Beverly Hills, Sage, 1986.

Schwartz, Nancy, *The Blue Guitar : Political Representation and Community*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

Scott, Joan, « Gender as a Useful Category in Historical Analysis », *American Historical Review*, vol. 91, nº 5 (1986), p. 1053–1075.

Siim, Birte, « Toward a Feminist Rethinking of the Welfare State », dans Kathleen Jones et Anna Jonasdottir (dir.), *The Political Interests of Gender*, Newbury Park (Californie), Sage, 1988.

Smart, Carol, *Feminism and the Power of the Law*, Londres, Routledge, 1989.

Stiehm, Judith, « Women and Citizenship : Mobilization, Participation, Representation », dans M. Rendel (dir.), *Women, Power and Political Systems*, Londres, Croom Helm, 1981.

Sun (Vancouver), 9 juillet 1988.

Terry, John, *The Gender Gap : Women's Political Power*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement canadien, Service de recherche, 1984.

Therborn, G., « The Rule of Capital and the Rise of Democracy », *New Left Review*, juin 1977, p. 3–41.

Toronto Star, 28 mai 1988.

Vallance, Elizabeth, et Elizabeth Davies, *Women of Europe : Women MEPs and Equality Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Vickers, Jill, « Feminist Approaches to Women in Politics », dans L. Kealey et J. Sangster (dir.), *Beyond the Vote : Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

Walzer, Michael, « Liberalism and the Art of Separation », *Political Theory*, août 1984, p. 315–330.

Welch, Susan, et Timothy Bledsoe, « Differences in Campaign Support for Male and Female Candidates », dans Given Moore et Glenna Spitze (dir.), *Research in Politics and Society*, vol. 2, Londres, JAI Press, 1986.

2

LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PARTIS POLITIQUES

Sylvia Bashevkin

DANS LES TRAVAUX DE RECHERCHE antérieurs sur la participation des femmes aux partis politiques, deux grands thèmes ont été dégagés : d'abord, plus on s'élève dans la hiérarchie, et moins on y trouve de femmes; ensuite, plus les enjeux sont élevés, et moins les femmes sont appelées à participer (Bashevkin 1985, chapitre 3). La présente étude examinera, à la lumière de ces mêmes thèmes, la participation des femmes à la vie politique depuis la fin des années 80 jusqu'en 1990. À cette fin, nous comparerons les données actuelles aux chiffres des années 70 et du début des années 80 en nous posant les questions suivantes : Le nombre de femmes confinées au rôle de « cols roses » dans les partis reste-t-il important, ou les femmes sont-elles toujours plus nombreuses que leurs collègues masculins à occuper des postes de soutien et moins nombreuses à occuper des postes décisionnels dans les organisations de comté ? Quels ont été les changements aux niveaux intermédiaires de participation dans les partis, notamment en regard des délégués aux congrès, des cadres du parti et des directeurs de campagne ? Y a-t-il, en 1990, plus de femmes qui se trouvent à l'avant-scène, qui briguent une charge publique, sont élues députées ou sont nommées au cabinet ou à la direction des partis ? Quels facteurs favorisent une meilleure représentation numérique des femmes dans les organisations de parti et quels obstacles s'y opposent encore ? À ce sujet, nous évaluerons l'influence des organisations féminines des partis sur la participation des femmes et présenterons des données comparatives afin de situer les données canadiennes dans un contexte transculturel.

La présente étude situe donc les questions qui se posent sur la participation des femmes aux partis politiques dans un vaste contexte institutionnel. Elle considère les partis politiques sous l'angle de leur organisation hiérarchique pyramidale, comportant une large base de militants et militantes bénévoles et un bassin de plus en plus étroit de participants et participantes intermédiaires et d'avant-scène. Comme le montrent les données empiriques qui suivent, la représentation numérique des femmes au sein de ces organisations est inversement proportionnelle tant au niveau d'activité du parti qu'à sa position concurrentielle.

LES ACTIVITÉS LOCALES DES PARTIS

Au Canada, les femmes ont longtemps fait ce que l'ex-députée libérale et ministre, Judy LaMarsh (1969, 282), a qualifié de « travail de forçat » des organisations locales des partis, s'occupant des procès-verbaux, du recrutement des membres et du travail courant effectué en période d'élection au niveau des circonscriptions. D'après les témoignages de militantes des trois principales organisations fédérales, ce bassin de main-d'œuvre bénévole compétente a perdu énormément de sa vigueur après l'entrée en grand nombre des Canadiennes sur le marché du travail. Par exemple, de nombreuses organisations locales qui fonctionnaient autrefois principalement le jour, dotées d'un personnel féminin dirigé par des hommes, sont devenues des comités en activité le soir dans lesquels les femmes s'attendent à occuper aussi bien des postes de soutien que des postes de direction.

Peut-on dire pour autant que les femmes, en 1990, échappent aux rôles de soutien et de base qui leur sont traditionnellement dévolus ou à ce que nous avons qualifié, dans un ouvrage antérieur, de « ghetto des cols roses » (Bashevkin 1985, 57–60) ? D'après les données fédérales présentées au tableau 2.1, et celles plus complètes de l'Ontario présentées au tableau 2.2, un grand nombre de Canadiennes occupent toujours majoritairement des fonctions de secrétariat au sein des directions locales des partis[1]. Environ les deux tiers des secrétaires de comté de presque tous les partis dans lesquels un recensement complet du personnel a été fait sont des femmes, peu importe le palier de gouvernement (fédéral ou provincial), le lieu ou l'époque. Les données recueillies en Ontario entre 1988 et 1990 révèlent, par exemple, qu'entre les deux tiers et les trois quarts des secrétaires sont des femmes, ce qui ressemble fort à la situation qui prévalait il y a dix ans. Comme le faisait remarquer une militante en 1990 : « Il y a toujours une masse de femmes qui occupent des postes de secrétaires de comté. »

Cette prédominance des femmes dans les postes de cols roses signifie-t-elle par ailleurs que relativement peu d'entre elles occupent des fonctions plus importantes dans les bureaux locaux des partis ? D'après les données des tableaux 2.1 et 2.2, il apparaît que le nombre et le pourcentage de femmes titulaires de l'un ou l'autre des postes de président ou de trésorier/directeur général des finances au niveau local, tant au fédéral qu'en Ontario, sont beaucoup plus faibles que pour les postes de secrétaire. On voit par exemple, au tableau 2.2, qu'entre 22 et 35 % des postes de président de comté des partis provinciaux en Ontario étaient occupés par des femmes en 1990, comparativement à une proportion de 14 à 29 % en 1981. Pour les postes de trésorier/directeur général des finances, ce pourcentage se situe entre 17 et 29 % en 1990, alors qu'il était de 12 à 42 % en 1981.

Ces données, comparables à celles du palier fédéral, indiquent que, malgré l'augmentation générale des pourcentages observée dans la plupart des partis (où la valeur seuil est plus élevée ces dernières années qu'il y a dix ans), la proportion des postes de président et de trésorier/directeur général des finances de comté occupés par des femmes reste encore beaucoup plus faible que celle des postes de secrétariat. Comme le faisait remarquer une participante au cours d'une entrevue : « Or si les femmes ont aujourd'hui beaucoup plus d'occasions d'occuper des postes qui étaient autrefois l'apanage des hommes dans le comté, la volonté des hommes d'occuper des emplois traditionnellement dévolus aux femmes n'a par contre guère changé. »

La position concurrentielle du parti au niveau local pourrait-elle aider à comprendre l'évolution de la participation des femmes ? Il était naguère beaucoup plus facile, tant au niveau national (fédéral) que provincial (Ontario), de déterminer en quoi consistait un parti politique *concurrentiel*, c'est-à-dire un parti qui détenait les rênes du pouvoir ou était en position de le faire dans un avenir rapproché. Étant donné que les partis avaient identifié les organisations locales marginales, celles qui étaient possiblement acquises et celles qui l'étaient sûrement, il était relativement facile de dégager les tendances et de trouver les endroits ou les genres de circonscriptions où les militantes étaient maintenues dans des types particuliers de fonctions. En 1981, en Ontario entre autres, 2 des 3 associations provinciales néo-démocrates de la région de London étaient dirigées par des femmes (le Nouveau Parti démocratique était loin à l'époque d'y être populaire). Des femmes étaient présidentes d'associations provinciales libérales dans 4 circonscriptions dominées par les conservateurs et dans 2 circonscriptions néo-démocrates. Bon nombre de femmes qui étaient sorties du ghetto des cols roses se trouvaient dans des circonscriptions où leur

parti était généralement inactif ou n'avait que peu de chances de remporter la victoire. Un nombre considérable de présidentes d'associations des trois partis semblaient ne détenir qu'un pouvoir symbolique et n'avaient que peu de chances d'élire des députés ou députées; elles ne pouvaient donc pas obtenir de ressources de leur organisation centrale provinciale pourtant capable de les aider.

Tableau 2.1
Participation des femmes aux organisations locales des partis au Canada, palier fédéral, 1990

Province / Territoire et nombre de circonscriptions	Poste dans le comté	Parti libéral du Canada		Nouveau Parti démocratique		Parti progressiste-conservateur du Canada	
		%	N	%	N	%	N
Colombie-Britannique	Présidente	18,8	(6)	34,4	(11)	9,4	(3)
	Trésorière/dgf	34,4	(11)	56,3	(18)	28,1	(9)
32	Secrétaire	68,8	(22)	68,8	(22)	50,0	(16)
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Présidente	0,0	(0)	33,3	(1)	0,0	(0)
	Trésorière/dgf	0,0	(0)	33,3	(1)	66,7	(2)
3	Secrétaire	66,7	(2)	33,3	(1)	66,7	(2)
Alberta	Présidente	26,9	(7)	23,1	(6)	11,5	(3)
	Trésorière/dgf	23,1	(6)	38,5	(10)	15,4	(4)
26	Secrétaire	50,0	(13)	26,9	(7)	61,5	(16)
Saskatchewan	Présidente	14,3	(2)	14,3	(2)	14,3	(2)
	Trésorière/dgf	0,0	(0)	42,9	(6)	7,1	(1)
14	Secrétaire	100,0	(14)	50,0	(7)	85,7	(12)
Manitoba	Présidente	28,6	(4)	14,3	(2)	7,1	(1)
	Trésorière/dgf	28,6	(4)	28,6	(4)	21,4	(3)
14	Secrétaire	42,9	(6)	64,3	(9)	64,3	(9)
Ontario	Présidente	28,3	(28)	30,3	(30)	22,2	(22)
	Trésorière/dgf	n.d.		29,3	(29)	14,1	(14)
99	Secrétaire	n.d.		46,5	(46)	65,7	(65)
Québec	Présidente	22,7	(17)	14,7	(11)	8,0	(6)
	Trésorière/dgf	n.d.		n.d.		30,7	(23)
75	Secrétaire	n.d.		n.d.		64,0	(48)
Nouveau-Brunswick	Présidente	20,0	(2)	40,0	(4)	30,0	(3)
	Trésorière/dgf	30,0	(3)	40,0	(4)	20,0	(2)
10	Secrétaire	80,0	(8)	50,0	(5)	90,0	(9)
Nouvelle-Écosse	Présidente	27,3	(3)	27,3	(3)	9,1	(1)
	Trésorière/dgf	n.d.		45,5	(5)	9,1	(1)
11	Secrétaire	n.d.		36,4	(4)	54,6	(6)
Île-du-Prince-Édouard	Présidente	0,0	(0)	0,0	(0)	0,0	(0)
	Trésorière/dgf	50,0	(2)	25,0	(1)	25,0	(1)
4	Secrétaire	75,0	(3)	75,0	(3)	100,0	(4)

Tableau 2.1 (suite et fin)
Participation des femmes aux organisations locales des partis au Canada, palier fédéral, 1990

Province / Territoire et nombre de circonscriptions	Poste dans le comté	Parti libéral du Canada		Nouveau Parti démocratique		Parti progressiste-conservateur du Canada	
		%	N	%	N	%	N
Terre-Neuve	Présidente	14,3	(1)	14,3	(1)	n.d.	
7	Trésorière/dgf	n.d.		0,0	(0)	57,1	(4)
	Secrétaire	n.d.		28,6	(2)	n.d.	
Total	Présidente	23,7	(70)	24,1	(71)	14,2	(41/288)
295	Trésorière/dgf	25,2	(26/103)	35,5	(78/220)	21,7	(64/295)
	Secrétaire	66,0	(68/103)	48,2	(106/220)	64,9	(187/288)

Source : Dossiers des trois partis mis à la disposition de l'auteure.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de femmes.

dgf : directrice générale des finances; n.d. : non disponible.

Avec la fin de la domination des libéraux à l'échelle fédérale, puis celle des conservateurs et subséquemment des libéraux sur la scène provinciale, il a été de plus en plus difficile de déterminer si les femmes présidentes de parti sont confinées dans des circonscriptions faibles ou marginales où leur organisation a peu de chances de remporter une élection. De façon générale, la distribution des femmes dans les postes de président et de trésorier / directeur général des finances locaux semble aujourd'hui beaucoup moins biaisée que par le passé alors qu'elles étaient systématiquement concentrées dans des comtés qualifiés de causes perdues. Cela peut sans doute être attribué en partie aux sautes d'humeur de l'électorat, qui empêchent les partis de départager facilement les comtés sûrs des comtés faibles, de même qu'aux pressions exercées par les femmes au sein même des partis et à la sensibilisation accrue des dirigeants et dirigeantes, en général, à la nécessité d'accorder aux militants et militantes une chance équitable de détenir des postes de direction au niveau local.

L'augmentation de la participation des femmes à l'échelle locale peut également s'expliquer par la concurrence accrue d'une foule d'organisations dans le secteur du bénévolat, notamment l'attrait exercé par les groupes d'intérêt. D'après certains observateurs, les occasions d'activité partisane se sont multipliées pour les femmes dans les années 80, entre autres parce que les « portiers » des organisations locales ne pouvaient plus se permettre de bloquer l'afflux de sang neuf. En effet, les femmes qui jugeaient injuste la structure d'avancement

dans ces organisations n'avaient qu'à se tourner vers la multitude d'autres groupes politiques avides d'utiliser leur temps et leur énergie. De nombreuses militantes ont ainsi adhéré à des groupes non partisans de défense des droits des femmes, dans lesquels leurs chances étaient beaucoup plus grandes que dans les organisations de comté qui les confinaient dans le « ghetto des cols roses ».

Tableau 2.2
Participation des femmes aux organisations locales des partis en Ontario, palier provincial

	Présidente		Trésorière / dgf		Secrétaire	
Année	%	N	%	N	%	N
Parti libéral						
1981	20,0	(25)	29,6	(37)	76,8	(96)
1985	29,6	(37)	39,2	(49)	70,4	(88)
1988	20,0	(26)	23,8	(31)	65,4	(85)
1990	28,5	(37)	26,2	(34)	75,4	(98)
Nouveau Parti démocratique						
1973	8,5	(10)	n.d.		n.d.	
1981	28,8	(36)	41,6	(52)	67,2	(84)
1985	30,4	(38)	36,8	(46)	69,3	(79)[b]
1988	26,2	(33)[a]	35,4	(46)	64,6	(70)[c]
1990	34,6	(45)	29,2	(38)	48,5	(63)
Parti progressiste-conservateur						
1977	9,6	(12)	5,6	(7)	62,4	(78)
1981	14,4	(18)	12,0	(15)	66,4	(83)
1985	19,2	(24)	24,0	(30)	69,6	(87)
1988	20,0	(26)	16,9	(22)	62,3	(81)
1990	22,3	(29)	16,9	(22)	64,6	(84)

Sources : Les chiffres de 1973 et 1977 sont basés sur des études internes des partis, tandis que ceux des autres années sont tirés des dossiers des partis mis à la disposition de l'auteure.

Notes : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre réel de femmes occupant ces postes. Il est à noter que les pourcentages de 1973 sont basés sur un total de 117 circonscriptions; pour 1977, 1981 et 1985, ils sont basés sur 125 circonscriptions et pour 1988 et 1990, sur 130 circonscriptions.

[a]Comme le poste était vacant dans quatre circonscriptions, ce pourcentage est calculé sur la base de 126 circonscriptions.

[b]Comme le poste était vacant dans certaines circonscriptions, le pourcentage a été calculé sur la base de 114 circonscriptions.

[c]Comme le poste était vacant dans 22 circonscriptions, le pourcentage a été calculé sur la base de 108 circonscriptions.

dgf : directrice générale des finances; n.d. : non disponible.

LES ACTIVITÉS DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Trois grands types d'activité politique peuvent être considérés comme des activités de niveau intermédiaire, depuis la participation au niveau du comté jusqu'à l'activité d'avant-scène. Le premier est la délégation aux congrès qui, d'après les données du tableau 2.3, attire de plus en plus de femmes. Le chiffre de près de 50 % atteint en 1990 dans la plupart des partis canadiens est la conséquence à long terme des changements apportés aux règlements de ces organisations, changements inspirés en partie de la réglementation sur la représentation égale adoptée par le Parti démocrate aux États-Unis en 1972 (Bashevkin 1985, chapitre 4). Les moyens destinés à encourager ou à imposer une représentation égale d'hommes et de femmes élus parmi les délégués aux congrès ont varié selon les partis et les provinces, les règlements les plus approfondis et exigeants étant ceux des organisations fédérales et ontariennes du Nouveau Parti démocratique (NPD).

Tableau 2.3
Femmes déléguées aux congrès des partis au Canada

Parti	Année	Femmes déléguées (%)
Parti progressiste-conservateur du Canada	1967	19,0
Parti libéral du Canada	1968	18,0
Nouveau Parti démocratique	1981	34,7
Parti progressiste-conservateur du Canada	1981	33,0
Parti libéral de l'Ontario	1982	39,2
Nouveau Parti démocratique de l'Ontario	1982	40,0
Parti libéral du Canada	1982	37,6
Parti progressiste-conservateur du Canada	1983 (Winnipeg)	41,4
Parti progressiste-conservateur du Canada	1983 (Ottawa)	28,0
Parti progressiste-conservateur du Canada	1989	46,0
Parti libéral du Canada	1990	47,0

Sources : Bashevkin 1985, tableau 3.3 et dossiers des partis mis à la disposition de l'auteure.

Ces règlements, néanmoins, ont tous le grand défaut d'être limités aux délégués élus directement. Les délégués nommés d'office, en particulier au Parti libéral du Canada (PLC) et au Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), de même que les délégués syndicaux du NPD, ne sont en général pas soumis aux mêmes exigences, ce qui a souvent eu pour effet par le passé de diluer le pourcentage relativement élevé de femmes au sein des délégations élues des partis[2]. Les congrès des partis tendent donc, dans l'ensemble, à présenter

un pourcentage plus faible de femmes que celui des délégations directement élues. Ce modèle illustre les limites de l'importance des délégués directement élus et la tendance pour les femmes et d'autres groupes à mieux réussir dans la catégorie des délégués élus que dans celle des délégués nommés d'office.

Le deuxième type d'activité de niveau intermédiaire a trait à certains postes de direction des partis aux paliers fédéral et provincial. Tel qu'illustré par les tableaux 2.4 et 2.5, les femmes occupent, dans la plupart des partis, un plus fort pourcentage de postes de direction qu'auparavant, bien que, dans la majorité des cas, leur représentation demeure plus faible que celle des délégués aux congrès et fortement inférieure à celle des secrétaires de comté. En 1990, par exemple, les femmes détenaient, au fédéral, 38,1 % des postes de cadres au PLC, 58,1 % au NPD et 43,1 % au PC. En Ontario, cette proportion s'élève respectivement à 40,0, 50,0 et 31,3 % pour les pendants provinciaux des mêmes partis. Le tableau 2.4 reflète l'augmentation, au palier fédéral, du nombre de femmes titulaires d'une charge publique au NPD et au PC depuis 1983, et sa diminution, pour la même période, au PLC. En effet, les femmes, qui représentaient 43,3 % des cadres du PLC en 1983, n'en constituaient plus que 38,1 % en 1990; au comité d'orientation du même parti, leur proportion passait de 28,6 % en 1983 à 21,1 % en 1990. En Ontario, les données du tableau 2.5 révèlent, pour la période de 1981 à 1990, une augmentation générale de la participation des femmes à la direction des partis provinciaux.

Tableau 2.4
Charges occupées par des femmes dans les partis fédéraux au Canada, 1983 et 1990
(en pourcentage)

Parti	Organisation	1983	1990
Parti libéral du Canada	Exécutif national	43,3 (13/30)	38,1 (8/21)
	Comité politique	28,6 (6/21)	21,1 (4/19)
Nouveau Parti démocratique	Exécutif fédéral	50,0 (6/12)	58,1 (18/31)
	Conseil fédéral	60,0 (12/20)	n.d.
Parti progressiste-conservateur du Canada	Exécutif national	23,8 (35/147)	43,1 (25/58)

Sources : Bashevkin 1985, tableau 3.7 et dossiers des partis mis à la disposition de l'auteure.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de femmes qui occupent ces charges.

n.d. : non disponible.

Tableau 2.5
Participation des femmes au palier provincial en Ontario
(en pourcentage)

	Parti libéral		Nouveau Parti démocratique		Parti progressiste-conservateur
Année	Greffier	Comité exécutif	Exécutif provincial	Conseil provincial	Exécutif
1981	12,5 (1/8)	8,3 (1/12)	39,3 (11/28)	27,9 (41/147)	16,7 (3/18)
1985	37,5 (3/8)	33,3 (8/24)	50,0 (14/28)	34,9 (37/106)	38,9 (7/18)
1988	22,2 (2/9)	34,0 (16/47)*	48,3 (15/31)	37,1 (63/170)	28,6 (6/21)
1990	n.d.	40,0 (6/15)	50,0 (15/30)	26,3 (91/346)	31,3 (5/16)

Sources : Les données sont tirées des dossiers des partis mis à la disposition de l'auteure.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de femmes qui occupent les postes en question.

*Trois postes étaient vacants au comité exécutif du Parti libéral de l'Ontario.

n.d. : non disponible.

Une comparaison de ces résultats entre les partis nous donne un aperçu des effets du programme d'action positive adopté par les organisations fédérale et ontarienne du NPD. Dans les postes de direction des partis, les femmes n'atteignent, et dépassent à l'instance fédérale, le pourcentage de 50 % que dans ces deux cas. Cette tendance ne fait que corroborer les données sur les circonscriptions présentées aux tableaux 2.1 et 2.2, qui montrent que les femmes du NPD ont eu plus de chances de sortir du secteur des cols roses et d'obtenir des postes de présidente ou de trésorière/directrice générale des finances dans les organisations de comté.

Le troisième type d'activité politique de niveau intermédiaire que nous avons examiné est la direction des campagnes électorales. Les données sur la participation générale des femmes à ce niveau, présentées aux tableaux 2.6, 2.7 et 2.8, révèlent que leur taux de participation à la direction varie d'un parti à l'autre. Lors des élections fédérales de 1988, par exemple, les femmes représentaient 21,4 % des directeurs de campagne au PLC, 30,5 % au NPD, et 18,6 % au PC; en 1990, lors des élections en Ontario, ces chiffres s'élevaient à 30,8, 37,7 et 23,9 % respectivement.

À l'instar des postes de cadres des partis, c'est encore une fois au NPD que la participation des femmes est la plus forte. On note aussi, là où les comparaisons sont possibles en Ontario, une augmentation générale, au cours des années, de leur participation dans la plupart

des partis. Et, tout comme les données sur les postes de cadres révélaient une diminution progressive de cette participation dans un parti défait après avoir longtemps été au pouvoir (le PLC), les données sur la participation des femmes à la direction de la campagne électorale en Ontario révèlent également une diminution pour le PC de l'Ontario, après sa défaite. Dans l'ensemble, ces données révèlent une tendance à la hausse relativement constante de la représentation numérique des femmes au NPD, en opposition à un certain plafonnement, voire dans certains cas une baisse, pour les partis anciennement au pouvoir.

Tableau 2.6
Participation des femmes canadiennes aux campagnes électorales fédérales, 1984 et 1988

	Candidate en 1984		Candidate en 1988		Directrice de campagne en 1988	
	%	*N*	%	*N*	%	*N*
Parti libéral du Canada	15,2	(43)	17,0	(50)	21,4	(63)
Nouveau Parti démocratique	23,0	(65)	28,8	(85)	30,5	(90)
Parti progressiste-conservateur du Canada	8,1	(23)	12,5	(37)	18,6	(55)
Total	15,5	(131)	19,4	(172)	23,5	(208)

Source : Dossiers des partis mis à la disposition de l'auteure.

Tableau 2.7
Participation des femmes aux campagnes électorales en Ontario, palier provincial, 1981–1990

	Parti libéral						Nouveau Parti démocratique						Parti progressiste-conservateur					
	1981		1987		1990		1981		1987		1990		1981		1987		1990	
	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*	%	*N*
Candidates aux élections	6,4	(8)	20,8	(27)	20,0	(26)	19,2	(24)	35,4	(46)	30,0	(39)	10,4	(13)	16,9	(22)	15,4	(20)
Directrices	22,4	(28)	23,8	(31)	30,8	(40)	32,8	(41)	36,9	(48)	37,7	(49)	12,8	(16)	28,5	(37)	23,9	(31)
Total		(36)		(58)		(66)		(65)		(94)		(88)		(29)		(59)		(51)

Sources : Les données proviennent des relevés officiels du scrutin de l'Ontario et des dossiers des partis.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre réel de femmes. Il est à noter qu'il existait au total 125 circonscriptions provinciales en 1981, et 130 en 1987 et en 1990.

Tableau 2.8
Participation des femmes aux campagnes électorales en Ontario, par parti provincial et par élection provinciale

		Candidates	Députées élues	Deuxième position	Troisième position	Directrices de campagne
1971	PL	4	0	0	4	n.d.
	NPD	7	0	3	4	19
	PC	6	2	2	2	n.d.
	Total	17	2	5	10	n.d.
1975	PL	18	1	8	9	n.d.
	NPD	13	3	2	8	n.d.
	PC	8	3	1	4	n.d.
	Total	39	7	11	21	n.d.
1977	PL	15	1	8	6	n.d.
	NPD	19	2	5	12	n.d.
	PC	10	3	6	1	9
	Total	44	6	19	19	n.d.
1981	PL	8	1	5	2	28
	NPD	24	1	1	22	41
	PC	13	4	6	3	16
	Total	45	6	12	27	85
1985	PL	15	3	8	4	n.d.
	NPD	28	3	6	19	n.d.
	PC	18	3	11	4	n.d.
	Total	61	9	25	27	n.d.
1987	PL	27	16	11	0	31
	NPD	46	3	16	27	48
	PC	22	1	6	15	37
	Total	95	20	33	42	116
1990	PL	26	6	18	2	40
	NPD	39	20	13	7	49
	PC	20	3	3	12	31
	Total	85	29	34	21	120

Sources : Les entrées des quatre premières colonnes sont tirées des relevés officiels du scrutin de l'Ontario, tandis que les chiffres sur la direction des campagnes proviennent des dossiers des partis.

Notes : Toutes les entrées représentent le nombre de femmes en cause. La plupart des données sur la direction des campagnes autres que celles des élections provinciales de 1981 et 1987 n'étaient pas disponibles. Une seule candidate du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario s'est classée quatrième en 1990.

n.d. : non disponible; NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PL : Parti libéral.

À l'aide de ces données sur la participation des femmes aux instances locales et intermédiaires, il est possible de dégager un certain classement des partis. Le NPD semble compter le plus grand nombre de femmes présidentes de comté, trésorières/directrices générales des finances de comté, cadres du parti sur la scène provinciale et fédérale, et directrices de campagne. Suivent les libéraux et les conservateurs. Il est utile d'avoir ce classement à l'esprit en examinant ce que les spécialistes en science politique appellent la participation d'avant-scène, notamment la candidature à une charge publique, la députation, la nomination au cabinet et la direction d'un parti[3].

AU-DELÀ DE LA CANDIDATURE POLITIQUE

Comme plusieurs études sur les femmes et la politique au Canada se sont penchées sur les questions de désignation et de candidature, nous ne nous y attarderons pas (Brodie 1985; Erickson et Carty 1990; Vickers 1978). Dans ce cadre, la recherche même de la candidature dans un parti, d'un mandat électif ou de toute autre fonction supérieure soulève des questions sur la relation entre le féminisme et la participation au processus électoral. La recherche sur la participation des femmes décrit habituellement leur engagement aux échelons plus élevés comme ayant un côté « gladiateur », une expression qui évoque des images de combat, de sang, de blessures et même de mort (Milbrath 1965). Ce langage et ces images ont suscité des réactions négatives de la part des chercheurs et chercheuses qui répugnent à adopter une vision axée sur la concurrence et le combat propres à l'action politique, faisant valoir qu'une telle perspective est masculine, exclusiviste et, en fin de compte, peu favorable à une démarche de nature coopérative et humaniste en politique (Vickers 1989).

Les commentaires sur ce genre d'expressions doivent néanmoins être considérés en parallèle avec les perspectives — y inclus celles des féministes — adoptées par les femmes qui se trouvent à l'avant-scène politique. Après avoir cherché à obtenir la désignation à un siège chaudement disputé en milieu urbain, une candidate bien connue du milieu féministe a déclaré : « La politique de haute volée est vraiment un sport sanguinaire. Contrairement aux niveaux des comtés ou de l'exécutif du parti, on n'y donne aucun prix de consolation. Les gens se prennent à la gorge pour obtenir une circonscription gagnable. Je crains que ce soit là la réalité. »

L'écart entre les règles féministes de politique humaniste et consensuelle, d'une part, et la réalité hautement compétitive, voire même combative, de l'avant-scène d'un parti, d'autre part, constitue un problème qui n'est pas nouveau pour les femmes au Canada.

Prises dans le dilemme opposant l'action partisane à l'indépendance politique dans lequel s'était enferré, à ses débuts, le mouvement des femmes canadiennes, les féministes se voient encore, en 1990, confrontées à un ensemble de défis du même genre aux niveaux les plus élevés des organisations politiques[4].

En termes empiriques, l'engagement de femmes candidates au sein des trois grands partis a augmenté au cours de la dernière décennie, comme le montrent les tableaux 2.6, 2.7 et 2.8. Leur nombre total est passé de 131 (ou 15,5 %) en 1984, à 172 (ou 19,4 %) en 1988, sur la scène fédérale. Au provincial, en Ontario, 85 candidates ont sollicité un mandat dans les trois grands partis provinciaux en 1990 (soit 21,8 %) contre 45 (ou 12,0 %) en 1981.

Une des principales critiques que l'on peut adresser au processus de désignation est de ne nommer bien souvent des candidates que dans des circonscriptions — fédérales et provinciales — où leur parti n'est pas en position concurrentielle. La tendance des partis à désigner des femmes dans le fief des chefs de parti ou dans d'autres comtés donnés comme perdants ou difficiles à conquérir a souvent été perçue comme une preuve des nombreux obstacles qui entravent l'accès des femmes à l'avant-scène politique. En somme, il est rare qu'une femme soit nommée candidate dans un comté concurrentiel, où les enjeux politiques sont élevés.

En partie pour répondre à cette critique, certains partis politiques ont délibérément pris la décision de nommer un plus grand nombre de femmes candidates dans des comtés concurrentiels, même si cette décision se traduit par une diminution du nombre total de candidates. Cette diminution peut s'expliquer par une recherche qualitative plutôt que quantitative; un nombre moindre de femmes sont nommées dans l'ensemble, mais les circonscriptions où elles se présentent sont politiquement plus prometteuses que par le passé. Ainsi, en 1990, le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario (NPDO) a délibérément nommé des candidates dans les trois circonscriptions du Toronto métropolitain laissées vacantes par des députés néo-démocrates sortants; dans l'ensemble, cependant, le NPDO a présenté moins de candidates en 1990 (39 ou 30,0 %) qu'en 1987 (46 ou 35,4 %)[5].

Ce choix délibéré, allié à la tradition du Nouveau Parti démocratique (NPD) de présenter un nombre relativement important de candidates et au revirement important de l'électorat de la province, a donné des résultats concluants : en 1990, le NPDO a fait élire 20 femmes comparativement à 3 en 1987. Le caucus du gouvernement néo-démocrate à Queen's Park compte maintenant 27,0 % de femmes (20 sur 74) et le cabinet ontarien de 1990, 11 femmes ministres sur

26 membres (42,3 %). Comme pour les augmentations antérieures de la participation à l'avant-scène des partis, ces chiffres records en Ontario peuvent créer de nouveaux seuils, de nouveaux étalons de mesure d'après lesquels les futurs gouvernements fédéraux et provinciaux seront jugés.

D'importantes mutations électorales ont également entraîné des changements appréciables dans la représentation des femmes sur la scène fédérale. Portées par le raz de marée du Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) en 1984, de nombreuses femmes ont été élues dans des régions traditionnellement peu favorables à ce parti, notamment au Québec. C'est ainsi que de 14 (ou 5,0 %) qu'il était en 1980, le nombre de députées, doublant presque, est passé à 27 (ou 9,6 %) en 1984. Cette proportion s'est encore accrue en 1988, pour passer à 39 (ou 13,2 %).

Cet accroissement de la participation des femmes se manifeste également dans les données sur la composition du cabinet et la direction des partis. Alors que dans les années 60, la nomination d'une seule femme ministre au fédéral apparaissait comme la limite à ne pas dépasser, en 1990, sur 36 ministres, 6 sont des femmes (soit 16,7 %). Ce changement quantitatif s'est aussi doublé d'un changement qualitatif : depuis le milieu des années 80, des femmes ministres se sont vu confier les importants portefeuilles de la justice et de l'économie plutôt que de rester confinées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du statut de la femme ou d'autres, moins prestigieux.

Enfin, certains changements se sont produits au niveau de la direction des partis. Par le passé, certaines femmes ont conquis la direction de leur parti, mais dans des organisations qui ne détenaient pas le pouvoir et qui ne promettaient guère de le détenir dans un avenir prévisible. À l'instar de M^me^ Thérèse Casgrain, qui tenait la barre de la Co-operative Commonwealth Federation au Québec dans les années 50, des Canadiennes ont pris la tête d'un grand nombre de partis relativement peu concurrentiels dans les provinces, y compris le Parti libéral de la Colombie-Britannique, le NPD de la Nouvelle-Écosse et le PC du Nouveau-Brunswick[6].

Dans un certain nombre de cas, des femmes ont remporté la direction de leur parti à un moment où celui-ci n'était pas en position concurrentielle, et l'ont amené sous leur règne à une position plus enviable. À l'échelon provincial, l'exemple de Sharon Carstairs est particulièrement éloquent : le Parti libéral du Manitoba n'avait pas la faveur populaire au moment où elle a été élue chef du parti, mais il a par la suite formé l'opposition officielle de 1988 à 1990. Au niveau fédéral, Audrey McLaughlin a été élue chef du NPD en 1989; le parti

était alors assez faible dans les suffrages exprimés, mais il a réussi à améliorer sa position dans les sondages publiés à l'échelle nationale.

De plus en plus, les femmes travaillent à éliminer les obstacles qui les empêchent de briguer la direction des grands partis. En 1976, Flora MacDonald visait la direction du PC; Muriel Smith faisait de même au NPD du Manitoba en 1979, tout comme Grace McCarthy et Kim Campbell pour le parti du Crédit social de la Colombie-Britannique en 1986, et Sheila Copps, à deux reprises, en 1982 au Parti libéral de l'Ontario et en 1990 au Parti libéral du Canada. Bien sûr, aucune de ces campagnes ne s'est traduite par une victoire, mais toutes ont donné plus de poids et de sérieux aux candidatures des femmes aux postes de direction des grands partis (Bashevkin 1985, 89–97).

SURMONTER LES OBSTACLES

Les efforts visant à accroître le nombre de femmes actives dans les partis politiques canadiens ont rencontré de nombreuses résistances dont il a déjà été question dans des études antérieures (Bashevkin 1985, chapitre 1; Brodie 1985). Les contraintes exercées en vue de tenir systématiquement les femmes à l'écart de la direction des partis ont été contestées de diverses façons ces dernières années. D'abord, dans la foulée d'un groupe torontois créé en 1972 et nommé « Women for Political Action », plusieurs organisations de femmes ont vu le jour au pays en vue de faire pression à la base pour qu'augmente le nombre de femmes au sein des assemblées législatives fédérale et provinciales. Dirigés le plus souvent par des féministes libérales, dont certaines avaient été militantes, ces groupes de femmes ont parrainé ou produit des colloques, des livres, des conférences de presse, des émissions de télévision, des symposiums, des stages en milieu parlementaire, des ateliers de formation et d'autres activités destinées à faire élire un plus grand nombre de femmes[7].

En deuxième lieu, certains groupes — habituellement les mêmes — ont proposé que des changements structuraux soient apportés à l'ensemble du processus politique. Le Committee for '94 de Toronto, par exemple, créé en 1984, s'est donné pour mission de faire élire des femmes à la moitié des sièges de la Chambre des communes d'ici 1994. Après analyse de ses objectifs et après que certaines de ses membres eurent fait l'expérience de la difficulté de les atteindre, ce comité a rédigé un énoncé de politique en faveur d'une réforme des lois sur le financement des campagnes électorales. Il demande que le processus de désignation des candidats et candidates de même que les campagnes électorales et les campagnes à la direction des partis soient entièrement financés à même les fonds publics, le système actuel de crédit d'impôt pour

contributions électorales entravant la possibilité pour les femmes et d'autres membres de groupes défavorisés de recueillir des fonds et, par conséquent, d'obtenir un mandat électif (Committee 1990).

En troisième lieu, les partis politiques ont eux-mêmes tenté d'instituer certaines réformes formelles et officieuses. Sur le plan constitutionnel, par exemple, certains partis fédéraux et provinciaux ont adopté des règlements qui prévoient une proportion égale d'hommes et de femmes parmi les délégations de comté aux congrès et qui favorisent l'adoption de dispositions semblables pour les candidats et candidates au Parlement et à la direction des associations locales (Bashevkin 1985, chapitre 4). De la même façon, certains partis ont cherché activement à recruter des femmes candidates pour diverses charges au sein du parti ou sur la scène politique, et ils ont offert des cours pour attirer et former ces candidates.

Bon nombre de réformes internes ont été amorcées à la suite de pressions exercées par les organisations féminines des partis. Tel que mentionné dans un ouvrage antérieur, le Parti libéral du Canada (PLC) et le Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) ont modernisé, au début des années 80, leurs anciennes associations féminines de type auxiliaire tandis que le Nouveau Parti démocratique (NPD) (qui n'a jamais eu traditionnellement d'association féminine) créait, dès 1969, un comité sur la participation des femmes (Bashevkin 1985, chapitre 5). Les organisations de femmes au sein des partis ont également contribué à la création de fonds spéciaux pour venir en aide aux candidates. Sur la scène fédérale, le Fonds Judy LaMarsh (PLC), le Fonds Agnes MacPhail (NPD) et la Fondation Ellen Fairclough (PC) constituent une priorité pour les militantes dans leurs organisations.

Pourtant, dans les trois grands partis, des questions ont été soulevées au sujet de l'influence véritable de ces groupes internes. Selon certains observateurs, les femmes feraient mieux de consacrer leurs énergies au travail général du parti dans les circonscriptions locales et à la direction du parti plutôt que de se « retrancher » sous la bannière de groupes féminins distincts. Cet argument a été invoqué par des membres selon qui les possibilités pour les femmes d'accéder à divers postes de l'organisation générale du parti n'ont jamais été aussi prometteuses. Pour d'autres, toutefois, les organisations féminines des partis demeurent nécessaires parce qu'elles viennent appuyer les efforts des femmes et qu'elles sont les seules à suivre de près les progrès accomplis par les femmes à tous les niveaux du parti.

Les organisations féminines des partis ont néanmoins apporté une contribution indéniable à un chapitre, et cela même de l'avis de leurs détracteurs : celui de la désignation de candidates. La plupart des

analyses, tant externes qu'internes, de la participation des femmes aux partis soulignent combien il est difficile pour celles-ci d'accéder à l'avant-scène politique. Ce sont les organisations féminines qui ont attiré l'attention sur les disparités énormes qui existent entre les hommes et les femmes à ce chapitre, notamment dans les organisations fédérales du PC et du PLC, où il peut en coûter plus de 100 000 $ pour obtenir une désignation dans une circonscription urbaine gagnable. S'il est vrai que, pour chaque dollar gagné par un travailleur, une travailleuse n'obtient en général que 70 cents ou moins, les ressources financières personnelles qu'elle peut injecter dans une campagne de désignation sont donc considérablement moindres. Les candidats de sexe masculin sont traditionnellement issus des secteurs du droit et des affaires où le revenu moyen et les sources de financement sont de loin supérieurs à ceux des secteurs d'activité où œuvrent bon nombre de femmes, par exemple les services sociaux, le journalisme et l'éducation.

Puisque, selon les données de Revenu Canada, les femmes sont moins susceptibles de contribuer financièrement aux campagnes des partis et que celles qui le font donnent moins que les hommes, les obstacles auxquels les candidates font face au plan financier se révèlent encore plus importants[8]. Comme l'affirmait une militante qui avait déclaré d'emblée que les organisations féminines n'étaient guère utiles à son parti : « Je dois quand même reconnaître que ce sont ces groupes qui ont réussi à convaincre les gens de l'importance de la question des désignations. C'est là un point crucial qui m'amène à croire que ces organisations font effectivement un travail utile. »

Une tout autre série de questions se pose concernant la sous-représentation féminine à la suite d'une recherche sur la couverture médiatique de l'activité des femmes politiques au Canada. Principalement dans le cas des candidatures à la direction des grands partis, les femmes tendent à faire l'objet d'une couverture de presse fortement axée sur leur personne et leur style (Bashevkin 1985, 89–92). En réaction à ce phénomène, les spécialistes de l'image de marque et des sondages et autres soi-disant experts de l'activité électorale peuvent parfois tenter de « présenter » les candidates de manière à minimiser les traits distinctifs — y compris la saveur féministe — de leur programme politique, contribuant ainsi à homogénéiser et à aplanir leur personnalité propre. Comme le déclarait l'ancienne présidente d'un parti fédéral : « Le vrai pouvoir au sein des partis est entre les mains des stratèges, des experts et des conseillers, lesquels sont presque tous des hommes. Les femmes doivent suivre leurs avis, du moins tant qu'elles ne trouveront pas d'autres moyens de manœuvrer à l'avant-scène politique. »

UNE COMPARAISON DES PERSPECTIVES

Quand on considère le nombre de femmes qui participent activement à la politique fédérale canadienne, on peut être tenté de tirer des conclusions banales et déprimantes. L'analyse pourrait certes donner à conclure qu'il y a aujourd'hui plus de femmes présidentes ou trésorières/directrices générales des finances dans les comtés, mais combien sont encore confinées au ghetto des cols roses ? Plus de femmes aussi, sans aucun doute, occupent des postes de direction dans les partis fédéraux et provinciaux, sont déléguées aux congrès, dirigent des campagnes et sont nommées candidates, mais combien d'entre elles gagnent leurs élections aux paliers provincial et fédéral ? Les rôles de premier plan, les postes de ministre ne sont que rarement accordés aux femmes et aucune Canadienne n'a encore été élue à la direction d'un grand parti politique concurrentiel.

Aussi déprimantes et prévisibles que soient ces conclusions, elles doivent néanmoins être nuancées à la lumière d'une série de données comparatives qui sont, pour leur part, relativement étonnantes et encourageantes. En effet, parmi les démocraties libérales avancées qui partagent les mêmes principes de scrutin majoritaire uninominal à un tour, le même régime fédéral et les mêmes traditions parlementaires, le Canada est loin d'être en retard en ce qui a trait à la représentation des femmes. Une étude récente effectuée par Lovenduski (1990) de l'Université Loughborough révèle, par exemple, que les femmes ne constituaient que 6,6 % des candidats du Parti conservateur et 15,0 % de ceux du Parti travailliste lors des élections britanniques de 1987, élections à la suite desquelles la première ministre Margaret Thatcher n'a nommé aucune femme à son cabinet. Selon Lovenduski, les deux grands partis du Royaume-Uni continuent à exclure les candidates de leurs fiefs régionaux, les travaillistes au nord et les conservateurs au sud.

D'autres études récentes menées aux États-Unis et en Australie donnent également à penser que la participation des femmes est relativement élevée au Canada. Selon un rapport de conférence rédigé en 1990 par Melissa Haussman de l'Université Duke, les femmes ne détiennent que 5 % des sièges au Congrès américain et 17 % dans les gouvernements d'État. Dans tout le pays, 59 femmes ont obtenu la désignation de leur parti pour se présenter à la Chambre des représentants en 1988, comparativement à 22 en 1982 (Haussman 1990). De la même façon, d'après les données sur l'élection à la Chambre des représentants de l'Australie compilées par Hughes (1990) de l'Université du Queensland, la situation n'a guère évolué : les grands

partis en 1990 opposaient toujours la majorité de leurs candidates aux candidats les plus forts des autres partis[9].

Bref, une bonne partie des obstacles à la participation des femmes aux partis politiques canadiens ne sont pas inhérents au pays, mais communs à la plupart des pays de régime politique comparable. Qui plus est, les efforts du Canada pour réformer le processus de nomination et s'assurer que les militantes, à tous les niveaux, ne sont pas confinées à des secteurs non compétitifs attirent même l'attention à l'étranger où, comme au Canada, le processus de révision est généralement amorcé par des partis de gauche, qui sont ensuite suivis par les partis du centre, puis par ceux de droite.

Il semble qu'une réforme interne des partis soit partout essentielle pour qu'augmente la participation des femmes à la politique, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il ne faut toutefois pas oublier que la versatilité de l'électorat ainsi que l'attrait croissant qu'exercent les autres groupes d'intérêt comme solution de remplacement aux partis politiques ont déjà, à eux seuls, donné lieu à des améliorations notables en matière de représentation politique des femmes au Canada. En fait, le comportement capricieux de l'électorat canadien depuis le milieu des années 80 a réduit l'efficacité de nombreuses pratiques anciennes et hautement discriminatoires à l'égard des femmes. Par exemple, lorsqu'ils ne sont plus en mesure de déterminer quels sont les comtés acquis et ceux qui ne le sont pas, les partis ont plus de mal à confiner les femmes aux postes de présidentes locales ou de candidates dans des circonscriptions marginales.

En conclusion, le genre de réformes proposées par les organisations à l'intérieur et à l'extérieur des grands partis politiques peuvent contribuer à améliorer non seulement la représentation des femmes, mais également celle d'autres groupes restés depuis toujours en marge. Élargir les mécanismes de désignation des candidats et candidates, atténuer le rôle dominant de l'argent dans la vie des partis et soulever la question du « marquage » des dirigeants et dirigeantes, voilà autant de moyens d'élargir la base de recrutement des organisations partisanes et de les rendre plus attrayantes pour tous les types de personnes. En amenant les partis à se réformer de l'intérieur, les femmes ont commencé à former une classe dirigeante qui n'est plus exclusivement blanche, masculine et de classe moyenne. La poursuite de ces efforts encouragerait l'accession d'autochtones, de militants d'origine étrangère et de minorités visibles et les aiderait à être mieux représentés au sein des partis politiques du Canada.

NOTES

Texte rédigé pour le Symposium sur la participation active des femmes en politique parrainé par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, qui a eu lieu à l'École Polytechnique de Montréal, le 1er novembre 1990.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Karen Jones, qui m'a aidée à faire les recherches nécessaires à la préparation de la présente étude, de même qu'à Cynthia Cusinato, Mary McGowan, Joan Kouri et Marian Maloney, du Parti libéral du Canada; à Ed Dale, Deanna Beach, Abby Pollonetsky et Jill Marzetti, du Nouveau Parti démocratique; ainsi qu'à Suzanne Warren, Mary Meldrum, Catherine Mustard, Margaret Steeves, Barbara Colantonio et Joe Morrow, du Parti progressiste-conservateur du Canada, pour les données qu'ils m'ont fournies sur leur organisation. Je tiens à remercier Lisa Young de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de m'avoir fourni les données de Revenu Canada Impôt sur les contributions aux partis politiques. Je remercie enfin les trois personnes qui ont relu la première version de la présente étude.

1. Des données sur la province de l'Ontario sont présentées dans cette étude pour tenter de compléter les données fédérales. Vu la difficulté que pose la collecte des données fédérales et les lacunes inévitables des résultats nationaux déclarés, nous nous sommes servie des chiffres de l'Ontario comme base de comparaison. Il y a en Ontario trois grands partis provinciaux qui sont en gros les pendants historiques des partis fédéraux. La province a par ailleurs fait l'objet d'études empiriques constantes. Il faut toutefois noter que la participation des femmes au palier provincial a été généralement plus prononcée en Ontario que dans les autres provinces du Canada. Voir Bashevkin *et al.* (1990) et Bashevkin et Holder (1985).

2. Pour les données relatives à ce propos, voir Bashevkin (1985, 63 et 64).

3. Sur la hiérarchie de l'engagement politique, voir Milbrath (1965) et Mishler (1979).

4. Au sujet de ce dilemme historique, voir Bashevkin (1985, chapitre 1).

5. Il s'agit des circonscriptions de Scarborough-Ouest (libérée par Richard Johnston), de Riverdale (libérée par David Reville) et de Beaches–Woodbine (libérée par Marion Bryden).

6. Parmi les autres partis provinciaux qui ont été dirigés par des femmes, mentionnons le Parti libéral de la Saskatchewan et le Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick.

7. Bien que ces groupes aient adopté des noms différents à travers le pays, ils ont mis en place un réseau de communication qui permet, par exemple, au groupe 52 % Solution de Terre-Neuve, aux Femmes regroupées pour l'accessibilité aux pouvoirs politiques et économiques (FRAPPE) de Montréal, au Committee for '94 de Toronto et au groupe

Winning Women de Vancouver de communiquer rapidement entre eux. Parmi les documents produits, mentionnons l'ouvrage de Josephine Payne-O'Connor, *Sharing Power : A Political Skills Handbook* (1986) ainsi qu'une série télévisée en six parties produite par TVOntario d'après la conférence de 1986 organisée par le Committee for '94.

8. Selon les données de la division des services de statistiques de Revenu Canada Impôt, le nombre de femmes qui ont réclamé des crédits d'impôt pour des contributions politiques n'a cessé de baisser entre 1980 et 1987, et les sommes versées ont été en moyenne inférieures à celles des hommes.

9. Simms (1990) en arrive à des conclusions similaires dans un mémoire sur la désignation des candidats et candidates en Australie.

RÉFÉRENCES

Bashevkin, Sylvia B., *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

Bashevkin, Sylvia, et Marianne Holder, « The Politics of Female Participation », dans Donald C. MacDonald (dir.), *The Government and Politics of Ontario*, 3e éd., Scarborough, Nelson Canada, 1985.

Bashevkin, Sylvia, Marianne R. Holder et Karen Jones, « Women's Political Involvement and Policy Influence », dans Graham White (dir.), *The Government and Politics of Ontario*, 4e éd., Scarborough, Nelson Canada, 1990.

Brodie, Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Committee for '94, « Let Women Play Too ! The Case for Public Funding of Canadian Elections ». Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, 7 mai 1990.

Erickson, Lynda, et R.K. Carty, « Candidate Selection in Canadian Political Parties ». Mémoire présenté à l'assemblée de l'American Political Science Association, San Francisco, 1990.

Haussman, Melissa, « Party Workhorses but not Party Animals : American and Canadian Women in Political Party Organizations ». Mémoire présenté à l'assemblée de l'American Political Science Association, San Francisco, 1990.

Hughes, Colin A., « A Target Missed : Women in Australian Elections ». Mémoire présenté à l'assemblée de l'American Political Science Association, San Francisco, 1990.

LaMarsh, Judy, *Memoirs of a Bird in a Gilded Cage*, Toronto, McClelland and Stewart, 1969.

Lovenduski, Joni, « Women and Politics Worldwide, UK ». Mémoire présenté à l'assemblée de l'American Political Science Association, San Francisco, 1990, à paraître dans Barbara J. Nelson et Najma Chowdury (dir.), *Women and Politics Worldwide*, New Haven : Yale University Press.

Milbrath, Lester, *Political Participation*, Chicago, Rand McNally, 1965.

Mishler, William, *Political Participation in Canada*, Toronto, Macmillan, 1979.

Payne-O'Connor, Josephine, *Sharing Power : A Political Skills Handbook*, Victoria, Kachina Press, 1986.

Simms, Marian, « Candidate Selection in Australia ». Mémoire présenté à l'assemblée de l'American Political Science Association, San Francisco, 1990.

Vickers, Jill McCalla, « Where Are the Women in Canadian Politics ? », *Atlantis*, vol. 3 (printemps 1978), p. 40–51.

——— , « Feminist Approaches to Women in Politics », dans Linda Kealey et Joan Sangster (dir.), *Beyond the Vote : Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

3

L'INCIDENCE DU TAUX DE ROULEMENT DES DÉPUTÉS SUR L'ÉLECTION DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Lisa Young

BIEN QUE LES CANADIENNES aient le droit de voter et de se porter candidates aux élections fédérales depuis soixante-dix ans, elles demeurent fortement sous-représentées à la Chambre des communes. Le nombre de femmes élues a augmenté à chacune des élections générales, mais l'évolution se fait lentement; actuellement seulement 13,5 % des députés et députées à la Chambre des communes sont des femmes. Malgré ce taux assez faible de représentation, la proportion des femmes est plus élevée à la Chambre basse du Canada qu'à celles des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'Australie, où elle se situe à 6 %. Parmi les pays occidentaux dotés d'un système électoral à scrutin majoritaire uninominal, le Canada arrive au deuxième rang, après la Nouvelle-Zélande, où 14,4 % des députés de la Chambre basse sont des femmes (Union interparlementaire 1988).

Le nombre de femmes élues au Canada et dans d'autres pays n'est pas attribuable à un seul facteur, mais plutôt à une combinaison de facteurs — le système politique et les lois électorales, le statut de la femme dans la société, l'image de la femme politique projetée dans les médias, les attitudes et les règlements des partis politiques, l'accès à diverses ressources, notamment financières et humaines — qui contribuent à la sous-représentation des femmes en politique[1]. Le facteur le plus souvent cité pour expliquer l'obstacle à l'élection des femmes et à la disponibilité des sièges est le faible taux de roulement des membres du corps législatif.

En gros, selon cet argument, le taux de roulement des membres du corps législatif, par l'entremise des départs volontaires et des défaites des députés sortants, influe ou détermine le taux des femmes pouvant être admises dans ce corps législatif. Bien qu'il existe de nombreuses preuves indiquant qu'un faible taux de roulement représente un obstacle important à l'élection des femmes au Congrès américain, cette situation paraît moins évidente au Canada. Le but de la présente étude est d'examiner la pertinence de cette hypothèse en regard de la situation qui existe au Canada et de voir si la disponibilité des sièges représente une possibilité ou un obstacle pour une femme désireuse de se faire élire. Pour étudier cette hypothèse, on a adapté à la réalité canadienne un modèle de roulement des députés et députées développé par des chercheurs américains.

L'ÉLECTION DES FEMMES AU CANADA

Avant d'étudier l'effet des taux de vacance ou d'occupation des sièges sur l'élection des femmes au Canada, il importe de comprendre le scénario qui régit la candidature et l'élection des femmes. Comme on peut le constater au tableau 3.1, une disparité persiste entre le pourcentage des candidates et celui des femmes élues. Autrement dit, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de remporter des élections (voir le tableau 3.2). De 20 % à 24 % des candidates ont été élues aux élections de 1980, 1984 et 1988, alors que ce pourcentage se situait entre 34 % et 36 % pour les candidats. Cette disparité suppose l'existence de préjugés défavorables aux femmes, qui se matérialisent le plus vraisemblablement par la désignation de femmes principalement dans des circonscriptions perdues d'avance.

Il y a cependant des exceptions notables au scénario exposé précédemment. Plus particulièrement, durant les trois élections étudiées, la disparité entre le pourcentage de candidates et de femmes élues n'existait pas pour le parti vainqueur. Comme le montre le tableau 3.2, si, *dans l'ensemble*, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de remporter le siège pour lequel ils se présentent, ce n'est pas le cas des candidats et candidates du parti vainqueur.

Au premier coup d'œil, ce scénario infirme l'explication classique donnée au faible taux d'élection des femmes à la Chambre des communes. Si les femmes sont surtout désignées candidates par des petits partis dans des circonscriptions perdues d'avance, pourquoi les candidates du parti vainqueur sont-elles susceptibles ou plus susceptibles d'être élues que leurs homologues masculins ?

Il est probable que nombre de ces femmes remportent les élections à leur grande surprise et que leur parti avait eu l'intention de les

« sacrifier », mais qu'elles ont été prises par le succès électoral de ce dernier. En 1984, notamment, 10 des 14 nouvelles députées du Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) ont été élues au Québec, où ce parti était minoritaire depuis vingt ans, ne détenant qu'un seul siège au gouvernement précédent. Étant donné la faiblesse antérieure du PC dans cette province, on peut présumer que la course à la désignation y était moins intense que dans les forteresses traditionnelles du parti et que le bassin de candidats éventuels qualifiés y était plus limité que pour un parti y ayant traditionnellement des assises solides. Comme le PC était essentiellement un parti minoritaire au Québec avant les élections de 1984, l'explication classique s'applique.

Tableau 3.1
Candidates et femmes élues aux élections générales de 1980, 1984 et 1988

Année	Parti		Candidates (*N*)	Candidates (% de tous les candidats)	Femmes élues (*N*)	Femmes élues (% de tous les élus)
1980	PLC		23	8,2	12	8,0
	PC		14	5,0	2	1,9
	NPD		32	11,0	2	6,0
		Total	69	8,0	16	5,0
1984	PLC		45	16,0	5	12,5
	PC		23	8,2	19	9,0
	NPD		64	22,7	4	13,3
		Total	132	15,6	28	9,9
1988	PLC		51	17,3	13	15,7
	PC		37	12,5	21	12,4
	NPD		84	28,5	5	11,6
		Total	172	19,4	39	13,2

Sources : Bashevkin (1985, 73); Brodie (1985, 4); *Canadian News Facts* (19 septembre 1984, 4 décembre 1988).

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

On ne peut en dire autant des élections de 1980 et de 1988 lors desquelles le parti vainqueur n'a pas remporté un grand nombre de sièges dans un territoire où il était auparavant minoritaire. En 1980, la plupart des femmes qui se sont présentées aux élections sous la bannière libérale étaient des députées sortantes et la proportion de députées sortantes lors de ces élections était extrêmement élevée (92 %). En 1988, le taux de victoire des candidates conservatrices était légèrement

supérieur à celui de leurs homologues masculins et celles-ci représentaient une proportion beaucoup plus grande des candidats et candidates qu'en 1984. Ainsi, les partis ont peut-être fait un effort délibéré en vue d'accroître le nombre de députées, puisque le nombre de femmes faisant partie du caucus conservateur a été multiplié par deux, même si ce dernier comptait beaucoup moins de membres après les élections de 1988.

Les résultats des élections de 1988 laissent supposer l'émergence d'une nouvelle dynamique. Le PC, dont très peu de ses candidates étaient élues avant 1984, semble consolider l'importante augmentation du nombre de femmes au sein de son groupe parlementaire, dans une tentative délibérée de désigner des candidates dans des circonscriptions gagnables. D'un autre côté, il se peut que, connaissant la tendance à inciter des femmes à se porter candidates dans des circonscriptions perdues d'avance, les femmes appartenant aux deux grands partis soient de moins en moins désireuses de se présenter dans celles-ci.

D'autre part, le Nouveau Parti démocratique (NPD) vise depuis nombre d'années à porter à 50 % la représentation des femmes parmi ses candidats et candidates. Par conséquent, un nombre élevé de femmes ont été désignées candidates dans des circonscriptions perdues d'avance. Comme l'indique le tableau 3.2, la différence entre le taux de victoire des candidates et celui des candidats a diminué de façon radicale pour le PC; elle est demeurée plus ou moins constante pour le Parti libéral du Canada (PLC) et, pour le NPD, elle est passée de 6 points de pourcentage, en 1980, à 12 en 1988.

S'il est manifeste qu'il existe toujours un préjugé défavorable à l'endroit des femmes (qui se matérialise par la désignation d'un nombre anormalement élevé de femmes dans des circonscriptions où la victoire est peu probable ou carrément impossible), ce préjugé a un peu diminué au cours des dernières années, en particulier au sein du PC et du PLC. Ainsi, deux raisons expliqueraient le faible nombre de femmes élues : certains préjugés défavorables à l'endroit des femmes dans le processus de recrutement et de désignation, et le nombre très limité de femmes désireuses de se porter candidates.

Il existe trois moyens d'entrer à la Chambre des communes : se faire réélire, défaire un député sortant ou remporter un siège libre (c'est-à-dire un siège où il n'y a pas de député sortant qui se porte candidat). Lors des dernières élections, les taux d'occupation des sièges n'ont guère différé pour les hommes et pour les femmes[2]. Ainsi, il n'y a pas d'avantage ou d'inconvénient particulier pour les femmes qui se portent à nouveau candidates. Une fois qu'elles sont élues, leurs sièges ne sont pas plus assurés ou précaires que ceux de leurs homologues

masculins. Pareillement, les femmes ne sont pas moins capables que les hommes de défaire des députés sortants[3].

Tableau 3.2
Pourcentage des candidats élus et des candidates élues aux élections générales de 1980, 1984 et 1988

Année	Parti		% des candidates élues (a)	% des candidats élus (b)	Différence (hommes - femmes) (b - a)
1980	PLC		52	52	0
	PC		14	38	24
	NPD		6	12	6
		Total	23	34	11
1984	PLC		9	15	6
	PC		83	74	-9
	NPD		6	12	6
		Total	20	36	16
1988	PLC		26	29	3
	PC		57	57	0
	NPD		6	18	12
		Total	23	36	13

Sources : Bashevkin (1985, 73); Brodie (1985, 4); et *Canadian News Facts* (19 septembre 1984; 4 décembre 1988).

Note : Le pourcentage des candidats élus et des candidates élues est calculé en divisant le nombre d'hommes et de femmes élus par le nombre d'hommes et de femmes qui se sont présentés aux élections (exprimés en pourcentage). On obtient la différence en soustrayant le pourcentage des candidates élues du pourcentage des candidats élus.

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

Les données relatives à l'accès des femmes aux sièges libres ne sont pas concluantes (voir le tableau 3.3). Sauf au sein du NPD, en 1988, la proportion de femmes qui cherchaient à remporter un siège libre était égale ou supérieure à celle des candidates pour chaque parti. C'était également le cas pour les candidates élues. Ces chiffres nous portent à croire que pour le PC et le PLC, les sièges libres représentent pour les femmes un moyen important d'entrer à la Chambre des communes. Les chiffres se rapportant aux libéraux laissent croire que les sièges libres gagnables sont destinés aux femmes. Les sièges libres représentent donc pour les femmes un moyen assez important d'entrer dans le système. Il s'ensuit que la disponibilité des sièges libres influe sur les possibilités d'élection des femmes.

Tableau 3.3
Accès des femmes aux sièges libres

Élections générales	Parti	Candidates (% de tous les candidats aux sièges libres)	Élues (% de tous les élus dans des sièges libres)
1984	PLC	18	30
	PC	11	10
	NPD	27	20
	Total	13	14
1988	PLC	17	29
	PC	22	17
	NPD	23	11
	Total	21	18

Source : *Canadian News Facts* (19 septembre 1984; 4 décembre 1988).

Note : On ne tient pas compte, dans ce tableau, de l'élection de 1980, étant donné le peu de sièges libres à cette élection.

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

L'EFFET DES VACANCES ET DE L'OCCUPATION DES SIÈGES SUR L'ÉLECTION DES FEMMES

Lorsque l'on étudie l'intégration d'un groupe de la société, par exemple les femmes ou les membres de minorités visibles, sous-représenté au sein d'une assemblée élue, il importe de prendre en considération l'effet que peut avoir le taux de roulement des députés et députées sur le taux d'augmentation du nombre de membres élus provenant de ces groupes. Autrement dit, si l'effectif du corps législatif change très lentement, la composition ethnique ou la représentation des sexes y évoluera lentement elle aussi. Il existe deux facteurs de roulement des députés : un siège vacant (un député qui choisit de ne pas se porter candidat aux prochaines élections) et la défaite d'un député sortant (un député qui choisit de se représenter, mais qui perd son élection). Aux États-Unis, on a beaucoup étudié l'effet du taux de roulement et du taux d'occupation des sièges sur le nombre de femmes élues. Cette préoccupation reflète sans aucun doute le très faible taux de roulement à la Chambre des représentants ainsi que les avantages importants que confère l'occupation d'un siège lors des élections au Congrès (Cain *et al.* 1987). Darcy *et al.* (1987, 150 et 151) font observer qu'étant donné le faible taux de roulement à la Chambre des représentants, celle-ci compte peu de nouveaux venus après des élections au Congrès. Par conséquent, les possibilités pour les femmes d'être mieux représentées

à la Chambre sont minces. Bien que le nombre de candidates augmente, celles-ci n'ont souvent pas beaucoup de succès parce qu'elles se présentent à des sièges déjà occupés. Les auteurs et auteures concluent que c'est le pouvoir conféré par l'occupation d'un siège, et non la discrimination à l'endroit des femmes, qui empêche une augmentation plus rapide du nombre de femmes à la Chambre des représentants. Les auteurs font également observer que les femmes entrent dans le corps législatif des États avec un taux plus élevé qu'au Congrès et sont d'avis qu'il s'agit là d'une conséquence du taux de roulement plus élevé à ce palier.

Dans la même veine, Carroll (1985, 106) a conclu que les effets de l'occupation d'un siège et le faible nombre de sièges libres expliquent pourquoi les femmes remportent si peu de sièges dans les États et au Congrès. De plus, dans son étude des facteurs déterminant l'élection des femmes au sein des corps législatifs des États, aux États-Unis, Nechemias (1987, 135) a constaté que chaque augmentation de 10 % du taux de roulement des membres fait augmenter de 2,74 % la proportion des femmes au sein des corps législatifs. Vallance et Davies (1986) soulignent que le nombre considérable de femmes élues au Parlement européen en 1979, durant les premières élections paneuropéennes, s'expliquerait vraisemblablement par l'absence de députés sortants à défaire. Ce nombre sans précédent de sièges vacants a offert aux femmes des chances de se faire élire et a donné un corps législatif formé à 16 % de femmes, ce qui contraste beaucoup avec la moyenne de 9 % observée au sein des corps législatifs des pays membres de la Communauté économique européenne à ce moment-là.

Darcy et Choike (1986) ont élaboré un modèle pour expliquer la relation qui existe entre le taux de roulement au sein d'un corps législatif et le nombre de femmes qui y sont élues. Selon ce modèle, s'il n'y a pas de préjugés favorables ou défavorables à l'endroit des candidates, la proportion de femmes au sein des corps législatifs finira par se stabiliser pour égaler celle des nouvelles candidates. Autrement dit, la proportion des femmes députées sera égale à celle des candidates. Cependant, l'occupation des sièges retarde ce processus. Par conséquent, plus le taux d'occupation des sièges sera élevé, plus cette stabilisation prendra du temps. Si le taux d'occupation est relativement élevé, le taux de roulement au sein du corps législatif imposera une contrainte au taux d'augmentation du nombre de femmes au sein de ce corps législatif.

L'expérience des États-Unis ne peut pas s'appliquer directement à la situation qui existe au Canada. Dans toutes les élections, environ 90 % des membres de la Chambre des représentants se présentent à

nouveau et plus de 90 % de ces derniers remportent les élections. Par conséquent, les taux peu élevés de vacance et d'occupation des sièges représentent une contrainte importante pour le changement rapide de la composition de ce corps législatif. Cependant, comme le montre le tableau 3.4, nous constatons qu'au Canada 16 % des députés et députées du Parlement en moyenne ne se représentent pas aux élections et 20 % de ceux qui se présentent à nouveau ne sont pas réélus (Franks 1987, 74). Les contraintes imposées par les vacances et l'occupation faible des sièges sont beaucoup moins importantes au Canada qu'aux États-Unis.

Tableau 3.4
Taux de vacance et d'occupation à la Chambre des communes du Canada, 1980–1988

Élections générales	Départs volontaires *(N)*	Députés défaits *(N)*	Nouveaux députés (% de tous les députés)
1968	52	53	28
1972	49	58	41
1974	17	39	21
1979	60	45	44
1980	12	42	19
1984	56	88	51
1988	59	62	45

Source : Docherty (1990b).

Note : Le nombre de députés à la Chambre des Communes s'est accru de 18 en 1979 et de 13 en 1988.

Le système canadien, contrairement au système américain, accorde plus d'importance à l'appartenance politique des candidats et candidates qu'aux candidats eux-mêmes (Clarke *et al.* 1991)[4]. Bien qu'aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, on assiste depuis trente ans à l'émergence d'une forte tendance chez les électeurs et électrices à voter en fonction des caractéristiques du candidat plutôt que du parti ou des questions politiques, les études laissent croire cependant que cette tendance n'existe pas au Canada (Ferejohn et Gaines 1991). Les avantages liés à la situation de député sortant sont donc beaucoup moins importants au Canada.

Il ressort des élections de 1984 et de 1988 que c'est surtout au sein du parti qui a remporté le plus de sièges par rapport à la position qu'il

occupait auparavant que la représentation des femmes à la Chambre des communes a augmenté. Plus particulièrement, lors du balayage conservateur de 1984, 19 femmes ont été élues, ce qui constitue une augmentation importante par rapport aux 2 femmes membres du caucus conservateur avant les élections. Alors que les femmes ne formaient que 1,9 % de ce caucus après les élections de 1980, ce pourcentage est passé à 9 % après le scrutin de 1984. Pareillement, lorsque les libéraux ont remporté plusieurs sièges en 1988 aux dépens des conservateurs, le nombre de femmes au sein du caucus libéral est passé de 4 à 12, ce qui représente une augmentation de 14,5 % de leur représentation au caucus.

Le modèle

Afin de montrer encore plus clairement l'incidence du taux de roulement des députés et députées sur les possibilités pour les femmes de se faire élire, nous avons modifié le modèle élaboré par Darcy et Choike et rendu opérationnel par Darcy, Welch et Clark pour nous permettre d'obtenir un reflet de la situation au Canada et de comparer les possibilités offertes aux femmes en fonction des taux de roulement au Canada et aux États-Unis (voir la figure 3.1).

Le modèle tient compte des trois scénarios dont nous avons déjà parlé, soit la réélection, la défaite d'un député sortant et l'élection à un siège libre. Les paramètres du modèle reflètent le taux de roulement des députés et députées, les préjugés institutionnels favorables ou défavorables aux femmes et la proportion de femmes parmi les nouveaux candidats. Si l'on substitue différentes valeurs à ces paramètres pour tenir compte des diverses tendances qui pourraient émerger, il est possible d'évaluer l'incidence de facteurs variés sur l'élection des femmes.

Le modèle prévoit la proportion d'hommes et de femmes qui composeront le nouveau corps législatif, selon la proportion des hommes et des femmes au sein de l'ancien corps législatif, les estimations relatives aux taux de retour pour les hommes et les femmes (qui ont tendance à être presque identiques au Canada), les hypothèses concernant les préjugés favorables ou défavorables aux femmes ainsi que la proportion de femmes parmi les nouveaux candidats. Ces projections sont ensuite réintégrées au modèle afin de donner la proportion d'hommes et de femmes au sein de l'ancien corps législatif pour les élections suivantes. Dans le cas d'un député sortant, trois résultats sont possibles : il peut être réélu, défait par un concurrent ou défait par une concurrente. Pareillement, dans le cas d'une députée

sortante, celle-ci peut être réélue, défaite par un concurrent ou défaite par une concurrente[5].

Figure 3.1
Modèle de l'incidence du taux de roulement des députés et députées

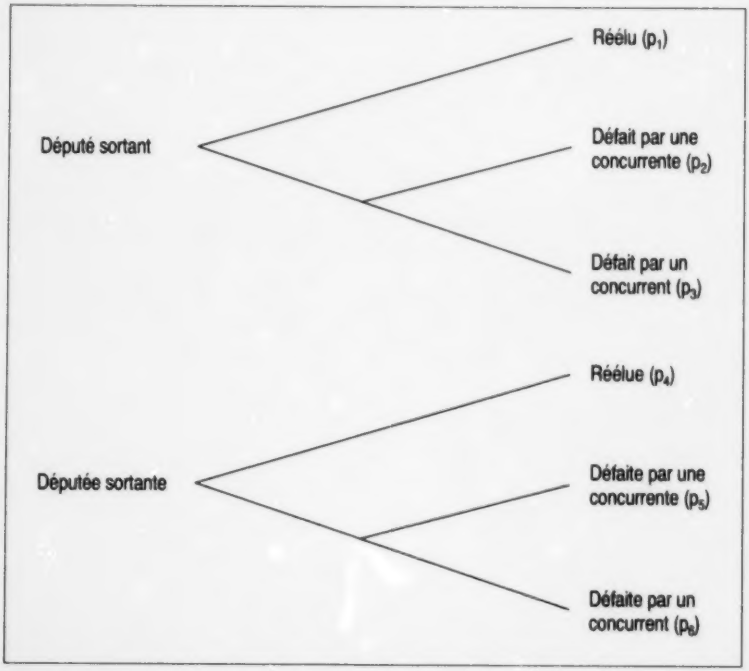

Source : Adapté de Darcy *et al.* (1967).

La dynamique de ce modèle est relativement simple. Il suppose que les députés sortants seront remplacés peu à peu par des femmes au fur et à mesure que les hommes se retireront ou seront défaits lors des élections générales. Par conséquent, plus le taux de roulement du corps législatif est bas — plus le taux de retour est élevé — moins la proportion de femmes au sein du corps législatif augmentera rapidement. Plus le pourcentage de nouvelles candidates (qui ne détiennent pas de siège) est élevé, plus la proportion de femmes sera grande au sein du nouveau corps législatif. En outre, les préjugés défavorables aux femmes (que l'on mesure en établissant la différence entre la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidats et la proportion de femmes parmi

l'ensemble des députés élus) ralentissent le taux d'augmentation, tandis que les préjugés favorables l'accélèrent.

La valeur de ce modèle réside dans sa capacité de montrer les incidences du taux de roulement des députés et députées sur le taux d'augmentation du nombre de femmes à la Chambre des communes. Tous les paramètres restant égaux, le modèle permet de comparer les incidences de taux de roulement élevés et faibles, à la lumière de la situation au Canada et aux États-Unis. Ce modèle permet également de montrer les effets des autres éléments de l'échelle des possibilités, en particulier les préjugés institutionnels qui avantagent ou désavantagent les femmes aussi bien que le pourcentage des femmes parmi les nouveaux candidats. Si l'on change la valeur de ces paramètres, il est possible d'évaluer les incidences d'une augmentation du nombre de candidates ou d'une diminution des préjugés institutionnels défavorables aux femmes, ce dont nous avons parlé précédemment.

Le modèle ne représente pas cependant un instrument de prévision utile, parce qu'il n'est pas possible de déterminer avec une entière exactitude les valeurs de nombreux paramètres ni de prévoir les changements importants qui pourraient y être apportés. Les facteurs déterminant la valeur de la proportion des candidates et des préjugés défavorables aux femmes comprennent des éléments aussi disparates et abstraits que la culture politique, les valeurs de la société, les attitudes de l'élite des partis et de l'électorat ainsi que la disponibilité des candidats « qualifiés ». Nombre de ces facteurs déterminants, notamment la culture politique et les valeurs de la société, ont changé considérablement depuis vingt-cinq ans et, dans une certaine mesure, continuent de fluctuer. Par conséquent, il n'existe absolument aucune base « scientifique » permettant à un chercheur ou une chercheuse de faire des prévisions vraisemblables quant à la valeur future des paramètres du modèle. On ne peut que déterminer les scénarios possibles pour l'avenir et prévoir l'effet de ces scénarios sur l'élection des femmes. Il faut souligner que ce modèle est un instrument heuristique et non prévisionnel.

En outre, ce modèle ne tient pas compte du régime canadien des partis; par conséquent, il ne peut permettre de décrire tout à fait exactement les effets entraînés par le changement de ces paramètres. Particulièrement, étant donné que les préjugés inhérents au système sont mesurés comme représentant l'écart entre le pourcentage des femmes candidates et celui des femmes députées élues, la mesure globale des préjugés n'illustre pas exactement la relation réelle entre les deux. En fait, la mesure des préjugés diffère considérablement d'un parti à l'autre. Il faut considérer la mesure globale comme une approximation,

puisque ce modèle ne se prête pas aux modifications visant à lui faire refléter les divers degrés de préjugés d'un des trois grands partis à l'autre. Il faut également souligner que ce modèle ne tient pas compte des victoires imprévues qui tendent à entraîner l'augmentation la plus importante du nombre de femmes élues. Par conséquent, il reflète des hypothèses statiques plutôt que dynamiques quant à l'élection des femmes et ne donne donc pas toute la mesure de la tendance à la hausse du nombre de femmes élues aux dernières élections. Malgré cela, ce modèle demeure le meilleur instrument empirique dont nous disposions pour étudier les incidences du taux de roulement et le changement de valeur des paramètres.

Les résultats

Le modèle a été appliqué en fonction de diverses hypothèses. Dans tous les cas, la situation de départ est la situation actuelle (13 % des députés et députées sont des femmes). On a calculé les taux de retour en faisant la moyenne des taux de retour des femmes et des hommes aux élections de 1984 et de 1988. On s'est servi de la moyenne de ces deux élections parce que celles de 1984 ont donné lieu à un changement de gouvernement et à un roulement très élevé, tandis que celles de 1988 ont eu des résultats moins spectaculaires. Comme le système électoral canadien a tendance à alterner de façon irrégulière entre les élections avec un roulement élevé et modéré, les élections de 1984 et de 1988 sont de bons indicateurs des taux de retour moyens.

On a élaboré six scénarios afin de représenter les tendances possibles pour l'avenir. Le premier illustre le « pire », où il n'y aurait absolument aucun progrès par rapport à la situation actuelle. Les femmes continueraient de représenter 17,8 % de tous les nouveaux candidats (comme aux élections de 1988) et les préjugés actuels contre les femmes persisteraient. Ces préjugés sont estimés à 6 %; ce pourcentage constitue la différence entre le taux de femmes candidates et celui des femmes députées élues. Encore une fois, ce scénario reflète la situation qui existait lors des élections de 1988. Comme le montre le tableau 3.5, le nombre de femmes élues n'augmenterait pratiquement pas dans un avenir prévisible.

Dans le deuxième scénario, les femmes représenteraient toujours 17,8 % de tous les nouveaux candidats, mais les préjugés défavorables à leur endroit seraient éliminés; les femmes auraient ainsi autant de chances d'être élues que les hommes; autrement dit, les femmes ne seraient pas plus susceptibles que les hommes d'être désignées candidates dans des circonscriptions perdues d'avance. La proportion des femmes au sein de la Chambre n'augmenterait que légèrement.

Tableau 3.5
Pourcentage de représentation des femmes parmi les députés élus — au Canada

Élections	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
Pourcentage actuel	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2
1	13,3	16,4	14,9	17,9	19,4	22,1
2	13,4	18,1	17,3	22,0	24,4	29,3
3	13,4	19,0	20,1	25,7	28,5	35,6
4	13,5	19,5	23,2	29,2	32,1	41,3
5	13,5	19,8	26,3	32,5	35,6	46,8

Dans le troisième scénario, les préjugés défavorables aux femmes demeureraient, tandis que la proportion des nouvelles femmes candidates augmenterait de trois points de pourcentage à chaque élection. La représentation des femmes serait ici plus importante que dans le deuxième scénario, où la proportion des femmes parmi les nouveaux candidats demeurerait constante même en l'absence de préjugés défavorables.

Dans le quatrième scénario, il n'y aurait aucun préjugé défavorable aux candidates, comme dans le cas du deuxième scénario, et le pourcentage des nouvelles femmes candidates augmenterait de trois points par élection. Ce scénario ferait augmenter considérablement le pourcentage des femmes à la Chambre, dans une proportion de près de 33 % en cinq élections.

Le cinquième scénario présente un tableau encore plus optimiste. Le pourcentage de femmes candidates augmenterait de trois points à chaque élection, et il existerait un préjugé favorable aux femmes dans une proportion de 3 %. Pour qu'une telle situation soit, il faudrait que les partis politiques tentent de façon délibérée de désigner des femmes dans les circonscriptions stratégiques. Selon ce scénario, la représentation des femmes à la Chambre augmenterait de façon considérable.

Dans le sixième scénario, qui est le plus optimiste, on présume que la proportion des femmes candidates augmenterait de cinq points de pourcentage à chaque élection et qu'il y aurait un préjugé considérable en faveur des femmes (6 %). Pour mettre les choses en perspective, ce préjugé favorable serait équivalent au préjugé défavorable qui existait lors des élections de 1988. Encore une fois, pour que ce scénario se réalise, il faudrait que les partis politiques s'engagent sérieusement à recruter des femmes et à les placer dans des circonscriptions où la victoire serait probable. La représentation des femmes à la Chambre

des communes passerait à près de 50 % en cinq élections (voir le tableau 3.5 et la figure 3.2).

Figure 3.2
Pourcentage de représentation des femmes parmi tous les députés canadiens (divers scénarios)

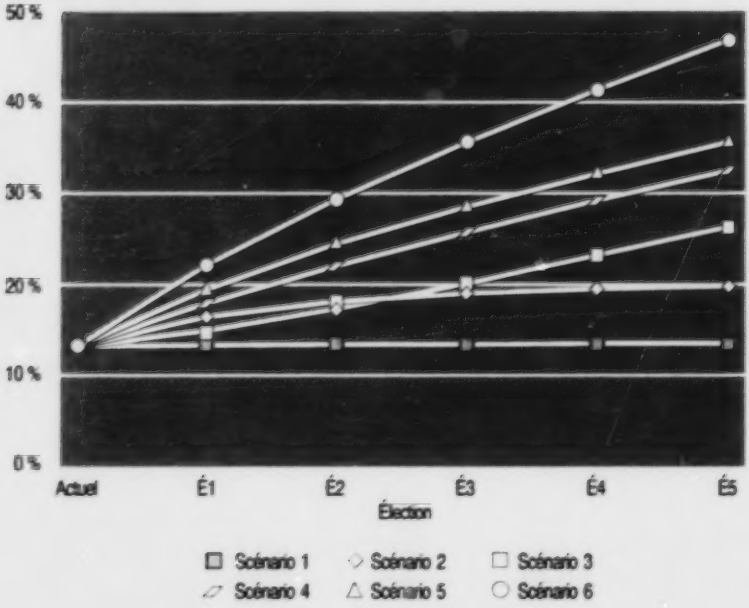

On a également utilisé ce modèle en fonction des mêmes paramètres et des mêmes hypothèses, mais en substituant aux taux de retour s'appliquant au Canada ceux qui ont été constatés aux États-Unis. Les résultats (voir le tableau 3.6) reflètent l'incidence d'un faible taux de roulement des députés et députées sur les perspectives d'élection des femmes.

Que nous apprennent ces projections sur l'élection des femmes ? Ce qui frappe le plus dans ces résultats, ce sont notamment les répercussions des taux de roulement au Canada sur les possibilités d'élection des femmes. Alors que, selon le scénario le plus optimiste, les femmes pourraient représenter au Canada près de 47 % des députés et députées de la Chambre des communes en cinq élections, aux États-Unis, les mêmes hypothèses donneraient lieu à une représentation féminine de moins de 30 % à la Chambre des représentants.

Ce modèle illustre très clairement les incidences des faibles taux de roulement aux États-Unis. Les résultats de ces projections renforcent la conclusion selon laquelle de faibles taux de roulement des députés et députées peuvent poser une contrainte à l'élection des femmes. Si l'on compare les taux de roulement au Canada et aux États-Unis, l'importance de cette contrainte est limitée au Canada, contrairement aux États-Unis.

Un grand nombre d'observateurs et d'observatrices de la Chambre des communes déplorent le taux élevé de roulement des députés. Franks (1987, 78), par exemple, soutient que le plus grand changement susceptible de renforcer le Parlement serait de faire en sorte que les députés demeurent plus longtemps en poste. Franks et d'autres affirment que le nombre important de députés inexpérimentés dans tout parlement affaiblit l'efficacité de ce dernier. Les vues exposées dans cette étude laissent toutefois entendre que le taux de roulement relativement élevé accroît les occasions offertes aux femmes d'entrer à la Chambre et, par conséquent, augmente la capacité de l'institution à réagir à l'égard de la société. Il est manifeste que dans la situation qui existe au Canada, on trouve un juste équilibre entre l'expérience (favorisée par un corps législatif stable), l'accessibilité et la capacité de la société à réagir (encouragées par un taux de roulement accéléré), lequel permet l'émergence de nouvelles identités sociales et politiques.

Tableau 3.6
Pourcentage de représentation des femmes parmi les représentants élus — aux États-Unis

Élections	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6
Pourcentage actuel	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2	13,2
1	13,0	13,9	13,9	14,4	14,9	15,7
2	12,8	14,6	14,2	15,9	16,8	18,6
3	12,7	15,1	15,3	17,7	18,9	21,9
4	12,6	15,6	16,7	19,6	21,2	25,4
5	12,5	15,9	18,3	21,8	23,6	29,2

Note : Selon les hypothèses canadiennes et la situation actuelle, mais en utilisant les taux de retour constatés aux États-Unis.

Les projections issues de ce modèle donnent également une idée des autres éléments de l'échelle des possibilités pour les femmes. Tout

d'abord, ces projections montrent que si l'élimination des préjugés défavorables aux femmes peut aider, il faut également que la proportion des femmes candidates augmente. Selon le deuxième scénario, où seraient éliminés les préjugés défavorables aux femmes mais où le pourcentage des femmes parmi les nouveaux candidats n'augmenterait pas, moins de 20 % des députés et députées à la Chambre des communes seraient des femmes, après cinq élections. D'autre part, dans le troisième scénario, où les préjugés défavorables aux femmes demeureraient, tandis que la proportion des nouvelles femmes candidates augmenterait de 3 % à chaque élection, il en résulterait une augmentation plus rapide de la proportion des femmes à la Chambre des communes. Enfin, dans le cas où seraient éliminés les préjugés et où la proportion des femmes parmi les nouveaux candidats augmenterait graduellement, comme le montre le quatrième scénario, plus de 30 % des députés à la Chambre des communes seraient des femmes après cinq élections.

Deuxièmement, selon ces projections, les préjugés favorables aux femmes, considérés comme une action positive, accéléreront l'élection d'un nombre important de femmes. Le cinquième scénario, où la représentation féminine serait de 47 % à la Chambre des communes après cinq élections, prévoit un préjugé favorable aux femmes dans une proportion de 6 %. Cela signifie qu'il faudrait favoriser les femmes (principalement en leur confiant des circonscriptions « sûres ») dans la mesure où on les défavorise actuellement. Cela présuppose un engagement sans précédent à l'égard de l'action positive de la part des partis politiques, tant sur la scène nationale que locale[6]. Comme le processus de désignation est très décentralisé, il est très difficile pour les partis de mettre en œuvre de façon efficace un programme d'action positive de ce genre.

Aussi, plutôt que de considérer les taux de vacance et d'occupation des sièges comme des obstacles à l'élection des femmes, il pourrait être utile d'envisager le taux de roulement relativement élevé à la Chambre des communes comme une possibilité pour les femmes de s'y faire élire, possibilité qui n'existe pas aux États-Unis et dans d'autres pays comparables, où le taux de roulement des représentants élus est faible.

S'il est manifeste que les taux de vacance et d'occupation des sièges sont des paramètres définissant partiellement l'échelle des possibilités pour les femmes candidates, il ne faut pas en conclure que ces facteurs sont des obstacles importants à l'élection des femmes. Dans des élections canadiennes typiques, il ne manque pas de sièges libres ou de députés sortants vulnérables. Si tous les partis avaient désigné des candidates dans la moitié des circonscriptions qu'ils ont jugé gagnables

aux deux dernières élections, la proportion des femmes à la Chambre des communes serait beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui, où elle se situe à 13,2 %.

CONCLUSION

Cet examen des relations qui existent entre le taux de roulement des députés et députées et l'élection des femmes à la Chambre des communes du Canada révèle que le taux de roulement des députés fédéraux représente une possibilité pour les femmes de se faire élire, plutôt qu'un obstacle à leur élection. Au cours des dernières années, les élections caractérisées par un taux de roulement élevé, habituellement accompagnées d'un changement de gouvernement, ont donné lieu à une augmentation considérable du nombre de femmes élues. Les contraintes auxquelles se heurtent les femmes résideraient donc ailleurs, en particulier lors du processus de recrutement et de désignation des candidats et candidates ainsi que dans le nombre de femmes désireuses de se porter candidates.

Cette conclusion comporte des ramifications pour les observateurs canadiens et américains. Ces observateurs et observatrices, tels Darcy, Welch et Clark, qui imputent au taux d'occupation des sièges la sous-représentation persistante des femmes aux États-Unis, devraient étudier la situation qui existe au Canada. Malgré un taux de roulement relativement élevé à la Chambre des communes, les femmes sont loin d'y être bien représentées. Un faible taux de roulement exacerberait cette situation mais, de toute évidence, la sous-représentation des femmes peut être attribuée à d'autres facteurs. Ainsi, la pénurie de femmes dans des postes élus ne disparaîtra pas avec le temps, si tous les autres facteurs restent égaux. Il existe plutôt des obstacles institutionnels qui sont uniquement masqués par de faibles taux de roulement des députés et députées.

Certaines réformes apportées au système électoral canadien, notamment l'imposition de limites à la durée du mandat, pourraient favoriser un taux de roulement plus élevé chez les députés et députées et, de cette façon, augmenteraient probablement le taux de représentation des femmes à la Chambre des communes. Toutefois, des mesures de ce genre pourraient nuire gravement au fonctionnement de la Chambre des communes en privant cette institution de députés expérimentés (Franks 1987). En fait, il semble que le taux de roulement à la Chambre des communes s'approche d'un équilibre optimal entre les objectifs contradictoires d'un taux de roulement élevé, qui offre aux femmes des possibilités de se faire élire, et d'un faible taux de roulement, qui permet de disposer de députés chevronnés. Ainsi, l'imposition de

limites à la durée du mandat et d'autres réformes conçues dans le but d'augmenter le taux de roulement ne sont pas nécessaires et peuvent même nuire à la situation qui existe au Canada.

Le modèle utilisé dans la présente étude montre que le nombre de femmes à la Chambre des communes peut augmenter rapidement à la condition que le nombre de femmes candidates, non députées, augmente et que les femmes ne soient plus, de façon disproportionnée, désignées candidates dans des circonscriptions perdues d'avance. Pour que le nombre de femmes à la Chambre des communes augmente de façon importante, les partis politiques, en tant que principaux agents de recrutement et gardiens du processus politique, doivent changer leurs pratiques de recrutement et de désignation. Bien que ce ne soit pas une tâche facile, les partis politiques jouissent de l'avantage certain d'un haut taux de roulement des députés et députées qui caractérise le système électoral canadien.

NOTES

L'auteure tient à exprimer toute sa reconnaissance à M^me^ Kathy Megyery pour ses précieux commentaires ainsi qu'à deux réviseurs en particulier pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

1. L'étude de cette question ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur l'élection des femmes au Canada fait l'objet d'un ouvrage de Brodie (1985), en plus d'être traitée dans les autres études du présent volume.

2. On détermine le taux d'occupation des sièges en calculant le nombre de députés sortants réélus par rapport au nombre total de députés sortants qui se sont représentés aux élections. En 1980, le taux d'occupation était de 92 % pour les femmes comparativement à 85 % pour tous les députés sortants. En 1984, le taux global se situait à 69 % alors qu'il était de 68 % pour les femmes. En 1988, le taux d'occupation était de 71 % pour les femmes et le taux global, de 75 %.

3. En 1984, 13 % des candidats et candidates qui ont remporté des élections (qui ont défait un député sortant) étaient des femmes, tandis que seulement 10 % de l'ensemble des candidats élus étaient des femmes. En 1988, 19 % de tous les candidats qui ont remporté des élections étaient des femmes, tandis que 13 % de tous les candidats élus étaient des femmes.

4. Le système électoral américain est, en fait, unique à cet égard. Dans d'autres démocraties occidentales dotées à la fois d'un scrutin majoritaire uninominal et de systèmes de représentation proportionnelle, l'importance de la discipline de parti fait en sorte que les caractéristiques des candidats et candidates sont moins importantes que l'allégeance au parti.

5. Les probabilités sont calculées comme suit :

Homme réélu	$p_1 = m_i \cdot r_m$
Femme élue	$p_2 = m_i \cdot (1-r_m) \cdot (w+b)$
Homme élu	$p_3 = m_i \cdot (1-r_m) \cdot [(1-w)-b]$
Femme réélue	$p_4 = f_i \cdot r_f$
Femme élue	$p_5 = f_i \cdot (1-r_f) \cdot (w+b)$
Homme élu	$p_6 = f_i \cdot (1-r_f) \cdot [(1-w)-b]$

Proportion des hommes au sein du corps législatif $p_1+p_3+p_6$

Proportion des femmes au sein du corps législatif $p_2+p_4+p_5$

Explication

m_i = proportion des hommes au sein de l'ancien corps législatif

f_i = proportion des femmes au sein de l'ancien corps législatif
(Ces variables sont fondées sur les résultats des élections précédentes comprises dans le modèle.)

r_m = taux de retour des députés sortants

r_f = taux de retour des députées sortantes
(Ces paramètres sont fondés sur les taux de retour moyens des hommes et des femmes aux élections de 1984 et de 1988.)

b = préjugés favorables ou défavorables aux nouvelles candidates
(Mesurés en établissant la différence entre la proportion de femmes parmi les candidats et la proportion de femmes parmi les députés.)

w = femmes, proportionnellement aux nouveaux candidats
(Ces paramètres ont été fixés pour refléter différents scénarios.)

6. Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, qui a adopté en 1989 une politique d'action positive pour la désignation et les candidatures, représente une exception digne de mention. Selon cette politique, il faut déterminer les circonscriptions prioritaires ou gagnables, et les candidats et candidates doivent y être des femmes dans une proportion de 60 %.

RÉFÉRENCES

Andersen, Kristi, et Stuart Thorson, « Congressional Turnover and the Election of Women », *Western Political Quarterly*, vol. 37 (mars 1984), p. 143–156.

Barrie, Doreen, et Roger Gibbins, « Parliamentary Careers in the Canadian Federal State », *Revue canadienne de science politique*, vol. 22 (1989), p. 137–145.

Bashevkin, Sylvia, *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

Brodie, Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Burrell, Barbara, « The Political Opportunity of Women Candidates for the U.S. House of Representatives in 1984 », *Women and Politics*, vol. 8, n° 1 (1988), p. 51–67.

Cain, Bruce, John Ferejohn et Morris Fiorina, *The Personal Vote : Constituency Service and Electoral Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 1987.

Canadian News Facts, vol. 18, n° 16 (19 septembre 1984), vol. 23, n° 21 (4 décembre 1988).

Carroll, Susan J., *Women as Candidates in American Politics*, Bloomington, Indiana University Press, 1985.

Clarke, Harold D., Jane Jenson, Lawrence LeDuc et Jon H. Pammett, *Absent Mandate : Interpreting Change in Canadian Elections*, 2e éd., Toronto, Gage, 1991.

Courtney, John, « La taille du Parlement du Canada : évaluation des incidences d'une argumentation du nombre des députés à la Chambre des communes », dans Peter Aucoin (dir.), *Le gouvernement représentatif et la réforme des institutions*, vol. 38 des études de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1985.

Darcy, R., et James Choike, « A Formal Analysis of Legislative Turnover : Women Candidates and Legislative Representation », *American Journal of Political Science*, vol. 30 (1986), p. 237–255.

Darcy, R., Susan Welch et Janet Clark, *Women, Elections and Representation*, New York, Longman, 1987.

Docherty, David, « Are Politicians Rational Actors ? Political Careers in the Canadian House of Commons », thèse de maîtrise inédite, Université McMaster, 1990a.

———, « The Size of the House of Commons : Implications for Reform ». Document de travail préparé pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa, 1990b.

Ferejohn, John, et Brian Gaines, « Le vote pour l'individu au Canada », dans Herman Bakvis (dir.), *Les partis politiques au Canada : Représentativité et intégration*, vol. 14 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP / Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Franks, C.E.S., *The Parliament of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987.

Frizzell, Alan, Jon Pammett et Anthony Westell, *The Canadian General Election of 1988*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.

Krashinsky, Michael, et William J. Milne, « Additional Evidence on the Effect of Incumbency in Canadian Elections », *Revue canadienne de science politique*, vol. 18 (1985), p. 155–165.

Nechemias, Carol, « Changes in the Election of Women to U.S. State Legislative Seats », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 12 (février 1987), p. 125–142.

Penniman, Howard R. (dir.), *Canada at the Polls, 1984*, Durham, Duke University Press for the American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1988.

Randall, Vicky, *Women and Politics*, Londres, Macmillan, 1982.

Rydon, Joan, *A Federal Legislature : The Australian Commonwealth Parliament 1901–1980*, Melbourne, Oxford University Press, 1986.

Union interparlementaire, *Participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision : étude mondiale sur la situation à la date du 1er avril 1988*, Genève, Centre international de documentation parlementaire, 1988.

Vallance, Elizabeth, *Women in the House : A Study of Women Members of Parliament*, Londres, Athlone Press, 1979.

Vallance, Elizabeth, et Elizabeth Davies, *Women of Europe : Women MEPs and Equality Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Welch, Susan, « Recruitment of Women to Public Office : A Discriminant Analysis », *Western Political Quarterly*, vol. 31 (septembre 1978), p. 372–380.

Williams, Christine B., « Women, Law and Politics : Recruitment Patterns in the Fifty States », *Women and Politics*, vol. 10, nº 3 (1990), p. 103–123.

4

LES CANDIDATURES DE FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Lynda Erickson

LA COMPOSITION DE LA CLASSE politique canadienne dépend beaucoup de la façon dont les partis choisissent leurs candidats et leurs candidates. C'est pourquoi les personnes qui souhaitent une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au Parlement se sont penchées sur le processus d'investiture[1]. Un certain nombre de personnes, en particulier, ont mis en lumière la piètre performance des partis politiques relativement aux candidatures féminines (Canada, Conseil 1988; Brodie et Vickers 1981; Brodie 1985). Sous la pression des organismes féminins, les principaux partis nationaux ont mis sur pied divers programmes. Les progrès, cependant, sont lents à venir. Les femmes demeurent relativement peu nombreuses à briguer des candidatures et elles sont encore plus rares à se présenter dans des circonscriptions « gagnables », c'est-à-dire où leur parti a des chances de l'emporter. Ainsi, seulement 13 % des personnes élues aux dernières élections fédérales étaient des femmes.

Notre recherche comportait deux volets. Premièrement, nous avons examiné les processus d'investiture des partis afin de déterminer si certains de leurs aspects jouent pour ou contre la désignation de femmes candidates, notamment dans des circonscriptions gagnables. Deuxièmement, nous avons passé en revue diverses propositions visant à augmenter le nombre de femmes briguant l'investiture de leur parti dans des circonscriptions gagnables. Notre analyse est basée sur les statistiques officielles relatives aux candidats et aux résultats électoraux par circonscription[2]. Elle se fonde également sur les résultats d'un sondage mené auprès des associations locales de partis après les

élections générales de 1988[3]. Ce sondage, conçu spécifiquement pour l'analyse du processus d'investiture, a été adressé aux agents officiels de tous les candidats des trois principaux partis représentés à la Chambre des communes. Les réponses sont représentatives des partis et de l'ensemble des régions et constituent un bon échantillonnage des associations locales.

La présente étude se divise en quatre parties. La première traite des organisations nationales des partis et de leur comportement passé et présent dans le domaine des candidatures féminines. Dans la deuxième, nous examinons la performance des femmes candidates aux élections de 1988 à la lumière des statistiques électorales officielles. Dans la troisième, nous analysons le processus d'investiture à la lumière de notre sondage et tentons d'identifier les facteurs qui favorisent ou non la désignation de femmes. Enfin, dans la dernière partie, nous passons en revue diverses solutions visant à augmenter le nombre de candidates.

LES PARTIS ET LES CANDIDATES

L'historique

Les candidates étaient très rares avant les élections de 1984. Dans les années 60, à l'époque où l'on commençait à dénoncer l'absence des femmes dans le domaine politique, moins de 4 % des personnes briguant un siège à la Chambre des communes étaient des femmes. Le nombre de candidates a augmenté dans les années 70, mais il s'agissait en bonne partie de candidatures marginales. En 1980, plus des deux tiers des femmes candidates représentaient des petits partis ou se présentaient comme indépendantes (Brodie 1985, 21). Dans les grands partis nationaux, les femmes comptaient pour seulement 8 % des candidatures.

À cet égard, les élections de 1984 ont marqué un virage important. Cette année-là, la majorité des candidates se sont présentées sous la bannière de l'un ou l'autre des trois grands partis, lesquels ont presque doublé le nombre de leurs candidatures féminines : 8 % des candidats étaient des femmes chez les conservateurs, 15 % chez les libéraux et 23 % chez les néo-démocrates. Ainsi, la proportion des femmes aux Communes a pratiquement doublé, atteignant presque 10 %. Malgré ces changements, si importants soient-ils, le rôle des femmes dans les élections nationales ne s'est toutefois pas transformé. Les grands partis ont continué de reléguer les femmes dans des circonscriptions traditionnellement ingagnables et les candidates ont été proportionnellement moins nombreuses que les candidats à remporter leurs élections[4].

Les progrès enregistrés par les femmes reflétaient, semble-t-il, l'évolution du contexte politique. D'une part, le mouvement des femmes

au Canada était plus visible et mieux organisé depuis le débat sur la *Charte canadienne des droits et libertés* au début des années 80[5], et les partis semblaient prendre au sérieux les appels en faveur d'une représentation féminine accrue. D'autre part, les partis eux-mêmes étaient de plus en plus convaincus qu'ils pourraient accroître leur popularité en adoptant une stratégie précise dans ce domaine. En effet, les sondages commençaient à indiquer que les partis jugés insensibles aux revendications féminines risquaient de baisser dans la faveur des électrices. C'est ainsi qu'on estima stratégiquement utile d'avoir un certain nombre de femmes candidates (Brodie 1985).

À cet égard, les partis ont notamment pris des mesures d'ordre financier. Peu avant les élections de 1984, le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Parti libéral du Canada (PLC) ont créé des fonds d'appui aux candidates. Le Parti progressiste-conservateur du Canada a emboîté le pas peu après le scrutin (Kome 1985; Canada, Conseil 1988).

Il y eut d'autres initiatives[6]. Dans leurs interventions publiques, les chefs de parti ont affirmé leur volonté d'augmenter le nombre de candidates. Par ailleurs, on organisa dans diverses parties du pays des ateliers destinés aux femmes, y compris aux aspirantes candidates. Les initiatives de ce genre ont été particulièrement nombreuses et systématiques au sein du NPD. L'organisation nationale de ce parti participait généralement à la mise sur pied et au financement des activités tandis que chez les libéraux et les conservateurs, il s'agissait habituellement d'initiatives locales. L'action du NPD dans ce domaine s'inscrivait dans un programme d'ensemble visant la parité des sexes au sein du parti. En 1983, par exemple, le NPD avait adopté un amendement à sa constitution exigeant la parité des sexes au sein de son exécutif national.

Dans leurs efforts de féminisation, cependant, les grands partis se sont tous heurtés au caractère hautement local du processus d'investiture : il était difficile pour les organisations nationales de participer plus directement à la désignation des candidats et candidates. Selon le responsable d'un parti, « nous devons encore nous limiter essentiellement à des mesures d'encouragement ».

Les activités des partis et les élections de 1988

Avant le scrutin de 1988, les chefs des grandes formations politiques nationales ont réitéré leur vœu de voir plus de femmes candidates. Mais leur parti ne s'était pas encore donné les moyens d'atteindre ce but. Un membre de la Commission libérale féminine nationale souleva ce problème lors d'une réunion nationale du PLC en 1986. Bien qu'appuyée par plusieurs des femmes présentes, son intervention n'eut aucune suite officielle.

De son côté, le NPD avait créé un comité national chargé d'identifier les circonscriptions susceptibles d'intéresser des femmes candidates et assurait ces dernières du soutien du parti[7]. De plus, dans l'espoir de susciter des candidatures d'un nouveau genre, telles les candidatures féminines, les néo-démocrates ont décrété un gel national des investitures de mars 1987 à janvier 1988. L'organisation nationale du NPD a continué d'organiser des ateliers régionaux pour femmes et, au printemps de 1987, a tenu à Ottawa une conférence réunissant les femmes qui briguaient des investitures ou songeaient à le faire. Cependant, comme le contexte électoral de 1988 s'annonçait plus favorable qu'avant pour le NPD, les candidates potentielles se sont peut-être retrouvées devant une concurrence locale plus redoutable que lors des élections de 1984[8].

Chez les libéraux, le processus semble avoir été plus décentralisé et moins officiel. Le parti national lui-même n'a pas créé de programmes de formation pour femmes. Les initiatives de ce genre, d'ordre local, étaient généralement le fait de membres individuels de la Commission des femmes libérales. Cette dernière a produit des brochures sur la façon de briguer une candidature mais ces documents ont été adressés aux associations locales plutôt qu'à des femmes individuellement.

Pour les conservateurs, le problème se posait différemment, car le parti comptait un grand nombre de parlementaires désireux de se représenter. Ainsi, 62 % des associations conservatrices qui ont répondu à notre sondage étaient représentées aux Communes par un député ou une députée qui souhaitait se faire réélire. La proportion correspondante était de 7 % chez les libéraux et de 12 % chez les néo-démocrates. Comme les trois partis cherchent à éviter toute contestation d'un député au sein de son association locale, les efforts de féminisation des conservateurs n'auraient visé que la minorité des circonscriptions où le député sortant ne cherchait pas à se faire réélire ou représentait une autre formation politique. Cependant, comme chez les libéraux, les ateliers de femmes et autres activités du genre étaient organisés au niveau local plutôt que national. En mai 1988, la Fédération nationale des femmes progressistes-conservatrices et le Bureau des femmes du parti ont organisé une conférence nationale axée principalement sur la participation générale des femmes à la vie du parti et aux campagnes électorales et l'on a peu parlé de la façon dont les femmes pourraient devenir candidates[9].

Quant aux petits partis, qui avaient déjà du mal à recruter des candidats indépendamment de leur sexe, ils avaient peu de temps et de ressources à consacrer spécifiquement aux candidatures féminines.

LES FEMMES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1988

Aux élections de 1988, les femmes comptaient pour 19 % des candidatures officielles. Mais leur répartition était inégale selon les partis et les provinces. Mis à part l'Île-du-Prince-Édouard, la proportion des femmes candidates était plus élevée dans les deux provinces les plus populeuses et les plus urbanisées, soit le Québec et l'Ontario (voir le tableau 4.1). Les provinces des Prairies étaient sous la moyenne, ce qui peut étonner dans la mesure où ces provinces avaient été à l'avant-garde du mouvement pour le vote des femmes. Le Manitoba, la première province qui a accordé le droit de vote aux femmes, ne comptait que 9 % de candidatures féminines. Cependant, les résultats à la fois les plus élevés et les plus faibles ont été enregistrés dans les provinces de l'Atlantique. À l'Île-du-Prince-Édouard, pas moins de 36 % des 14 candidats officiels étaient des femmes tandis qu'au Nouveau-Brunswick, la plus faible des provinces à cet égard, la proportion n'était que de 7 %. Il faut cependant signaler que 3 des 4 candidates à l'Île-du-Prince-Édouard portaient les couleurs du Nouveau Parti démocratique (NPD), que l'on pourrait considérer comme un parti marginal dans cette province puisque les néo-démocrates n'y ont récolté que 7 % des voix aux élections de 1984 et de 1988.

Tableau 4.1
Candidatures féminines aux élections générales de 1988, par province

	%	*N*
Atlantique		
Terre-Neuve (23)	13	3
Nouvelle-Écosse (46)	15	7
Nouveau-Brunswick (43)	7	3
Île-du-Prince-Édouard (14)	36	5
Québec (386)	22	86
Ontario (513)	21	107
Prairies		
Manitoba (86)	9	8
Saskatchewan (57)	12	7
Alberta (167)	19	31
Colombie-Britannique (226)	19	43

Source : Bureau du directeur général des élections du Canada.

Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre total de candidates.

Les tendances constatées au sein des partis en 1984 se sont répétées en 1988 (voir le tableau 4.2). Les trois grands partis ont de nouveau présenté une majorité de candidatures féminines (58 %)[10], la répartition de ces dernières demeurant inégale : le NPD a encore choisi le plus grand nombre de femmes et le Parti progressiste-conservateur (PC), le plus petit. Seulement 13 % des candidatures chez les conservateurs étaient des femmes contre 28 % chez les néo-démocrates et 18 % chez les libéraux.

Tableau 4.2
Candidatures féminines au sein des grands partis fédéraux

Parti	%	*N*
Parti progressiste-conservateur du Canada	13	37
Parti libéral du Canada	18	53
Nouveau Parti démocratique	28	84

Source : Bureau du directeur général des élections du Canada.

La répartition était inégale aussi parmi les petits partis, les plus faibles à cet égard étant les partis régionaux et religieux[11]. Le Confederation of Regions Western Party, le parti de l'Héritage chrétien du Canada (PHCC) et le Parti réformiste du Canada affichaient un taux de candidatures féminines de 8 %, 10 % et 11 % respectivement. Seuls le Parti vert du Canada (PVC) et le Communist Party of Canada (CPC) ont dépassé la moyenne avec 22 % et 38 % respectivement[12].

Les tendances observées au sein des partis de toutes tailles donnent à penser que l'idéologie du parti pèse sur le taux de féminisation de ses candidatures[13]. Ainsi, les partis régionaux et le PHCC sont généralement associés à des politiques de droite en matières sociale et économique tandis que les politiques du PVC et, bien entendu, du CPC sont de gauche. La distinction entre droite et gauche est moins nette parmi les grandes formations, surtout le Parti libéral du Canada et le PC. Toutefois, si l'on souscrit à des catégorisations récentes situant les conservateurs au centre droit, les libéraux plus au centre et les néo-démocrates à gauche[14], il ressort encore que les femmes ont plus de chances d'être désignées candidates dans des partis de gauche et moins de chances dans des partis de droite. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect du problème en nous appuyant sur les résultats du sondage. Pour ce qui est des petits partis, nous ne pouvons que constater la tendance.

Les femmes et les « bonnes » circonscriptions

Il y a un point plus important que la répartition des femmes candidates parmi les partis : c'est la question de savoir si les femmes sont choisies comme candidates dans de « bonnes » circonscriptions, c'est-à-dire là où leur parti a des chances sérieuses de remporter la victoire. Autrement dit, les partis choisissent-ils des femmes candidates surtout dans des circonscriptions perdues d'avance ou distribuent-ils proportionnellement les circonscriptions gagnables ?

La réponse à cette question apparaît simple a priori : il suffit de se référer aux résultats du dernier scrutin pour déterminer dans quelle mesure une circonscription est gagnable ou non. Toutefois, il faut tenir compte du redécoupage des circonscriptions effectué en 1987 ainsi que du caractère atypique des élections de 1984, où l'appui aux conservateurs a été exceptionnellement élevé. Mais même en pondérant ces éléments, il serait peut-être insuffisant de retenir un seul facteur fondé sur les résultats de 1984 pour déterminer le niveau de compétitivité locale d'un parti au moment de la désignation des candidatures. La popularité des partis dans le public est en effet très fluctuante, comme l'attestent les sondages réalisés au cours des deux années qui ont précédé les élections de 1988 (Frizzell 1989). De plus, pour analyser l'effet de la compétitivité d'un parti sur ses activités, la perception de la compétitivité locale apparaît comme un élément critique de l'analyse. C'est pourquoi nous avons mis au point deux mesures de compétitivité des partis : l'une repose sur la performance locale du parti aux élections générales de 1984 et l'autre, sur l'opinion des membres du parti au sujet de la compétitivité de leur formation dans leur circonscription[15]. La première mesure étant basée sur des statistiques globales, elle permet d'examiner les candidatures de pratiquement toutes les associations locales des trois grands partis[16]. La deuxième, qui est fondée sur les réponses à une question de notre sondage, se limite aux associations locales qui ont répondu au questionnaire.

Pour la première mesure, nous avons calculé l'avance du parti (en pourcentage) ou, s'il avait perdu, son écart par rapport au parti gagnant, lors des élections de 1984[17]. Nous avons ensuite établi quatre catégories en tenant compte de la performance exceptionnelle du PC[18]. La deuxième mesure, celle basée sur le sondage, comportait également quatre catégories : les répondants et répondantes étaient invités à dire si leur parti considérait la victoire dans leur circonscription comme « sûre », « très possible », « peu probable » ou « impossible ». Les trois grands partis étant les seuls à avoir fait élire des candidats et candidates en 1988, ou les seuls jugés capables de le faire, l'analyse qui suit se limite à ces formations politiques.

Tableau 4.3
Candidatures dans des circonscriptions gagnables
(en pourcentage)

Statistiques globales (mesure basée sur la performance)

Source de chances de victoire du parti au plan local	Candidatures	
	Féminines	Masculines
Sûre	12	25
Très possible	18	26
Peu probable	14	12
Impossible	56	38
(N)	*(171)*	*(706)*

Résultats du sondage (mesure basée sur les perceptions)

Source de chances de victoire du parti au plan local	Candidatures	
	Féminines	Masculines
Sûre	10	22
Très possible	52	47
Peu probable	32	24
Impossible	6	7
(N)	*(69)*	*(275)*

Source : Les statistiques globales ont été compilées à partir de chiffres fournis par le Bureau du directeur général des élections du Canada.

Les résultats des deux genres de mesure, celle basée sur la performance et celle fondée sur la perception, indiquent que les femmes ne sont toujours pas désignées comme candidates dans des circonscriptions « sûres » au même degré que les hommes. Selon les statistiques globales (voir le tableau 4.3), seulement 12 % des candidates des trois partis briguaient les suffrages dans des circonscriptions considérées comme sûres, comparativement à 25 % des hommes. Les femmes avaient également moins de chances que les hommes d'obtenir l'investiture dans des circonscriptions où la victoire était perçue comme « très possible » et plus de chances de se retrouver là où la victoire était jugée « impossible ». Selon le point de vue des associations locales et leur évaluation de leur propre compétitivité, les femmes étaient sous-représentées dans les circonscriptions « sûres » quoiqu'elles étaient moins mal placées dans les autres catégories. De fait, 52 % des femmes

(contre 47 % des hommes) ont été désignées par des associations locales qui considéraient leur victoire comme « très possible ». La variation dans l'écart entre les sexes, selon les catégories, s'explique en bonne partie par l'optimisme des partis d'opposition, surtout le NPD, à propos de leurs chances de victoire en 1988 par rapport à 1984. Les associations locales libérales et néo-démocrates ont nommé plus de femmes que les associations conservatrices, et elles étaient portées à surévaluer leurs chances de victoire.

LA SÉLECTION DES FEMMES ET LE PROCESSUS D'INVESTITURE

La règle à l'égard des députés sortants

D'après ce que l'on sait du processus, il est normal de penser que la différence entre le nombre de femmes et d'hommes candidats dans les circonscriptions sûres est attribuable en partie à l'incidence de la situation de député sortant. Dans les circonscriptions sûres, en effet, il est beaucoup plus problable de trouver un député sortant qui cherche à se faire réélire. De plus, les trois partis favorisent de telles réélections. Bien que les députés sortants doivent en principe participer à une assemblée d'investiture comme tout autre candidat ou candidate, il est rare que leur candidature soit contestée. Selon notre sondage, seulement 1 élu sortant sur 8 a eu de l'opposition à son assemblée d'investiture et 4 associations locales sur 5 qui considéraient la victoire comme sûre travaillaient pour un député sortant qui cherchait à se faire réélire[19]. Ces derniers députés ont tous obtenu l'investiture de nouveau, mais seulement 9 % étaient des femmes.

De toute évidence, la situation de député sortant constitue le principal obstacle à court terme à la désignation de femmes dans des circonscriptions gagnables et, par conséquent, à une représentation plus équilibrée des sexes à la Chambre des communes. Certes, les femmes qui accèdent aux Communes sont protégées contre la concurrence au même titre que leurs collègues masculins : aucune des députées des circonscriptions représentées dans notre sondage n'a eu d'opposition à son assemblée d'investiture. Mais il reste que la protection dont bénéficient traditionnellement les élus au sein de leur parti réduit inévitablement les chances des femmes.

Certains éléments viennent cependant limiter l'incidence de la situation de député sortant. Bien que ce facteur réduise le rythme des changements, ses effets sont moins profonds au Canada que dans plusieurs autres pays comparables. Ainsi, le Canada compte une plus forte proportion de femmes députées que des pays comme le Royaume-Uni

et les États-Unis, notamment à cause du taux de roulement plus élevé aux Communes, attribuable en partie au fait que les circonscriptions sûres sont proportionnellement moins nombreuses au Canada (Blake 1991). Le sondage donne également à penser qu'en cas de réélection les partis assurent peut-être moins de protection qu'auparavant à leurs députés et députées. Dans notre échantillon, 12 % des députés sortants ont été contestés à leur assemblée d'investiture et trois d'entre eux n'ont pas été désignés[20]. Ce relâchement de la règle pourrait profiter ultérieurement aux femmes, jusqu'à un certain point, mais notre sondage indique que les femmes (tout comme les hommes) préfèrent entrer en politique dans des circonscriptions où leur parti n'est pas déjà représenté aux Communes[21]. De plus, malgré le nombre de députés sortants contestés aux élections de 1988, il est improbable que la protection accordée aux élus en place diminue beaucoup dans un proche avenir.

En raison même des pratiques associées à la situation de député sortant, les femmes ont non seulement du mal à briguer des candidatures dans des circonscriptions sûres mais en plus, elles risquent davantage d'être contestées là où elles sollicitent l'investiture, car les candidatures sont plus nombreuses là où le parti n'est pas déjà représenté aux Communes. Selon notre sondage, dans 61 % des associations locales où une femme aspirait à la candidature, celle-ci avait au moins un adversaire (voir le tableau 4.4). En revanche, dans les circonscriptions où aucune femme ne se présentait, seulement 29 % des assemblées d'investiture ont donné lieu à un affrontement. Par conséquent, 47 % des femmes candidates des trois grands partis avaient dû affronter un adversaire comparativement à seulement 31 % des hommes.

Tableau 4.4
Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation
(en pourcentage)

	Présence d'aspirantes	Aucune femme aspirante
Désignation avec concurrence	39	71
Désignation sans concurrence	61	29
(N)	*(106)*	*(211)*

Le phénomène de la concurrence

Bien que la présence d'un député sortant constitue un obstacle aux aspirantes candidates, ce facteur n'explique pas à lui seul le surcroît de concurrence auquel les aspirantes se butent. Le tableau 4.5 montre que, même dans les circonscriptions où aucun élu ne participait à la course, les femmes devaient, plus souvent que les hommes, vaincre au moins un adversaire pour obtenir l'investiture. Cette constatation vaut autant pour les associations qui s'estiment en terrain électoral sûr que pour les autres (voir le tableau 4.6). Pour parvenir au pouvoir, les femmes plus que les hommes doivent livrer une double bataille : d'abord à l'étape de l'investiture puis à l'étape des élections. Il ne faut pas pour autant voir la sélection concurrentielle d'un mauvais œil, car les retombées de ce processus sont essentiellement positives pour les partis et pour leur démocratie interne. En effet, grâce au processus actuel, les membres locaux ont leur mot à dire au sein du parti mais en l'absence de concurrence pour l'investiture, leur participation et la démocratie locale du parti risquent de s'en ressentir. Cette concurrence a toutefois des répercussions d'ordre financier sur les candidats individuels.

D'après notre sondage, les personnes qui faisaient face à des adversaires à leur assemblée d'investiture ont dépensé beaucoup plus pendant leur campagne d'investiture que celles qui avaient été désignées sans concurrence[22]. Par conséquent, les femmes, dont les ressources financières sont généralement inférieures à celles des hommes en pareilles circonstances, se trouvent souvent dans l'obligation de dépenser davantage pour entrer en politique fédérale en raison de la concurrence au niveau de l'investiture[23]. Ainsi, les trois partis ont des fonds spéciaux pour soutenir les candidates pendant les campagnes qui suivent l'investiture, mais cette aide n'est d'aucun secours à l'étape du processus électoral qui apparaît comme la plus cruciale pour la représentation des femmes, c'est-à-dire la période qui précède l'investiture.

Tableau 4.5
Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation dans le cas d'associations locales sans député sortant
(en pourcentage)

	Présence d'aspirantes	Aucune femme aspirante
Désignation avec concurrence	34	65
Désignation sans concurrence	65	35
(N)	*(92)*	*(155)*

Note : Seulement les associations locales sans député sortant.

Malgré leur apparent désavantage financier, les femmes ont fait aussi bonne figure que les hommes dans la lutte pour obtenir l'investiture. Selon notre sondage, dans les circonscriptions où les courses à l'investiture opposaient des femmes et des hommes, c'est une femme qui l'a emporté dans 54 % des cas. Comme pour l'électorat en général, les militants locaux qui participent à la sélection des candidatures sont peu réfractaires aux femmes politiques[24]. Si le caractère local du processus de sélection joue contre les femmes, ses effets se font sentir avant que les militants et militantes ne se prononcent effectivement sur les candidatures. Le problème semble venir du fait qu'il y a moins de femmes que d'hommes qui inscrivent leur nom sur les bulletins de sélection et que dans la majorité des associations, par conséquent, aucune femme ne brigue l'investiture[25].

Tableau 4.6
Présence d'aspirantes et concurrence au moment de la désignation dans le cas d'associations locales et selon le niveau de compétitivité de l'association

	Présence d'aspirantes		Aucune femme aspirante	
	%	*N*	%	*N*
Circonscriptions « sûres » ou « très possibles »				
Désignation sans concurrence	30	15	49	42
Désignation avec concurrence	70	35	51	43
Circonscriptions « peu probables » ou « impossibles »				
Désignation sans concurrence	44	15	84	56
Désignation avec concurrence	56	19	15	10

Note : Seulement les associations locales sans député sortant.

L'augmentation de l'offre

Faut-il augmenter l'offre (parce que trop peu de femmes ont envie de se lancer en politique) ou la demande (parce qu'il y a des obstacles à la participation des femmes au sein des partis) ? Parce que peu de femmes briguent des investitures, on pourrait croire que la réponse, c'est l'offre. Mais les données sur l'activité des partis montrent que le problème est plus complexe : il est en effet possible d'augmenter le nombre des aspirantes en modifiant les pratiques des partis. Par exemple, les activités de recrutement nationales et locales peuvent viser à encourager des femmes à poser leur candidature, surtout là où le parti n'est pas déjà représenté aux Communes.

Au niveau des circonscriptions, des comités de recrutement peuvent servir à stimuler la concurrence pour les investitures et à encourager les femmes à entrer en lice. Comme le montre le tableau 4.7, les comités de ce genre peuvent s'avérer très efficaces. Parmi les associations où il n'y avait pas de député ou députée en place, celles dotées d'un comité de recrutement comptaient plus souvent au moins une femme parmi les aspirants et aspirantes et désignaient plus souvent une femme comme candidate.

Tableau 4.7
Présence de comités de recrutement locaux et aspirantes ou candidates

	Présence de comités de recrutement			
	Oui		Non	
	%	*N*	%	*N*
Femmes ayant brigué la candidature	43	64	27	26
Femmes ayant obtenu l'investiture	30	46	16	17

Note : Seulement les associations locales sans député sortant.

Les réponses à une autre question du sondage tendent à prouver que le recrutement local peut favoriser les candidatures féminines. Il s'agissait de savoir si les associations avaient dû convaincre leurs candidates d'entrer en lice. Parmi les associations qui ont répondu positivement à cette question, 29 % avaient des candidates. Parmi celles qui ont répondu par la négative, 19 % avaient des candidates[26].

Les données sur le recrutement local fournissent par ailleurs une explication partielle des différences entre les partis quant au nombre de candidatures féminines. En ce qui concerne les circonscriptions où le parti n'avait pas de député ou députée en place, les tableaux 4.8 et 4.9 font voir que le Nouveau Parti démocratique (NPD) avait plus souvent un comité de recrutement[27], recrutait plus souvent des aspirantes et désignait plus souvent des candidates. Pour le Parti libéral du Canada, les différences attribuables aux comités de recrutement ne sont pas statistiquement significatives mais les tendances qui s'en dégagent recoupent celles du NPD. Pour le Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), les indications ne sont toutefois pas les mêmes. Quoique basées sur un très petit nombre de circonscriptions, les données relatives au PC semblent en effet indiquer que les comités de recrutement peuvent avoir un effet mais qu'ils ne garantissent pas la désignation d'un nombre accru de candidates.

Tableau 4.8
Présence de comités de recrutement locaux selon le parti

Parti	Présence de comités de recrutement		
	Oui (%)	Non (%)	*N*
Nouveau Parti démocratique	70	30	113
Parti libéral du Canada	54	46	110
Parti progressiste-conservateur du Canada	51	49	43

Note : Seulement les associations locales sans député sortant.

Les pressions venant d'autres instances du parti ont également contribué à la désignation d'un plus grand nombre de candidates. Les directions nationales des trois partis avaient exprimé leur volonté d'augmenter le nombre de candidatures féminines et, d'après nos données, cette volonté a été concrétisée plus systématiquement par le NPD. Invités à dire si la direction nationale de leur parti avait encouragé leur association à désigner une femme candidate, 15 % des répondants et répondantes ont indiqué que oui. Les quatre cinquièmes de ce groupe de 15 % étaient constitués d'associations néo-démocrates. Mis à part les associations qui avaient un député sortant, seulement 2 % des associations conservatrices et 7 % des associations libérales ont indiqué qu'il y avait eu un tel encouragement. Cette proportion est de 40 % du côté néo-démocrate.

Tableau 4.9
Présence de comités de recrutement et aspirantes ou candidates

Parti	Présence de comités de recrutement		
	Oui (%)	Non (%)	*N*
Nouveau Parti démocratique			
Aspirantes	52	28	107
Candidates	42	18	112
Parti libéral du Canada			
Aspirantes	37	24	99
Candidates	20	14	105
Parti progressiste-conservateur du Canada			
Aspirantes	26	30	39
Candidates	10	19	42

Note : Seulement les associations locales sans député sortant. Pourcentage des associations locales où au moins une femme a brigué la candidature.

Bien qu'indirecte et limitée dans ses effets, l'incitation qui est venue du niveau national semble avoir porté fruit. Elle a contribué à augmenter le nombre d'aspirantes et de candidates, au moins là où aucun député ne cherchait à se faire réélire. Parmi les associations qui ont dit avoir été encouragées par leur direction nationale à choisir une femme, 59 % comptaient au moins une femme qui briguait la candidature et 53 % ont désigné une candidate. En revanche, parmi les associations qui ont affirmé n'avoir reçu aucun encouragement du genre, 29 % comptaient une femme parmi les aspirants et aspirantes et seulement 17 % se sont donné une femme candidate[28] (voir le tableau 4.10).

Tableau 4.10
Aspirantes et encouragement offert par la direction des partis

	Encouragement offert aux associations locales en faveur du choix d'une candidate			
	Oui		Non	
	%	*N*	%	*N*
Femme en lice				
Oui	59	26	29	51
Non	41	18	71	123
Femme désignée				
Oui	53	25	17	31
Non	47	22	83	156

Note : Seulement les associations locales sans député sortant.

En bref

D'après notre sondage, plusieurs aspects du processus d'investiture semblent jouer contre les candidatures féminines, surtout dans les circonscriptions où le parti a de bonnes chances de gagner. Nos données montrent l'importance de la règle des partis à l'égard des députés sortants et donnent une idée, quoique indirecte, de la pression financière inhérente aux courses à l'investiture. Il est possible que certaines femmes renoncent tout simplement à la politique parce que les aspirants masculins disposent de plus grandes ressources financières, soit à titre personnel, soit par le biais de leurs relations avec d'autres sources de financement.

L'action des comités locaux de recrutement, de même que les encouragements des instances nationales, peut cependant contribuer à augmenter le nombre d'aspirantes, mais nos données laissent croire qu'aucun de ces deux facteurs n'est suffisant en soi. Pour accroître

substantiellement le nombre des candidates, les comités de recrutement doivent concentrer leurs efforts sur la recherche d'aspirantes et les partis doivent se doter systématiquement de programmes régionaux et nationaux axés sur la participation des femmes.

COMMENT AUGMENTER LA PARTICIPATION DES FEMMES ?

Les propositions d'action pour les partis

Bien que le phénomène de député sortant freine l'entrée des femmes aux Communes, il est irréaliste de s'attendre à des changements importants dans les pratiques locales à cet égard. En outre, il n'est pas facile de déterminer quelles mesures profiteraient clairement aux femmes sans affaiblir le système législatif. Le taux de roulement des députés et députées est si élevé, à l'heure actuelle, que certains s'inquiètent du manque d'expérience de nos parlementaires (Franks 1987). Dans ce contexte, il importe d'éviter les changements qui risquent d'éloigner des candidats potentiels de l'arène politique[29]. Si les députés sortants devaient non seulement passer l'épreuve de la réélection mais étaient, en plus, régulièrement délogés, la carrière politique perdrait une grande part de son intérêt.

En admettant qu'on ne peut espérer que des changements modestes au chapitre de la situation de député sortant, les organisations nationales des partis peuvent-elles adopter d'autres mesures qui seraient clairement susceptibles d'augmenter la participation des femmes à la vie politique ? Sur la foi de notre sondage et des entrevues que nous avons menées, la réponse est oui. D'après l'expérience positive du Nouveau Parti démocratique, il semble que les efforts systématiques d'un comité national en vue d'identifier et d'encourager des aspirantes dans l'ensemble du pays peuvent porter fruit. En fait, les partis devraient viser à procéder ainsi pour toutes les circonscriptions susceptibles d'un minimum de concurrence (c'est-à-dire où il n'y a pas de député ou de députée du parti en place). Même à un niveau plus modeste, les efforts de féminisation des organisations nationales pourraient prendre une forme plus structurée. Par exemple, une mesure adoptée en juin 1990 par le congrès national du Parti libéral du Canada, afin qu'un comité de travail constitue une « banque » de candidatures féminines pour des postes de direction au sein du parti, pourrait être modifiée de façon à inciter les associations locales à faire appel à cette banque dans leur recherche d'aspirantes. Par ailleurs, des ateliers nationaux destinés aux femmes et axés spécifiquement sur la question des candidatures semblent encourager des femmes à entrer en lice. Bien qu'émanant de l'organisation nationale, ces programmes seraient probablement plus

efficaces, compte tenu des ressources limitées de plusieurs femmes, s'ils étaient accessibles aux niveaux régional et local. D'autre part, la planification de ces programmes est d'une importance cruciale : ils ont plus de chances de porter fruit s'ils se tiennent au moins un an avant la date probable d'une élection et avant l'alignement final des aspirants et aspirantes.

Les partis pourraient également interdire les assemblées d'investiture avant la toute dernière étape d'un mandat parlementaire. À cause de leur travail et de leurs charges familiales, il est difficile pour les femmes de prendre un engagement au sujet de leur candidature trop longtemps avant le déclenchement d'un scrutin. Par ailleurs, la création par les partis de fonds centralisés pour les courses à l'investiture aiderait à réduire les frais personnels associés à ces campagnes. L'existence de tels fonds encouragerait-elle simplement la multiplication des candidatures marginales ou rendrait-elle le processus de sélection plus concurrentiel (et donc plus démocratique) ? Cela dépendra des conditions de participation fixées par les partis. Là où les exigences seront plus sévères (au moins en heures de participation), le processus a des chances de devenir plus concurrentiel. Quoi qu'il en soit, la création de fonds centralisés, conjuguée à la fixation de limites de dépenses, contribuerait à rendre l'investiture financièrement plus accessible aux femmes.

Des réformes plus globales

Les propositions de modification du système et de réforme mises de l'avant jusqu'ici visent principalement quatre aspects du processus d'investiture qui semblent faire obstacle aux candidatures féminines : la situation de député sortant, le caractère local du processus d'investiture, le coût des campagnes d'investiture et les sacrifices personnels imposés aux hommes et aux femmes politiques.

La situation de député sortant

Comme nous l'avons noté plus haut, il est peu probable que les partis modifient leurs pratiques quant aux députés sortants. Il importe par ailleurs d'éviter toute mesure qui rendrait encore moins attrayante la perspective d'une carrière en politique fédérale. Cela dit, cette situation demeure un obstacle à l'élection des femmes. Des organismes féminins aux États-Unis ont recommandé qu'une loi limite la durée de la carrière des parlementaires mais cette mesure, qui assurerait peut-être un meilleur équilibre de la représentation, rendrait la carrière politique moins attrayante.

On pourrait également envisager d'ajouter des sièges à la Chambre des communes. Cela augmenterait sans doute le nombre de femmes

briguant les suffrages dans des circonscriptions gagnables mais le changement serait-il substantiel ? Selon les statistiques globales, les femmes comptaient pour seulement 13 % des candidatures dans les circonscriptions jugées sûres ou gagnables. Ce pourcentage augmentait seulement à 17 % lorsqu'on excluait les circonscriptions où un député sortant se représentait. Ainsi, une augmentation du nombre de sièges aux Communes aurait peut-être, en soi, peu de répercussions.

Le caractère local du processus d'investiture

Plusieurs réserves ont été formulées au sujet du caractère local du processus d'investiture. On a soutenu, par exemple, que les membres de la base préfèrent des candidats masculins mais cette thèse n'est pas corroborée par nos données. Le problème semble venir du caractère curieusement sommaire de la désignation d'une seule personne par opposition à une course à plusieurs. Au niveau local, il est tout simplement plus difficile de coordonner les activités entourant une décision à choix multiples, même si ces activités consistent principalement à encourager les femmes. Des interventions, comme la désignation de circonscriptions particulières pour rééquilibrer la représentation des sexes, peuvent être perçues au niveau local comme autant d'atteintes à l'égalité des chances. Il est plus facile d'équilibrer des listes centralisées de candidatures et cette façon de procéder semble convenir davantage aux notions populaires d'égalité des chances[30]. C'est ainsi que certaines propositions de réforme qui ont été mises de l'avant ailleurs visent à modifier le système électoral lui-même en amenant les partis vers un système de listes centralisées de candidats et candidates.

On trouve les exemples les plus familiers et les plus courants d'utilisation de listes centralisées dans les divers systèmes de représentation proportionnelle. Ceux-ci varient sur plusieurs points de vue : nature des listes (nationales, régionales ou locales); mode de répartition des sièges (nationale, régionale ou locale); mode de vote à l'intérieur des partis. Les effets de ces diverses solutions sur la représentation des femmes ont rarement été approfondis — et jamais, semble-t-il, dans le contexte canadien. Jusqu'à présent, aucun gouvernement et aucun grand parti n'ont sérieusement envisagé l'adoption d'un système de représentation proportionnelle à la Chambre des communes. La population canadienne semble tenir à un système prévoyant l'élection d'une seule personne dans un territoire bien délimité (dont cette personne est en principe responsable) et cet attachement limite les possibilités de réforme.

On peut également considérer que l'opinion publique actuelle exclut une autre solution, mise de l'avant celle-là par Boyle (1983), qui

soutient que notre système électoral devrait prévoir une forme de représentation spécifique aux femmes. Elle affirme ainsi qu'il n'y a aucune raison fondamentale de croire que la représentation doit se fonder uniquement sur la géographie. Puisque les femmes et les hommes ont des intérêts différents, il faudrait tenir compte des différences de sexe en définissant les circonscriptions électorales. Les votes des hommes et des femmes seraient dépouillés séparément, et ces derniers et dernières éliraient des personnes différentes au Parlement. « En fait, écrit-elle, les hommes et les femmes se trouveraient à partager le pouvoir. » (*Ibid.*, 801.) Un tel système augmenterait indéniablement le pouvoir des femmes mais la légitimité d'une double représentation selon les sexes paraîtrait douteuse aux yeux du public.

Des changements de cette ampleur n'ont jamais été débattus dans l'arène politique mais il en va autrement de réformes plus modestes. L'objectif initial de ces réformes n'était pas d'accroître la représentation des femmes mais elles méritent un examen dans le cadre de la présente étude, car elles peuvent servir à la création d'un système partiel de désignation par listes. Elles ont été mises de l'avant, à l'origine, pour remédier au problème de la représentation régionale des partis nationaux[31]. Parce que des partis nationaux n'avaient aucun député dans certaines régions, des politicologues ont recherché dans le système électoral les éléments susceptibles d'aggraver le problème de la représentation au sein des partis et, par conséquent, au sein du gouvernement. Jusqu'ici, avec le système majoritaire uninominal, la répartition régionale de la députation n'a pas reflété fidèlement le vote populaire dans les régions. La solution, selon la plupart des auteurs, consisterait à créer un certain nombre de nouveaux sièges régionaux qui s'ajouteraient aux sièges traditionnels pour mieux refléter la répartition des votes dans chaque région. Les représentants régionaux des partis seraient choisis à même des listes dressées par les instances nationales ou régionales des partis. On aurait alors un double système de représentation : la représentation actuelle par circonscription serait complétée par une représentation régionale basée sur le calcul proportionnel des résultats. Au système actuel d'investiture locale s'ajouterait donc un système de désignation par listes pour les sièges régionaux.

Un tel système pourrait profiter aux femmes. Celles qui auront principalement œuvré au niveau local pourront encore se prévaloir du mode traditionnel d'investiture. Cependant, pour les partis qui se sont engagés à accroître la représentation des femmes, les listes régionales offriraient la possibilité d'une forme d'action positive. Avec des listes de partis préétablies, dont les noms ne seraient pas soumis

individuellement au verdict de l'électorat, les candidats et candidates n'auraient pas à faire campagne publiquement contre des membres de leur propre parti afin d'accéder aux Communes. Les femmes n'auraient donc pas à assumer le fardeau financier de l'investiture, qui semble leur nuire de façon particulière[32].

Il n'y a pas lieu d'approfondir cet aspect de la réforme électorale, puisque cela va au-delà de l'objet de notre étude, mais il convient de reconnaître que des changements de cette nature seraient à la fois réalisables et relativement modestes. Ils préserveraient les avantages du système majoritaire uninominal en y ajoutant certains avantages de la représentation proportionnelle. La réforme électorale ne garantirait certainement pas une meilleure représentation des sexes mais améliorerait les chances d'y parvenir.

Le coût des campagnes d'investiture

Comme nous l'avons déjà indiqué, les coûts des campagnes d'investiture désavantagent les femmes de façon particulière. Par ailleurs, en l'absence de limites imposées par le gouvernement ou les partis, on prévoit que le fardeau financier ne fera qu'augmenter. C'est dans ce contexte qu'il faudrait envisager d'imposer une limite aux dépenses engagées dans une course d'investiture. Bien qu'une telle réglementation puisse compliquer la tâche de certains aspirants, il ne semble pas qu'il soit nécessaire de dépenser des sommes considérables pour assurer la participation éclairée des membres de la base, compte tenu de la taille de la plupart des associations locales et de leurs réseaux de communication. En l'absence de sommes importantes, les rapports de dépenses n'auraient pas à être compliqués. Confier la réglementation des dépenses aux partis eux-mêmes poserait un certain problème, comme on le constate lors des campagnes de direction, où l'établissement de limites de dépenses fait régulièrement l'objet de débats. Il y a peu de raisons de croire qu'une réglementation gouvernementale freinerait la désignation de femmes candidates; d'après nos données et les observations de militantes des partis, il y a lieu de croire qu'elle aurait plutôt l'effet contraire.

Les femmes et l'arène politique nationale

Comme nous l'avons déjà vu, la disproportion entre candidatures féminines et masculines tient en partie au fait que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à entrer d'elles-mêmes dans la course. La modification des pratiques au sein des partis pourrait certainement améliorer les choses mais il faudrait aussi réformer d'autres aspects du système politique. Il semble en effet que les Canadiens et

les Canadiennes ne sont pas assez attirés par une carrière politique au niveau fédéral (ni à court ni à long terme). Cela semble particulièrement vrai pour les femmes, mais les preuves vont dans le même sens pour les hommes. D'après notre sondage auprès des associations locales, les candidatures contestées au niveau local sont l'exception plutôt que la règle, même en excluant les associations où un député sortant se représente. Dans les associations locales sans député sortant, 56 % des candidatures ont été sélectionnées sans concurrence. Même dans les circonscriptions considérées comme sûres par l'association locale, ce taux n'atteignait que 43 %.

Pour beaucoup d'hommes et de femmes, il se peut que la vie parlementaire exige tout simplement trop de sacrifices personnels. Dans un pays grand comme le Canada, peu de députés et députées peuvent vivre dans leur circonscription pendant une session du Parlement. La plupart ont donc besoin de deux résidences, ce qui implique des choix familiaux imposant parfois des sacrifices considérables aux conjoints et aux enfants. Les familles doivent choisir entre déménager à Ottawa ou demeurer dans leur circonscription. Dans un cas comme dans l'autre, les parlementaires doivent généralement passer beaucoup de temps loin de leur famille, car les déplacements fréquents entre la capitale et la circonscription font partie intégrante de leur travail.

Le taux de roulement élevé des parlementaires canadiens s'explique par les inconvénients des déplacements, auxquels il faut ajouter un autre facteur majeur : la précarité de l'emploi. Les parlementaires ignorent même la date des prochaines élections. L'effet de cette incertitude sur les élus et sur leur famille est considérable[33]. Les personnes qui en sont le plus conscientes sont celles qui sont les plus actives au sein des partis, c'est-à-dire les personnes qui devraient normalement aspirer à une candidature locale. Cette situation risque de jouer encore davantage contre les femmes militantes, compte tenu de la répartition des rôles familiaux, même de nos jours.

Plusieurs des contraintes de la vie politique au Canada tiennent à la nature même des systèmes politiques modernes ainsi qu'à la géographie du pays. Néanmoins, certains changements pourraient améliorer les conditions qui éloignent actuellement les femmes (et les hommes) de la vie politique fédérale. On pourrait par exemple réduire le temps que les élus doivent passer à Ottawa. Le calendrier des Communes pourrait être modifié de façon à permettre aux parlementaires de passer plus de temps dans leur circonscription, ce qui leur donnerait plus de flexibilité dans leur vie familiale. Grâce aux techniques modernes de communication, comme les systèmes vidéo interactifs, les parlementaires pourraient même participer aux votes des

Communes à partir de leur circonscription. De tels changements ne devraient pas dispenser les députés et députées d'une certaine présence à Ottawa mais ils pourraient leur permettre de travailler davantage dans leur circonscription. On pourrait encore réduire l'incertitude de la vie politique en donnant une durée fixe aux mandats parlementaires, durée qui ne pourrait être modifiée que par la défaite du gouvernement. Une mesure de cette nature pourrait être adoptée sans amendement constitutionnel pourvu que le mandat demeure en deçà de la limite de cinq ans actuellement prévue par la Constitution.

On pourrait certes répliquer que ces changements seraient pour le moins difficiles à réaliser sur le plan politique. Le dernier semble particulièrement improbable, compte tenu de l'avantage dont le gouvernement dispose en fixant lui-même la date d'un scrutin. Cependant, le manque de concurrence dans la sélection des candidatures ainsi que le désintérêt des femmes devraient nous inciter à remettre sérieusement en question certains aspects de la vie politique au Canada.

NOTES

1. D'après les sondages d'opinion ou les analyses globales sur les tendances de vote, il est peu probable que l'électorat soit réfractaire à l'élection de femmes. Les électeurs et électrices ne manifestent pas de préférence particulière pour les hommes politiques et ne paraissent pas voter de façon disproportionnée pour les hommes lorsque des candidats des deux sexes briguent les suffrages dans des conditions comparables. Ainsi, le processus de sélection des candidatures semble jouer un rôle crucial dans la représentation des femmes aux Communes. Des analyses comparatives renforcent cette thèse : ce qui distingue nettement les pays où les femmes sont relativement bien représentées au niveau parlementaire est le nombre de femmes qui obtiennent l'investiture de leur parti pour se présenter aux élections (Norris 1987, chapitre 6).
2. Les données sur les résultats électoraux et sur les femmes candidates viennent du directeur général des élections du Canada.
3. Le sondage a été mené conjointement par l'auteure et par R.K. Carty, de l'Université de la Colombie-Britannique. Pour plus de détails sur le taux de réponse ainsi que sur la répartition des réponses selon les régions et les partis, voir Carty et Erickson (1991).
4. Même dans certains cas où des candidates ont effectivement été élues, il s'agissait de circonscriptions où leur parti était traditionnellement défait. C'était le cas en particulier pour bon nombre de candidates conservatrices au Québec.

5. Pour une analyse de l'action du mouvement des femmes pendant le débat constitutionnel de 1980, voir Hošek (1983).

6. La description suivante de l'activité des partis lors des élections de 1984 et de 1988 est basée sur des entrevues avec des responsables actuels ou anciens des trois grands partis.

7. Dans certains cas, le président national du parti ou un député avait téléphoné à ces femmes pour les inciter à entrer en lice.

8. En fait, notre sondage indique que moins du tiers des candidats et candidates néo-démocrates ont eu de la concurrence à leur assemblée d'investiture et, comme on le verra plus loin, les femmes en situation de concurrence se sont bien tirées d'affaire. Cependant, la perspective d'affronter un adversaire bien placé a pu décourager certaines femmes.

9. Au cours d'une journée consacrée à l'organisation politique, il y a eu présentation de l'histoire d'une femme devenue candidate.

10. En comparaison, 56 % des hommes candidats portaient les couleurs d'un des trois grands partis.

11. Cette analyse des partis exclut le parti Rhinocéros et le parti Crédit social du Canada. Le premier ne se considère pas comme un parti sérieux et a été éliminé pour cette raison. Le deuxième a été exclu parce qu'il n'a présenté que neuf candidats.

12. Les deux autres formations, le Parti libertarien du Canada et le parti pour la République du Canada, comptaient respectivement 15 % et 19 % de candidates.

13. Les tendances constatées au Canada relativement aux différences idéologiques ont également été observées en Europe (Norris 1987).

14. Pour une catégorisation des différences entre libéraux et conservateurs à partir de leurs programmes de dépenses, voir Graham (1990, chapitre 1). Pour une catégorisation semblable des militants conservateurs et libéraux, voir Blake (1989).

15. La question posée aux agents et agentes qui ont reçu le questionnaire était la suivante : « Au moment où le parti a désigné le candidat ou la candidate, comment l'association locale évaluait-elle ses chances de victoire dans la circonscription ? »

16. Une association libérale n'a pas désigné de candidat ou candidate à l'élection de 1988 et il manque des données sur trois autres associations. Au total, il nous manque les résultats de quatre associations locales.

17. Ces pourcentages ont été calculés à partir du découpage de 1987. Nous avons obtenu des données sur la transposition des votes par circonscription auprès d'Élections Canada.

18. Nous avons assigné aux conservateurs un « handicap » de 10 % dans les deux catégories supérieures, soit « sûre » et « très possible ». Nous avons fait des ajustements un peu plus importants dans les catégories « peu probable » et « impossible » (voir Carty et Erickson 1991). La fixation des limites des catégories est clairement arbitraire et d'autres analystes les auraient peut-être découpées autrement. L'auteure a donc testé différentes valeurs-limites mais la conclusion était toujours la même : il y avait moins de candidates dans les circonscriptions où la victoire était « sûre » ou « très possible ».

19. D'après les statistiques globales, 25 % des candidats ou candidates des grands partis étaient des députés sortants.

20. Comme nous ne disposons pas de renseignements systématiques sur la contestation de députés sortants au cours des années antérieures, toute conclusion sur la réduction de la protection dont ils bénéficient doit être émise sous réserve. Cependant, si l'on en croit les comptes rendus historiques, il était inhabituel que des députés sortants affrontent un adversaire lors de l'investiture (Williams 1981).

21. Dans seulement le quart des cas où un député sortant était contesté, une femme se présentait contre lui. En d'autres termes, moins de 3 % des députés sortants ont été contestés par des femmes. Comme nous l'indiquons plus loin, les associations sans député sortant étaient beaucoup plus nombreuses à compter au moins une femme aspirante.

22. Selon notre sondage, le coût moyen de la campagne d'investiture du candidat sélectionné sans concurrence était de 623 $. Dans les cas où il y a eu concurrence, la moyenne s'élevait à 2 685 $.

23. Les données du sondage relatives aux dépenses d'investiture prouvent clairement que les femmes aspirant à une carrière politique fédérale ont moins de ressources financières que leurs vis-à-vis masculins. Les candidates qui avaient eu de la concurrence avaient dépensé moins que les candidats dans la même situation. Pourtant, elles ont dépensé davantage que les candidats sans concurrence.

24. Les associations locales seraient peut-être même plus favorables aux femmes lorsque le choix leur est offert. Parmi les associations où au moins une femme briguait l'investiture, 46 % comptaient une majorité d'aspirants masculins et seulement 10 % comptaient plus d'aspirantes.

25. Même parmi les associations sans député sortant, seulement 37 % comptaient au moins une aspirante alors que 85 % comptaient au moins un aspirant.

26. La majorité des candidates qui ont dû se faire convaincre se sont présentées dans des circonscriptions où la victoire du parti était jugée comme au

moins « très possible ». La majorité des candidats qui se sont fait convaincre d'entrer en lice représentaient des associations locales dont la victoire était jugée « peu problable » ou « impossible ».

27. C'est en vertu d'une politique nationale du parti que les associations locales étaient encouragées à mettre sur pied un comité de recrutement.

28. Il se peut qu'une partie de ce résultat soit attribuable à l'« écoute sélective » des messages nationaux du parti de la part des associations locales. Les associations les plus disposées à désigner une femme étaient peut-être plus susceptibles d'interpréter les actions et les messages de la direction nationale comme un « encouragement à choisir une femme candidate ». La part d'écoute sélective dans ce contexte est impossible à évaluer. Cependant, le fait que le taux d'encouragement le plus élevé soit signalé par les associations néo-démocrates (nos entrevues avec divers responsables actuels et anciens du parti nous portent à croire que l'action du Nouveau Parti démocratique à cet égard était la plus centralisée et systématique) laisse entendre que l'action des partis au niveau national contribuait à ces perceptions sur le plan local.

29. Comme l'affirme Franks (1987), il se peut que l'amateurisme politique contribue à la faiblesse des élus vis-à-vis du pouvoir exécutif, de la fonction publique et des groupes d'intérêt.

30. Les militants politiques sont particulièrement sensibles au contrôle des nominations au niveau local et rejettent généralement toute proposition visant à restreindre ce contrôle. Ainsi, des sondages effectués auprès des militants dans les années 80 laissent voir que les membres ne favorisent pas les systèmes de quotas, qu'ils considèrent contraignants (Carty, Erickson 1991). Cependant, en 1991, le Congrès national du Nouveau Parti démocratique tenu à Halifax a adopté des propositions à l'effet que 50 % des associations de comté devaient avoir des candidates. Par la même occasion, le Conseil fédéral du parti s'est vu attribuer « l'autorité d'énoncer des règles de nomination afin d'atteindre l'objectif d'égalité des chances ». Cette dernière proposition, qui représentait un amendement constitutionnel, a exigé une majorité des deux tiers.

31. La documentation sur ce point est abondante. Irvine (1985) passe en revue un certain nombre des solutions mises de l'avant pour remédier à ce problème.

32. Pour plus de détails sur les avantages des listes de partis, voir Irvine (1985).

33. Dans sa brochure à l'intention des candidats éventuels, le Parti réformiste du Canada parle du stress associé au travail parlementaire et de ses retombées sur les conjoints et les enfants.

RÉFÉRENCES

Abréviation :
L.R.C. Lois révisées du Canada

Blake, Donald E., « Division and Cohesion : The Major Parties », dans George Perlin (dir.), *Party Democracy in Canada : The Politics of National Party Conventions*, Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1989.

——— , « La concurrence entre les partis et la versatilité de l'électorat au Canada », dans Herman Bakvis (dir.), *Les partis politiques au Canada : Représentativité et intégration*, vol. 14 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Boyle, Christine, « Home Rule for Women : Power-Sharing Between Men and Women », *Dalhousie Law Journal*, vol. 7 (1983), p. 790–809.

Brodie, Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Brodie, Janine M., et Jill M. Vickers, « The More Things Change ... Women in the 1979 Federal Campaign », dans H.R. Penniman (dir.), *Canada at the Polls, 1979 and 1980 : A Study of the General Elections*, Washington (D.C.), American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1981.

Canada, *Charte canadienne des droits et libertés*, dans *Loi de 1982 sur le Canada*, L.R.C. (1985), appendice II, nº 44, annexe B, partie I.

——— , Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, *Les femmes et la politique : À quand la véritable égalité ?*, document de référence, Ottawa, CCCSF, 1988.

Carty, R. Kenneth, et Lynda Erickson, « L'investiture des candidats au sein des partis politiques nationaux du Canada », dans Herman Bakvis (dir.), *Les partis politiques au Canada : Chefs, candidats et candidates, et organisation*, vol. 13 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Franks, C.E.S., *The Parliament of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987.

Frizzell, Alan, « The Perils of Polling », dans Alan Frizzell, Jon Pammett et Anthony Westell (dir.), *The Canadian General Election 1988*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.

Graham, Katherine, *How Ottawa Spends : 1990–1991*, Ottawa, Carleton University Press, 1990.

Hošek, Chaviva, « Women and the Constitutional Process », dans Keith Banting et Richard Simeon (dir.), *And No One Cheered*, Toronto, Methuen, 1983.

Irvine, William P., « Une recension et une évaluation des projets de réforme du système électoral », dans Peter Aucoin (dir.), *Le gouvernement représentatif et la réforme des institutions*, vol. 38 des études de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1985.

Kome, Penney, *Women of Influence*, Toronto, Doubleday, 1985.

Norris, Pippa, *Politics and Sexual Equality*, Boulder, Wheatsheaf Books, 1987.

Williams, Robert, « Candidate Selection », dans H.R. Penniman (dir.), *Canada at the Polls, 1979 and 1980 : A Study of the General Elections*, Washington (D.C.), American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1981.

5

L'IMAGE DES FEMMES POLITIQUES DANS LES MÉDIAS
Analyse des différentes générations

Gertrude J. Robinson
Armande Saint-Jean
avec le concours de
Christine Rioux

LES QUESTIONS RELATIVES aux rapports de sexe, à la politique et aux médias ont entre elles des liens complexes, mais elles n'ont été étudiées jusqu'à maintenant que de manière fragmentaire, parce que le sexe était auparavant considéré comme une caractéristique biologique individuelle plutôt que comme un principe d'organisation sociale exerçant une influence systématique sur le comportement d'une personne et sur sa vie entière (Stacey et Thorne 1985, 307). Chaque étape de la carrière d'une femme politique ainsi que la description de ses activités par les médias sont donc influencées par le fait qu'elle est une femme. Nous étudierons ici les liens entre ces questions et nous examinerons l'effet de différentes sortes de barrières sociales sur les descriptions présentées dans les médias. Nous observerons ces rapports sous trois rubriques :

- les effets sur les médias du statut de minoritaires des femmes dans *tous* les partis politiques canadiens;
- l'évolution du discours de la presse sur les femmes politiques depuis les années 50; et
- les formes éventuelles du discours des médias et le défi social des femmes en politique.

Si les rapports de sexe constituent un principe d'organisation sociale, on doit en déduire que différents groupes de personnes vivant à des époques différentes interpréteront la réalité sociale de façon différente. La notion de génération politique aide à préciser ces différences d'interprétation car elle pose la question de savoir par qui, quand et comment ces interprétations ont été élaborées. Cette notion de génération politique a fait l'objet de deux définitions, celle d'un « cycle de vie » et celle d'une « cohorte » (Mannheim 1952). L'idée de cohorte nous paraît plus pertinente ici car elle tient compte de la stabilité dans les attitudes collectives à l'égard du rôle des femmes dans la vie publique (Knoke 1984, 192). Ces attitudes sociales ainsi que la manière dont les médias ont parlé des femmes politiques canadiennes ont évolué au fur et à mesure que les trois cohortes de femmes à l'étude sont entrées en scène, concurremment avec l'émergence des propositions issues du mouvement des femmes.

Des trois différentes cohortes de femmes engagées en politique au Canada, on peut distinguer entre celles qui étaient en place avant 1970, alors que les femmes ne représentaient qu'une faible minorité dans les parlements provinciaux et fédéral (4,5 %), et celles qui sont entrées en politique après cette date, au moment où leur nombre a connu une croissance rapide. Les entrevues que nous avons réalisées montrent que les femmes de la première cohorte sont nées dans les années 20, alors que celles de la deuxième génération sont nées dans les années 40 (soit pendant la Seconde Guerre mondiale) et celles de la troisième génération, après 1960. Chacune de ces cohortes s'est donc insérée à un moment particulier de l'histoire du pays, auquel correspond un ensemble précis de pratiques et de descriptions dans les médias.

Les expériences qu'ont vécues les femmes politiques à travers l'histoire ainsi que les attitudes sociales qui les accompagnaient peuvent être mises en corrélation avec l'apparition d'un important mouvement social, le féminisme de la deuxième vague, qui a modifié non seulement les perspectives sociales du public lecteur et spectateur nord-américain mais aussi celles des médias. Selon Evans (1979), si le mouvement des femmes a revêtu une telle importance, c'est qu'il a proposé à la fois une théorie (le féminisme) et une méthode (l'analyse des différences fondées sur les rapports de sexe), lesquelles ont radicalement modifié la façon dont les femmes se perçoivent et définissent leur rôle social.

Le rapport entre les trois cohortes de femmes politiques et les descriptions qu'en donnent les médias est déterminé par la perspective que le mouvement des femmes adopte au moment où ces descriptions sont faites. Pour Descarries et Roy (1988), la deuxième vague du

mouvement des femmes a traversé trois phases au cours desquelles les objectifs ont évolué. Pendant la phase dite « réformiste égalitaire » des années 60, des femmes d'âge mur, scolarisées et exerçant des professions libérales se sont spontanément unies à des militantes plus jeunes pour analyser ce que Friedan (1964, 7) a appelé « l'indéfinissable malaise ». Des groupes d'action et de conscientisation ont concentré leur attention sur le principe d'égalité, dans le domaine légal et dans le monde du travail. Dans les années 60, peu de femmes politiques se disaient féministes puisqu'elles croyaient être traitées sur un pied d'égalité. Elles portaient plutôt leur attention sur les conséquences de leur statut de minoritaires et sur les rapports entre les femmes et l'État. Au Canada, cette décennie a été importante car elle a mené, en 1967, à la création de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme (commission Bird). Pour la première fois, une commission s'est employée à analyser systématiquement l'évolution du rôle social des femmes; elle a prouvé que les femmes *sont* traitées différemment des hommes. Dans le rapport qu'elle déposa en 1970, la commission formule 166 recommandations destinées à rendre les femmes égales aux hommes, au Canada (Brown 1989, 143 et 144).

Dans la foulée des manifestations étudiantes en Europe et aux États-Unis et de l'opposition à la guerre du Viêt-nam, le mouvement des femmes s'est radicalisé dans une deuxième phase au cours des années 70 pour aborder les questions liées à la discrimination systémique. Les auteures féministes de cette époque ont commencé à expliquer les différences sociales entre les femmes et les hommes par l'existence d'un système social et idéologique, le patriarcat, qui confine les femmes à la sphère privée du foyer et confie aux hommes le pouvoir dans la sphère publique. Dans le milieu familial, les femmes fournissent sans rémunération le travail domestique et le service psycho-affectif nécessaires à la survie du groupe. Ces postulats ont amené les groupes de femmes à réclamer l'appui financier de l'État pour des garderies et à exiger le droit de disposer de leur propre corps en ce qui a trait au contrôle des naissances et à l'avortement. Pour les femmes politiques de la deuxième cohorte, il devenait clair que leur statut de minoritaires n'avait rien d'accidentel, mais qu'il était plutôt le fruit d'une carence systémique : les partis politiques n'étaient pas intéressés à recruter des femmes et ne leur accordaient pas le même appui qu'aux hommes. Les femmes ont donc créé des réseaux de support dans tous les principaux partis nationaux de façon à promouvoir activement la participation des femmes aux caucus et aux activités électorales et à inviter des femmes à se porter candidates.

Au début des années 80, le ressac néo-conservateur qui a coïncidé avec les régimes de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher a eu un impact direct sur les priorités du mouvement des femmes en Amérique du Nord. L'égalité juridique étant maintenant revendiquée par de nombreuses organisations formées de gens de différentes classes et des deux sexes (Hochschild et Machung 1990), les groupes de femmes se sont intéressés à divers autres aspects de la vie sociale et politique. À partir de cette époque, il est clair que le féminisme n'a plus un caractère unitaire. Les femmes politiques de la troisième génération témoignent de cette diversité dans leur propre parti — le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur étant moins disposés à accepter les changements de structure et de personnel que le Nouveau Parti démocratique. Le féminisme des années 80 est donc, tant chez les femmes politiques que dans l'ensemble de la population, un « féminisme pluraliste » (Schneider 1988, 9). Ce courant a aussi fait son chemin jusque dans les médias, eux-mêmes sensibilisés, grâce au travail des groupes de surveillance (comme Media Watch) auprès des éditeurs et autres responsables de l'information, aux revendications des femmes pour des pratiques et des propos plus égalitaires.

Au cours des années 80, la proportion de femmes sur la scène politique atteint environ 20 % et les partis commencent vaille que vaille à se restructurer. Nos entrevues donnent à penser que, pour la première fois, une catégorie nouvelle de femmes politiques, s'affichant comme féministes, se font élire. Contrairement aux politiciennes des deux premières cohortes, beaucoup d'entre elles considèrent la politique comme une carrière qui fait appel à des compétences bien précises. Ces compétences, elles les ont acquises grâce à une formation universitaire, juridique ou commerciale et non, comme c'était le cas autrefois, en travaillant pendant de longues années dans les rangs d'un parti. Les premières militantes féministes sont disparues de la scène publique, faisant place à un nouveau type de leaders qui reprennent et élargissent les revendications pour la reconnaissance de l'égalité des femmes.

Outre la notion de cohorte, nous avons également retenu ici, pour expliquer la différence de statut que subissent les trois cohortes de femmes politiques à l'intérieur des partis, une deuxième interprétation, qui tient au fait qu'elles constituent une minorité. Les structures internes des partis et la culture politique ayant été créées par les hommes et pour les hommes, les femmes désireuses de se faire élire ont du mal à s'y frayer un chemin et à s'y trouver à l'aise (Brodie 1985; Bashevkin 1985). La nature des obstacles que les partis, grands ou petits, placent sur le chemin des femmes constitue donc un indicateur significatif du type de changement social intervenu depuis les années 50.

Les trois générations de femmes politiques ont des attitudes très différentes à l'égard du pouvoir. Nos entrevues nous ont fourni des indications précises sur les opinions des femmes des deux premières générations, mais il est plus intéressant de se pencher sur la troisième génération, pour laquelle le féminisme est une chose normale : ces femmes sont appelées à devenir les candidates « nouveau genre » que la population canadienne semble souhaiter pour les années 90. Leur conception nouvelle quant à la façon de piloter des législations à caractère humaniste ou écologique constituera un thème important de la dernière partie de notre étude.

Le troisième genre d'analyse que nous avons retenu pour cette étude est ce qu'on pourrait appeler une « analyse du discours narratif » des médias. Nous avons considéré autant le *contexte* dans lequel les médias présentent leurs descriptions que les *genres discursifs* auxquels ces textes appartiennent. Nous avons pu ainsi faire le lien entre les représentations que donnent les médias des femmes politiques et les périodes historiques correspondantes. Ces périodes, nous le montrerons, ont elles-mêmes été marquées par l'évolution des préoccupations du mouvement des femmes. Pour déterminer le contexte médiatique, nous avons demandé à plusieurs journalistes, hommes et femmes, de nous parler de leurs pratiques professionnelles et de nous dire si leur attitude variait en fonction du sexe de la personne décrite. Tous et toutes ont répondu qu'on applique des règles uniformes pour toutes les personnes interviewées. Les femmes journalistes ont cependant fait remarquer qu'elles étaient particulièrement intéressées à mettre en évidence les antécédents professionnels des femmes politiques, ce à quoi leurs collègues masculins portaient moins d'attention.

Comme il s'agit d'une étude sur les femmes, nous avons d'abord posé comme hypothèse que le sexe est une caractéristique importante qui donne lieu à des genres discursifs différents pour les femmes et pour les hommes politiques. Nous pouvons distinguer au moins trois genres discursifs : le discours traditionnel selon lequel les femmes étaient valorisées parce que les premières à percer, le discours actuel, ambivalent, selon lequel les femmes présentent un intérêt particulier, et un discours égalitaire en émergence selon lequel le principal critère de référence n'est plus le sexe mais la compétence des personnes politiques. Les limites de cette étude nous empêchent de comparer ici la *quantité* d'articles et de reportages consacrés respectivement aux femmes et aux hommes, mais il serait intéressant de faire cette analyse dans le cadre d'une étude plus vaste. Nous avons identifié des genres discursifs à partir d'un corpus d'environ 250 articles de journaux et de revues, publiés sur une trentaine d'années, et portant sur les 26 femmes

politiques que nous avons repérées dans les trois cohortes. Nous avons analysé le contenu de chaque article pour en noter les trois éléments suivants : les choix d'adjectifs, de noms et de caractéristiques personnelles associés aux femmes politiques; l'importance donnée au sexe dans le titre; et les sujets abordés en rapport avec les femmes politiques. L'ensemble de ces éléments constitue la base d'identification des trois sortes de stéréotypes attribués à chacune des trois générations que nous avons étudiées.

L'analyse des trois aspects de la question — les générations de femmes politiques, leur statut de minoritaires dans les partis et le discours narratif des médias — indique que les descriptions journalistiques ne sont pas de *simples miroirs* de la situation politique canadienne mais que journalistes et entreprises de presse jouent un *rôle actif* par rapport au changement social. Nous montrerons que, par la façon dont ils décrivent les questions d'intérêt public, les médias peuvent augmenter la légitimité de certains groupes plutôt que d'autres et faire avancer ou reculer leur cause. Mais ce faisant, les médias évoluent eux aussi. Au cours des trente dernières années, le mouvement des femmes a été l'une des principales forces qui, avec les groupes de surveillance des médias et les regroupements de consommateurs et consommatrices, a signalé la nécessité pour les médias d'abandonner leurs préjugés sexistes, avec le résultat que les médias qui, avant la montée du féminisme, avaient l'habitude de dénigrer les contributions politiques des femmes ont commencé à modifier leur discours dans le sens des revendications féministes. Toutefois, malgré ces changements, les médias continuent de marginaliser les analyses et les problématiques féministes, comme l'indique un certain discours creux sur le « post-féminisme » des années 80. Les styles narratifs et les descriptions des médias sont si fondamentaux pour la compréhension de l'ordre public et de la démocratie qu'il importe de continuer à exiger des changements de ton et de discours. Dans une société pluraliste et égalitaire, toutes les personnes politiques ont droit au même traitement équilibré dans la presse, quel que soit leur sexe.

LES EFFETS SUR LES MÉDIAS DU STATUT DE MINORITAIRES DES FEMMES DANS LES PARTIS POLITIQUES CANADIENS

On a beaucoup écrit sur le statut de minoritaires des femmes politiques au Canada, et la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis en a entendu parler par d'autres chercheurs. Qu'il suffise de rappeler ici que, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, la proportion d'élues est restée insignifiante jusqu'en 1970. Depuis cette date cependant, les femmes ont fait des gains considérables de

sorte qu'elles représentaient, en 1988, 19,5 % des candidats et 13,2 % des députés fédéraux. Au plan provincial, cette proportion varie entre 2 % à Terre-Neuve et un maximum de 22 % en Ontario; le Québec se classe en deuxième place avec 19 %. Même si ces chiffres révèlent un certain progrès pour les femmes, ils indiquent que le Parlement du Canada compte la moitié moins de femmes que certains autres, comme en Suède, où 38 % des sièges sont occupés par des femmes.

Des sociologues ont avancé qu'il faut atteindre un seuil d'au moins 20 ou 30 % pour qu'une minorité puisse réussir à améliorer ses chances d'accéder à une profession traditionnellement masculine comme la politique. La Suède a dépassé ce seuil mais, comme le signale Ami Lönnroth (Canada, Commission 1990), là comme ailleurs la règle impitoyable s'applique encore : plus le niveau de pouvoir est élevé, moins on trouve de femmes. En Suède comme au Canada, les portefeuilles ministériels et les présidences de comité sont encore attribués en fonction du sexe. Les femmes n'ont pas encore investi les domaines les plus puissants que sont les finances, l'économie ou la défense. Malgré ces déséquilibres, les pressions féministes ont réussi à placer les questions sociales et de santé au rang des priorités publiques. Le financement par l'État des services de garde et d'éducation des enfants est aujourd'hui considéré comme normal en Europe et en Amérique du Nord (Burt *et al.* 1988, 142 et 143).

Le statut de minoritaires des femmes politiques au Canada a un double effet dans les médias : les femmes politiques ne font à peu près pas parler d'elles dans 3 des 10 provinces du pays; celles qui réussissent à se faire connaître ne constituent qu'un très petit sous-groupe parmi les candidats auxquels s'intéressent les médias. Nous montrerons dans la prochaine partie que, parce que beaucoup continuent de croire que la place des femmes est au foyer, les femmes politiques sont pratiquement absentes de l'écran de télévision. L'importance que la télévision accorde, lors des campagnes électorales, aux chefs des partis nationaux accentue encore la tendance à ignorer les femmes politiques, puisqu'une majorité de candidates représentent des partis minoritaires ou régionaux plutôt que les grands partis nationaux.

Outre ces obstacles qui tiennent au système politique même (Burt *et al.* 1988, 154; Brodie et Vickers 1982, 19–22), les femmes doivent surmonter un autre type de difficulté particulier aux médias : les femmes sont, pour ainsi dire, éliminées de toutes les catégories d'émissions de télévision. Non seulement y sont-elles peu représentées au plan numérique mais on n'y considère même pas leurs intérêts. MacBeth-Williams *et al.* (1986) ont prouvé que près des deux tiers (65 %) de *tous* les personnages figurant dans les émissions étaient des hommes et le tiers

seulement, des femmes. Ce déséquilibre est encore plus marqué dans les émissions d'information et d'affaires publiques où 77 % des présentateurs et 91 % des spécialistes invités sont des hommes, et où 70 % des voix hors-champ appartiennent à des hommes (Jeffrey 1989). Les compétences des femmes sont également ignorées ou méprisées dans les médias. Elles ont moins de chances d'être représentées comme des leaders, comme des personnes qui prennent des risques, qui ont du pouvoir ou qui sont investies d'autorité et de connaissances.

Toutes ces normes de sélection journalistiques font qu'on voit rarement des femmes à l'écran et qu'elles sont surtout représentées dans les rôles traditionnels de ménagère ou de personne de deuxième ordre. Seulement 38 % des émissions montrent des femmes effectuant un travail non traditionnel *quel qu'il soit*, renforçant ainsi l'idée dépassée que la place des femmes se limite aux emplois de « cols roses », c'est-à-dire aux emplois de services mal rémunérés. Ces normes journalistiques empêchent de présenter correctement les femmes politiques qui remplissent des fonctions sociales non traditionnelles. Ces normes n'ayant guère évolué depuis les années 50, on doit en conclure que les médias eux-mêmes véhiculent un cadre d'interprétation où le message implicite est que les femmes ne jouent qu'un rôle secondaire négligeable dans la vie publique au Canada (MacBeth-Williams *et al.* 1986).

L'approche sexiste de l'information politique à la télévision se trouve renforcée par la façon dont fonctionnent les partis au Canada. Selon Lee (1989a), la télévision en tant que média a profondément influencé les stratégies, les démarches et le déroulement des campagnes électorales. Depuis le début des années 80, la nature des émissions d'information et leur portée nationale ont donné à la télévision un rôle encore plus important que celui des partis dans l'élaboration des stratégies électorales. Le rôle spécifique des partis a en outre été entamé par l'intérêt accru que les médias portent au chef fédéral au détriment des autres représentants ou représentantes des partis. Les candidats municipaux et provinciaux, issus des petits ou des nouveaux partis, qui favorisent plus la candidature des femmes (Brown 1989, 150), ont subi le contrecoup de ce virage. On parle rarement de ces candidatures et les gains très réels obtenus par les femmes, dans les administrations municipales par exemple, passent pratiquement inaperçus (Lavigne 1990, 55 et 56).

Les femmes étant rarement choisies comme porte-parole ou stratèges dans les partis, les médias s'intéressent également moins à elles *avant* leur candidature. Ce phénomène tient à deux types de comportement qu'on rencontre dans les partis par rapport au sexe des candidats :

d'abord, les femmes ont plus de difficulté que les hommes à obtenir l'investiture dans les circonscriptions où les partis ont des chances de gagner et ensuite, elles se voient attribuer un nombre disproportionné de circonscriptions « perdues d'avance » (Brodie 1985, 113–117). Lors de l'élection fédérale de 1988, 45 % seulement des sièges disponibles (133 sur 263) ont pu être disputés par des femmes.

Ces deux types de contraintes reliées au sexe ont des conséquences graves sur la façon dont les candidates sont traitées dans les médias. Les médias électroniques qui ont peu de personnel pour couvrir le « jeu » des élections associent l'idée de victoire aux hommes politiques alors que les femmes politiques, qui font souvent campagne dans des circonscriptions perdues d'avance, sont marquées du « syndrome de Flora ». Par l'expression « syndrome de Flora », on signifie que les femmes sont perçues comme des candidates sacrifices qui se battent pour des causes perdues d'avance. Sheila Copps a dû se battre contre ce phénomène en 1982 alors qu'elle disputait la direction du Parti libéral ontarien à David Peterson. Bien qu'elle ait récolté de nombreux votes, on n'a jamais reconnu que sa campagne avait bien marché et qu'elle possédait les qualités d'un chef. Le faible nombre de candidates n'aide pas à rendre les femmes plus visibles pendant les campagnes électorales à moins que leur parti ne crée une surprise. L'ensemble de ces barrières que les femmes ont à surmonter dans le fonctionnement des partis politiques se répercute dans les choix et les tendances descriptives des médias qui reflètent un déséquilibre dont ne souffrent pas les hommes.

L'ÉVOLUTION DES REPORTAGES SUR LES FEMMES POLITIQUES

Minoritaires dans les partis, pratiquement éliminées des médias, les femmes politiques sont aussi présentées à travers le filtre sexiste du discours que les reporters, principalement des hommes, adoptent à leur endroit. Jusqu'à tout récemment, le journalisme était, comme la politique, une profession essentiellement masculine, dont les membres partageaient des idées traditionnelles sur la place des femmes dans la société. Une comparaison historique fondée sur une analyse des différentes générations nous permet de faire le lien entre l'évolution des modes de pensée et les pratiques du journalisme professionnel et d'identifier ainsi les changements intervenus dans la façon dont les femmes politiques ont été présentées par les médias.

Le discours traditionnel (avant 1970) : l'accent sur les différences biologiques

Jusqu'en 1970, la société a gardé dans l'ensemble une attitude conservatrice face aux femmes. Une distinction très nette séparait la sphère privée du foyer et de la famille, dont les femmes étaient les

principales responsables, et la sphère publique de la politique, des affaires et du travail rémunéré, peuplée par les hommes. Même si la Seconde Guerre mondiale avait permis à beaucoup de femmes de s'insérer sur le marché du travail, l'idéologie des années 50 les avait ramenées à nouveau à « leur » place : au foyer (Friedan 1964). Il fallut attendre la fin des années 60 pour que les femmes, qu'elles aient ou non des enfants, se joignent en grand nombre à la main-d'œuvre pour contribuer à défrayer le coût croissant du mode de vie de la classe moyenne. Comme nous l'avons vu, le mouvement des femmes nord-américain en était alors à ses débuts, et on ne comprenait pas encore très bien les contradictions entre le travail rémunéré des femmes et leur rôle traditionnel dans la famille. Le partage traditionnel des rôles posait un redoutable obstacle au recrutement des femmes dans le monde masculin de la politique canadienne. Pendant le demi-siècle qui va de 1920 à 1970, seulement 17 femmes avaient été élues au Parlement fédéral. Il est évident que ces attitudes sociales conservatrices influençaient la manière dont on présentait dans les médias les femmes politiques de la première génération, parmi lesquelles se trouvent Pauline Jewett, Judy LaMarsh et Flora MacDonald.

Le discours traditionnel qui a perduré jusqu'à la fin des années 60 se centrait de façon générale sur la dimension biologique. Ce discours accentue les différences biologiques, et les femmes politiques sont présentées soit comme des « premières », soit comme des femmes alibis, en tout cas des exceptions égarées dans l'univers masculin de la politique. Ce type de discours a pour effet de perpétuer les stéréotypes sexistes quant au rôle des femmes et laisse entendre que les femmes politiques se soucient en premier lieu de leur famille et de leurs enfants et placent au deuxième rang leurs responsabilités politiques. L'idée que les femmes jouent un rôle social secondaire entraîne des classifications journalistiques qui renvoient automatiquement les femmes et leurs préoccupations dans la catégorie mineure dite d'« intérêt humain ». Dans la presse, les reportages sur les femmes politiques paraîtront dans le cahier « vie moderne », alors qu'à la télévision, c'est dans le troisième tiers du bulletin de nouvelles, donc le moins important, qu'on les entendra (Robinson 1978).

L'habitude d'aborder les sujets des femmes sous l'angle des « premières » amenait les journalistes masculins à n'interroger les femmes politiques que sur un petit nombre de questions considérées comme d'intérêt pour les femmes telles que l'assistance sociale, l'éducation et la santé. Flora MacDonald a subi cette caractérisation qui s'applique encore aujourd'hui. Peu après l'invasion du Koweit en 1990, le *Journal* (CBC) diffusa un reportage sur la situation des étrangers

détenus en Irak, au cours duquel on évoqua la crise des otages en Iran. Au lieu d'interroger Flora MacDonald qui, ayant été ministre des Affaires extérieures du Canada précisément à cette époque, était experte en la matière, c'est à d'anciens ambassadeurs, Alan Gotlieb (Washington) et Ken Taylor (Téhéran), que l'on demanda de commenter la situation.

Outre cette caractérisation limitative qui marginalise les femmes politiques et leurs intérêts, le discours traditionnel centre et cadre les reportages d'une façon qui sous-estime les antécédents professionnels des femmes politiques et le large éventail de leurs compétences. En présentant ces femmes comme des premières, on met principalement l'accent sur leurs *caractéristiques biologiques* et sur leurs *relations familiales*, omettant ainsi de mettre en valeur leur formation et leurs compétences professionnelles. Dans *Memoirs of a Bird in a Gilded Cage*, Judy LaMarsh (1968, 303) écrit :

> [...] les chroniqueurs me posaient des questions sur tout et sur rien, mais pas sur mon travail [...]. Mon logement, ma cuisine, mes loisirs, mes amis, mes goûts, ce que j'aime et ce que je n'aime pas, tout tombait dans le domaine public à un point que ne connaît aucun de mes collègues, pas même le premier ministre [Trudeau].

Quand on présente les femmes politiques comme des alibis, on suppose en même temps qu'elles ont beaucoup de mal à concilier leurs responsabilités politiques et leurs obligations familiales. Flora MacDonald et Judy LaMarsh signalent toutes deux que les journalistes leur demandaient souvent : « Êtes-vous une politicienne ou une femme ? », comme si l'un devait nécessairement exclure l'autre.

Vues comme des « premières », les femmes politiques sont caractérisées par leur altérité, leur « différence », même si leurs biographies montrent qu'elles ont plus de points communs avec les hommes politiques qu'avec les autres professionnels. Aussi instruites que leurs homologues masculins, elles ont acquis une expérience en droit, en sciences politiques ou en administration, et elles ont généralement travaillé plus longtemps que les candidats masculins dans les rangs de leur parti et dans leur circonscription (Brodie 1985, 59 et 60). Pourtant, c'est leur *différence biologique apparente* qui devient le point central du discours narratif des médias, ce que Judy LaMarsh (1968, 305) résume ainsi : « Quand il y a 25 hommes, l'intérêt du public est partagé; quand il y a une femme, la critique et la curiosité se concentrent sur elle. »

Les théoriciens de la communication signalent pour la plupart que les journalistes, faute de temps et d'espace, traduisent la complexité sociale par une série de simplifications imagées. Ces stéréotypes

traduisent les valeurs et les attentes généralement répandues dans la société et évoluent au fil du temps. Puisque le rôle social joué par les femmes politiques de la première génération semblait en conflit avec leur mission traditionnelle, les représentations qu'on donnait d'elles dans les années 60 visaient à normaliser ces prétendues contradictions entre leur nature biologique et leur fonction sociale.

Cette normalisation découlait de deux stratégies globales. Une première série de stéréotypes (*épouse de, fille de* et autres liens familiaux) définit la femme en fonction de ses relations familiales et en fait un être asexué. On peut citer différents exemples illustrant la neutralisation de la « féminité » des femmes politiques. Des députées comme Martha Black (1935–1940) et Cora Casselman (1941–1945) étaient présentées comme épouse ou comme veuve, donc comme une simple extension d'un mari puissant de qui elles avaient hérité le poste. On sous-entendait ainsi qu'elles ne détenaient pas de pouvoir à titre personnel mais plutôt par procuration. Golda Meir et Indira Gandhi, deux premières ministres puissantes, ont été désexuées d'une autre façon : on a fait de Golda une « grand-mère » et d'Indira, « la fille de Nehru ». On diminuait leur importance politique en liant leur activité au contexte familial.

La seconde série de stéréotypes utilisés (*vieille fille, femme facile* et *dame patronesse*) est centrée de manière négative sur les caractéristiques sexuelles des politiciennes. Parmi ces stéréotypes, celui de *vieille fille* est le plus ancien et le plus fréquemment attribué aux femmes politiques de classe bourgeoise. Son origine remonte au mouvement des suffragettes, au tournant du siècle. On qualifie habituellement de *vieilles filles* les célibataires d'un certain âge dont l'existence plutôt rangée ressemble souvent à celle des infirmières ou des enseignantes (Gray 1989, 19). En politique, l'étiquette de *vieille fille* sert à décrire une femme célibataire qui affiche des idées libérales et qui n'est pas astreinte aux obligations généralement dévolues aux épouses. Une telle étiquette impose un carcan aux femmes d'un certain âge en laissant planer subtilement un doute sur leur capacité d'attirer un mari. Les femmes politiques représentées à travers cette lentille déformante sont considérées comme sérieuses, sentencieuses, compétentes et travailleuses parce qu'elles n'ont pas de responsabilités ménagères. L'étiquette a été décernée régulièrement à Flora MacDonald, Pat Carney, Pauline Jewett et à d'autres. La journaliste Carole-Marie Allard (1987, 106) reflète ainsi ce négativisme :

> Les commentaires narguent la femme député. Si [...] elle est veuve, on la soupçonne d'avoir tué son mari. Si elle est divorcée, elle est

> instable. Mariée, elle néglige son mari, et célibataire, elle n'est pas normale.

Non seulement cette étiquette rabaisse-t-elle implicitement les femmes politiques mais trois d'entre elles confient que des journalistes ont eu l'audace de leur poser *explicitement* des questions au sujet de leur vie sexuelle. Un homme aurait été choqué par une curiosité aussi déplacée. Citant Susan Crean, Linda Goyette (1986) du *Edmonton Journal* fait ce commentaire fort juste : « On estime généralement que, pour un homme, les activités sexuelles vont de soi alors que, pour une femme, la chasteté s'impose. »

Dans la même veine, on neutralisait Judy LaMarsh en l'accusant de se comporter comme une femme. Sheila H. Kieran (1968, 40 et 41) emploie explicitement cette stratégie quand elle dénigre la carrière de Judy LaMarsh de la façon suivante :

> La chose la plus triste, quand Mlle LaMarsh était à Ottawa, était son style : elle arrivait à combiner une agressivité masculine et une candeur féminine en faisant des remarques qui lui auraient valu un coup de poing sur la gueule si elle avait été un homme. Mais elle semblait inconsciemment comprendre qu'elle pouvait se le permettre — car en raison d'une condescendance quasi raciste, on fait des concessions à ses « inférieurs ».

Par contre, l'étiquette de *femme facile* touche et stigmatise les femmes politiques qui ne respectent pas les règles sociales traditionnelles. Nous ne voulons pas dire par là que les femmes ainsi qualifiées faisaient preuve d'une moralité plus relâchée que leurs contemporains. Nous voulons plutôt souligner le fait que l'on désignait ainsi certaines femmes politiques parce qu'elles agissaient de manière non conventionnelle. Les femmes qu'on présentait ainsi ne correspondaient pas à la catégorie de *vieille fille*, soit parce qu'elles avaient été mariées, soit parce qu'elles étaient encore trop jeunes et trop séduisantes pour pouvoir être décrites ainsi.

Comme les autres étiquettes, celle de *femme facile* met en valeur le sexe et l'allure d'une personne, plutôt que sa compétence. Les articles parus au sujet de Claire Kirkland-Casgrain lorsqu'elle a piloté, en 1964, le projet de loi 16, un texte révolutionnaire visant à accorder la pleine reconnaissance juridique aux femmes mariées du Québec, illustrent bien cette situation. Annonçant qu'« une héroïne politique remarquable a l'intention de sauver les Québécoises de leur asservissement

médiéval », Amy Booth (1964) du *Financial Post* faisait le commentaire suivant :

> Cette charmante championne des droits des femmes, qui fut elle-même la première femme élue à l'Assemblée législative du Québec, couronne deux années de campagne par le dépôt d'un projet de loi qui, selon elle, constitue le premier pas vers un statut de citoyenne de première classe pour les Québécoises [...]. La dame de Jacques-Cartier [...] est beaucoup plus agréable à regarder que n'importe quel autre occupant actuel de la Chambre rouge [de Québec].

Une dernière étiquette, celle de *dame patronesse*, s'applique aux femmes politiques qui épousent des opinions opposées à celles des hommes en place (au Parlement et ailleurs) ou qui enfreignent les démarcations traditionnelles entre les activités privées et publiques. Bien qu'elle ne soit pas aussi négative que les deux autres, cette étiquette demeure aujourd'hui encore le camouflet de loin le plus tenace. Elle sous-entend que les femmes politiques sont des amateures dans le domaine public et qu'il ne faut donc pas attacher d'importance à leur opinion. On trouve un exemple particulièrement frappant de ce genre d'attitude dans l'autobiographie de Thérèse Casgrain, qui évoque une conférence qu'elle avait donnée en mars 1942 devant la Société d'étude et de conférences et au cours de laquelle elle avait suggéré que les Québécoises prennent une part active à la vie publique :

> J'affirmai, à cette occasion, que nous sortirons affaiblis du conflit si nous restons repliés sur nous-mêmes, sans autres horizons que nos horizons de toujours et si, guidés par de mauvais maîtres, nous restons attachés aux seules vieilles traditions. (Casgrain 1971, 162.)

Le rédacteur du *Bien public* de Trois-Rivières la renvoie à son tricot et à son foyer (Casgrain 1971, 162) : « Qu'elle tricote, couse, brode, lise, peigne, joue au bridge, écrivit-il, tout plutôt que de persister dans sa carrière dangereuse de donneuse de directives. »

La biologie constitue également la base sur laquelle on classifie certains ministères ou portefeuilles comme socialement « adéquats » pour des femmes. Les femmes politiques de la première génération se sont vu confier au début des ministères comme la Santé (Judy LaMarsh), les Services sociaux (Ellen Fairclough), la Citoyenneté et l'Immigration (Ellen Fairclough) ou les Communications (Jeanne Sauvé). Lester B. Pearson pratiqua une classification « biologique » lorsqu'il se permit d'ignorer, à cause de son sexe, les compétences de Pauline Jewett en

matière d'affaires extérieures. Lorsqu'en 1965, celle-ci exprima sa déception de n'avoir pas été nommée ministre, M. Pearson lui répondit : « Vous savez, nous avons déjà une femme au Cabinet. » Elle insista : « Monsieur le premier ministre, osons aller plus loin. Nommons-en deux ... ou trois, ou plus encore. » Mais son vœu ne devait pas se réaliser (Andersen 1987, 44). Il fallut attendre la fin des années 70 avant que des femmes accèdent à des ministères influents et de premier plan : Monique Bégin devint ministre du Revenu national en 1977, Flora MacDonald, ministre des Affaires extérieures en 1979, Ursula Appolloni, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense en 1980, et Jeanne Sauvé devint en 1980 la première femme à assumer la présidence de la Chambre des communes.

Jusqu'à la fin des années 60, il y avait si peu de femmes en politique qu'on les considérait généralement comme des exceptions à la règle, comme des alibis dans un univers masculin. Les médias soulignaient cette « anomalie » et l'accentuaient encore en confondant la dimension sexuelle dans la présence de l'autre sexe. En effet, quand ils s'appuient sur des caractéristiques biologiques fixes, les médias masquent le fait que la notion de sexe comporte aussi un ensemble de caractéristiques *issues d'une construction sociale* et ancrées dans le regard masculin et que cette notion n'est pas immuable. L'insistance sur les caractéristiques sociosexuelles établit des attentes particulières quant à l'apparence, l'allure, la couleur de cheveux ou la façon « correcte » de s'habiller que doit respecter une femme politique à une période donnée. Ces attentes étant présentées sous la forme d'une opposition binaire entre les deux sexes, les femmes politiques ne peuvent jamais, par définition, *être* biologiquement semblables à des hommes. On est ici en présence d'une double contrainte insoluble.

La confusion entre ces deux acceptions de la notion de sexe — entre ce que l'on pourrait appeler le « sexe biologique » et le « sexe social » — amène parfois les journalistes à faire preuve d'une étrange logique, comme on le voit dans un article, par ailleurs favorable, sur Judy LaMarsh et Pauline Jewett. Dans ce texte, Peter Gzowski (1962, 52) conclut que, si ces deux femmes sont réélues à l'avenir, les « caucus ressentiront les effets de deux voix féminines fortes et vivantes, mais les idées présentées par ces mêmes voix n'auront cependant rien de féminin ». On trouve un exemple encore plus frappant de cette confusion dans un article consacré en 1962 à Ellen Fairclough, alors ministre de l'Immigration, où l'on insiste davantage sur le comportement *féminin* exigé d'elle que sur son mandat ministériel. On peut lire dans cet article, intitulé « Un ministre bien chapeauté » :

> Notre ministre de l'Immigration M^me^ Ellen Fairclough voyage, rencontre des gens et porte des chapeaux beaucoup plus que ne le font la majorité des Canadiennes. Depuis qu'elle est devenue membre du cabinet fédéral, en 1957, M^me^ Fairclough a parcouru environ 240 000 milles surtout au Canada et elle a porté plus de trois douzaines de chapeaux. Les fonctions auxquelles elle a assisté au cours des quatre dernières années lui ont permis de plus de porter plusieurs types de coiffures qui ne sont pas spécifiquement féminines. En réalité, elle a porté un casque que le pilote porte en cas d'accident. (*La Presse* 1962.)

Un tel discours narratif ignore systématiquement les contributions des femmes à la vie publique tout en qualifiant ces contributions de secondaires du seul fait qu'elles sont dues à des femmes.

La période de transition (1970–1990) : l'accent sur le pouvoir

Les politicologues signalent que, au cours des vingt années qui se sont écoulées entre 1970 et 1990, la société a changé d'opinion sur le rôle social des femmes. Trois événements ont entraîné cette évolution : le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (commission Bird) déposé en 1970; la transformation des besoins en main-d'œuvre dans la société post-industrielle; l'expansion et la radicalisation du mouvement des femmes. Les études préparées pour le compte de la commission Bird avaient profondément choqué bien des femmes conservatrices (Kieran 1968, 42), mais elles ont permis à cette commission de présenter plus de 160 recommandations visant à accorder aux femmes du Canada l'égalité juridique. Parmi ces recommandations se trouve un appel lancé aux partis politiques pour recruter un plus grand nombre de femmes.

L'économie post-industrielle, qui a multiplié les emplois dans le secteur des services, a précipité l'entrée massive des femmes mariées (68 %) et des mères de famille (54 %) sur le marché du travail; l'expression « mère au travail » est alors entrée dans l'usage. Les expériences que les femmes ont connues en sortant de leur foyer dans les années 70 les ont amenées à réclamer l'égalité salariale au travail et à prendre des initiatives en vue de l'égalité juridique que même la *Charte canadienne des droits et libertés* ignorait, du moins dans sa première version (Burt *et al.* 1988, 140 et 141). Le débat constitutionnel de 1979 à 1982 a en outre sensibilisé les groupes de femmes au fait que de côtoyer les hommes dans la vie politique ne permet pas automatiquement aux femmes de participer au processus constitutionnel. Elles comprirent alors que

le changement social et politique dépend des actions concertées des élues et des groupes de femmes à la base (Hošek 1989, 507).

Parmi les trois facteurs qui ont entraîné l'acceptation par la société du rôle des femmes dans la vie publique, c'est le mouvement des femmes qui a eu la plus grande influence. On a dû s'attaquer aux contradictions entre les possibilités d'emploi qui s'ouvraient aux femmes dans les années 70 et les idées conservatrices qui prévalaient encore à l'époque quant au comportement qu'on *exigeait* des femmes. Ce faisant, les théoriciennes féministes en sont arrivées à relier le statut de minoritaires des femmes à l'existence d'un phénomène global et généralisé, de nature systémique. Dans les années 70, elles ont donc avancé la théorie de l'existence d'un système, le patriarcat, et démontré que ce principe d'organisation sociale, qui prenait des formes différentes selon les époques et les pays, était néanmoins présent dans toutes les sociétés. En tant que système universel, le patriarcat se caractérise toujours par l'exclusion des femmes des domaines liés au pouvoir (comme la politique et les médias) et des postes les plus prestigieux.

Au cours des années 80, les revendications des femmes pour le principe d'égalité sans distinction de classe et de sexe ont attiré l'attention de tous sur le féminisme, et ont poussé divers groupes de femmes de la base à mener des actions militantes en rapport avec différentes questions sociales touchant la reproduction au sens large du terme. Coote et Patullo (1990, 77) précisent que le terme « reproduction » s'applique non seulement « au fait d'avoir et d'élever un enfant, mais aussi à l'ensemble des activités nécessaires à la vie des humains dans la famille et en société ».

L'égalité juridique des femmes entraîna la reconnaissance, non sans quelques réserves, du rôle des femmes dans l'arène politique. Même si les partis libéral et progressiste-conservateur n'apportent pas encore un appui très dynamique aux femmes qui se portent candidates, le Nouveau Parti démocratique (NPD) a, dès les années 70, adopté des critères destinés à favoriser la participation des femmes dans son fonctionnement et dans la constitution des délégations à ses congrès (Brown 1989, 144). La proportion de femmes est passée à environ 20 % dans au moins trois assemblées législatives provinciales et à environ 20 ou 30 %, en moyenne, dans les administrations des grandes villes du pays (Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax) (Lavigne 1990, 54 et 55; Maillé 1990, 13 et 14). Ces chiffres montrent que, depuis les années 80, les élues se rapprochent, au moins au palier municipal, du seuil de démarrage où une minorité peut commencer à changer les institutions.

Deux autres facteurs ont exercé une influence appréciable dans la progression des femmes vers le pouvoir politique aux États-Unis et au

Canada. Le premier de ces facteurs a trait à un renversement de l'écart dans la participation des femmes au processus électoral; le deuxième est lié aux différences observables au moment du vote, entre hommes et femmes, un écart qu'on appelle le *gender gap*. Aux États-Unis, la différence dans la participation des femmes au scrutin, qui tournait autour de 10 % en 1950, est totalement inversée aujourd'hui, de sorte que depuis 1984 la participation des femmes dépasse de 7 % celle des hommes (Mueller 1988b, 22).

Au Canada, Brodie (1985, 126) a constaté un phénomène similaire et elle a en outre découvert qu'en 1983 les femmes accordaient au Parti libéral une marge de préférence de 10 %. Flora MacDonald confirme que, durant la campagne électorale de 1984, tous les partis ont pris très au sérieux cette question de différence entre le vote féminin et le vote masculin, car on craignait que le vote des femmes ne soit assimilable à celui d'un groupe de pression. Pour attirer les électrices, les conservateurs lui ont demandé d'organiser des sessions de « conscientisation » pour les députés du parti. Sheila Copps et d'autres libérales ont pour leur part été invitées à conseiller John Turner — qui s'est d'ailleurs montré aussi peu éclairé que nombre de ses collègues du Parlement sur le rôle que devait jouer le gouvernement dans la lutte des femmes pour l'égalité (Copps 1986, 156 et 157). Puisque les deux partis se sont donné des programmes similaires pour attirer le vote des électrices, l'écart entre le vote féminin et le vote masculin était invisible en 1984, il demeure que les préoccupations des femmes ont désormais le potentiel de figurer à l'ordre du jour politique. Le débat des chefs (sur la condition des femmes) organisé par Chaviva Hošek, qui était alors présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, a démontré que tous les partis devront, à l'avenir, s'intéresser aux préoccupations des femmes en matière sociale et aux mesures pour la paix.

Le discours narratif de cette période de transition, qui est centré sur la question du pouvoir, reflète une étape de changement dans les valeurs sociales et journalistiques. Les anciennes attitudes à l'égard des femmes sont en conflit avec les nouvelles valeurs égalitaires et ce, au moment même où les femmes commencent à accéder aux postes intermédiaires de décision tant en politique que dans les médias. Durant cette période, les articles consacrés aux femmes politiques passent donc du dernier cahier aux premières pages des journaux, et des animatrices à la télévision commencent à interviewer de plus en plus de femmes députées et ministres d'une manière plus objective. Cependant, le choix des sujets et la façon de présenter les femmes politiques demeurent différents de ceux qu'on emploie à propos des hommes.

L'idéologie du féminisme, qui a poussé les femmes, tant en politique qu'ailleurs, à prendre position sur l'identité sociale des femmes, a profondément influencé le deuxième ensemble de stéréotypes qui s'est manifesté au cours des années 70 et 80. Comme nous l'avons vu, les travaux des féministes ont, au cours de cette période, précisé la nature et les origines des différences entre hommes et femmes par rapport au pouvoir; ils ont aussi identifié les obstacles posés à la progression des femmes vers l'égalité dans les univers masculins des affaires, des professions les plus influentes et des médias (Robinson 1975; Crean 1987). Or, même après vingt ans d'études et d'expérience, les cadres féminins de la plupart des entreprises médiatiques n'ont pas réussi à traverser le « plafond de verre » qui les sépare des échelons supérieurs. À l'heure actuelle, les femmes ne représentent que 9 % des rédacteurs en chef et 6 % des directeurs de l'information parmi les membres de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens. En outre, les 33 personnes promues à des postes de haute direction en 1989 étaient toutes des hommes (Cornacchia 1990). La situation n'est pas meilleure du côté de la télévision et du cinéma où, d'après une étude effectuée aux États-Unis par la National Commission on Working Women, « les femmes ne représentaient que 15 % des producteurs, 25 % des scénaristes et 9 % des réalisateurs d'émissions diffusées en 1990. De surcroît, dans les émissions diffusées aux heures de grande écoute, 43 % des personnages étaient des femmes, mais elles ont rarement plus de 40 ans » (*Gazette* 1990).

De tels chiffres montrent que les médias ont encore de la difficulté à décrire les femmes sous un jour qui leur soit favorable et que les attitudes discriminatoires demeurent omniprésentes dans la société et dans les salles de nouvelles au Canada. Les quatre nouveaux stéréotypes témoignent de ces ambiguïtés, même s'ils situent les femmes politiques dans un réseau de pouvoir, ce qui est en apparence plus positif. Autre caractéristique du style journalistique de cette période, tous les stéréotypes sont *teintés* par un propos qui se veut féministe et par les préoccupations sociales des féministes. Nos analyses montreront que les journalistes utilisent ce discours de deux façons très différentes : soit comme instrument de *classification*, soit comme référence à l'idée du *groupe de pression*. En tant que mécanisme de classification, le féminisme sert à étiqueter une femme politique, comme si la position idéologique correspondait à une sorte d'allégeance à un parti. En tant que référence à un groupe de pression, il sous-entend que les femmes, *en tant que groupe*, ont acquis un pouvoir et une influence politiques plus ou moins légitimes. Dans les deux cas, les femmes politiques cherchent

à éviter le qualificatif de féministe, car elles se méfient des connotations négatives de ce qui, selon Charlotte Gray (1989, 19) est devenu un « mot grossier ».

Le plus spectaculaire et le plus fréquent des nouveaux stéréotypes est celui de la *superfemme*. Jeune, intelligente, active et ambitieuse, la superfemme réussit dans tous les domaines et gagne sur tous les tableaux. Elle concilie harmonieusement famille et carrière, son élégance n'a d'égal que la compétence dont elle fait preuve dans ses fonctions ministérielles. La superfemme est une créature fictive. Elle incarne à la fois l'épouse et la mère traditionnelle et la femme moderne (quotient intellectuel supérieur, énorme capacité de travail, santé de fer, charme et générosité). Hochschild et Machung (1990) décrivent ainsi son image dans la publicité : une femme aux cheveux blonds flottants, tenant d'une main sa mallette à documents et de l'autre, un enfant. C'est ainsi qu'on représente les Liza Frulla-Hébert, Sharon Carstairs, Chaviva Hošek, Iona Campagnolo et Janice Johnson. Hubert Bauch (1982) utilise ce discours narratif dans son portrait d'Iona Campagnolo dans la *Gazette* (Montréal) :

> Iona Campagnolo s'est laissé guider par son instinct pour gravir des échelons pendant toute sa vie [...]. Depuis qu'elle a fait irruption à Ottawa il y a huit ans, comme une fraîche brise parfumée venue des rives de l'Ouest, Campagnolo est considérée comme une prétendante aux postes les plus élevés [...]. Comme pour le prouver, il lui a fallu moins de deux ans pour entrer au Cabinet [...]. Elle était intelligente, elle s'exprimait bien et c'était une beauté qui intimidait quelque peu par sa classe. C'était Iona, « La Camp » qui s'était frayé un chemin « du quai des conserveries jusqu'à la Colline parlementaire ».

Une version féministe de la superfemme est fournie dans le *Toronto Star* par Val Sears (1983), à propos de Janice Johnson :

> Janice Johnson, directrice nationale du Parti progressiste-conservateur, était une sorte d'élève extrémiste au collège à Winnipeg [...]. Aujourd'hui, à 37 ans, Janice Johnson s'est rangée, elle gère le parti et sa vie de façon conservatrice, dans les règles de l'art, mais sans avoir perdu ses airs de noblesse [...]. Principale dirigeante du Parti progressiste-conservateur, c'est une apparatchik qui tire les ficelles de ses mains manucurées. C'est aussi une féministe dans un nid de phallocrates conservateurs.

Le deuxième des quatre stéréotypes utilisés pour décrire les femmes politiques de cette génération est celui de *championne*. Il se rapproche du stéréotype de la superfemme, mais s'applique plutôt aux politiciennes d'un certain âge qui ont mené une existence plus traditionnelle. La championne est souvent entrée en politique après avoir fait ses preuves dans un autre domaine, peut-être dans les affaires, le sport ou les organisations de bienfaisance. Ses enfants ont grandi, de sorte que ses obligations familiales sont maintenant plus compatibles avec ses tâches publiques. Elle aussi se soucie de sa toilette, est ouverte aux médias et consciente de ses réalisations antérieures. Parmi les femmes politiques qui ont mérité d'être classées dans cette catégorie, mentionnons Pat Carney, Monique Landry, Monique Vézina, Lucie Pépin et Margaret Thatcher. À propos de cette dernière, on pouvait lire en 1975 que cette conservatrice coriace avait ce qu'il faut pour devenir chef de parti et même première ministre :

> La très honorable Margaret Thatcher, âgée de 49 ans, n'est pas une femme ordinaire : le fait qu'on envisage même sérieusement de la choisir comme prochain chef du Parti conservateur, qui a pourtant plus que sa part de phallocrates, est en soi une réussite remarquable. Ceux qui ont travaillé à ses côtés [...] ne doutent pas qu'elle soit capable de diriger le parti [...]. Elle a de la vigueur et du talent, une prodigieuse capacité de travail, et elle aime prendre des décisions. Thatcher est coriace, mais pas impitoyable. (*Gazette* 1975.)

En 1976, *L'étoile rouge*, le journal de l'armée soviétique, la surnommait la « Dame de fer », ce qui, d'après une interview, ne lui déplaisait pas parce que cela correspondait bien à sa conception de la politique (*Maclean's* 1990, 41).

La contrepartie de Margaret Thatcher est la championne « féministe » Lucie Pépin. La façon dont la presse parle d'elle en dit long sur les thèmes collectifs qui constituent l'image de la championne. Leslie Fruman (1984) en fait cependant un portrait plutôt chaleureux :

> Pour ce qui est d'être féministe en 1984, Lucie Pépin a une approche modérée. On l'a qualifiée de féministe favorable aux hommes et, selon elle, les femmes doivent être prêtes à coopérer avec les hommes pour améliorer leur sort [...]. En s'exprimant ainsi, l'ancienne présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, élégante et énergique, risque de choquer l'establishment féministe [...]. Son père voulait qu'elle étudie la médecine, mais Pépin a choisi de devenir

> infirmière [...] [parce qu'] elle voulait avoir la liberté de se marier [...]. C'est son travail d'infirmière qui lui a appris les précieuses leçons qui lui permettent de bien comprendre les problèmes des femmes.

Le troisième stéréotype que nos analyses ont révélé est celui qui consiste à appeler une femme politique *un gars d'la « gang »*. Il s'applique aux femmes que les dirigeants politiques ont acceptées parmi eux, considérant qu'elles font partie de la bande. Ces femmes adoptent, en politique, une attitude « masculine », c'est-à-dire que, pour atteindre leur but, elles n'ont pas recours à ce que l'on appelle des « stratégies féminines » (charme, coquetterie, cajolerie) ou encore qu'elles acceptent de respecter les règles traditionnelles du jeu. Ces femmes tirent profit du fait qu'elles font partie du groupe, mais on ne cesse en même temps de leur rappeler qu'elles représentent une anomalie; elles peuvent aussi se trouver dans la situation peu enviable d'être utilisées comme alibis *à l'encontre* des intérêts des femmes. Les exemples sont légion, comme celui de la ministre forcée de sauver la réputation d'un collègue qui avait fait une remarque d'un impardonnable sexisme au cours d'un discours d'investiture dans sa circonscription. Ou encore le cas de la première femme à être nommée ministre de la Justice au moment même où l'on dépose un nouveau projet de loi contre l'avortement (le projet de loi C-43). Ce discours narratif a été appliqué notamment à Barbara McDougall, Mary Collins, Kim Campbell, Lorna Marsden et Sheila Copps. À propos de Mary Collins, Charlotte Gray (1989, 17 et 18) commentait ainsi l'arrivée de nouvelles recrues féminines au Parti progressiste-conservateur du Canada :

> Comme des sœurs, elles respiraient la solidarité [...] Mary Collins, la pétillante députée de Colombie-Britannique aujourd'hui ministre associée de la Défense nationale, une des coorganisatrices de la soirée, se plaignait du manque d'ordre de son enfant. Il y avait [...] Marjory LeBreton, numéro deux au bureau du premier ministre [...]. Finalement, la supérieure entre toutes les consœurs conservatrices entra dans la salle [...] Barbara McDougall, ministre de la Condition féminine et ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La caractéristique la plus frappante de cette soirée fut cependant le dégoût exprimé à mi-voix à l'endroit de tout ce qui évoquait le « féminisme ». Les tactiques empruntées au mouvement des femmes ont peut-être permis aux nouvelles venues d'arriver au port conservateur, mais son idéologie en laisse beaucoup indifférentes. Elles souhaitaient s'intégrer au système politique, pas le transformer. « Pourquoi la presse

> insiste-t-elle pour traiter les femmes comme un groupe de pression particulier ? » lança Diana Togneri de Montréal.

À la différence des femmes politiques pour qui le « féminisme » est un mot grossier, Sheila Copps se réjouit ouvertement d'être décrite à la fois comme *un gars d'la « gang »* et comme une féministe. Dans son autobiographie intitulée *Nobody's Baby*, elle déclare :

> Je suis fière d'être féministe. Regardez le mot lui-même : il vient du mot femme, du latin *femina*; et le fait d'être une femme est à lui seul un motif de fierté. Je suis fière également de la collectivité que je représente, pas seulement les gens de ma circonscription qui m'ont élue au Parlement, mais une collectivité plus large, celle des femmes du Canada. (Copps 1986, 89.)

Paul Kaihla (1990, 28) raconte ainsi dans *Maclean's* sa campagne à la direction du parti :

> *Sheila Copps* : La plus bruyante des membres du « Rat Pack » libéral — un petit groupe de députés connus pour leur agressivité à la période de questions pendant le premier mandat du gouvernement conservateur —, Copps s'est acquis auprès de ses opposants conservateurs la réputation d'une agitatrice déchaînée [...]. D'après ses conseillers, la députée de Hamilton-Est, âgée de 37 ans, fera une campagne de style populiste qui mettra en valeur le fait qu'elle est une femme jeune. Elle a déjà fait la preuve de l'intérêt qu'elle suscite au moment où elle a terminé deuxième quand David Peterson a gagné la course à la direction du Parti libéral de l'Ontario en 1982.

Le dernier stéréotype utilisé pour décrire les femmes politiques de cette période consiste en l'utilisation familière du titre d'*épouse de*, qui s'appliquait déjà, comme nous l'avons vu, aux femmes politiques de la première génération. Sa survie dans les années 80 tient peut-être au fait qu'il a été appliqué à des dirigeantes aussi en vue que Corazon Aquino aux Philippines et Violetta Ciamorro au Nicaragua. Au Canada, il a toutefois pris un sens nouveau. Alors qu'on l'appliquait jadis aux épouses et aux filles d'hommes politiques qui occupaient le siège de député de leur mari ou de leur père et qu'on accusait de faire de la politique en amateure, on l'applique également aujourd'hui à des femmes qui ont déjà fait de la politique ou exercé une profession, comme, par exemple, Jeanne Sauvé et Maureen McTeer. Norman Laplante (1990)

utilise clairement le lien conjugal comme fil directeur dans un article sur le couple Sauvé :

> Pendant toute la durée de leurs carrières respectives dans la vie publique au Canada, Jeanne et Maurice Sauvé ont fait preuve d'un vif désir d'œuvrer en faveur de l'unité nationale. Le premier couple canadien admis au Conseil privé est resté à l'avant-scène de la politique canadienne pendant plus de vingt ans.

On trouve le même genre de discours narratif dans les articles consacrés à Maureen McTeer, candidate conservatrice dans Carleton–Gloucester (Ottawa) en 1988. Toutefois, dans son cas, le qualificatif *épouse de* sert à dévaluer sa vaste compétence par une foule d'insinuations sur les avantages qu'elle aurait tirés de la situation politique de son mari. Dans un article du *Saturday Night* intitulé « Sorry, Mo », Robert Mason Lee (1989b) s'en prend à la chronique de M^me^ McTeer dans la revue *Châtelaine* et à M^me^ McTeer elle-même pour n'avoir pas reconnu qu'elle devait sa rubrique mensuelle à l'influence de son mari.

À la différence des premiers stéréotypes — *vieille fille, femme facile, dame patronesse* et *épouse de* —, qui ont trait aux *rôles sociaux traditionnels* des femmes, les quatre nouveaux stéréotypes, appliqués à la deuxième génération de femmes politiques dans les années 70 et au début des années 80, tournent autour du jeu du pouvoir. La *superfemme* réussit aussi bien sur le plan privé que dans le domaine public. La *championne* a fait ses preuves dans le monde des affaires, les organisations professionnelles ou les organismes de bienfaisance. Celle qui est *un gars d'la « gang »* a appris les règles du jeu politique et les utilise comme un homme. Le seul vestige d'autrefois est donc l'étiquette *épouse de*, mais on lui donne maintenant un sens différent, en reconnaissant que les conjoints peuvent tous deux faire carrière. Après tout, dans les années 80, les familles où les deux conjoints travaillent sont plus nombreuses que celles où le mari est l'unique pourvoyeur.

Le discours public recrée et intègre les changements sociaux non pas de manière passive, comme un miroir, mais activement, comme un prisme qui modèle notre conception de la société. Même si, selon le dernier ensemble de stéréotypes, on présente les femmes politiques dans le contexte d'un jeu de pouvoir, on ne parvient toujours pas à évaluer leur compétence politique en termes de carrières professionnelles. On les juge plutôt en fonction de leur aptitude personnelle à jouer le jeu selon les règles masculines, c'est-à-dire l'agressivité, l'esprit

de rivalité qu'elles affichent pendant la période des questions à la Chambre, la ténacité et le sang-froid face à la critique. Les journalistes commentent favorablement le fait que Sheila Copps et Sharon Carstairs soient plus agressives que leurs homologues masculins. Le recours à ce genre de critères d'évaluation continue d'utiliser le comportement masculin comme « norme » de référence, de présenter les femmes comme des « exceptions », des personnes secondaires, avec pour conséquence de ne rien modifier au déséquilibre de la hiérarchie sociale.

Cette évolution dans les stéréotypes utilisés pour représenter les femmes politiques s'est accompagnée d'un autre changement dans la façon dont les médias abordent le féminisme. Dans les années 70, ils en faisaient valoir la nouveauté et le caractère sensationnel, comme si le féminisme ressemblait à un changement dans la langue ou dans le mode de vie. En général, les praticiens des médias simplifiaient les choses en ramenant ce vaste mouvement social à une *dimension individuelle*, comparable à l'appartenance à une organisation. Les médias classaient les féministes sous l'étiquette simpliste de « femme libérée ». À travers ces simplifications, la *dimension collective* du féminisme et du mouvement des femmes s'est trouvée oblitérée et cachée au public. Vers le milieu de la décennie, les médias en ont conclu que le mouvement des femmes était mort et que les années 80 seraient celles du post-féminisme. Un tel raisonnement n'a aucun fondement social concret comme les journalistes eux-mêmes le savent maintenant. Mais cette interprétation a servi de prétexte commode pour passer sous silence les initiatives de plus en plus nombreuses des femmes aux niveaux municipal et régional ainsi que les liens des réseaux établis en dehors du secteur public.

Au début des années 80, les médias américains ont découvert un « écart » entre hommes et femmes dans l'élection de Reagan et, lors de la campagne de 1984, les conservateurs canadiens savaient que cet écart pouvait se reproduire dans l'électorat canadien. Comme nous l'avons vu, les femmes politiques avaient entrepris de conscientiser les membres du caucus de leur parti à la condition féminine, et les médias s'en étaient fait l'écho. En 1987, un sondage Decima confirma l'existence d'une différence de trois points entre les préférences électorales des hommes et celles des femmes, les conservateurs déplaisant particulièrement aux femmes qui travaillent (seulement 28 % d'entre elles se proposaient de voter pour les conservateurs) (Gray 1989, 18). La mise au point, grâce à l'informatique, d'un programme de lettres personnalisées pour toucher les indécis sauva les conservateurs en 1987 et, une fois de plus, l'« écart » entre électeurs et électrices ne se matérialisa pas

(Lee 1989a). Les médias en avaient toutefois tiré une leçon. Ils ont commencé à présenter les groupes féministes comme un lobby qui pourrait devenir assez puissant pour modifier les règles de la politique.

Cette position éditoriale a été largement reproduite dans les reportages relatifs à la victoire d'Audrey McLaughlin sur Dave Barrett au congrès de Winnipeg en décembre 1989. Les deux raisons spontanément avancées pour expliquer la victoire de M^me^ McLaughlin sont le fait qu'elle est une femme et qu'elle avait l'appui des féministes, et non ses états de service professionnels tels que son expérience de travailleuse sociale comme organisatrice communautaire au Yukon, ou son engagement envers le tiers monde. Comme nous l'avons vu, les thèmes du sexe et du féminisme ont tous deux été utilisés durant les années 80 pour décrire les femmes politiques et les rabaisser subtilement sous prétexte qu'elles ne sont pas des hommes. Jeffrey Simpson (1989) signale dans le *Globe and Mail* que le fait d'être une femme a joué dans la victoire d'Audrey McLaughlin :

> Aussitôt après avoir déclaré sa candidature, M^me^ McLaughlin est devenue la néo-démocrate à battre pour une raison simple, convaincante et, en fin de compte, décisive : son sexe [...]. Lors des sept élections précédentes, le NPD était resté embourbé dans une ornière, à 15 % ou 20 % du vote national. De nombreux néo-démocrates se demandaient si la présence d'une femme à la direction n'allait pas augmenter le nombre de leurs électeurs. Pour les femmes qui appuyaient M^me^ McLaughlin, l'heure était venue d'obliger le système politique à faire face à l'ensemble des revendications des femmes, grâce au message symbolique que constituait l'élection d'une femme à la direction du parti.

Le même jour, toujours dans le *Globe and Mail*, Hugh Winsor (1989) ajoute le deuxième thème : un réseau « féministe » avait aidé Audrey McLaughlin à l'emporter sur Dave Barrett et avait peut-être même infiltré l'organisation de sa campagne :

> M^me^ McLaughlin avait de loin le plus grand nombre de militants (empruntés pour beaucoup au mouvement des femmes), un quartier général dans chaque province et dans les territoires, et un système informatisé de repérage des délégués qui fournissait aux animateurs de sa campagne, dans la salle, des listes parfaitement à jour des délégués de chaque circonscription.

Deux jours plus tard, Dalton Camp (1989) abordait dans le *Toronto Star* la filière féministe, en donnant à penser qu'il est en quelque sorte illégal pour une candidate à la direction d'avoir un réseau de femmes appuyant sa candidature.

> Pauline Jewett, la mère poule de la cause féministe, présenta clairement la question à la population canadienne sur les ondes de la radio mère : il y avait du sexisme dans les médias. De la salle du congrès à Winnipeg, Pauline déclara (je l'ai pris en note) avoir remarqué beaucoup de « critiques à l'endroit d'Audrey (McLaughlin) du fait qu'elle est une femme » [...]. J'ai eu l'impression que le congrès du NPD avait souffert d'un excès de militantisme féministe sur les barricades. Face aux militantes se trouvait le reste des délégués, comme s'ils marchaient pieds nus sur un sol couvert d'éclats de verre, pesant chaque mot, chaque expression et chaque métaphore à l'aune des rapports hommes/femmes. (Réimpression autorisée. Le Toronto Star Syndicate.)

Cinq jours plus tard, le 9 décembre, Peggy Curran (1989) de la *Gazette* de Montréal présente la réponse de M^me^ McLaughlin aux accusations liées à son sexe :

> Des critiques nous ont dit que si la nouvelle venue du Nord remportait la victoire au congrès du NPD de Winnipeg, le fait d'être une femme en serait la seule explication. Ses amis et ses partisans disent que la députée du Yukon, âgée de 53 ans, répondait avec son humour habituel aux accusations suivant lesquelles elle ne serait qu'une femme alibi. Au cours d'une visite impromptue à ses militants dans la maison de rondins de deux étages surnommée le « gratte-ciel du Yukon » et qui abrite son bureau de Whitehorse, McLaughlin leur déclara : « En fait, j'avais pensé me présenter déguisée en homme, mais j'ai finalement décidé de ne pas le faire. »

Le même jour, Graham Fraser, du *Globe and Mail*, dans sa chronique « View from the Hill » (1989) conteste la façon condescendante dont les journalistes traitent Audrey McLaughlin :

> Le reporter fit un sourire indulgent et posa à la chef du Nouveau Parti démocratique la première question à lui être adressée après la présentation de son premier discours à la Chambre des communes en tant que chef du parti : « Audrey, dites-moi, est-ce que vos genoux

> tremblaient lorsque vous vous êtes levée [...] ? » « Non », répondit-elle fermement et platement. « Vraiment ! J'ai déjà participé à la période de questions auparavant. » [...] Première femme à diriger un parti fédéral canadien, M^me^ McLaughlin semblait encore mercredi être l'objet d'un intérêt différent des autres. Un journaliste lui posa une question à propos d'une tache sur sa joue [...]; un chroniqueur national signala que, pour son premier jour en tant que chef du NPD, elle avait porté une robe de soie verte [...]. Une des femmes journalistes, qui avait entendu son collègue demander à la chef du NPD si ses genoux tremblaient, n'en croyait pas ses oreilles : « C'en est trop ! », grommela-t-elle. « Pensez-vous que ce sera la première question qu'il posera à Paul Martin s'il devient chef du Parti libéral ? »

Ces altercations entre journalistes de la presse écrite montrent que les gens en place dans les médias sont aussi peu prêts que l'élite des partis à admettre qu'une femme puisse *mériter* d'entrer dans les ligues majeures de la politique. Nous ne savons pas encore si Audrey McLaughlin deviendra une leader mémorable du NPD au Canada, mais nous savons par contre qu'elle a le droit d'être prise au sérieux par les journalistes. Brown (1989, 171) avait constaté qu'en 1975, quand la presse s'était rendu compte qu'elle ne pouvait plus traiter sa candidature à la direction du NPD à la légère, les journalistes avaient subtilement abandonné leur approche superficielle et cessé de parler de son « élégance », de ses études « dans une école privée » et de sa résidence dans le « quartier chic de Point Grey à Vancouver » pour s'interroger plus sérieusement sur l'effet que sa candidature pourrait avoir sur le NPD et sur le Canada.

LES FORMES ÉVENTUELLES DU DISCOURS DES MÉDIAS ET LE DÉFI SOCIOPOLITIQUE DES FEMMES

Le discours narratif des médias sur les femmes politiques : une étude différentielle

Même si les stéréotypes relatifs aux femmes politiques et à leur contribution à la vie publique ont évolué, il reste que toute forme de description stéréotypée est axée sur un ensemble de caractéristiques réductrices qui limitent grandement les détails et les points de vue qu'un texte peut exprimer. Le fait que de nouveaux stéréotypes aient remplacé ceux qui s'appliquaient jadis à la première génération de femmes politiques en les caractérisant surtout en fonction de leur différence biologique (vieille fille, femme facile) ou de leurs relations

familiales et sociales aux hommes (épouse, grand-mère, petite-fille) ne constitue pas en soi un progrès. En mettant l'accent, avant les années 60, sur ces caractéristiques biologiques et sociales, on représentait les femmes politiques de la première génération comme des aventurières, ou on s'en servait comme alibis. Comme aventurières, elles avaient fui l'univers domestique auquel elles étaient destinées et possédaient donc, par rapport aux hommes, un pouvoir différent et inférieur. Comme femmes alibis, elles prouvaient, par leur présence, qu'il y a quelques places pour des femmes « exceptionnelles » dans l'univers masculin de la politique. Selon un tel type de discours narratif, les contributions des femmes politiques sont sous-estimées et marginalisées parce qu'elles sont représentées comme des exceptions à la norme féminine définie par la société, et les femmes elles-mêmes perdent leur compétence et leur crédibilité lorsqu'on en fait des objets de curiosité biologique — des « oiseaux dans une cage dorée », comme Judy LaMarsh disait si bien en parlant de sa carrière politique.

Les stéréotypes de la période de transition, qui paraissent différents et plus modernes parce qu'ils font référence au pouvoir dans la sphère publique, n'en sont pas moins restrictifs. Si les médias traduisent l'opinion libérale selon laquelle les femmes peuvent s'intégrer dans la politique, les étiquettes utilisées indiquent qu'une telle intégration n'est possible que pour quelques-unes d'entre elles. Les femmes politiques qu'on juge acceptables sont la *superfemme*, qui réussit remarquablement aussi bien sa vie privée que sa vie publique, la *championne*, qui a les mêmes antécédents que ses collègues masculins (monde des affaires, sports, professions libérales), et celle qu'on estime être *un gars d'la « gang »* parce qu'elle connaît et respecte les règles masculines du jeu politique. Une autre étiquette, celle d'*épouse de*, est un vestige du passé mais elle prend une signification nouvelle dans le sens de l'« assistante » du mari dans une famille où les deux conjoints poursuivent une carrière.

Les stratégies descriptives de la période de transition, appliquées aux politiciennes de la deuxième et de la troisième générations que les médias classent comme féministes ou non-féministes, montrent que les revendications d'égalité sociale suscitent beaucoup plus de résistance et d'inquiétude dans les années 80 qu'elles n'en suscitaient dans les années 70. On ne s'étonne guère que des journalistes aient proclamé l'« ère du post-féminisme » ou la « mort du mouvement des femmes » alors qu'aucune preuve sociologique ne venait corroborer de telles affirmations. Plusieurs journalistes et hommes politiques aimeraient faire taire les féministes qui revendiquent la poursuite de la révolution sociale

afin d'assurer aux femmes et aux autres minorités l'accès à la sphère publique. Le discours narratif de la période de transition cache une ambivalence idéologique profonde au sujet de l'évolution de l'identité sociale des femmes. Si les principes égalitaires avancés par les groupes de femmes constituent un idéal, la majorité des hommes politiques et des journalistes ont du mal à s'ajuster au partage du pouvoir avec les femmes. Dans une telle situation, le ressac conservateur contre le féminisme sous les administrations de Ronald Reagan et de Brian Mulroney apparaît comme une réaction de défense face aux progrès réalisés par les femmes dans la sphère publique.

La façon dont la presse a décrit l'accession d'Audrey McLaughlin à la direction de son parti illustre bien que la majorité des journalistes sont tout aussi peu préparés que la plupart des politiciens à voir des femmes prendre place dans l'enceinte du Parlement ou dans les fauteuils ministériels. Sheila Copps (1986, 38) signale que même en 1982, durant sa campagne à la direction du Parti libéral de l'Ontario, « la presse et l'appareil du parti étaient beaucoup moins avancés que le délégué moyen » au sujet de la candidature d'une femme. Cette même ambivalence se retrouve dans les raisons données pour expliquer la victoire d'Audrey McLaughlin (le fait d'être une femme et l'appui massif des féministes) ainsi que dans le genre de questions qui lui ont été posées après sa première intervention en tant que chef du Nouveau Parti démocratique (NPD). Le fait qu'on ne reconnaisse pas encore aux femmes politiques le droit d'accéder au pouvoir sans être la cible de commentaires désobligeants montre que « le passé politique des femmes continue, tout autant que leur avenir politique, de faire l'objet d'interprétations divergentes » (Vickers 1989, 18).

Notre analyse des différentes générations montre que ni les prismes anciens (jusqu'à la fin des années 60) ni ceux de la période de transition (années 70 et 80) ne parviennent à refléter de manière juste la réalité sociale et l'expérience politique des Canadiennes à ces époques. Les dirigeantes, les élues et les femmes politiques en général se sentent mal à l'aise et mal accueillies dans un cadre parlementaire conçu par ces fraternités masculines qui ont construit la nation et qui affichent un sens implacable de propriété à l'endroit des femmes (Coote et Patullo 1990, 274). N'insistons pas ici sur les principales carences du discours narratif de la période de transition, dont nous avons déjà discuté. Selon les conventions narratives stéréotypées actuelles, on traite les personnes politiques différemment selon qu'elles sont des femmes ou des hommes. L'angle de traitement et les critères d'évaluation varient selon le sexe. C'est aux femmes seulement que l'on applique les quatre angles de traitement suivants :

- On a tendance à ignorer le contenu des allocutions d'une femme politique pour s'intéresser surtout à son apparence (allure, toilette, coiffure).
- On ne reconnaît pas les antécédents politiques des femmes, de sorte que personne ne connaît les étapes de leur carrière, qui sont autant de marques de leur compétence.
- On rend les femmes politiques responsables de toutes les femmes *en tant que classe*, alors qu'on sait que le sexe n'est qu'un des nombreux facteurs qui joue dans la formation des groupes de pression.
- On utilise le « féminisme » pour qualifier certaines femmes de manière personnelle et négative, et on cache ainsi les dimensions collectives et diversifiées du mouvement des femmes.

Les critères d'évaluation varient aussi selon le sexe :

- Les femmes doivent atteindre un niveau d'excellence beaucoup plus élevé que les hommes.
- La performance politique des femmes est jugée seulement en fonction des extrêmes (elle est bonne ou mauvaise), alors que les hommes jouissent d'évaluations plus nuancées (incluant le niveau moyen ou médiocre).
- Les femmes politiques doivent s'astreindre à un code moral de réserve sexuelle qui n'est pas imposé aux hommes.

Ces différences dans les angles de traitement et les critères d'évaluation adoptés soulèvent d'ailleurs plusieurs questions. Dans quelle mesure les médias perçoivent-ils de manière juste les différences d'attitudes, d'objectifs et de points de vue qui motivent les femmes et les hommes politiques ? Pourquoi les femmes sont-elles plus nombreuses à travailler au palier local, municipal ou régional qu'à se lancer en politique provinciale ou nationale ? Que vaut l'image que les médias donnent des arènes politiques dans lesquelles les femmes préfèrent agir ? Et, plus fondamentalement encore, y a-t-il vraiment une différence dans les motifs qui incitent les femmes ou les hommes à se lancer en politique ? Les médias — qui fournissent à la société les termes et les concepts qui permettent de nommer et de construire la réalité sociale et politique — font-ils bien leur travail quand il s'agit des femmes et de leurs revendications ?

La véracité et l'exactitude de la représentation que les médias donnent des femmes politiques et de leurs opinions sont inextricablement liées à l'efficacité avec laquelle les femmes politiques peuvent façonner leur société. Inversement, la présentation dans les médias de descriptions inexactes et incomplètes prive aussi bien les élues que les électrices de la possibilité de se faire entendre et d'apporter leur contribution dans le domaine public.

Nous avons la preuve maintenant que les lectrices des journaux et les téléspectatrices sont profondément inquiètes de l'interprétation restrictive que les médias donnent des préoccupations sociales des femmes d'aujourd'hui et du décalage qui existe entre le contenu des médias et leur expérience quotidienne. Des analyses récentes confirment que les journaux dont la conception du monde correspond surtout à celle d'hommes blancs de classe moyenne ont perdu 25 % de leurs lectrices au cours de la dernière décennie (Cornacchia 1990; Walker 1990). De telles indications montrent que les femmes ont une idée différente de la nature de l'activité politique et qu'elles commencent à se sentir étrangères au fonctionnement des institutions politiques que sont le Parlement et le Sénat du Canada. Nos propres entrevues montrent que les femmes politiques se sentent mal à l'aise dans l'atmosphère indisciplinée et bruyante de ces institutions où les hommes s'amusent à faire du chahut et qu'elles ont des attentes différentes en entrant en politique. Les femmes politiques déplorent également que les journalistes et les politiciens ne soient pas au courant de l'existence des réseaux de femmes ou qu'ils se méfient de la solidarité qui s'est créée grâce aux divers groupes militants sur les revendications des femmes. D'après Hošek (1989, 494–496), beaucoup de ces groupes de femmes ont été qualifiés de féministes, même si la plupart d'entre eux sont en réalité des organisations ordinaires qui accordent à certains moments leur appui à des causes féministes. Parmi eux, on trouve des organisations bénévoles (comme la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités), des groupes fournissant des services particuliers aux femmes (centres d'aide aux victimes de viol, etc.), des conseils consultatifs auprès de gouvernements (comme le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme) et des associations bénévoles nationales faisant du lobbying dans des domaines spécialisés (comme l'Association nationale de la femme et du droit).

Le défi des femmes dans la politique canadienne

L'identification par les théoriciennes féministes de l'existence du patriarcat et l'analyse méthodique des rapports de sexe ont profondément influencé la façon dont les Nord-Américaines conçoivent leur rôle social dans les années 90 et les ont mobilisées en leur rappelant que les inégalités sexuelles existent encore (Norris 1988, 233). Elles ont aussi amené les chercheurs à constater que nombre d'activités politiques menées par des femmes échappent aux théories politiques traditionnelles. Il faut élaborer de nouvelles théories qui dépassent le cadre conventionnel des sciences politiques axées sur les institutions d'État et les élites politiques pour inclure les expériences des militantes à la

base qui ont appris à fonctionner à l'intérieur et à l'extérieur des institutions dominées par les hommes (Vickers 1989, 22). Nos entrevues et celles que d'autres ont menées auprès de femmes politiques en Grande-Bretagne et en Allemagne (Lepsius 1990, 68) confirment que :

> Le Parlement est plus qu'une institution empreinte d'un mysticisme ancien et d'un langage obscur; c'est un lieu édifié par les hommes pour les hommes, et dont des hommes se réservent encore farouchement la direction. Les femmes y ont été admises mais leur présence n'est acceptable que si elles n'attirent pas l'attention sur elles-mêmes en tant que femmes, et seulement si elles abandonnent toute préoccupation spécifiquement féminine telle que la maternité. (Coote et Patullo 1990, 256.)

Des Canadiennes comme Rosemary Brown (néo-démocrate), Sheila Copps (libérale) et d'autres ont exprimé des opinions analogues en signalant l'isolement dans lequel les place leur situation de femme alibi. Dans *Nobody's Baby*, Sheila Copps (1986, 28) évoque de la façon suivante son expérience dans le caucus ontarien, alors qu'elle était la seule femme parmi 33 députés :

> Mes collègues étaient polis et aimables mais ils me considéraient de toute évidence comme une décoration pour le parti — ils se félicitaient de ma présence dans la mesure où je savais rester à ma place. L'un des paradoxes était que la plupart des hommes du caucus pensaient que cette publicité me plaisait [...]. Certains m'en voulaient même lorsque j'avais quelque chose d'intéressant à dire. Chaque fois que je me levais pendant la période des questions, un de mes collègues marmonnait : « Voilà Sheila qui recommence. Attention, les caméras, ça roule ! » Ce dont il ne se rendait pas compte c'est que [...] je me sentais isolée et déplacée.

Bien des femmes ordinaires se sentent aussi des étrangères dans l'univers habituellement élitiste de la politique. Elles se sont très bien regroupées dans des groupes militant à la base pour obtenir de meilleures conditions de logement, des loisirs pour les enfants défavorisés ou des refuges pour les femmes violentées. Une militante politique explique ainsi son sentiment d'aliénation :

> Je suis allée à de nombreuses réunions et j'ai écouté les gens parler. Ils ne parlaient pas de ce qui m'intéressait [...]. Ils parlaient constamment de lutte salariale, de questions syndicales et je me

> disais qu'ils ne parlent jamais de logement ou de ce qu'on fera des enfants, de choses comme ça. (Coote et Patullo 1990, 50.)

Les femmes interrogées par Coote et Patullo ont l'impression que la politique ne s'intéresse pas à ce qui constitue la trame de leur vie. Pas étonnant que tant de femmes aient l'impression que la politique ne les concerne pas.

Même si les femmes appartenant à l'élite politique sont moins isolées depuis les élections de 1984 et de 1988, elles ne sont pas encore assez nombreuses pour réussir à influencer la politique fédérale. Au cours des années 80, les femmes ont pu faire leur entrée en tant qu'« assistantes » dans ce que la scientifique Ursula Franklin appelle le « carré de sable » politique, mais on leur refuse encore les outils qui leur permettraient d'effectuer correctement ce travail (Jeffrey 1990, 73). La situation semble un peu meilleure au niveau provincial où 20 % des députés sont maintenant des femmes, mais les progrès les plus importants ont été réalisés dans les grandes et moyennes administrations municipales du Canada, où les femmes constituent le tiers des élus. Cette proportion plus élevée de femmes au niveau municipal tient au fait qu'à ce niveau, il est plus facile de concilier les activités politiques et les obligations familiales. Au cours des années 90, on peut donc s'attendre non seulement à ce que les femmes se taillent vraiment une place dans la vie politique canadienne mais également à ce qu'elles puissent de plus en plus influencer la nature et l'application des mesures législatives. Il est également clair que, dans la décennie à venir, les principales innovations politiques découleront des expériences réalisées au niveau municipal.

Dans ces conditions, a-t-on raison de penser que l'augmentation du nombre de femmes politiques aura une incidence sur la politique canadienne ? Les femmes ont-elles des motivations, des attitudes et des objectifs différents qui leur permettent de diversifier les points de vue qui serviront à construire les carrés de sable politiques de l'avenir ? L'ensemble des recherches provenant de différentes sources et les conversations que nous avons eues avec des représentantes des trois générations de femmes politiques indiquent que les raisons pour lesquelles les femmes se portent candidates à des postes politiques sont en fait bien différentes de celles des hommes. De plus, les femmes conçoivent le pouvoir politique autrement. Elles ont aussi une autre conception de l'interaction sociale. L'ensemble de ces différences aboutit à un profil politique complètement différencié et à des priorités différentes pour les femmes politiques, ce qui semble les distinguer et les favoriser auprès de l'électorat canadien.

Quand nous leur avons demandé pourquoi elles avaient voulu s'engager dans des fonctions politiques, la grande majorité des femmes des trois générations, qu'elles se disent féministes ou non, nous ont répondu qu'elles souhaitaient contribuer à l'amélioration des conditions de vie, entre autres par l'élimination de la violence sociale et du racisme et la défense des minorités. Les recherches effectuées en Europe confirment que, en Grande-Bretagne et en Allemagne également, l'engagement social est une importante source de mobilisation (Grewe-Partsch 1990, 48). Vickers (1989, 20) explique que ce qu'elle appelle la politique fondée sur la notion de service plonge ses racines jusque chez les féministes de la première vague, les suffragettes. Ces femmes accordaient une grande importance à leur devoir de citoyenne, conjuguant ainsi leur devoir chrétien de charité et leur volonté d'entraide et de solidarité communautaires. Par contre, beaucoup d'hommes voient la politique nationale comme une profession ou une carrière qui exige peu de formation et relativement peu de compétences particulières mais qui leur confère un prestige appréciable. C'est bien connu que les hommes, contrairement aux femmes, reçoivent par l'éducation et la formation des incitations qui les poussent à se bâtir une carrière. Cependant, l'establishment politique n'est pas encore prêt à accorder une place dans la vie politique aux candidates de la deuxième et de la troisième générations qui affichent pourtant un éventail impressionnant de compétences (Brodie 1985, 59). L'une des raisons pour lesquelles ces compétences sont rarement connues du public tient au fait, d'après les résultats de nos recherches, que les médias n'en font généralement pas mention et n'en reconnaissent pas la valeur.

L'attitude face au pouvoir est une deuxième caractéristique qui distingue les femmes politiques de leurs homologues masculins. C'est ce qu'a signalé Denise Falardeau lors du colloque organisé par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis à Montréal (Canada, Commission 1990) en faisant remarquer que les femmes politiques qu'elle connaît recherchent le pouvoir, mais pas à n'importe quel prix et pas de façon générale. Selon elle, les femmes recherchent plutôt le pouvoir pour accomplir quelque chose de concret. Pour beaucoup de femmes politiques, le pouvoir est un moyen et non une fin en soi. Thérèse Lavoie-Roux exprime un sentiment identique dans une entrevue avec Marie-Jeanne Robin (1983, 177 et 178) : « Je demeure convaincue, jusqu'à présent, que les femmes ne veulent pas avoir le pouvoir pour le pouvoir [...] je crois que nous n'avons pas le même code d'éthique. »

Rosemary Brown (1989, 228) aborde cette différence dans son autobiographie *Being Brown* en faisant une intéressante distinction

entre le « pouvoir hiérarchique » qui repose sur une bureaucratie et le « pouvoir personnel » qui découle d'un processus de décision collectif. Évaluant ses quatorze années de carrière (1972–1986) en politique provinciale, comme néo-démocrate, dans différentes circonscriptions de Vancouver, elle écrit :

> J'ai été en fait très déçue par le peu de pouvoir véritable que je possédais et par le grand nombre de fois où je ne suis pas parvenue à répondre aux attentes des personnes qui sollicitaient mon aide.
>
> J'ai d'abord pensé que, si j'avais été ministre, j'aurais pu exercer un certain pouvoir direct, mais je n'en suis même pas sûre; les ministres étaient souvent forcés de présenter et de défendre des projets de loi auxquels ils étaient opposés, simplement parce que c'était une décision du chef, le résultat d'un vote majoritaire du caucus ou une recommandation des sondeurs du parti [...]. Je me rends compte maintenant que ce qui me manquait, c'était le pouvoir au sens patriarcal et traditionnel du terme, plutôt que le pouvoir plus personnel et plus décisif qui découle des décisions prises collectivement et du respect mutuel que s'inspirent des gens qui partagent les mêmes convictions. (Copyright © 1989 par Rosemary Brown. Réimpression autorisée par Random House of Canada Ltd.)

Toutefois, ce pouvoir personnel, à lui seul, n'est rien face au pouvoir hiérarchique exercé en équipe et grâce auquel les hauts fonctionnaires ou les conseillers ministériels sont en mesure d'influencer les décisions législatives. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les coulisses de la bureaucratie (Brown 1989, 232). On sent toutefois souffler jusque-là le vent du changement des années 90. Plusieurs de nos interlocutrices ont mentionné que la résistance aux femmes politiques se manifestait surtout dans une catégorie particulière, celle que Sheila Copps (1986, 43) appelle les « MUPPIES », les militants urbains professionnels. Ce sont des hommes pour qui les femmes représentent une menace à leur mainmise traditionnelle sur le système politique canadien.

Une dernière caractéristique qui distingue les femmes des hommes politiques tient à leur attitude à l'égard de l'interaction sociale. Observant la situation à la fois de l'extérieur et de l'intérieur, les personnes politiques issues des minorités ont tendance à penser qu'il vaut mieux catalyser plutôt qu'exclure. Au colloque de Montréal, Maureen McTeer (Canada, Commission 1990) a parlé de ces sentiments et de la nécessité d'adopter un style de communication moins hiérarchique et moins exclusif au Parlement. La déléguée suédoise à ce colloque, Ami Lönnroth

(*ibid.*), a également signalé que, plus nombreuses qu'auparavant sur le marché du travail, les femmes introduisaient, par leur simple présence, une attitude de conciliation dans le monde de l'industrie et des affaires, et que le moment était venu de faire la même chose dans les conseils législatifs.

Pauline Jewett nous a confirmé cette interprétation en signalant qu'au caucus du NPD, Audrey McLaughlin vise à gérer par consensus, suivant en cela la voie tracée par Lester B. Pearson, Robert Stanfield et Thomas Douglas. C'est d'ailleurs pour cette raison que, selon elle, M^me^ McLaughlin continue de décevoir les médias, qui s'attendent à ce que les chefs de parti soient agressifs, bruyants et indisciplinés à la façon de Jean Chrétien. Comme nous l'avons vu, les médias continuent de juger ce type de comportement comme la norme et ils tiennent à y voir un signe de compétence politique. Pas étonnant que Jeffrey Simpson (1989) du *Globe and Mail* s'inquiète de savoir si Audrey McLaughlin sera capable d'affronter les exigences agressives du système parlementaire et des médias électroniques et de surmonter sa préférence pour les organisations politiques à la base et les actions collectives. Il n'a pas encore été établi clairement si la différence d'attitude entre les hommes et les femmes à l'égard de l'interaction sociale et du pouvoir tient à des différences dans leurs modes de socialisation et de communication ou à des contraintes structurelles. Pour les tenants de ce dernier point de vue, la situation de minoritaires des femmes dans l'univers politique les force à manœuvrer et à chercher le consensus pour faire en sorte que des mesures législatives « favorables aux femmes » soient adoptées malgré la résistance de la majorité (Lepsius 1990, 68). Quoi qu'il en soit, il y a de bonnes raisons de penser que les femmes politiques vont insuffler une vie nouvelle aux partis canadiens et qu'elles prépareront le terrain pour une nouvelle sorte de carré de sable politique où les priorités seront axées sur les besoins des gens.

Les perspectives d'avenir

À propos de l'insertion des femmes en politique, la ministre de l'Immigration, Mary Collins, a, lors du colloque organisé par la Commission (Canada, Commission 1990), comparé la campagne en faveur de l'égalité à l'impôt sur le revenu, affirmant que l'une est aussi impopulaire que l'autre. Selon elle, la lutte doit continuer car on ne peut pas passer automatiquement d'une politique dominée par les hommes à un système intégré où les femmes sont sur un pied d'égalité. Celles-ci, loin de constituer un fardeau pour les partis politiques, représentent en fait un atout pour les années 90. L'attitude différente des femmes

face au pouvoir et aux privilèges constitue un attrait nouveau pour les électeurs canadiens qui, dans l'ensemble, ont cessé de faire confiance aux politiciens.

La question qui se pose pour l'avenir est de savoir comment ces diverses conceptions peuvent se traduire dans des programmes viables de changement institutionnel et dans des mesures législatives favorables aux femmes. La politicologue Carol Mueller (1988a, 291), étudiant l'évolution des priorités politiques des femmes au fil des ans, signale que deux stratégies ont été proposées pour répondre aux besoins des femmes. L'une tend à s'appuyer sur l'égalité des droits comme fondement des revendications des femmes; l'autre mise sur une valorisation de la « différence » dans l'élaboration de la législation sociale, puisque les femmes ont des besoins particuliers du fait même de leur fonction reproductrice. À la fin des années 70, les féministes américaines, engagées dans des activités de lobbying ou des poursuites judiciaires, ont expérimenté les limites d'une stratégie fondée sur une interprétation trop littérale de l'égalité des droits. En pratique, l'égalité des droits a fini par signifier qu'il fallait traiter les femmes comme des hommes, malgré les différences réelles et leur situation particulière. L'égalité salariale n'a aucun sens si la discrimination en emploi demeure omniprésente. Les questions touchant la santé des femmes et les services de garde, la féminisation de la pauvreté et la violence familiale ne peuvent pas être réglées sur la simple base de l'égalité entre les sexes (Costain 1988, 150 et 151). La « spécificité » des femmes est donc devenue de plus en plus le critère de référence pour l'élaboration de mesures législatives favorables aux femmes aux États-Unis. Pendant la même période, le Canada a commencé, comme l'Europe, à tenir compte des deux principes, adoptant la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en 1977 tout en subventionnant, par l'entremise du Secrétariat d'État, des centres de femmes, des programmes de recherche pour les femmes et des maisons de transition pour les victimes de violence (Armstrong 1990, 18).

La question de savoir si ces initiatives découlent du *gender gap*, c'est-à-dire sont la conséquence du fait que les femmes ne votent pas comme les hommes, continue de faire l'objet de vifs débats. En Amérique du Nord, la proportion d'électrices dépasse d'environ 7 % la proportion d'électeurs, mais il est rare que les femmes votent « en bloc », comme un groupe de pression. Le vote en bloc se produit principalement chez les femmes et les hommes instruits des classes professionnelles moyenne et supérieure — et pas du tout chez les gens qui se trouvent au bas de l'échelle socio-économique. De plus, en Amérique du Nord comme en Europe, ce vote en bloc ne porte que sur des

questions bien précises, comme les dépenses consacrées à la défense, l'avortement, les services sociaux ou la lutte contre le chômage (Norris 1988, 223–228). Selon un document de recherche du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (Maillé 1990), aucune donnée ne permet de se prononcer de façon définitive sur l'existence de cet écart entre le vote des femmes et celui des hommes au Canada, même si les femmes ont généralement accordé au Parti libéral (PLC) une préférence de l'ordre de 10 % par rapport au Parti progressiste-conservateur (PC). Selon Chantal Maillé, la raison pour laquelle cet écart ne se manifeste pas tient au fait que les groupes de femmes n'ont pas encore réussi, au Canada, à constituer un lobby pour s'adresser aux hommes politiques de façon concertée, comme le fait la National Organization of Women aux État-Unis (Costain 1988, 168 et 169).

Il semble qu'on pourra y remédier au cours des années 90 puisque plusieurs groupes de femmes ont mis sur pied une quarantaine de comités dans toutes les régions du pays pour inciter plus de femmes à se porter candidates aux élections et pour regrouper les votes autour d'un programme de mesures sociales, plus avantageux aujourd'hui pour les femmes que pour les hommes (Maillé 1990, 27–31; Mueller 1988a, 299). Les femmes voudront peut-être réévaluer leur préférence traditionnelle pour le PLC aux dépens du PC, ce qui créerait un nouvel écart entre les votes masculin et féminin au cours de la prochaine décennie. Cela signifie que, à cause de la *possibilité* d'un vote en bloc des femmes, les partis canadiens ne pourront plus se contenter de traiter superficiellement les préoccupations des femmes pour les questions de bien-être, de paix et de protection des droits de la personne, et qu'ils devront en tenir compte *concrètement*. Une législation sociale fondée à la fois sur l'égalité et sur la spécificité des femmes fait ressortir une ambivalence dans la pensée féministe, ambivalence qui ne pourra être surmontée que par ce que Vickers (1989, 32) appelle une « double vision » pour l'avenir. Pour élaborer des mesures législatives plus favorables aux femmes, il faudra tenir compte aussi bien des anciennes notions de service, de devoir et de responsabilité que des nouvelles notions de droit et de revendication face à la société et à l'État. Il faudra aussi repenser l'actuelle théorie de la justice pour qu'elle tienne compte aussi bien des principes d'égalité que d'équité, des similitudes autant que des différences (*ibid.*).

En nous tournant vers l'avenir, nous devons enfin poser explicitement une question qui est demeurée implicite dans une bonne partie de notre exposé : celle du rapport entre les femmes et l'État. Nous avons établi, d'une part, que les institutions étatiques telles qu'elles existent à l'heure actuelle ont été conçues et sont dominées par les hommes et qu'elles

présentent donc une culture difficilement accessible et peu confortable pour les femmes. Nous avons montré, d'autre part, que les féministes canadiennes et d'autres attendent de l'État des politiques et des programmes répondant aux besoins particuliers des femmes, ce qui exige de la part des institutions la souplesse et l'ouverture nécessaires au changement. La plupart des femmes politiques que nous avons rencontrées estiment que les institutions de l'État *peuvent* être réformées. Chacune d'entre elles a réussi, avec l'aide de collègues masculins coopératifs, à corriger dans une certaine mesure l'influence démesurée qu'exercent les hommes.

Cela nous amène à conclure que la présence de femmes dans le gouvernement change véritablement les choses. Les ministres auxquelles nous avons parlé ou dont nous avons consulté les biographies ont toutes posé des jalons qui ont permis d'améliorer la situation des femmes. Claire Kirkland-Casgrain a donné aux femmes mariées du Québec une personnalité juridique entière. Monique Bégin a fait adopter l'assurance-maladie universelle, Pat Carney a contribué à améliorer l'égalité d'emploi dans la fonction publique fédérale et Flora MacDonald a fait inclure une disposition relative à l'égalité des femmes dans la dernière *Loi sur la radiodiffusion*. Les femmes politiques de la deuxième et de la troisième générations, comme Audrey McLaughlin, Léa Cousineau, Chaviva Hošek et Sheila Copps, continuent dans la même veine. Il faudra déployer encore plus d'efforts et d'engagement dans les années 90, alors que la récession économique nord-américaine prend le pas sur les questions touchant les femmes. C'est dans de telles circonstances que le nombre croissant de politiciennes féministes parmi les élues municipales et provinciales de la troisième génération changera le plus le cours des choses. Ce sont elles qui apporteront des idées neuves et qui traceront la voie à suivre.

La possibilité de transformer les institutions publiques est également démontrée par les groupes de femmes en Scandinavie, où d'importants progrès ont été réalisés, ainsi qu'en Grande-Bretagne, où le Congrès constitutionnel d'Écosse, en 1989, a permis de synthétiser les plus récentes innovations en matière de renouvellement des institutions. Dans un vibrant manifeste, des groupes d'Écossaises ont réclamé la création d'institutions « conviviales » répondant aux besoins de tous : femmes, hommes, immigrants de diverses origines ethniques, jeunes et personnes âgées. Mary Fyfe, députée travailliste de Glasgow–Maryhill, a précisé ainsi le sens de « convivialité » dans les institutions législatives :

> Une journée normale de travail, incluant du temps prévu pour les activités de la circonscription, des congés correspondant aux vacances

> scolaires et permettant de s'occuper des besoins de la famille, un salaire suffisant et des allocations supplémentaires pour la garde des enfants, des garderies, des bureaux agréables pour les parlementaires et leur personnel, des procédures et des modes de fonctionnement qui sont perçus comme manifestement justes, démocratiques, ouverts et faciles à comprendre, et un rituel réduit au strict minimum. (Coote et Patullo, 1990, 275.)

En fait, ce que ces Écossaises tentent de faire, c'est d'intégrer dans les institutions traditionnelles de la démocratie parlementaire une culture politique issue de la marginalité, et les modes de fonctionnement des campagnes, des actions communautaires et des mouvements sociaux où les femmes sont déjà très actives et influentes. Ces propositions sur l'exercice du pouvoir et les rapports de pouvoir sont beaucoup plus en harmonie avec l'expérience quotidienne que tout ce que l'on associe généralement à la notion de politique.

Dans un système ainsi renouvelé, les médias soucieux d'assumer leurs responsabilités sociales se transformeront eux aussi, parce que le public exigera que les reportages et les angles de traitement des sujets présentés soient les mêmes pour *tous* les représentants des pouvoirs publics. Finis les reportages traitant de la présence des femmes en termes réducteurs; fini aussi le discours narratif stéréotypé où les médias perpétuent une vision des femmes (en politique) fondée sur la *différence* (entre les sexes) plutôt que sur l'égalité, sur les différences plutôt que sur les ressemblances ou la similitude des intérêts. Il faudra en outre que le discours narratif traditionnel et celui de la période de transition se dépouillent de tout parti pris antisocial contre les femmes et les groupes minoritaires, parti pris qui se manifeste par le refus de reconnaître leurs contributions à la vie publique.

Le personnel des médias devra également veiller à ne pas recourir aux quatre angles de traitement discriminatoires ni aux critères d'évaluation différenciés dont nous avons parlé précédemment. Il leur faudra donc cesser de mettre l'accent sur les caractéristiques personnelles d'une femme politique plutôt que sur le contenu de ses déclarations et arrêter d'ignorer ses activités professionnelles antérieures, de sorte qu'elle puisse faire valoir sa compétence. On estimerait également injuste de présenter les femmes politiques comme les représentantes de toutes les femmes et d'utiliser l'étiquette de « féministe » pour les discréditer personnellement, ou encore pour discréditer le mouvement des femmes dans son ensemble. L'application équitable d'une même échelle de critères de rendement pour les deux sexes évitera également l'« oppression » de l'excellence ainsi que les doubles

standards d'exigences relatives au comportement sexuel des femmes et des hommes.

De crainte que ce scénario ne paraisse trop idéaliste, il importe de rappeler que les institutions sociales sont précisément construites par la société et, par conséquent, qu'elles sont étroitement liées à l'évolution des attitudes sociales à l'égard du rôle des femmes dans la sphère publique. Ces attitudes vont continuer d'évoluer au Canada dans un contexte de récession et, à l'étranger, à l'occasion des bouleversements en Europe de l'Est et de la formation, en 1992, d'un Parlement européen qui viendra consolider l'unité économique européenne et diminuera l'importance des États-nations. Dans ces circonstances, il convient de rappeler la mise en garde de Brown (1989, 130) : « L'ennemi le plus tenace des femmes n'est pas la misogynie, mais le paternalisme. » Dans les caucus et les parlements, les législateurs masculins restent convaincus qu'ils connaissent mieux les besoins des femmes que les femmes elles-mêmes. La discrimination *manifeste* n'étant plus tolérée publiquement, ils adoptent une stratégie de résistance passive qui est tout aussi efficace parce que le parti pris masculin des institutions politiques est fort capable de faire échouer de nombreuses initiatives parrainées par les femmes. Le conseil que donne Angela Miles (Vickers 1989, 16) doit donc continuer de guider au cours des années 90 les femmes intéressées à la politique :

> [Nous] devons continuer à insister sur notre droit de participer pleinement à la vie publique mais nous devons en même temps contester la façon même dont elle se présente et sa logique sous-jacente.

RECOMMANDATIONS

1. La façon dont on présente le rôle des femmes politiques constitue l'une des manifestations fondamentales de la discrimination sexiste. En conséquence, nous recommandons que toutes les formulations sexistes soient éliminées des documents gouvernementaux et publics, notamment de la *Loi électorale du Canada*.
2. Les femmes doivent apprendre à utiliser au mieux les outils d'information et les médias pour réaliser leurs objectifs politiques. Il faut enseigner aux femmes politiques comment fonctionne le système de l'information, comment répondre aux questions des journalistes et quelles sont les valeurs en jeu dans la presse écrite ou électronique. En conséquence, nous encourageons vivement tous les partis politiques canadiens à offrir un cours d'initiation aux médias afin que les femmes qui en sont membres soient capables de mieux utiliser les médias, sachent comment réagir en

présence des journalistes, puissent donner des entrevues et déjouer les partis pris. Certaines universités, notamment l'Université du Québec à Montréal, offrent déjà des cours de ce genre à l'intention des femmes faisant partie de diverses associations.

3. Nous savons bien qu'en ce qui touche les médias, le principe de la liberté de presse ne permet aucune réglementation de la politique éditoriale. Nous pensons néanmoins que l'on peut systématiquement inviter les médias à tirer un meilleur parti de leurs ressources humaines et de l'expertise accumulée par les femmes politiques. En conséquence, nous recommandons que les médias soient invités à rendre systématiquement compte des progrès ou des activités des femmes au sein des partis politiques et à se tenir au courant des actions que mènent les femmes en dehors des institutions officielles à tous les paliers politiques : national, provincial, régional et municipal.
4. Puisqu'il est prouvé que la présence de femmes à des postes clés a une influence directe sur la présence d'autres femmes à tous les autres niveaux d'une organisation, des mesures concrètes doivent être prises pour briser le « plafond de verre » que les femmes n'arrivent pas à traverser. En conséquence, nous recommandons que des programmes d'action positive soient mis en place pour favoriser l'accession des femmes aux postes supérieurs des entreprises d'information et des partis politiques.
5. Nous croyons également à l'importance des gestes symboliques de bonne volonté. De tels gestes peuvent être suscités par des mesures de conscientisation et un climat de coopération. En conséquence, nous recommandons
   - que soit créé un prix national de journalisme, portant le nom d'une femme éminente et attribué par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en collaboration avec des associations de journalistes. Ce prix, une importante somme d'argent versée par le Secrétariat d'État par suite d'un concours, récompenserait le ou la journaliste ou l'entreprise de presse ayant le mieux rendu compte de l'activité politique des femmes pendant l'année.
   - que le Secrétariat d'État subventionne des projets de recherche portant spécifiquement sur la façon dont les médias rendent compte des activités politiques des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des partis. Ces subventions devraient encourager tout particulièrement des recherches sur les initiatives politiques des femmes dans les grandes et moyennes administrations municipales du Canada, où les femmes

occupent déjà le tiers des sièges. La plupart des innovations politiques se feront au palier municipal, là où les préoccupations des femmes (en matière de paix, d'environnement, de mesures sociales, etc.) seront mises en valeur.

ANNEXE
LISTE DES FEMMES POLITIQUES ÉTUDIÉES (EN ENTREVUE OU DANS DES TEXTES)

Première génération

Doris Anderson (ancienne présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme)
Monique Bégin (Parti libéral du Canada, ancienne ministre)
Rosemary Brown (Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique, candidate à la direction)
Thérèse Casgrain (Co-operative Commonwealth Federation, Québec, sénatrice; autobiographie)
Judy Erola (Parti libéral du Canada, ancienne ministre)
Pauline Jewett (Nouveau Parti démocratique et chancelière de l'Université Carleton)
Judy LaMarsh (Parti libéral du Canada, ancienne ministre; autobiographie)
Thérèse Lavoie-Roux (Parti libéral du Québec, ancienne ministre)
Flora MacDonald (Parti progressiste-conservateur du Canada, ancienne ministre)
Jeanne Sauvé (Parti libéral du Canada, ancienne ministre, et gouverneur général; biographie)

Deuxième génération

Mary Collins (Parti progressiste-conservateur du Canada, ministre de la Condition féminine et ministre associée de la Défense nationale)
Sheila Copps (Parti libéral du Canada, candidate à la direction; autobiographie)
Francine Cosman (Parti libéral de la Nouvelle-Écosse)
Léa Cousineau (présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal)
Christine Hart (Parti libéral de l'Ontario, ancienne ministre)
Chaviva Hošek (Parti libéral de l'Ontario, ancienne ministre)
Thérèse Killens (Parti libéral du Canada)
Aldéa Landry (Parti libéral du Nouveau-Brunswick, vice-première ministre)
Audrey McLaughlin (Nouveau Parti démocratique, chef du parti)
Maureen McTeer (membre de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, et candidate du Parti progressiste-conservateur du Canada aux élections de 1988)

Troisième génération
Marlene Catteral (Parti libéral du Canada)
Dorothy Doley (Parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan)
Sheila Gervais (Parti libéral du Canada, secrétaire générale)
Shirley Maheu (Parti libéral du Canada)
Sandra Mitchell (Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan, présidente)
Louise O'Neill (candidate du Nouveau Parti démocratique aux élections de 1988)

Liste des journalistes et professeurs
Nicole Bélanger (directrice régionale de Radio-Canada)
Gretta Chambers (*Gazette* (Montréal))
Ami Lönnroth (*Svenska Dagbladet*)
Robert Mackenzie (*Toronto Star*)
Trina McQueen (directrice du réseau anglais de Radio-Canada)
Francine Pelletier (*La Presse*)
Carolle Simard (département de sciences politiques, Université du Québec à Montréal)

BIBLIOGRAPHIE

Allard, Carole-Marie, « Ottawa : les femmes emménagent », *Commerce*, octobre 1987, p. 102–106.

Andersen, Doris, *To Change the World : A Biography of Pauline Jewett*, Richmond Hill, Irwin, 1987.

Armstrong, Sally, « A Lesson in Herstory », *Homemakers Magazine*, septembre 1990, p. 11–26.

Bashevkin, Sylvia, « Social Change and Political Partisanship : The Development of Women's Attitudes in Quebec, 1965–79 », *Comparative Political Studies*, vol. 16 (juillet 1983), p. 147–172.

———, *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

Bauch, Hubert, « Campagnolo : Can She Climb to PM's Job ? », *Gazette* (Montréal), 13 novembre 1982, p. B5.

Booth, Amy, « A Striking Political Heroine Plans to Save Quebec Women from their Medieval Bondage », *Financial Post*, 23 mai 1964, p. 23.

Brodie, M. Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Brodie, M. Janine, et Jill McCalla Vickers, *Canadian Women in Politics : An Overview*, nº 2 des Documents de l'ICRAF, Ottawa, Institut canadien de recherches pour l'avancement de la femme, 1982.

Brown, Rosemary, *Being Brown : A Very Public Life*, Toronto, Random House, 1989.

Burt, Sandra, Lorraine Code et Lindsay Dorney (dir.), *Changing Patterns : Women in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1988.

Camp, Dalton, « Let's Treat Audrey Like One of the Boys », *Toronto Star*, 6 décembre 1989.

Canada, Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport*, Ottawa, Information Canada, 1970.

———, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Colloque sur la participation active des femmes en politique, Montréal, 31 octobre–2 novembre 1990.

Casgrain, Thérèse, *Une femme chez les hommes*, Montréal, Éditions du jour, 1971.

Christy, Carol A., *Sex Differences in Political Participation : Processes of Change in Fourteen Nations*, New York, Praeger, 1987.

Clarke, Harold D., et Allan Kornberg, « Moving up the Political Escalator : Women Party Officials in the United States and Canada », *Journal of Politics*, vol. 41 (mai 1979), p. 442–447.

Cohen, Yolande, *Women and Counter-Power*, Montréal, Black Rose Press, 1989.

Coote, Anna, et Polly Patullo, *Power and Prejudice : Women and Politics*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1990.

Copps, Sheila, *Nobody's Baby*, Toronto, Deneau, 1986.

Cornacchia, Cheryl, « Pressing on : Women's Perspective Important to the News », *Gazette* (Montréal), 19 novembre 1990, p. 4.

Costain, Anne N., « Women's Claims as a Special Interest », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap*, Beverly Hills, Sage, 1988.

Crean, Susan, « Piecing the Picture Together : Women and the Media in Canada », *Canadian Woman Studies*, vol. 8 (printemps 1987), p. 15–21.

Curran, Peggy, « Yukon Hopes McLaughlin Win Boosts the Great White North », *Gazette* (Montréal), 9 décembre 1989, p. B5.

Descarries, Francine, et Shirley Roy, *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*, nº 19 des Documents de l'ICRAF, Ottawa, Institut canadien de recherches pour l'avancement de la femme, 1988.

Eichler, Margrit, *The Double Standard : A Feminist Critique of Feminist Social Science*, Londres, Croom Helm, 1980.

Epstein, Cynthia Fuchs, et Rose Coser (dir.), *Access to Power : Cross-National Studies of Women and Elites*, Londres, George Allen and Unwin, 1981.

Evans, Sara, *Personal Politics*, New York, Vintage Books, 1979.

Fraser, Graham, « Bye, Mr. Broadbent; Hello there, Audrey », *Globe and Mail*, 9 décembre 1989, p. A5.

Friedan, Betty, *La femme mystifiée*, Paris, Denoël/Gonthier, 1964.

Frizzell, Alan, et Anthony Westell, « The Media and the Campaign », dans Alan Frizzell, Jon Pammett et Anthony Westell (dir.), *The Canadian General Election of 1988*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.

Fruman, Leslie, « Lucie Pépin Is a Proven Feminist », *Toronto Star*, 7 décembre 1984, p. D1.

Gazette (Montréal), « Tough Woman Tory Has Skill To Be Party Leader, Next PM », 5 février 1975.

———, « TV Downplays Women on, off Screen : Study », 21 novembre 1990.

Gillett, Margaret, et Kay Sibbald (dir.), *A Fair Shake : Autobiographical Essays by McGill Women*, Montréal, Eden Press, 1984.

Githens, Marianne, et Jewel Prestage, *A Portrait of Marginality*, New York, David McKay, 1977.

Goyette, Linda, « "Big Federal Win" a Modest Step into Power Circle », *Edmonton Journal*, 20 avril 1986, p. E5.

Gray, Charlotte, « The New F-Word », *Saturday Night*, avril 1989, p. 17–20.

Grewe-Partsch, Marianne, « Changing Understandings of Women's Political Values in the Federal Republic of Germany », dans Gertrude J. Robinson et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

Gzowski, Peter, « The New Women in Politics », *Maclean's*, 21 avril 1962, p. 30, 31 et 52–54.

Hamilton, Roberta, et Michele Barrett (dir.), *The Politics of Diversity : Feminism, Marxism and Nationalism*, Montréal, Book Centre, 1987.

Hochschild, Arlie, et Anne Machung, *The Second Shift : Inside the Two-Job Marriage*, New York, Avon Books, 1990.

Hošek, Chaviva, « How Women Fought for Equality », dans Greta Hofmann Nemiroff (dir.), *Women and Men : Interdisciplinary Readings on Gender*, Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1989.

Jeffrey, Liss, « Waiting for the Results », *Scan*, mars/avril 1989, p. 7–10.

———, « Women and the Media in Canada : A Question of Cultural Authority », dans Gertrude J. Robinson et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

Kaihla, Paul, « Battling the Odds : Six Liberals with Hope in Their Hearts », *Maclean's*, 5 février 1990, p. 28 et 29.

Kay, Barry, R.D. Lambert, S.D. Brown et J.A. Curtis, « Gender and Political Activity in Canada, 1965–1984 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 20 (1987), p. 851–863.

Kealey, Linda, et Joan Sangster (dir.), *Beyond the Vote : Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

Kieran, Sheila H., « Who's Downgrading Women ? Women. », *Maclean's*, août 1968, p. 18, 19 et 40–42.

Knoke, David, « Conceptual and Measurement Aspects in the Study of Political Generations », *Journal of Political and Military Sociology*, vol. 12 (printemps 1984), p. 191–201.

Kornberg, Allan, et Norman Thomas, « The Political Socialization of National Legislative Elites in the United States and Canada », *Journal of Politics*, vol. 27 (1965), p. 761–775.

LaMarsh, Judy, *Memoirs of a Bird in a Gilded Cage*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968.

Laplante, Norman, « The Sauvés : In the Service of the Nation », *The Archivist*, vol. 17 (mai/juin 1990), p. 2–4.

Lavigne, Marie, « Femmes et pouvoir politique : une intégration à réussir », dans Gertrude J. Robinson et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

Lee, Robert Mason, *One Hundred Monkeys : The Triumph of Popular Wisdom in Canadian Politics*, Toronto, MacFarlane Walter and Ross, 1989a.

———, « Sorry, Mo », *Saturday Night*, octobre 1989b, p. 63–69.

Lepsius, Renate, « Women Politicians in the Bundestag : How to Design "Women-Friendly" Policies », dans Gertrude J. Robinson et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

MacBeth-Williams, Tannis, D. Baron, S. Philips, L. Travis et D. Jackson, « The Portrayal of Sex Roles on Canadian and U.S. Television ». Allocution prononcée à une conférence de l'Association internationale des études et recherches sur l'information, New Delhi, 1986.

Maclean's, « Life at the Top : Thatcher Relishes Her Hard-Edged Image », 3 décembre 1990, p. 40 et 41.

Maillé, Chantal, *Vers un nouveau pouvoir. Les femmes en politique au Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990.

Mannheim, Karl, « The Problem of Generations », dans Paul Kecskemeti (dir.), *Essays on the Sociology of Knowledge*, New York, Oxford University Press, 1952.

Meyrowitz, Joshua, *No Sense of Place : The Impact of Electronic Media on Social Behavior*, New York, Oxford University Press, 1985.

Mueller, Carol M., « Continuity and Change in Women's Political Agenda », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap*, Beverly Hills, Sage, 1988a.

———, « The Empowerment of Women : Polling and the Women's Voting Bloc », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap*, Beverly Hills, Sage, 1988b.

Norris, Pippa, « The Gender Gap : A Cross-National Trend ? », dans Carol Mueller (dir.), *The Politics of the Gender Gap*, Beverly Hills, Sage, 1988.

La Presse, « Un ministre bien chapeauté : madame Ellen Fairclough », 18 janvier 1962.

Robin, Marie-Jeanne, *La politique au féminin*. Entrevue avec Thérèse Lavoie-Roux, Montréal, Inédi, 1983.

Robinson, Gertrude Joch, « Women Journalists in Canadian Dailies : A Social and Professional Profile », *McGill Working Papers in Communications*, Montréal, Université McGill, 1975.

———, « Women, Media Access and Social Control », dans Laurily Keir Epstein (dir.), *Women and the News*, New York, Hastings House, 1978.

Robinson, Gertrude Joch, et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

Saint-Jean, Armande, « Les femmes et l'information : Une perspective québécoise », dans Gertrude J. Robinson et Dieta Sixt (dir.), *Women and Power : Canadian and German Experiences*, Montréal, McGill Studies in Communications et Goethe-Institut Montréal, 1990.

Schneider, Beth E., « Political Generations and the Contemporary Women's Movement », *Sociological Inquiry*, vol. 58, nº 1 (1988), p. 4–21.

Sears, Val, « Janice Johnson : High Profile », *Toronto Star*, 22 novembre 1983, p. D1.

Simpson, Jeffrey, « From the Crucible, a Determined Pro », *Globe and Mail*, 4 décembre 1989, p. A7.

Stacey, Judith, et Barrie Thorne, « The Missing Feminist Revolution in Sociology », *Social Problems*, vol. 32, nº 4 (1985), p. 301–316.

Tuchman, Gaye, « Objectivity as Strategic Ritual : An Examination of Newsmen's Notions of Objectivity », *American Journal of Sociology*, vol. 77 (1972), p. 660–679.

———, *Making News : A Study in the Construction of Reality*, New York, Free Press, 1978.

Vickers, Jill McCalla, « Feminist Approaches to Women in Politics », dans Linda Kealey et Joan Sangster (dir.), *Beyond the Vote : Canadian Women and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

Vickers, Jill McCalla, et June Adam, *But Can You Type ?*, Toronto, Clarke Irwin, 1977.

Walker, Robert, « In Byline Game Men Win 67-30 : National Study Suggests Gazette Ratio Is Typical », *Gazette* (Montréal), 24 septembre 1990, p. B3.

Winsor, Hugh, « Keen Organization and Networking Compensated for Lacklustre Speech », *Globe and Mail*, 4 décembre 1989, p. A10.

Woods, Shirley E., *Une femme au sommet. Son excellence Jeanne Sauvé*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1986.

RECHERCHE ET RÉDACTION, VOLUME 6

Sylvia Bashevkin	Université de Toronto
Janine Brodie	Université York
Lynda Erickson	Université Simon Fraser
Gertrude Robinson	Université McGill
Armande Saint-Jean	Université du Québec à Montréal
Lisa Young	Analyste de recherche, CRREFP

REMERCIEMENTS

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de même que les éditeurs tiennent à remercier les éditeurs et particuliers suivants qui leur ont accordé la permission de reproduire et de traduire certains passages de leurs ouvrages:

The Globe and Mail; M.G.A. Agency Inc.; Charlotte Gray; Random House of Canada Ltd.; The Toronto Star Syndicate.

Nous avons veillé à mentionner le nom des détenteurs des droits d'auteur touchant les œuvres citées dans le texte, y compris les tableaux et figures. Les auteurs et éditeurs recevront avec plaisir tout renseignement qui leur permettra de corriger toute référence ou mention de source dans les éditions subséquentes.

~

Conformément à l'objectif de la Commission de favoriser une pleine participation de tous les segments de la société canadienne au système électoral, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, le masculin et le féminin dans les études publiées.

LA COLLECTION D'ÉTUDES

VOLUME 1

L'argent et la politique fédérale canadienne :
Le financement des candidats et candidates et des partis

W.T. STANBURY	L'argent et la politique fédérale canadienne — Le financement des candidats et candidates et des partis

VOLUME 2

Les groupes d'intérêt et les élections au Canada
Sous la direction de F. Leslie Seidle

JANET HIEBERT	Les groupes d'intérêt et les élections fédérales canadiennes
A. BRIAN TANGUAY ET BARRY J. KAY	L'activité politique des groupes d'intérêt locaux

VOLUME 3

Le financement des partis et des élections de niveau provincial au Canada
Sous la direction de F. Leslie Seidle

LOUIS MASSICOTTE	Le financement des partis au Québec — Analyse des rapports financiers de 1977 à 1989
DAVID JOHNSON	Le financement des partis politiques et des campagnes électorales en Ontario — Initiative et défi
TERRY MORLEY	La politique et l'argent en Colombie-Britannique
HUGH MELLON	L'évolution de la réglementation du financement politique au Nouveau-Brunswick
DOREEN P. BARRIE	Le financement des partis en Alberta — Des mesures législatives à faible effet

VOLUME 4

Le financement des partis et des élections : Aspects comparatifs

Sous la direction de F. Leslie Seidle

HERBERT E. ALEXANDER	Réglementation du financement électoral aux États-Unis et propositions de réforme
ROBERT E. MUTCH	Évolution de la réglementation du financement électoral aux États-Unis et au Canada
JANE JENSON	Innovation et équité — Les répercussions du financement public
MICHAEL PINTO-DUSCHINSKY	Le financement politique et les fondations partisanes en Allemagne

VOLUME 5

Aspects du financement des partis et des élections au Canada

Sous la direction de F. Leslie Seidle

LISA YOUNG	Pour une plus grande transparence — Évaluation des mécanismes de divulgation dans le domaine du financement politique au Canada
MICHAEL KRASHINSKY ET WILLIAM J. MILNE	L'incidence de la situation de député sortant aux élections fédérales de 1988 — Quelques constatations
R. KENNETH CARTY	Le rôle des agents officiels dans les élections canadiennes — Analyse des élections fédérales de 1988
D. KEITH HEINTZMAN	Les luttes électorales, les dépenses d'élection et l'avantage du député sortant
THOMAS S. AXWORTHY	La politique capitalistique — L'argent, les médias et les mœurs électorales aux États-Unis et au Canada
PETER P. CONSTANTINOU	Le financement public des partis politiques, des candidats et des élections au Canada
ERIC BERTRAM	Les candidats indépendants aux élections fédérales

DONALD PADGET	Les contributions importantes accordées à des candidats lors des élections fédérales de 1988 et le problème de l'abus d'influence
PASCALE MICHAUD ET PIERRE LAFERRIÈRE	Considérations économiques sur le financement des partis politiques au Canada

VOLUME 6

Les femmes et la politique canadienne : Pour une représentation équitable

Sous la direction de Kathy Megyery

JANINE BRODIE, AVEC LE CONCOURS DE CELIA CHANDLER	Les femmes et le processus électoral au Canada
SYLVIA BASHEVKIN	La participation des femmes aux partis politiques
LISA YOUNG	L'incidence du taux de roulement des députés sur l'élection de femmes à la Chambre des communes
LYNDA ERICKSON	Les candidatures de femmes à la Chambre des communes
GERTRUDE J. ROBINSON ET ARMANDE SAINT-JEAN, AVEC LE CONCOURS DE CHRISTINE RIOUX	L'image des femmes politiques dans les médias — Analyse des différentes générations

VOLUME 7

Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité

Sous la direction de Kathy Megyery

DAIVA K. STASIULIS ET YASMEEN ABU-LABAN	Partis et partis pris — La représentation des groupes ethniques en politique canadienne
ALAIN PELLETIER	Ethnie et politique — La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes
CAROLLE SIMARD	Les minorités visibles et le système politique canadien

VOLUME 8

Les jeunes et la vie politique au Canada : Engagement et participation

Sous la direction de Kathy Megyery

RAYMOND HUDON, BERNARD FOURNIER ET LOUIS MÉTIVIER, AVEC LE CONCOURS DE BENOÎT-PAUL HÉBERT	L'intérêt des jeunes pour la politique : une question de mesure ? — Enquêtes auprès de jeunes de 16 à 24 ans
PATRICE GARANT	La remise en question de l'âge électoral à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés
JON H. PAMMETT ET JOHN MYLES	L'abaissement de l'âge électoral

VOLUME 9

Les peuples autochtones et la réforme électorale au Canada

Sous la direction de Robert A. Milen

ROBERT A. MILEN	Les Autochtones et la réforme constitutionnelle et électorale
AUGIE FLERAS	Les circonscriptions autochtones au Canada — Les leçons de la Nouvelle-Zélande
VALERIE ALIA	Les peuples autochtones et la couverture médiatique des campagnes électorales dans le Nord
ROGER GIBBINS	La réforme électorale et la population autochtone du Canada — Évaluation des circonscriptions autochtones

VOLUME 10

Les droits démocratiques et la réforme électorale au Canada

Sous la direction de Michael Cassidy

JENNIFER SMITH	Le droit de vote et les théories en faveur d'un gouvernement représentatif
PIERRE LANDREVILLE ET LUCIE LEMONDE	Le droit de vote des personnes incarcérées
YVES DENONCOURT	Réflexion sur les critères du vote des personnes ayant un désordre mental

PATRICE GARANT	Les droits politiques du fonctionnaire au regard du processus électoral
KENNETH KERNAGHAN	Les droits politiques des fonctionnaires fédéraux au Canada
PETER MCCORMICK	La procédure de révocation des élus — Paramètres et perspectives
DAVID MAC DONALD	Référendums et élections fédérales
JOHN C. COURTNEY ET DAVID E. SMITH	L'inscription des électeurs au Canada — Étude comparative
CÉCILE BOUCHER	Structure administrative et application de la Loi électorale du Canada

VOLUME 11
La délimitation des circonscriptions au Canada : Pour un vote égal et efficace
Sous la direction de David Small

KENT ROACH	Une personne, une voix ? Les normes constitutionnelles canadiennes en matière de répartition des sièges et de découpage des circonscriptions électorales
HOWARD A. SCARROW	Répartition, découpage et représentation aux États-Unis
ALAN STEWART	La communauté d'intérêts dans le remaniement des circonscriptions électorales
MUNROE EAGLES	La délimitation fondée sur le nombre d'électeurs — Un pas vers l'égalité relative des votes au Canada
DOUG MACDONALD	Communautés écologiques et délimitation des circonscriptions électorales
ALAN FRIZZELL	Au service du public — La représentation dans un Canada moderne
DAVID SMALL	Pour une meilleure représentation des Autochtones dans le cadre du système actuel de délimitation des circonscriptions

VOLUME 12
L'éthique et la politique au Canada
Sous la direction de Janet Hiebert

PIERRE FORTIN	Les enjeux éthiques de la réforme électorale au Canada — Analyse éthicologique
VINCENT LEMIEUX	L'éthique du secteur public
IAN GREENE	Allégations d'abus d'influence dans le cadre de la politique canadienne
WALTER I. ROMANOW, WALTER C. SODERLUND ET RICHARD G. PRICE	La publicité électorale négative — Une analyse des résultats de recherche à la lumière des pratiques au Canada
JANE JENSON	Citoyenneté et équité — Variations dans l'espace et le temps
KATHY L. BROCK	Justice, équité et droits
JANET HIEBERT	Un code d'éthique pour les partis politiques

VOLUME 13
Les partis politiques au Canada : Chefs, candidats et candidates, et organisation
Sous la direction de Herman Bakvis

KEITH A. ARCHER	Le choix du chef au sein du Nouveau Parti démocratique
GEORGE PERLIN	Attitudes des délégués au congrès du Parti libéral du Canada sur les propositions de réforme du processus de désignation du chef
R. KENNETH CARTY ET LYNDA ERICKSON	L'investiture des candidats au sein des partis politiques nationaux du Canada
WILLIAM M. CHANDLER ET ALAN SIAROFF	Partis et gouvernement de parti dans les démocraties avancées
RÉJEAN PELLETIER	Les structures et le fonctionnement des partis politiques canadiens
KEITH A. ARCHER	Le Nouveau Parti démocratique et le mouvement syndical face à la perspective d'une réforme électorale

VOLUME 14
Les partis politiques au Canada : Représentativité et intégration
Sous la direction de Herman Bakvis

DAVID J. ELKINS	Les partis en tant qu'institutions nationales — Un essai comparatif
MAUREEN COVELL	Les partis en tant qu'institutions de gouvernement national
RAND DYCK	Les liens entre les partis politiques nationaux et provinciaux et les régimes de partis au Canada
PAUL G. THOMAS	Les partis et la représentation des régions
DONALD E. BLAKE	La concurrence entre les partis et la versatilité de l'électorat au Canada
JOHN FEREJOHN ET BRIAN GAINES	Le vote pour l'individu au Canada
SHARON L. SUTHERLAND	Les conséquences de la versatilité de l'électorat — Ministres inexpérimentés entre 1949 et 1990
NEIL NEVITTE	Nouvelle politique, Charte des droits et participation à la vie politique
RÉJEAN LANDRY	Les incitations créées par les institutions de démocratie représentative — L'incidence sur les électeurs, les partis et les politiques publiques

VOLUME 15
La participation électorale au Canada
Sous la direction de Herman Bakvis

MUNROE EAGLES	La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes — Une analyse écologique
JON H. PAMMETT	L'exercice du droit de vote au Canada
JEROME H. BLACK	La réforme du contexte du vote au Canada — L'expérience d'autres démocraties

VOLUME 16

Les sondages et les médias lors des élections au Canada : Le pouls de l'opinion

GUY LACHAPELLE	Les sondages et les médias lors des élections au Canada : Le pouls de l'opinion

VOLUME 17

La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes

ANDRÉ BLAIS ET ELISABETH GIDENGIL	La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes

VOLUME 18

Les médias et l'électorat dans les campagnes électorales canadiennes

Sous la direction de Frederick J. Fletcher

JEAN CRÊTE	La télévision, la publicité et les élections au Canada
ROBERT H. MACDERMID	L'influence des médias sur le comportement politique
CATHY WIDDIS BARR	L'importance et le potentiel des débats des chefs
ROBERT BERNIER ET DENIS MONIÈRE	L'organisation des débats des chefs télévisés aux États-Unis, en Europe, en Australie et au Canada
LYNDSAY GREEN	L'amélioration des méthodes d'information de l'électorat

VOLUME 19

Médias, élections et démocratie

Sous la direction de Frederick J. Fletcher

JACQUES GERSTLÉ	La communication électorale en France
HOLLI A. SEMETKO	La radiodiffusion et la couverture des élections en Grande-Bretagne
KLAUS SCHOENBACH	Mass media et campagnes électorales en Allemagne
KAREN SIUNE	La communication électorale en Scandinavie

JOHN WARHURST	La communication électorale en Australie
DORIS A. GRABER	Mass media et campagnes électorales aux États-Unis
FREDERICK J. FLETCHER ET ROBERT EVERETT	Mass media et élections au Canada

VOLUME 20
La communication avec l'électeur : Les campagnes électorales dans les circonscriptions
Sous la direction de Frederick J. Fletcher et David V.J. Bell

DAVID V.J. BELL ET FREDERICK J. FLETCHER	La communication électorale dans les circonscriptions — Cadre d'analyse
ANTHONY M. SAYERS	L'importance attribuée aux questions locales dans les élections nationales — Kootenay-Ouest – Revelstoke et Vancouver-Centre
ANDREW BEH ET ROGER GIBBINS	La campagne électorale et les médias — Étude de leur influence respective dans deux circonscriptions albertaines lors des élections fédérales de 1988
DAVID V.J. BELL ET CATHERINE M. BOLAN	La couverture médiatique des campagnes locales lors des élections fédérales de 1988 — Analyse de deux circonscriptions ontariennes
LUC BERNIER	La couverture médiatique des campagnes locales lors des élections fédérales de 1988 — Analyse de deux circonscriptions québécoises
LEONARD PREYRA	Porté par la vague — Les partis, les médias et les élections fédérales en Nouvelle-Écosse
DAVID V.J. BELL, FREDERICK J. FLETCHER ET CATHERINE M. BOLAN	La communication électorale dans les circonscriptions — Résumé et conclusion

VOLUME 21
La radiodiffusion en période électorale au Canada
Sous la direction de Frederick J. Fletcher

DAVID RALPH SPENCER, AVEC LE CONCOURS DE CATHERINE M. BOLAN	Aperçu historique de la radiodiffusion électorale au Canada

PIERRE TRUDEL ET FRANCE ABRAN	Cadre constitutionnel et juridique de la réglementation de la radiodiffusion électorale
DAVID HOGARTH ET WILLIAM O. GILSDORF	L'effet des services d'information continue sur les élections et leur couverture
PETER DESBARATS	La câblodistribution et les campagnes électorales fédérales au Canada
STEPHEN KLINE, ROVIN DEODAT, ARLENE SHWETZ ET WILLIAM LEISS	La publicité politique dans les médias électroniques au Canada
LORNA ROTH	Le Service du Nord de Radio-Canada et les élections fédérales — Problèmes et stratégies de redressement

VOLUME 22

Sous l'œil des journalistes : La couverture des élections au Canada

Sous la direction de Frederick J. Fletcher

WILLIAM O. GILSDORF ET ROBERT BERNIER	Pratiques journalistiques et couverture des campagnes électorales au Canada
JEAN CHARRON	Les relations entre les partis politiques et les médias lors des campagnes électorales au Québec
CHRISTOPHER DORNAN	Libre de rendre des comptes — La responsabilité de la presse écrite
ROBERT A. HACKETT	Le traitement des petits partis dans les médias
EILEEN SAUNDERS	Couverture médiatique et marginalisation

VOLUME 23

L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada

R. KENNETH CARTY	L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada

Organigramme de la Commission

Président
Pierre Lortie

Commissaires
Pierre Fortier
Robert Gabor
William Knight
Lucie Pépin

Personnel cadre

Directeur exécutif
Guy Goulard

Directeur de la recherche
Peter Aucoin

Conseiller spécial du président
Jean-Marc Hamel

Recherche
F. Leslie Seidle
Coordonnateur principal

Coordonnateurs et coordonnatrices
Herman Bakvis
Michael Cassidy
Frederick J. Fletcher
Janet Hiebert
Kathy Megyery
Robert A. Milen
David Small

Adjoints à la coordination
David Mac Donald
Cheryl D. Mitchell

Législation
Jules Brière, conseiller principal
Gérard Bertrand
Patrick Orr

Communications et publications
Richard Rochefort, directeur
Hélène Papineau, directrice adjointe
Paul Morisset, rédacteur-conseil
Kathryn Randle, rédactrice-conseil

Finances et administration
Maurice R. Lacasse, directeur

Personnel et contrats
Thérèse Lacasse, chef

Services d'édition, de conception graphique et de production

Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis

Réviseurs Denis Bastien, Ginette Bertrand, Louis Bilodeau, Claude Brabant, Louis Chabot, Danielle Chaput, Norman Dahl, Susan Becker Davidson, Carlos del Burgo, Julie Desgagners, Chantal Granger, Volker Junginger, Denis Landry, André LaRose, Paul Morisset, Christine O'Meara, Mario Pelletier, Marie-Noël Pichelin, Kathryn Randle, Georges Royer, Eve Valiquette, Dominique Vincent.

Centre de documentation juridique du Québec inc.

Président Hubert Reid
Contrôleur Claire Grégoire

Directrice de la production Lucie Poirier
Adjointe au projet Gisèle Gingras

Traducteurs Pierre-Yves de la Garde, Richard Lapointe, Marie-Josée Turcotte.

Techniciens Stéphane Côté Coulombe, *coordonnateur*; Josée Chabot, Danielle Morin.

Réviseurs Martine Germain, Lise Larochelle, Élizabeth Reid, Carole St-Louis, Isabelle Tousignant, Charles Tremblay, Sébastien Viau.

Traitement de texte André Vallée.

Mise en page Typoform, Claude Audet; Lynda Goudreau, *coordonnatrice*.

Wilson & Lafleur ltée

Président-directeur général Claude Wilson

DUNDURN PRESS

Président J. Kirk Howard
Contrôleur Ian Low
Coordonnatrice des travaux Jeanne MacDonald

Rédactrice administrative et directrice de la production Avivah Wargon
Rédactrice administrative Beth Ediger
Rédacteur administratif John St. James
Adjointe principale au projet Karen Heese

Réviseure responsable des tableaux Ruth Chernia
Réviseure juridique Victoria Grant
Correctrice principale Kathleen Harris

Personnel Michèle Breton, Elliott Chapin, Peggy Foy, Elizabeth Mitchell, John Shoesmith, Nadine Stoikoff, Anne Vespry.

Réviseurs Carol Anderson, Jane Becker, Diane Brassalotti, Elizabeth d'Anjou, Elizabeth Driver, Curtis Fahey, Tony Fairfield, Freya Goddard, Frances Hannah, Andria Hourwich, Greg Ioannou, Carlotta Hacker Lemieux, Elsha Leventis, David McCorquodale, Virginia Smith, Gail Thorson, Louise Wood.

Mise en page Green Graphics; Joanne Green, *coordonnatrice*; Linda Carroll, Mary Ann Cattral, Gail Nina, Eva Payne, Jacqueline Hope Raynor, Carla Vonn Worden, Laura Wilkins.

Ce volume fait partie d'une série de 23 ouvrages aux recherches effectuées pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE CANADIENNE

POUR UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

Kathy Megyery, directrice de publication

« Les femmes constituent [...] le groupe le plus sous-représenté au sein des assemblées élues dans le monde. Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus d'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. »

Les études regroupées dans ce volume portent sur la représentation, passée et présente, des femmes au sein des partis politiques. Ces études empiriques permettent de cerner le rôle des femmes canadiennes au sein des partis, les possibilités de participation qui leur sont offertes et les obstacles auxquels elles se butent, ainsi que les progrès pour accroître leur représentation au sein des instances politiques.

Ce volume aborde sans détour les grandes questions de l'heure. Quels sont les principaux obstacles à l'entrée des femmes dans l'arène politique fédérale ? (Janine Brodie) Les femmes sont-elles encore confinées en grand nombre dans des fonctions subalternes sans espoir d'accéder aux postes de direction ? (Sylvia Bashevkin) Quel effet le pouvoir des députés sortants a-t-il sur le nombre de femmes élues à l'échelle fédérale ? (Lisa Young) Quelle est l'incidence du processus de sélection des candidatures sur l'élection de femmes à la Chambre des communes ? (Lynda Erickson) Quelle influence la couverture médiatique a-t-elle sur la participation des femmes à la vie politique ? (Gertrude Robinson et Armande Saint-Jean)

Les auteures sont unanimes à conclure que la sous-représentation des femmes dans la vie politique sape la légitimité démocratique de nos institutions gouvernementales. Elles n'en font pas moins preuve d'un optimisme prudent quant aux perspectives qui s'offrent à la génération actuelle de femmes, la troisième à entrer en politique.

Dundurn Press
Toronto & Oxford

Commission royale
sur la réforme électorale
et le financement des partis

ISBN 1-55002-125-7